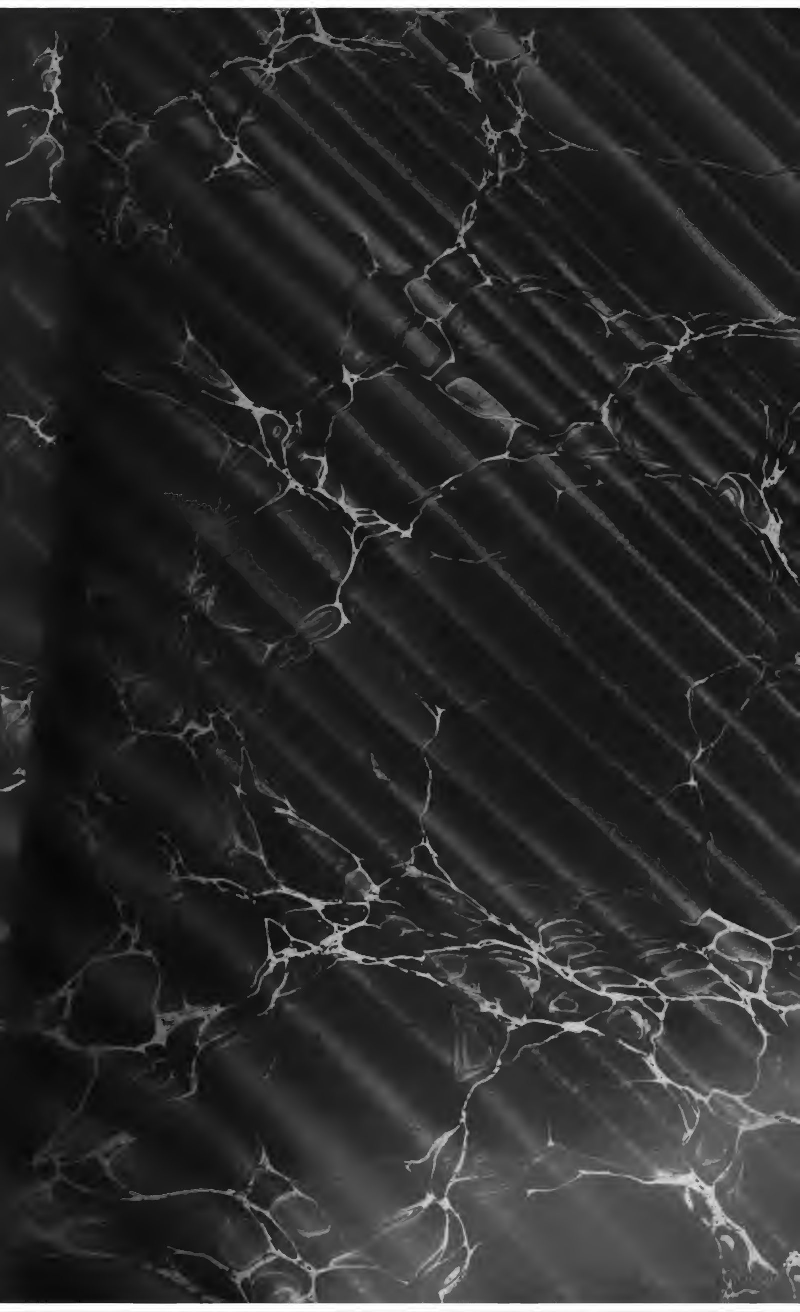

UNIVE
NT



BIOGRAPHIE

DE

LA VILLE DE SAINT-OMER.

BIOGRAPHIE

DE

LA VILLE DE SAINT-OMER,

PAR H. PIERS,

Bibliothécaire,

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE, MEMBRE-CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE, ET DES SOCIÉTÉS ROYALES D'ARRAS ET DE DOUAI.

« Le Congrès est engagé à faire sentir aux Sociétés savantes des départements l'intérêt que présenterait la publication de Biographies locales, soit par départements, soit par provinces, et à les inviter à s'occuper de ce travail. » (CONGRÈS DE CAEN, page 142.)

« La Société des Antiquaires de la Morinie (séance du 13 août 1834) a chargé son comité d'histoire d'entrer dans les vues du Congrès de Caen, en commençant par une Biographie de la ville de Saint-Omer...... »



SAINT-OMER,

IMPRIMERIE DE J.-B. LEMAIRE, LITTE-RUE, N.° 27.

1835.





INTRODUCTION.

La Biographie, cette partie essentielle et si intéressante de l'histoire, a été en général très-négligée dans la plupart des annales de nos provinces ; aussi ne possède-t-on que des données inexactes et incomplètes sur les personnages remarquables que chaque cité du royaume a produits en divers siècles. « Faire revivre le souvenir des hommes qui ont honoré l'humanité, illustré leur pays, c'est offrir à leurs descendants des modèles à suivre, et le tableau des talents et des vertus dont l'imitation fait la gloire et le bonheur des peuples ! » Cette observation patriotique et religieuse concerne naturellement sans doute des illustrations du premier ordre et incontestables, telles que les Godefroid de Bouillon, les Suger, les Vincent de Paule, les Fénélon ; mais le biographe n'en doit pas moins songer aux notabilités de la petite ville, voire du hameau obscur, car il manquerait à une partie essentielle de ses devoirs, s'il passait sous silence les noms inconnus, dignes néanmoins d'une estimable publicité. Dans son investigation scrupuleuse, après avoir raconté les exploits du vaillant chevalier, soutien de sa patrie, exalté les vertus paternelles du bienfaiteur du peuple, vanté les monuments de l'artiste habile, et applaudi aux productions du génie, pourquoi négligerait-il le chroniqueur

naïf, l'annaliste modeste qui a consumé sa vie à relater les événements contemporains de la cité, et dont les mémoriaux pleins de véracité et empreints de la couleur respectable des âges écoulés, n'obtiennent encore que trop souvent le dédain inepte de jeunes étourdis et de vieux égoïstes qui, n'écoutant ordinairement que la voix d'une futile ostentation, croiraient humilier leur capacité tristement rétrécie, s'ils jetaient un regard distrait sur les archives peu fastueuses de leur ville natale. Comme si « le mouvement intellectuel allant toujours croissant « dans les masses pendant que l'inertie régnerait dans « les régions élevées, il n'en devait pas résulter tôt ou « tard une dangereuse perturbation? »

« L'éducation chez les Perses, les Grecs et les Ro« mains, était persane, grecque et romaine; je veux « dire (ainsi le déclare le profond auteur des *Etudes historiques*), qu'on enseignait aux enfants ce qui re« garde la patrie; on ne les instruisait que des lois, des « mœurs, de l'histoire et de la langue de leurs ayeux. » Rien n'est plus propre à encourager les ames généreuses, a dit éloquemment l'un des historiens de l'Artois, que de savoir que si leurs belles actions restent quelquefois pendant leur vie ensevelies dans l'oubli, il vient un temps où la postérité leur rend la justice qu'elles méritent.

L'opinion des historiens est que les lettres ont brillé avec un éclat beaucoup plus faible en Artois que dans les provinces du centre et du midi. Ce sentiment, peut-être hasardé, laisse néanmoins une teinte de mépris sur notre beau département, si recommandable d'ailleurs sous tant d'autres aspects; *la Biographie* garde, dit-on, sur la littérature, un cruel silence envers les *Artésiens*,

et il est plus que temps de détruire la prévention humiliante qui pèse encore sur eux ; cependant plusieurs ouvrages importants ont été publiés à différentes époques sur l'histoire des principales villes de ce département ; mais malgré l'érudition déployée dans quelques-unes de ces productions, *la Biographie Artésienne* est encore loin d'être terminée ; nous en appelons donc pour ce complément indispensable au patriotisme éclairé des amis indépendants de la muse de l'histoire.

Excité par une émulation désintéressée, et trop confiant peut-être dans cette indulgence qui manque rarement toutefois à celui qui essaie de rendre hommage à son pays, nous désirons surtout dans cette *Biographie de la ville de Saint-Omer*, de ne commettre aucune omission dans la légende chronologique des Audomarois (*décédés avant et depuis le* 19.e *siècle*) qui ont procuré un lustre quelconque à cette cité chérie, car nous donnerons une approbation égale, sans distinction d'état ou de rang, au pieux bénédictin, au brave guerrier, au laborieux écrivain, au député courageux et au bon bourgeois.

Le penchant décidé de notre jeunesse littéraire l'entraîne aujourd'hui aux études graves et à la recherche des choses positives ; « hommes et maisons, nous sommes tous empreints des âges passés, » s'écrie le pathétique Michelet! Nous voulons tous apporter au moins une pierre au grand monument que, dans chaque province, l'on érige à leur mémoire! « Tous, tant que « nous sommes, nous faisons de l'histoire...... » Mais sachons au moins la montrer chrétienne et véridique au pauvre peuple, pour lequel, selon l'exclamation de notre grand poète, il n'y aura bientôt plus de salut que

dans la parole et dans l'enseignement ! Quels précieux avantages n'avons-nous pas d'ailleurs sur les siècles précédents, pour remplir la noble et délicate mission d'instruire la population ? Des cours gratuits de dessin, de peinture, d'architecture et de musique ; un collége communal avantageusement réputé ; des écoles primaires fréquentées et entretenues avec zèle ; des expositions annuelles des produits de l'industrie avec distribution de médailles ; des sociétés savantes d'*Agriculture* et des *Antiquaires de la Morinie* (1) dont les concours expriment une incitation salutaire pour les sciences et pour les arts ; une bibliothèque publique, bienfait inconnu à l'ancien régime, moyen infaillible et généreux de propager l'instruction dans toutes les classes de la société, sans privilèges et sans ridicules restrictions ; un musée d'antiquités, de peinture et d'histoire naturelle, qui s'enrichit chaque jour des bustes vénérés des grands hommes du siècle. Que cette heureuse jeunesse se livre donc paisiblement, avec ardeur et loyauté, à ses vastes travaux, et au sage développement de l'intelligence humaine ! Aujourd'hui, « de tous côtés on secoue le joug « de l'antiquité pour puiser dans les sources locales ; « l'ère d'avenir se prépare dans les entrailles du sol, « et déjà vous sentez la chaleur d'une société qui se « forme et d'un nouveau monde qui remue. »

---

(1) La Société des Antiquaires de la Morinie, installée solennellement le 5 avril 1832, a été reconnue par ordonnance royale du 21 avril 1833.


le Baron Taviel,
Lieut. Général d'Artillerie.


le Prince de Béthune-Hesdigneul,
Lieut. Général.


Monsigny,
Membre de l'Institut.


Malbrancq,
historien célèbre.


Le Baron Liborel,
ancien membre de la Cour de Cassation.

Imp. Lith. de Gardon, rue Guénégaud, 15, Paris.

[illegible]

[illegible] les [illegible] qui [illegible]
[illegible] avec un [illegible]
[illegible]
qu'[illegible] pas [illegible] nous [illegible]
[illegible]

MAISON

DE SAINT-OMER.

Parmi les nobles familles qui illustrèrent en Europe la généreuse institution de la chevalerie, nous signalerons avec un juste orgueil la *Maison de Saint-Omer*, dont l'origine remonte au moins au milieu du onzième siècle. Ses premiers chefs qui descendaient de Lydéric de Harlebecq, grand forestier, et auxquels on attribuait une parenté avec Charlemagne, étaient châtelains ou gouverneurs héréditaires de Sithieu, devenu une ville importante par les soins du comte Baudouin II; leur châtellenie était si considérable qu'elle n'était pas renfermée dans la cité et sa banlieue, mais qu'elle s'étendait dans toute la contrée aux environs sur les deux rives de l'Aa jusqu'à la mer, et se prolongeait en grande partie dans la Flandre. Ces seigneurs possédaient une forteresse, rendaient la justice et avaient l'autorité du principal représentant du comte souverain. Ils devaient leur institution aux premiers comtes de Flandre; ils prirent bientôt le nom de *Saint-Omer*, et l'histoire ne tarda pas à vanter leurs faits mémorables.

Philippe de l'Espinoy, dans ses *recherches sur les antiquités de la Flandre*, leur rend ce beau témoignage :

« Les chastelains ou viscontes de Sainct-Omer ont de « tout temps esté tenus et comptés entre les anciens ba- « rons de Flandres, et ont été pour tels recognus par

« plusieurs chartres des comtes de Flandre, et cette très-
« noble famille ont été produicts plusieurs sages, hardis
« et valeureux chevaliers, et grands personnages, reco-
« gnus par les histoires et annales de Flandres, de France,
« et d'autres pays ; qui par leurs grands sens et valeur
« ont acquis des grands honneurs, tiltres, dignités et pro-
« fessions, tant outre mer, qu'en France, Angleterre, et
« en ces pays pardeça.... »

On les voit d'abord briller dans la liste des conquérants de l'Angleterre. A la voix éloquente de *Pierre l'Hermite*, *Guillaume I.er*, châtelain de St.-Omer, s'empresse avec ses frères, Hugues et Geoffroi, de se ranger sous la respectable bannière de Godefroid de Bouillon; *Guillaume* assiste utilement Robert II, dit de Jérusalem, dans ses principales entreprises; Hugues et Geoffroi immortalisent le nom de *Saint-Omer* dans la Palestine; ils contribuent fortement à la prise de la Cité sainte; Hugues reçoit en récompense de ses exploits la principauté de Galilée et la seigneurie de Tibériade, concédées avec déférence par Tancrède; Geoffroi fonde, en 1118, le fameux ordre du Temple; dix ans après, il obtient du concile de Troyes un réglement et des statuts pour ses braves compagnons, la sécurité des voyageurs, l'effroi des brigands, et jette en Europe les bases de la prodigieuse puissance de cette milice héroïque, trop riche et trop altière pour être longtemps à l'abri des attentats de la méchanceté et des coups de la fortune (1). *Hoston*, fils de Guillaume, devient grand-

(1) Tous les biographes conviennent que Geoffroi de Saint-Omer, s'étant joint à Hugues de Paganis et à sept autres chevaliers français, a été le fondateur de l'ordre des Templiers, en cette année 1118. Geoffroi fut même celui qui se distingua le plus dans cette célèbre institution. Ces neuf guerriers prononcèrent des vœux de chasteté et de pauvreté, et se chargèrent de la sûreté des chemins pour les pélérins. Baudouin II, roi de Jérusalem, les logea provisoirement dans une maison près du temple de Salomon d'où ils portèrent le nom de Templiers.

maître du Temple; Gautier, son frère, aide saint Bernard à faire sortir des eaux l'abbaye de Clairmarais; Guillaume II, leur aîné, électrisé par le grand nom de Suger, son compatriote, engage les Audomarois à reconnaître les lois favorables de Louis VI. Guillaume III, son fils, est désigné comme le bienfaiteur des monastères de la contrée; c'est à ses instances auprès du comte Thierry que nos

« Hugues de Paganis et Geofroi de Saint-Omer, nobles chevaliers, en « furent les premiers profès. Ils étaient si pauvres, dit Matthieu de Paris, « qu'ils n'avaient qu'un cheval commun entr'eux; et c'est la raison pour « laquelle le sceau de l'ordre représente deux chevaliers montés sur un « seul cheval. » (Nouveau traité de diplomatique. T. IV.)

Ce *Sigillum* des soldats du christ, monument d'une indigence touchante et d'une respectable humilité, représente l'effigie d'un enfant de *Saint-Omer!* En 1127, Geoffroi et plusieurs de ses compagnons avaient encore fondé dans le faubourg d'Ypres un temple sur le territoire nommé *Upstal.*

On sait quelle fut la fin tragique des derniers chevaliers de Geoffroi de Saint-Omer, de ce généreux compagnon d'Eustache de Boulogne, qui s'écria peut-être aussi avec ce jeune héros sous les murs de Solyme, au sujet de la séduisante Armide: « Que dira-t-on à la cour de France quand « on saura que nous avons refusé notre bras à la beauté? » Le bras des nobles chevaliers du Temple ne manqua jamais à la faiblesse opprimée, à la foi menacée, à la patrie attaquée; l'infidèle en ressentit souvent la puissance; il n'était point de gentilhomme qui ne voulût servir sous les bannières de cet ordre courageux qui avait pris l'honneur pour devise, et les princes et les rois s'honoraient de lui appartenir. De tous côtés sur leur glorieux passage éclatait ce cri répété: « Hommage aux « fils des preux. » Bientôt leur nombre s'accrut d'une façon étonnante; il en fut de même de leurs richesses et de leur pouvoir. Peut-être avec trop de prospérité, leurs vertus s'obscurcirent; leur vanité, il est vrai, passa même en proverbe; accusés de crimes infâmes, méconnus de cette belle cour de France qui, dans son intérêt bien entendu, n'aurait jamais dû les abandonner, le petit-fils de saint Louis, oubliant les services signalés qu'ils avaient rendus à son généreux ayeul, à la journée de la Massoure, les supprima, confisqua leurs immenses propriétés et les fit presque tous périr dans de cruels supplices.

ayeux sont redevables de l'*édifice des Halles*, ci-devant l'*Hôtel-de-ville ;* puis, il lève la *dîme saladine* dans la ville de Saint-Omer, et succombe avec fermeté dans les plaines sanglantes de Ptolémaïs; Guillaume IV, ami intime de Philippe-Auguste et de Baudouin IX, au milieu des dissensions de ces princes, sait accorder loyalement les devoirs de l'amitié, et la fidélité à la patrie, avec la foi due au souverain; il défend vaillamment Saint-Omer assiégé par le comte de Flandre; montrant le même zèle pour ce der-

L'abolition des Templiers, selon M. Mazas, fut l'acte d'une politique profonde et prévoyante, mais leurs supplices furent l'ouvrage du temps et du ressentiment d'un prince implacable dans ses vengeances. Quoi qu'il en soit, l'intolérant Philippe-le-Bel qui brûla les Templiers et qui fit pourtant enlever et souffleter les papes, comparut avec l'inhumain pontife à l'ajournement suprême fixé par ses victimes; et, s'il faut en partie attribuer ce grand événement à l'ouvrage du temps, la valeur des choses varie souvent aussi avec les siècles, et il nous semble encore entendre retentir l'éloquent éloge de notre muse tragique qui avait enfin vengé l'honneur de ces preux chevaliers des outrages de l'histoire.

La tradition, rapporte Hennebert, comptait 36 de ces chevaliers en Artois, à Haute-Avesnes, lors de la destruction de l'ordre; des soldats de la garnison d'Arras s'y étant transportés, les assemblèrent dans une salle, eurent la barbarie d'en égorger une partie et conduisirent le reste dans les prisons de cette ville. Pierre de Boulogne et Raoul de Thérouanne furent impliqués dans le fatal procès. Il y avait plusieurs maisons de Templiers dans l'Artois, et surtout à Saint-Omer, et leur souvenir y a long-temps subsisté.

On peut voir des fragments instructifs sur ces vaillants chevaliers dans les ouvrages de Chateaubriand, Capefigue et Mazas. Pasquier déclare naïvement à l'égard de leur condamnation que puisqu'elle a été prononcée par un concile général, « je veux croire que ce ne fut sans juste sujet. » Walter-Scott, qui ne les aimait pas, a mis cette exclamation exagérée dans le chapitre XXXV de son *Ivanhoë* : « Les ames de nos saints fondateurs, les esprits d'Hugues de Payen, de Geoffroi de Saint-Omer, et des sept bienheureux qui s'unirent les premiers pour consacrer leur vie au service du Temple, ne peuvent plus jouir sans trouble de leur béatitude éternelle! »

nier, il détruit ensuite les *Bleumontins*, aide plus tard Louis VIII à ceindre son front victorieux de la couronne d'Albion, contribue après à la prise de Damiette et meurt avec la réputation de n'avoir cherché la gloire que dans la vertu, et, par son mépris de tout ce qui était incompatible avec la dignité de son pays, d'avoir fait honneur à son siècle qui lui donne le surnom de *héros de la fidélité*. Robert I.er, comte d'Artois, admire alors l'étendue de la châtellenie de Saint-Omer, dont la juridiction se continuait à cette époque jusqu'au territoire de Guisnes et bien avant dans l'Artois vers Hesdin. Guillaume V, châtelain, combat à la Massoure, non loin de Robert II, dont il ne peut sauver les jours, et partage la captivité du roi de France. Dans ce siècle fertile en belles actions, les traces de l'honneur audomarois apparaissent encore dans la véritable terre de la gloire et dans le pays d'un peuple qui fut si bon juge de la valeur: *Nicolas de Saint-Omer*, compagnon de Ville-Hardouin, bâtit un petit château dans le canton du Magne, ainsi que la forteresse de Navarin, et bientôt le *château de Saint-Omer* s'élève à Thèbes et à Athènes, et la ville de *Santomer*, dans le Péloponèse. Pendant un siècle d'un pouvoir fastueux, ses descendants jouissent dans la patrie d'Aristide et d'Epaminondas de la considération la plus flatteuse. Cependant les croisades ruinent leurs plus chauds partisans, le démembrement de l'antique *Maison de Saint-Omer* commence; une partie de ses privilèges et de ses belles propriétés est aliénée pour rétablir des finances délabrées au service de la France; les héritiers de nos châtelains, partagés en plusieurs branches, prennent alors quelquefois des blasons différents; mais ils se glorifient constamment du nom de *Saint-Omer* qu'ils transmettent dignement à la postérité; *Henri de Saint-Omer* vole à la défense de Blanche de Castille, sur les traces infatigables de Duguesclin; les *de Fienne*, les *de Beaumont*, les *de Noircarme* figurent ensuite avec un lustre

remarquable dans les archives de cette châtellenie, qui se morcèle de plus en plus et qui finit par s'incorporer dans les vastes possessions du duc de Bourgogne ; mais sa renommée subsiste, et retentit toujours dans le monde ; *Denis de Morbecque*, seigneur de la *Maison de Saint-Omer*, reçoit à Poitiers le gant de l'infortuné roi Jean ; cent soixante neuf ans plus tard, un allié de cette famille accepte l'épée de François I.er, à Pavie ; circonstance historique la plus digne d'attention : deux rois de France demeurent captifs sur le champ de bataille, et ce sont deux seigneurs wallons dont les races se confondent ensuite, qui se saisissent de ces importants prisonniers au milieu du carnage ! Un autre Denis de Morbecque remplit, du temps de Maximilien et de Louis XII, la Flandre et l'Artois du bruit de ses exploits et de sa sagesse ; mais Dieu dispose enfin de cette maison qui compte tant de siècles de célébrité ; *Robert de Saint-Omer* décède sans enfant mâle le 1.er décembre 1617, terminant chrétiennement, par d'immenses libéralités à *douze mille pauvres*, la représentation d'une race vraiment chevaleresque.

« Le 12 dudit mois, se firent les enterrement et obsèques « dudit comte de Morbecque où assistèrent plusieurs sei- « gneurs et gentilshommes ; le corps, après les cérémonies « achevées, fut mis en terre en l'église dudit Morbecque ; « et d'autant qu'il était en lui finit le nom et les armes de « ladite maison, le peintre représentant ; le hérault d'armes « après aucunes cérémonies et après avoir fait une brève « harangue de louanges d'icelle maison, et combien elle « avait été florissante, et qu'enfin étant venue à son période « n'y ayant plus nul pour la relever, cassa lesdites armes, « puis les jeta dans le tombeau pour y demeurer en oubli, « avec défenses de les relever. » (*Hendricq.*)

Les annales de la Flandre ne témoignent pas seules de l'éclat du nom de *Saint-Omer ;* nous avons déjà vu qu'il avait fait en quelque sorte le tour de l'ancien monde, et

nous le retrouvons en outre dans les *tailles* de la capitale du royaume français pendant les 14.e et 15.e siècles. *Gui* et *Etienne de Saint-Omer*, orfèvres, y demeuraient, *rue aux Lavandières*; *Jehan de Saint-Omer* était l'un des plus riches changeurs de Paris. Un *Saint-Omer* y signa le traité de paix et d'union du 19 septembre 1418.

Ce nom de *Saint-Omer* a encore un relief estimable dans le clergé, l'état militaire et les beaux-arts. *Thomas de Saint-Omer* était un des disciples chéris de saint Bernard; divers membres de cette famille sont inscrits avec vénération dans la légende des prévosts de la collégiale et sur la liste des abbés de Clairmarais; d'autres exercent l'emploi de gouverneur dans plusieurs places du Cambrésis; un *Saint-Omer* était capitaine de vaisseau, en Angleterre, dans l'année 1405. *Hue de Tabarié*, châtelain de Saint-Omer, déjà préconisé dans la Palestine pour sa valeur, est mentionné parmi les Trouvères de l'Artois; les jolis tableaux de *Velléda* et de *Cymodocée*, dus au pinceau délicat de mademoiselle de *Saint-Omer*, ornent encore l'une des galeries du musée du Luxembourg; le plus habile peut-être des calligraphes français s'appelait *Saint-Omer*, et l'aimable *Bouilly* nous a révélé récemment les destinées d'un « grand spéculateur de terrains, *Saint-Omer* devenu banquier très-renommé.... »

Les alliances de la *Maison de Saint-Omer* ont été opulentes et des plus honorables : il suffit de citer les familles recommandables de *Thienne*, *Créqui*, *Fressin*, *Aire*, *Fauquembergues*, *Guisnes*, *Flandre*, *Massiet*, *Piènes*, *Gaure*, *Bailleul*, *d'Hésèque*, *Croï*, *de Flooz*, *d'Oignies*, *Lannoi*, *Hallewyn*, *Fienne*, *Wallon-Capelle*, *Beaulaincourt*, *Ives*, *d'Halenne*, *Menin*, *Dampmartin*, *Montmorency*, *Labasèque*, *Baërt*.....

Pendant six siècles, les dénominations de châtelain, de bailli, de gouverneur, ont été attachées aux plus éminents de ces chevaliers. Leur châtellenie, issue de domaines

royaux, rentra au pouvoir d'un prince souverain, et la branche même qui en dériva finit par se confondre ainsi que nous venons de le dire, avec les noms les plus éclatants du royaume.

Les descendants de *Hugues de Saint-Omer* qui brillait à la fin du 11.ᵉ siècle, subsistent encore dans la Bretagne où ils se sont établis et portent des gueules à deux épées d'argent mises en sautoir.

Les armoiries de la *Maison de Saint-Omer* étaient placées sur un écusson d'azur, à la face d'or, surmonté d'une couronne de comte. On voit divers sceaux des derniers membres de cette famille dans le *grand Cartulaire de Saint-Bertin*. L'hôtel de cette noble maison existait, dit-on, dans des temps reculés, dans la rue des *Six-Fontaines*.

L'époque où vivaient les valeureux enfants de *Saint-Omer* était toute militaire; on ne peut y creuser sans y découvrir la sublime alliance de la gloire et de la piété, de l'enthousiasme religieux et de l'ardeur des combats; la vie de ces chevaliers audomarois, favorable aux élans de la poésie, pourrait offrir aussi sans contredit des tableaux admirables aux récits dramatiques de l'annaliste fidèle; nous croyons toutefois avoir suffisamment démontré que les fondements de leur haute réputation reposaient solidement, ni sur la richesse, ni sur un vain nom, mais sur la vertu et sur une longue succession d'hommes vertueux; et nous espérons que le tableau rapide des faits et gestes de la *Maison de Saint-Omer*, dans ce siècle civilisé où le souvenir des choses honorables de la patrie ne doit plus perdre son bienfaisant empire, se reproduira toujours avec un attrait tout spécial à l'esprit des Audomarois satisfaits et reconnaissants.

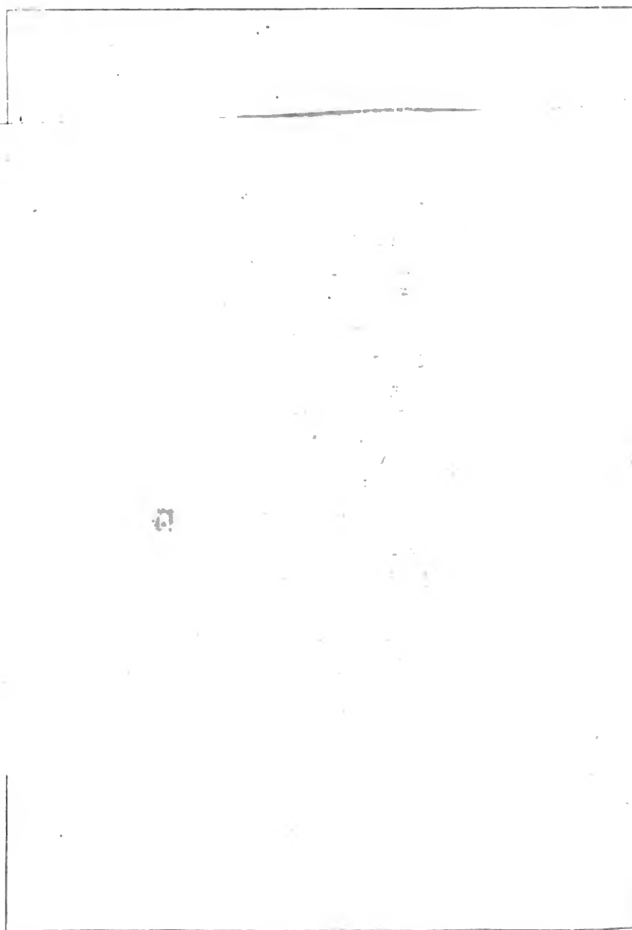

L'ABBÉ SUGER
NÉ
A SAINT OMER
EN M.LXXXII
MORT
EN M.CLII.
GALERIE MÉTALLIQUE
DES GRANDS HOMMES.
1820.

Sut gouverner en père et la France et ses maîtres. (1)

§ I.

Dans les siècles du moyen-âge, si dans la classe asservie, il naissait un homme de génie ou d'un caractère élevé, l'éducation monastique seule le tirait de son obs-

(1) Treneuil. Tombeaux de Saint-Denis.



SUGER.

La capitale de la France se glorifie avec raison d'emprunter ses notabilités principales aux localités les plus modestes des départements, et l'Artois, berceau de la monarchie, n'est point celle de nos anciennes provinces qui ait le moins contribué à rehausser l'éclat de notre belle patrie; je doute même qu'aucun enfant de la Garonne l'ait jamais autant satisfaite que ce célèbre abbé de Saint-Denis, qui, né de lui-même, parvint aux postes les plus éminents, non par faveur de cour et de naissance, mais par ses nombreuses vertus, sa profonde sagesse, son rare mérite et son inaltérable probité. Nommer Suger, n'est-ce pas rappeler à la fois l'un des plus grands ministres, et une partie des plus grandes choses de l'Europe moderne,

> Suger, enfant du cloître, et qui, né sans ancêtres,
> Sut gouverner en père et la France et ses maîtres. (1)

§ I.

Dans les siècles du moyen-âge, si dans la classe asservie, il naissait un homme de génie ou d'un caractère élevé, l'éducation monastique seule le tirait de son obs-

(1) Treneuil. Tombeaux de Saint-Denis.

curité, et après avoir acquis la réputation d'un homme éloquent ou savant, il sortait souvent de l'enclos d'un monastère pour monter sur un siége épiscopal ou pour entrer dans le conseil des princes (1). Cette vérité historique renferme toute l'histoire de l'abbé Suger.

Selon l'usage du temps, Suger fut consacré à Dieu, dans l'église de Saint-Denis. Il ne tarda pas à y obtenir les plus brillants succès dans toutes ses études. C'est dans cette fameuse abbaye qu'il forma avec le fils unique du roi de France, une de ces amitiés généreuses dont les liens sont indestructibles, et qui représentent les dignes unions de l'antiquité. Choisi bientôt pour remplir les charges les plus importantes de la communauté, le clairvoyant Suger bannit de ses prévôtés l'oisiveté et l'ignorance ; formé à la vraie piété, ainsi qu'à l'amour des belles-lettres, « il « ne prenait pas l'hypocrisie pour la foi, l'ardeur de la « calomnie pour le zèle de la charité, et l'abus que l'on « fait des choses saintes pour les choses saintes elles-« mêmes (2).

La Providence fit connaître particulièrement à Suger, dans sa miraculeuse carrière, comme il l'appela lui-même, les principaux personnages qu'elle s'était plu à mettre à la tête des destinées de son siècle. Trois rois de France et quatre Papes, ainsi que plusieurs princes étrangers qui le prirent souvent pour arbitre, révérèrent son vaste savoir, ses hautes et fortes pensées et ses intentions conciliatrices. Il prépara Philippe 1.er à mourir et présida à ses obsèques. Son ami étant ensuite monté sur le trône, Suger ne devint pas le souple courtisan, mais le prévoyant conseiller de Louis VI. Il le suivit dans les combats, et loin de déserter le poste de l'honneur, il contribua, au péril de sa vie, à la défaite des ennemis de son roi. Elu

(1) Mémoires de la société académique de Cherbourg, p. 13.

(2) Chateaubriand.

d'une voix unanime, en 1122, abbé du monastère de Saint-Denis, ce fut en sa présence que, pour se rendre ce saint propice, le roi des Français prit pour la première fois l'oriflamme, redoutable bannière de nos ayeux. Revêtu des emplois les plus distingués du royaume, il n'y a point en France de provinces, de villes, de bourgs, et même de villages, qui ne retracent aujourd'hui ses immenses services. Ce grand citoyen, dont la vie peut être proposée pour modèle à tous les conseillers du pouvoir, fit entendre le premier en Europe le cri sacré de liberté; son ame généreuse palpitait à ce beau nom et à celui plus saint encore de patrie. Les communes lui doivent leur établissement, et les serfs leur affranchissement. Facilitant avec habileté par ce moyen la levée des gens de guerre dans les villes, sans la participation des seigneurs, il pensait avec raison que « les citadelles de la monarchie « sont les corporations de citoyens fidèles et dévoués. » Il est avéré qu'il changea totalement la face de la France, en faisant faire un pas immense à la puissance royale, sous le règne glorieux de Louis VI. Songeant uniquement à la prospérité de l'Etat, et prenant pour guides la modération et l'économie, il introduisit dans les finances une gestion prudente et paternelle ; après avoir donné lui-même l'exemple dangereux d'une existence trop somptueuse pour un moine, il réforma également son abbaye avec un soin scrupuleux. A son décès, ce vieux et puissant ministre n'avait pour salle de réception qu'une cellule large de dix pieds sur quinze de longueur !

Lorsque l'héritier du trône fut enlevé à l'amour de la France par une mort affreuse, Suger consola le père infortuné ; il lui répéta que son antique race ne s'éteindrait pas, et que la couronne se maintiendrait dans son auguste famille. Sa loyale attente ne fut point trompée. « L'his-« toire lui était si familière que, quelque roi ou prince « des Français qu'on lui nommât, il en parcourait les

« actions avec une rapidité que rien n'arrêtait » (1). Oui, tout ce qui sortit de sa plume eut incontestablement une utilité marquée ; aussi, ses écrits valaient des soldats, son éloquence entraînait les suffrages, et ses conseils passaient pour des oracles. Il est vrai qu'il prédit en son temps beaucoup de choses arrivées, et on le regarda à juste titre comme le Salomon de son siècle.

C'est en 1140, qu'il fit avec pompe la dédicace de la merveilleuse église de Saint-Denis ; on lui en attribua l'ordonnance générale, parce qu'il avait aussi la réputation d'être l'un des hommes de son siècle le plus versé dans l'architecture.

Quelques années auparavant, Suger avait reçu les derniers soupirs de Louis VI ; ce prince en quittant cette misérable terre, se plaignit, malgré les fastes de son règne, du malheur de la condition humaine qui réunit rarement le savoir et le pouvoir ; regardant pleurer amèrement le pieux abbé, il lui dit : « Beau cher ami, ne pleure mie « de moi ainsi, faites joie de ce que la miséricorde me « signe et prévoir de moi appeler..... » (2) Il lui recommanda ensuite particulièrement son fils, se fiant à sa fidélité plus qu'à tout autre..... Heureux les rois, heureux surtout les peuples qui voient entrer dans les conseils de leurs souverains de semblables favoris !

Quelques années plus tard, la sagesse de Suger brilla de nouveau dans une discussion majeure. Il combattit avec véhémence le projet de croisade prêchée par l'impétueux moine de Clairvaux. En travaillant à la politique, Suger n'avait pas négligé les affaires de la religion ; mais en voulant l'avantage bien entendu de la religion, il cherchait en même-temps celui de l'Etat. Cependant, malgré les maximes les plus pures, on ne goûtait pas toujours son

(1) Vie de Suger, par Guillaume, moine.

(2) Manuscrit, n.° 707.

opinion sur le droit divin, et dans cette grave circonstance, il ne fut malheureusement pas cru. La croisade fut désastreuse. « O mon père Suger! s'écrie Odon de Deuil, le « Roi ne parvint à Antioche qu'à travers d'immenses pé- « rils et après de grandes pertes: mais vous devez vous « consoler en pensant que du moins il est sauvé. »

Avant son départ pour la terre-sainte, en 1147, Louis VII avait eu la prudence de désigner Suger comme régent du royaume; ce choix d'un homme aussi consommé dans les affaires, et dont la politique transcendante était adorée de la nation, avait obtenu l'approbation générale.

La France fut en partie dédommagée du tort infini que lui causait cette expédition lointaine par le gouvernement fructueux et tutélaire de Suger. Bienveillant et équitable envers tous les Français, il n'était formidable qu'aux oppresseurs de son pays, plaignant néanmoins la condition des rois qui souvent ne peuvent remédier à tous les maux qu'ils connaissent. Une occasion extraordinaire se présenta bientôt pour manifester plus ostensiblement encore son entier dévouement à son souverain: le comte de Dreux, frère de Louis VII, avait précédé le retour de ce prince de la Palestine, et s'apercevant de l'extrême mécontentement du peuple, avait accrédité les idées d'incapacité qui ne pesaient que trop sur le monarque, dans la vue de s'emparer des rênes de l'état, et peut-être de la couronne. Suger qui avait blanchi au service de ses maîtres, qui les avait soutenus de son bras, de ses écrits, de ses conseils, se montra de rechef dans cette circonstance critique le héros de la fidélité; profondément versé, comme on vient de l'observer, dans la connaissance de l'histoire, il n'ignorait pas que l'ombre du dernier Mérovingien, mort dépossédé sous le froc à Saint-Omer, sa patrie, avait souvent fait trembler le grand Charlemagne lui-même, et il savait aussi que les droits des descendants de ce prince déchu avaient quelquefois inquiété les premiers Capétiens. Les troubles

qui suivirent l'avènement du chef de cette dynastie étaient encore présents à sa pensée ; il se hâta donc d'assembler les représentants de la nation, et là, dans cette majestueuse réunion, sans proscriptions et sans rigueurs inutiles, mais sans que rien fût capable de lui faire abandonner le parti de la vérité et de la justice, pour lesquelles il eût volontiers sacrifié sa vie, car il était également élevé au-dessus des espérances et des craintes du siècle, il employa des exhortations si fermes et si entraînantes qu'il fit rentrer les divers factieux dans le devoir, et tous les partis furent contraints d'exalter ses talents et d'admirer son beau caractère. La France put se consoler de la défaite de ses armées et ressentit alors pour sa félicité l'influence salutaire d'une voix de plus dans la balance.

Cependant Louis VII, abandonnant le théâtre honteux d'une guerre funeste, revenait prendre possession de cette France dont Suger avait été l'ame pendant son absence et qu'il devait retrouver si florissante malgré ses revers nombreux ; mais « hélas, à quoi les rois sont-ils exposés ! qu'ils « sont malheureux d'être livrés aux artifices des méchants, « et des hommes artificieux et intéressés qui les environ- « nent ! » — « A la vérité, la reconnaissance est rarement « leur vertu. » Suger fut accusé de trahison auprès de son faible et imprudent souverain. « Il éprouva l'injustice « qui d'ordinaire frappe tous les gens de bien ; » comme il n'expliquait point l'évangile à l'avantage du despotisme, mais au profit du malheur, c'en était assez pour le faire détester par quelques docteurs ultrà-montains qui ne pouvaient lui pardonner son opposition à la croisade et la substitution de la douce et bienfaisante morale du Sauveur des hommes aux anathèmes, aux excommunications, aux pénitences qui se rachetaient au poids de l'or ; Suger avait aussi imploré de tous ses vœux, pour le bonheur de sa patrie, l'alliance conservatrice de la monarchie héréditaire et des libertés publiques, mais les castes privilégiées ne

pouvaient se résoudre à lui faire la rémission de ce crime politique. Il eût vainement aussi répété dans notre siècle: « pour toute science et pour tout secret de succès, étudiez « et favorisez le génie des peuples; » cette dangereuse hérésie n'aurait point été approuvée; il ne tirait principalement son génie que d'une conscience sans reproche et animée de l'espoir religieux d'être utile aux hommes; puisant sa force dans l'estime publique qu'il mérita toujours, il ne vantait pas l'indépendance avec un cœur d'esclave, ne criant pas avec hypocrisie: liberté! liberté! pour la détruire ensuite par ses œuvres. (Car de quoi la corruption n'abuse-t-elle pas?) Il souleva donc contre lui tous les hommes de mauvaise foi ainsi que la masse de toutes les médiocrités rampantes et envieuses qui supportent au surplus difficilement le véritable génie, n'importe dans quelle ère; les vieux chevaliers du siècle précédent ne pouvaient tolérer ses idées libérales, et ne craignirent pas de le comparer *momentanément* au génie du mal ou du chaos; les jeunes novateurs, dans leur ardeur insensée, dénaturaient sa conduite prudente et appréhendaient surtout son éloquente énergie contre leurs visions révolutionnaires.

Le roi écouta d'abord un peu trop facilement les rapports insidieux qu'on lui fit sur son premier ministre qui n'en resta pas moins dévoué au trône, car « l'ingratitude « est à l'aise avec la fidélité; » mais les soupçons injustes ne prévalurent pas long-temps, les bonnes intentions et la droiture de Suger furent hautement proclamées, et malgré les vociférations de ses adversaires, au milieu des acclamations d'amour et d'estime des Français, Louis VII, mûri par le malheur, ce grand *enseigneur* de vérité, lui décerna publiquement, au nom de la nation reconnaissante, la récompense la plus digne du meilleur citoyen, le titre de *père de la patrie*, honneur qui ne fut jamais accordé à aucun autre ministre, surnom flatteur, ratifié

par la voix solennelle du peuple, appelée la voix de Dieu, quand il est calme, parce qu'alors son instinct est admirable pour deviner le vrai mérite. (1)

Suger, plein de désintéressement, ne se vengea de ses ennemis qu'en faisant à la France tout le bien possible. « La politique ne lui fit point oublier les préceptes de « l'évangile. » (2) Louis VII qui n'eut pas toujours le bon esprit d'adopter ses excellents avis et son extrême prévoyance s'en vit privé trop tôt pour son avantage et pour celui de son royaume.

Au moment où il allait exécuter l'héroïque résolution de conduire lui-même, en Palestine, une armée soudoyée à ses frais, et après avoir déjà fait passer à Jérusalem les fruits de ses économies, par l'entremise des chevaliers du Temple, ordre fondé récemment par un enfant de Saint-Omer, (3) entreprise dont le but était de sauver la cité sainte et d'empêcher Louis VII de faire une seconde croisade, Suger mourut au retour d'une visite pieuse au tombeau de saint Martin. « Inutiles apprêts! ce dernier coup « manquait à sa gloire: la mort le surprend à la plus belle « époque de sa vie; il expire, la patrie et l'héroïsme « dans le cœur. » (4) Il fut long-temps regretté par le peuple, non oublieux de ses bienfaits, et pleuré amèrement par son roi qui resta comme un homme qui a perdu son guide dans un pays désert et inconnu. Sa fin fut annoncée à la chrétienté comme une calamité publique.

La mémoire de cet homme d'état supérieur, amant sincèré et passionné de toutes les vraies gloires, sera certainement immortelle, car, pensant comme Bayard, parlant

(1) Le Chroniqueur de la jeunesse, par M. Danièlo.

(2) Michaud. Histoire des Croisades.

(3) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis, p. 188. — Variétés historiques sur Saint-Omer.

(4) De Laussat.

comme Bossuet, il eût été Sully sous Henri IV et Colbert sous Louis XIV. La liberté et l'honneur de son pays ne faillirent jamais entre ses mains constamment pures. Il s'opposa vivement au divorce impolitique qui démembra la monarchie à la fin du règne de Louis VII; il fit voir, au faîte de la puissance, ce que peut quelquefois un seul homme sur la fortune d'un Etat, car sa disgrâce aurait été aussi un déplorable événement pour tous les Français, et long-temps ils en auraient ressenti les fatales conséquences. Il tenait pour principe qu'il est pernicieux pour un roi de violer la loi, parce que la loi et le roi n'ayant qu'une seule et même autorité, ébranler celle de l'une, c'est mettre en danger celle de l'autre. (1) Toutefois, il n'aurait jamais applaudi à ce qu'on affectait naguère encore de proclamer le plus saint des devoirs. On l'accusa d'avoir semé l'or avec profusion, mais « c'était cultiver la vigne « du Seigneur, disait-il, que de prodiguer aux demeures « des solitaires l'or, l'argent et les pierres précieuses. » Louis XIV, qui réglait souvent ses choix sur la renommée, n'aurait eu garde de dédaigner un si précieux soutien, et il est connu que Louis XVIII, dans les inquiétudes et les embarras de son règne, s'écriait souvent : « Que n'ai-je « pour me seconder un abbé Suger!.... (2)

L'éloge de Suger a été justement renouvelé de siècle en siècle; on le récita publiquement à l'anniversaire de son décès, pendant une longue série d'abbés recommandables, dans le chœur magnifique de l'abbaye de Saint-Denis; et quelques années se sont à peine écoulées depuis, qu'à la présentation d'un projet de loi concernant les communes, cet éloge, toujours jeune, se reproduisit naturellement sur les lèvres du brillant orateur qui échoua, hélas! dans sa tentative officieuse de satisfaire les exigences des partis

(1) Remontrances du parlement de Dijon. 1788.

(2) Dictionnaire de la conversation.

qui divisaient alors la France. (1) Enfin, je redirai les paroles d'enthousiasme du moine *Guillaume :* « Excellent « Suger, que pourrait-on dire qui ne fût au-dessous de « tes mérites? tout ton éloge sera renfermé dans ce peu de « mots : le ciel même t'applaudit pour ta vertu, l'Univers « et la Gaule entière célèbrent tes louanges...... »

§ II.

D'après l'esquisse biographique qui précède, il est incontestable que la patrie de l'abbé Suger a des droits acquis à la gratitude éternelle de la France. D'ailleurs, « l'intérêt le plus vif se rattache toujours à un grand homme, « et l'éclat que sa renommée fait jaillir sur sa patrie exerce « une si noble influence que pendant des siècles, ainsi « que cela est arrivé pour Homère, on a vu des villes « rivaliser de zèle et de travaux pour acquérir le droit « de se dire le berceau du génie. » (2) J'ai signalé déjà plusieurs fois la ville de Saint-Omer, dans la province d'Artois, comme ayant des droits plausibles à se déclarer le lieu de naissance de l'illustre Suger; (3) cette prétentention n'est pas nouvelle parmi mes compatriotes, et les historiens de cette contrée. Hennebert n'en fait pas mention, à la vérité, mais peut-être l'avait-il réservée pour sa biographie artésienne dont la révolution a empêché la publication. Dom Devienne l'a consignée dans son histoire d'Artois. En 1811, l'administration municipale de Saint-Omer répondit aux rédacteurs de l'annuaire statistique du Pas-de-Calais, que Suger était né dans cette cité. (4) En

(1) M. de Martignac, séance du 9 février 1829.

(2) Hédouin. France littéraire.

(3) Variétés historiques sur Saint-Omer. — Histoire de Thérouanne, etc.

(4) Archives de Saint-Omer.

1820, M. Desmarquoy (1) fit hommage d'un recueil de recherches sur cette question de localité à M.r Siméon, préfet du Pas-de-Calais, qui les soumit, dit-on, à l'examen de l'académie des inscriptions et belles-lettres; et en vertu de l'approbation de ce corps savant, et stimulé par le zèle vigilant du directeur des beaux-arts, le gouvernement fit frapper une médaille qui d'un côté représente l'effigie de l'abbé Suger, et de l'autre cette inscription : *né à Saint-Omer en* 1082, *mort en* 1152. Cette médaille a été déposée au musée de cette ville. (2) Un article biographique conforme à cette opinion fut inséré dans le *Propagateur du Pas-de-Calais,* le 16 septembre 1829; le *Mémorial artésien* réclama aussi cette éclatante distinction pour notre cité, le 22 avril 1830; Collet exprima le désir que ce fait pût être prouvé d'une manière péremptoire, « alors, la ville de Saint-Omer, dit-il, pourrait, à juste « titre, revendiquer la gloire d'avoir donné le jour à cet « homme célèbre qui fit l'admiration de saint Bernard et « de toutes les personnes illustres de son temps, lui éri- « ger ensuite une statue sur une des places publiques de « cette ville. » (3) L'*Indicateur de Calais* du 18 mars 1832, déclara que « Saint-Omer s'honorait de le compter au nom- « bre de ses enfants. » L'antiquaire de la Morinie s'en empara à son tour : « nous citerons avec une sorte de fierté, « dit M. Derheims, dans son article sur l'*importance des « recherches archéologiques*, le vertueux Suger, ministre- « modèle ! » Récapitulons donc les rapports historiques de Suger avec la ville de Saint-Omer et faisons la revue des diverses autorités sur lesquelles on peut équitablement s'appuyer pour chercher à résoudre cette curieuse difficulté.

Selon une notice inédite d'un ancien bénédictin de la

(1) Né à Aire, ancien médecin en chef à l'armée française.

(2) Archives de la Société des Antiquaires de la Morinie.

(3) Notice historique de Saint-Omer, p. 163.

congrégation de Saint-Maur, (1) qui, comme on le sait, « a donné ces hommes dont le savoir est devenu prover- « bial et qui ont retrouvé, avec des peines infinies, les « manuscrits antiques, ensevelis dans la poudre des mo- « nastères, » l'abbé Suger vit le jour à Saint-Omer, sur la paroisse de Saint-Denis, l'an 1082. Cette cité, où s'élevaient déjà plusieurs communautés, faisait alors partie du comté de Flandre. Les parents de Suger étaient pauvres et inconnus, mais bourgeois libres et honnêtes. La tradition rapporte qu'il reçut sa première éducation dans l'abbaye de Saint-Bertin dont l'école littéraire était déjà favorablement connue dans la Belgique du temps de Charlemagne, et où les enfants indigents étaient recueillis par la charité des religieux qui les formaient de bonne heure aux sciences ainsi qu'aux vertus chrétiennes. C'est pourquoi j'ai allégué avec vraisemblance que le chétif lutrin de la paroisse de Saint-Denis, à Saint-Omer, avait retenti des premiers accents du vertueux Suger et du sensible auteur de *Félix*.... (2) Quoi qu'il en soit, c'est en 1092 qu'il fut déposé par son père dans l'abbaye de Saint-Denis; celui-ci s'appelait Elimand (3), Hélinand (4), ou Etienne Suger, homme du peuple, recommandable par sa probité, et sa

(1) L'abbé Aubin. Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Omer.

Jean-Charles-Joseph Aubin, né à Saint-Omer, le 21 février 1747, sous-prieur et bibliothécaire à Rouen, dans la congrégation de St.-Maur, qu'il défendit avec éloquence à l'époque de la révolution, fut nommé le 5 juillet 1799, conservateur de la bibliothèque de Saint-Omer qu'il administra avec talent jusqu'au 31 janvier 1827; il a laissé comme un souvenir honorable et digne d'être respecté, la partie des *manuscrits* de son catalogue. Cet érudit bénédictin est décédé le 5 septembre 1829.

(2) Histoire de Thérouanne; article *Monsigny*.

(3) Histoire de Suger, par Gervaise.

(4) Nécrologe de l'abbaye de Saint-Denis.

mère, Catherine Legrand. (1) Il s'était trouvé, dans son enfance, à Saint-Bertin avec Alvise, son frère aîné, religieux de ce monastère, depuis évêque d'Arras, et Milon 1.er, évêque de Thérouanne; et il prit toujours un soin tout particulier de l'église des Atrebates, et il montra constamment une considération étonnante au diocèse des Morins, ainsi qu'un attachement flatteur et délicat envers son respectable chef, son camarade d'études. (2) Ce dernier avait été choisi, conjointement avec Suger et Hugues d'Auxerre, pour présenter à Eugène III et aux cardinaux la confession de foi des prélats de France qu'avait dressée saint Bernard, à l'occasion des hérésies de l'évêque de Poitiers. (3) Alvise présida à la dédicace de la cathédrale de Thérouanne, en 1133; (4) c'était peut-être pour représenter Suger, son frère, auprès de Milon, son cher condisciple. Suger avait aussi contracté une liaison intime avec Charles-le-Bon. Lorsqu'en 1122, Eustache, advoué de Thérouanne, voulut vexer le clergé de cette ville, par la construction d'une forteresse dans le cimetière de Notre-Dame, Suger, sollicité par son ami Milon, engagea le comte de Flandre à en ordonner la démolition.

Isaac, le dernier survivant des assassins de Charles-le-Bon, fut surpris caché dans un cloître de Thérouanne et livré à la justice du roi de France. (5)

Suger voulut que Milon signât son testament, en 1137, et qu'il assistât à la consécration de son église abbatiale, à l'édification de laquelle il avait contribué. Cet évêque cependant était modeste et fuyait les honneurs du monde,

(1) Legrand de Castelle, ancien avocat à Saint-Omer. — Remontrance du clergé de Saint-Denis, à Saint-Omer, à l'évêque de cette ville. 1779.

(2) Histoire de Thérouanne, page 57.

(3) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.

(4) Manuscrit n.° 805, de la bibliothèque de Saint-Omer.

(5) Histoire de Thérouanne, p. 21 et 22. — Dom Gervaise, t. II.

mais il était du même pays que Suger; il s'était adonné aux mêmes études, avait embrassé le même état; leurs familles étaient peut-être unies par les liens de la parenté ou de l'amitié; ils conservèrent jusqu'à la mort cette sympathie de jeunesse. En outre, Suger sut profiter de quelques circonstances particulières pour attirer chez lui son ancien ami. (1) Milon était, dit-on, un des six évêques qui assistèrent à ses funérailles. Après le meurtre affreux de Charles-le-Bon, Louis VI vint faire reconnaître à Saint-Omer, Guillaume de Normandie, en qualité de comte de Flandre; il y signa la fameuse charte de 1127; le nom de Suger ne figurant pas au bas de cet acte remarquable, on ne peut donc prétendre raisonnablement qu'il ait accompagné son roi dans ce voyage à la terre natale; mais Saint-Omer est au nombre des cités qui, pour se soustraire au joug odieux de la féodalité, obéirent à Louis VI; c'est ce qui résulte des médailles de son règne, et de l'écusson de France qui se trouvait jadis sur les robes et manteaux de MM. du magistrat de Saint-Omer, avec l'inscription du mot de *loyauté;* (2) c'était Guillaume II, de la vaillante *Maison de Saint-Omer*, qui, applaudissant vivement à la mesure tutélaire qu'avait suggérée son généreux compatriote au roi de France, s'était rangé avec empressement à la tête des Audomarois, sous les lois de ce monarque intelligent. Plusieurs auteurs prétendent que Hoston, de Saint-Omer, grand-maître du Temple, assista aux funérailles de Suger, avec plusieurs chevaliers de son ordre: digne hommage rendu à son impérissable souvenir! (3) on a observé, et cela par précision chronologique, que les années de la naissance et de la mort de Suger avaient

(1) Vieux registre de Thérouanne, cité par Dom Liron.

(2) Legrand de Castelle.

(3) Variétés historiques sur Saint-Omer, p. 36. — Histoire de l'abbaye de Saint Denis, p. 190. — Vie de Suger, par Guillaume.

été tristement mémorables à Saint-Omer par deux incendies épouvantables.

Après la narration des *rapports* qui ne sont étayés que sur une tradition plus ou moins avérée, car, « quelle est « la tradition historique un peu ancienne qui puisse être « complètement prouvée et à l'abri de toute contestation? » abordons l'examen des *autorités* sur le fait même de la naissance.

Les auteurs déterminent en général la naissance de l'abbé Suger, en 1081 ou 1082, et son décès au 13 janvier 1151 (1) ou 1152. La biographie s'est arrêtée aux dates suivantes: 1082 et 1152, qui comprennent une carrière de 70 ans. (2) Ceux qui ont rédigé la vie de Suger ne s'expliquent point sur son lieu natal et déclarent tous qu'il était d'une origine obscure. A cet égard, ils ont imité sa discrétion, et répété son aveu modeste qui n'ajoute qu'un nouveau lustre à sa renommée. « *Quis enim ego sum*, *aut quæ domus... me pauperem de stercore... plebe humili...* » (3)

Les opinions des biographes et des annalistes ont flotté indécises sur la désignation de sa patrie: Saint-Omer, Toury-en-Beauce et Saint-Denis ont été spécialement indiqués. On peut choisir sans doute, mais apprécions attentivement la valeur des hypothèses des uns et des autres.

Au commencement du 18.e siècle, Dom Liron, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, composa une dissertation où il est prouvé que l'abbé Suger, régent du royaume de France, est né dans l'Artois. (4) Elle est dédiée à l'évêque de Saint-Omer, François de Valbelle; elle a été retrouvée manuscrite dans les papiers de cet évêque,

(1) Dom Bouquet, t. XV, p. 530.

(2) Dom Bouquet, t. XII, p. 113. — Gervaise, t. I. — Mémoires des inscriptions.

(3) Ecrits de Suger.

(4) Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur, p. 675.

ayant au bas cette date : à la Flèche, le 15 décembre 1726, imprimée à sa mort arrivée en 1727 et répandue immédiatement après dans l'Artois. Elle a été réimprimée en 1738 dans les *singularités historiques ;* c'est ainsi que cette prétention a retenti, pour la première fois, dans le monde littéraire. Elle ne tarda pas à obtenir de respectables approbations : « la patrie de l'illustre Suger est un « problème sur lequel on propose diverses conjectures, « dont aucune, à notre avis, ne produit une entière con- « viction. Celle qui nous paraît le plus approcher de la « vérité, le fait naître dans le territoire de Saint-Omer. » Ainsi s'exprime l'*Histoire littéraire de la France*, en 1763. Le recueil des historiens de la France relate aussi les arguments de Dom Liron. (1) On les retrouve encore dans le *Gallia christiana.* (2) La dissertation de ce bénédictin est intitulée : *la Gloire de l'Artois*. Le fait dont il s'agit, important à l'histoire de cette province, nouveau et si difficile qu'il a été inconnu jusqu'à ce jour à tous les savants, regarde particulièrement Saint-Omer ; (3) « c'est assurément « une chose digne d'étonnement, observe d'abord l'auteur, « que jusqu'à ce jour aucun lieu proprement ne s'est fait « honneur de la naissance du grand Suger ; » sans autre vue que de servir la vérité, il lui paraît certain qu'il est né dans la Belgique, en particulier dans l'Artois, et très-probablement dans la ville de Saint-Omer ou dans son voisinage. Cette assertion est fondée sur le fait unique que Suger était frère d'Alvise, connu particulièrement depuis l'élévation de Suger qui procura celle de cet évêque. Cet Alvise était, selon les expressions de Locre, *vir magnanimus*, *genere Flander* ; or, on disait généralement dans les 11.e et 12.e siècles : *Saint-Omer en Flandre*. Malbrancq déclare qu'il

(1) T. XII, p. 103, année 1781.

(2) T. VII, p. 369, année 1744.

(3) Epitre dédicatoire.

était originaire de la Flandre en Morinie et religieux de Saint-Bertin ; Ipérius et le grand cartulaire de cette abbaye justifient sans aucun doute sa résidence et sa prééminence dans ce monastère ; il y obtint même la dignité de prieur qui n'était autre peut-être que celle de prieur claustral de Saint-Vaast. (1) Cet estimable prélat étant mort à la croisade, le 6 septembre 1147, l'abbé de Saint-Bertin, qui l'avait accompagné dans cette expédition, ne laissa à aucun autre le soin de lui rendre les devoirs funéraires. Se sentant défaillir à l'époque de la fête de saint Bertin, dont il avait été moine, il pria ceux qui l'entouraient de lui chanter solennellement tous les offices de ce jour (2).

Alvise jouissait d'une réputation étendue ; il la devait à sa piété régulière, à sa vie laborieuse, à son mérite (3). Il était très-lié avec saint Bernard et il brilla au premier rang parmi les ardents adversaires d'Abailard. (Suger força Héloïse à quitter le monastère d'Argenteuil dont elle était prieure). Alvise avait été élu, en 1112, au ministère abbatial de l'église d'*Anchin*, avec l'agrément de l'évêque de Thérouanne, parce qu'il était né dans son diocèse, et promu, en 1131, à l'évêché d'Arras. A l'occasion de cet avénement épiscopal, il reçut les vives félicitations d'Innocent II, ami de Suger, auprès duquel ce pontife venait de passer les fêtes de Pâques, ainsi que de Louis VI qui recommanda en outre non-seulement au clergé et au peuple d'Arras, mais encore à Thierry, comte de Flandre, d'aimer et d'honorer le nouvel évêque. L'archevêque de Reims ne donna pas à ce choix un acquiescement moins solennel. Pourquoi donc ce contentement si prononcé du pape, du roi et du métropolitain ? « C'est qu'Alvise était « frère de Suger ; cela dit tout.... » En 1140, Alvise avait

(1) Manuscrit n.° 815. Bibliothèque de Saint-Omer.
(2) Odon de Deuil.
(3) Manuscrit n.° 785. Bibliothèque de Saint-Omer.

assisté aussi à la dédicace de l'église de Saint-Denis et y avait consacré l'autel de saint Cucuphas ; « on marque « encore d'autres solennités de cette église où il s'est « trouvé. » Ce sont des rapprochements de plus avec l'abbé Suger.

L'an 1147, Alvise donna à Suger son église d'Anchin ; quel motif avait-il de faire ce présent au puissant abbé de Saint-Denis, infiniment plus riche que lui ? C'est qu'en partant pour l'Orient, il voulut offrir ce tribut de son amitié et de sa reconnaissance, et comme pour ajouter quelque chose au luminaire de l'église de Saint-Denis, à son *très-cher frère,* selon son expression, que peut-être, pressentiment trop réel, il ne devait plus revoir.

Pendant l'épiscopat d'Alvise, le chapitre d'Arras était en confraternité avec l'abbaye de Saint-Denis ; cette disposition avait été arrêtée par l'évêque pour témoigner sans doute à son frère la haute considération qu'il portait à tout ce qui l'intéressait ; et n'est-ce pas aussi par égard pour l'attachement et la mémoire d'Alvise, que de son côté, Suger, même après la mort de son frère, soutint et protégea l'église d'Arras, capitale de l'Artois, sa patrie, plus que toutes les autres du royaume ?

Alvise étant décédé à la croisade, l'un des principaux aumôniers de Louis VII, ce prince annonça lui-même, cette douloureuse nouvelle, à Suger ; les termes de sa lettre offrent une similitude frappante avec ceux de la donation faite par Alvise de l'abbaye d'Anchin ; ce dernier, comme je viens de le dire, appelle Suger *dilectissime frater ;* Louis VII en lui parlant d'Alvise, écrit ces mots : *venerabilis frater vester....* Ces suscriptions sont-elles purement et simplement conformes au style mystique et au spiritualisme de ce temps ? car, c'est encore *dilectus filius*, quand il s'agit d'*Odon de Deuil*, ou *patri Sugerio*, dans une lettre de Thierry, évêque d'Amiens, ou la formule usitée de *venerabili domino abbati*, même des sim-

ples moines qui commencent ainsi leurs missives : *frater Hugo*, *frater Balduinus*.. .... *salutem*, etc. (1) ; mais les archevêques et les évêques traitaient seulement Suger de *Seigneur* et de *Père*. On écrivait à Suger sous les titres les plus relevés, tels qu'*Altesse*, *Majesté*, *Grandeur*.... Toutefois deux étrangers se servirent à son égard, en 1149, de ces expressions : *carissimo fratri et amico*...... *Venerabili fratri et amico*. [*Epistola* 87 *Hugonis cardinalis tituli in Lucina*... *Epistola* 101 *Henrici*, *Wintoniensis episcopi*] (2). Mais nul autre prélat français qu'Alvise ne lui a donné la qualité de *frère* ou de *très-cher frère*. Alvise est le seul évêque dont Louis VII ait dit en écrivant à Suger : *Votre frère l'évêque ;* il était extrêmement convenable d'ailleurs au roi de France de consoler Suger de la perte d'Alvise ; le mot de *frère* qu'il emploie, loin d'être familier, n'était que naturel dans cette circonstance ; *ea erat optimi regis dignatio*. (3) « Suger était donc véritablement le frère d'Al- « vise. » Voilà toute l'argumentation de Dom Liron. Le *Gallia christiana* ne trouve pas sa conclusion téméraire. (4) « Si ce concours de vraisemblance pesé mûrement ne per- « suade pas l'esprit absolument, du moins doit-il, ce sem- « ble, l'ébranler. » (5) « A la rigueur toutes ces preuves « pourraient être chicanées ; mais elles ont du moins une « vraisemblance qui paraît suffire pour l'établissement d'un « point purement historique. » (6) Je pense aussi avec Dom Liron, que l'on n'a rien à dire de meilleur en faveur d'une autre ville ou d'une autre province. L'éloge d'Alvise, son origine flamande, son titre de moine dans l'abbaye de Saint-Bertin, se trouvent en outre consignés

(1) Dom Bouquet, tome XV.

(2) Dom Bouquet, tome XV.

(3) *Annales benedictini*, tome VI.

(4) Tome VII, page 369.

(5) Histoire littéraire, tome XII, page 362.

(6) Le pour et le contre, édition in-12, t. IX. 1740.

dans plusieurs autres sources historiques. (1) « Robert, « évêque d'Arras, fut remplacé par Alvise, frère de Su- « ger; » a écrit Dom Devienne. (2)

On a vu que les assertions du bénédictin Dom Liron avaient été répétées et sanctionnées par presque tous les autres bénédictins, depuis la *France littéraire*, le *Gallia christiana*, le *recueil de Dom Bouquet*, jusques à l'abbé Prévost, Dom Devienne et l'abbé Aubin; les quatre principaux auteurs de l'histoire de France, antérieurs au 19.e siècle, Scipion Dupleix, Mézerai, Velly et Daniel, ont gardé un silence complet sur le lieu de naissance de Suger.

Quelles sont donc les raisons que l'on pourrait invoquer en faveur de Toury ou de Saint-Denis?

Suger, fort jeune encore, avait été fait prévost de Toury; c'était une terre seigneuriale des plus considérables de l'abbaye de Saint-Denis, pour laquelle il conserva toujours une vive inclination et qu'il protégea efficacement; « ceux de Toury parlent encore à présent de l'abbé Su- « ger comme d'un homme à qui leurs pères ont eu les « dernières obligations: peut-être même que leur vén- « ration pour sa mémoire les a portés insensiblement à « croire qu'il avait pris naissance dans leur pays, ce qui « ne se trouve autorisé d'aucune preuve. » (3) « Ce mi- « nistre, selon la plus commune opinion, était de Toury- « en-Beauce et d'une naissance obscure.... » (4) Ceux qui ont donné par erreur à Suger un écusson chargé de tours, et c'est ainsi que ses armoiries sont exposées dans le recueil des portraits des hommes illustres à la bibliothèque royale, ont pu aussi contribuer à entretenir le préjugé

(1) Gazet. — Spicileg. D'Ach. — Thesaur. nov. Anecdot. — Notice de l'Etat d'Artois.

(2) Tome II, pages 69 et 106.

(3) Histoire de l'abbaye de Saint-Denis. 1706.

(4) Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français. Paris. 1767. — Tableau de la France. Paris. 1769.

des habitants de Toury. Suger cependant avait fait la guerre dans ce riche et fertile domaine, « le château de Toury « fut démantelé en même-temps que celui du Puiset par « ordre de l'abbé Suger ; mais comme il était beaucoup « moins fort et beaucoup moins redoutable, Suger se con- « tenta d'en faire raser les remparts; le donjon fut épargné « et subsista ainsi jusqu'à nos jours. » (1)

L'auteur de l'*histoire de l'abbaye de Saint Denis* (p. 177) croit que cette dernière ville a plus de droit de s'attribuer cet honneur que pas un autre lieu du royaume; du moins paraît-il qu'il avait des parents établis à Saint-Denis. Il est question de Girard, un de ses neveux, dont la maison faisait une redevance à l'abbaye. L'autre, nommé *Jean*, mourut en mission auprès du pape. Suger fut long-temps inconsolable de sa fin prématurée. Après tout il vaut mieux, observe Dom Félibien, avouer simplement ce que l'on ne sait pas que de prétendre savoir ce que l'on ignore véritablement. L'auteur de la *Gloire de l'Artois* loue son confrère de son extrême franchise dans la réfutation de sa propre conjecture ; effectivement, Suger pouvait, sans violer aucune loi, procurer quelque établissement à son neveu Girard.

Le père *Longueval* (1734) a reproduit l'allégation de Dom Félibien : « Il était natif, à ce qu'on croit, de Saint- « Denis même.... » (2) Dom Ceillier (1758) a redit aussi : « Né, comme on le croit, dans la ville de Saint-Denis.... » On a écrit encore que Suger, dont la renommée planera à jamais sur les siècles, était « un berger de Saint-De- « nis. » Il est vrai qu'il vécut dans cette abbaye, où il avait regardé comme une faveur d'être admis au nombre des novices et qui ne fut jamais plus fortunée que sous

(1) Vie de Louis le-Gros. — Mémoire des antiquaires de France, t. IV.

(2) Histoire de l'Eglise gallicane, tome VIII. 1734. (*La Gloire de l'Artois* n'était pas encore répandue.)

sa direction, depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse; qu'il en a suivi la règle dès ses plus tendres années et qu'il a déclaré, dans l'exposé des actes de son administration, que c'était ce qu'il aimait le mieux au monde; (1) appliquant enfin le nom de *Colonnes d'Hercule* aux croix mutilées ou colonnes qui se voyaient sur le chemin de Saint-Denis à Paris, contre lesquelles devaient échouer toutes les tentatives des ennemis de ce monastère. (2)

On sait aussi qu'il affranchit de la servitude tous les habitants de Saint-Denis.

Toutes ces suppositions, il faut en convenir, ne sont d'aucun poids solide contre les arguments de Dom Liron. Ce *Celtique* désintéressé a donc raison de s'applaudir de voir les Artésiens « se faire honneur d'avoir procuré la « naissance au grand Suger, » et de souhaiter « que les « autres peuples des Gaules les félicitent d'un avantage « qui fait la plus noble partie de la véritable gloire des « provinces. »

Citons encore quelques autres ouvrages où le sentiment de Dom Liron a été pleinement adopté:

« Suger, abbé de Saint-Denis, était natif de Saint-Omer. « Si l'église ne l'a pas écrit dans son martyrologe, l'histoire « l'a conservé dans ses fastes. » (3) — « Sa patrie est assez « ignorée; les uns ont dit qu'il était natif de Saint-Denis, « les autres de Saint-Omer. » (4) — « Plusieurs prétendent « que Suger a pris naissance à Saint-Omer. » (5) — « Il « ne semblait pas né pour de si grandes choses; Hélinand, « son père, n'était qu'un homme du peuple, établi, d'après « l'opinion la plus probable, dans le territoire de Saint-

(1) *Annales benedictini.* Mabillon, tome V. 1713.

(2) Dom Bouquet, tome XIX, page xij.

(3) L'Encyclopédie, tome XI, page 469. 1765.

(4) Abrégé chronologique, par le président Hénault. 1768.

(5) Devienne, tome II, page 69. 1755.

« Omer où Suger naquit en 1081. » (1) — « Suger, abbé de « Saint Denis, reçut le jour à Saint-Omer. » (2) — « Suger « était né probablement aux environs de Saint-Omer, en « 1081, d'un homme du peuple nommé Hélinand. » (3) — Moréri et la plupart des biographes se taisent sur la patrie de Suger. Cependant les suppositions suivantes sont à constater :

« Suger, né à Toury-en-Beauce, en 1087, ou à Saint-« Denis, suivant Félibien, ou dans la province d'Artois, « à Saint-Omer, qui était alors une ville nouvelle et sans « considération, de parents peu distingués.... » (4)

« Suger naquit l'an 1081, de parents pauvres et incon-« nus. La ville de Saint-Denis et celle de Toury-en-Beauce « se disputent l'honneur de l'avoir vu naître; d'autres veu-« lent qu'il ait vu le jour à Saint-Omer, dans l'Artois, ville « alors nouvellement fondée et sans considération » (5). — « Suger, abbé de Saint-Denis, naquit en 1087, de « parents pauvres, à Saint-Denis, suivant Félibien; à « Toury-en-Beauce, suivant quelques-uns, ou à Saint-« Omer, suivant d'autres. » (6)

« Il ne nous est parvenu de Suger que lui-même. On « dispute s'il naquit en 1081 ou en 1082; on doute si « c'est à Saint-Denis, à Saint-Omer, à Toury? Dupin lui « donne une naissance illustre, et est démenti par Suger « lui-même. Un nommé *Elimand* le consacra au cloître : « qu'était cet Elimand? » (7)

(1) Notice sur Suger, par M. Guizot. 1825.

(2) Malte-Brun. Précis de géographie. 1829.

(3) Michelet. Histoire de France. 1833.

(4) Dictionnaire historique dit de Chaudon et Delandine, t. XVI. 1821.

(5) Biographie des jeunes gens, par Alphonse Beauchamp. 1813.

(6) Biographie universelle, article de Suger, par Fiévée et Michaud. 1826. — Mêmes documents dans la biographie dite de Beauvais.

(7) Discours sur l'abbé Suger et sur son siècle, par de Laussat. Genève. 1780. in-8.°.

Cette citation n'est pas exacte positivement : Dupin dit seulement que Suger était « aussi recommandable par sa « science et par son zèle pour le bien de l'église que par « sa naissance. » (1)

C'est à propos du manuscrit qui a échappé aux recherches du père *Lelong*, *l'histoire de Sigiers*, *abbé de Saint-Denis*, qui n'est autre que les *grandes chroniques*, que l'abbé Aubin a rédigé sa notice sur Suger ; mais c'est par erreur qu'il a été allégué que ce respectable bénédictin avait communiqué un manuscrit du 12.e siècle, de la bibliothèque de Saint-Omer, mentionnant la naissance du digne ministre dans cette ville.

Quant à la remontrance du clergé de Saint-Denis à Saint-Omer, à son évêque diocésain, en 1779, je crois qu'elle a pu servir de texte à l'abbé Aubin, dans son catalogue ; elle a été formulée par M. Legrand de Castelle, l'un des antiquaires les plus érudits de cette contrée, au siècle dernier ; mais je ne sais où il a découvert que le père de Suger se nommait *Etienne* et sa mère *Catherine Legrand.*

En général, les chroniqueurs et même ses principaux biographes, Guillaume et Gervaise, voire ceux qui depuis ont composé son éloge, s'accordent à redire que Suger était d'une condition médiocre et d'un endroit obscur, *tenui ortus loco ;* aussi, faut-il observer qu'à la fin du 11.e siècle, Saint-Omer, qui n'avait pas deux siècles d'existence, contenait à peine huit mille habitants, et ne pouvait avoir encore qu'une considération fort restreinte ; il en était certes tout autrement du bourg de Saint-Denis, à cause de l'abbaye.

Chaque département s'énorgueillit maintenant plus que jamais de ses illustrations ; Suger est sans contredit l'un des hommes les plus extraordinaires de la France ; j'ai démontré, autant qu'il était possible, qu'il avait vu le jour à

(1) Elie Dupin. 12.e siècle.

Saint-Omer, ou si on l'aime mieux, que toutes les probabilités se réunissaient en faveur de cette cité; j'ai prouvé déjà que Malbrancq était né à Saint-Omer, et que Fauquembergues était la patrie de Monsigny, (1) mais cette dissertation concernant Suger, dont la longueur me sera pardonnée à cause de son but patriotique, car « notre « curiosité est insatiable, lorsqu'il s'agit de nos pères, (2) » aura-t-elle le succès de l'excellent article de M. Hédouin après lequel la ville de Boulogne a pu se glorifier d'avoir produit le magnanime héros du Tasse? (3) Le *Pas-de-Calais* pourra-t-il placer désormais Suger à côté de Godefroid de Bouillon? J'avais communiqué une partie de cet opuscule à « l'Elu de la France historique au 19.e siècle, « à celui qui tenant aux doigts une plume d'or pouvait « seul écrire notre histoire, » (4) dans l'espoir de le déterminer à fixer dans une page de son monument historique, le lieu de naissance de l'immortel Suger dans la ville de Saint-Omer; il daigna me répondre que mes recherches à ce sujet étaient extrêmement intéressantes; (5) si je me suis laissé imprudemment aveugler par ce trop flatteur encouragement, que la muse de l'histoire locale veuille bien m'absoudre!

§ III.

L'abbé Suger était un écrivain très-érudit; pour avoir obtenu un grand lustre sur la scène politique, son nom n'a pas eu un retentissement moins éclatant dans le monde littéraire. Parmi les poudreux manuscrits du monastère de Saint-Denis, il découvrit les œuvres d'Horace, de Ci-

(1) Variétés historiques sur Saint-Omer. Histoire de Thérouanne.

(2) Bertrand. Histoire de Boulogne.

(3) France littéraire, tome IV.

(4) Revue de Paris, 2.e série, tome VI, n.° 3.

(5) Lettre de M. de Chateaubriand, du 3 décembre 1829.

céron et de Tacite qui électrisèrent fructueusement son génie. Dans ses laborieux loisirs, il érigea en silence et avec un zèle infatigable un éternel monument à la gloire de la France ; car, s'il en désirait un peu aussi pour lui-même de cette gloire si précieuse, ce n'était que pour augmenter celle de son honorable et chère patrie ! Premier collecteur de nos annales, le souvenir de ce savant archiviste est resté inséparable du recueil composé dans le trésor des chartes de l'église de Dagobert, et qui, en considération de son importance, a été appelé : *Les grandes Chroniques de France.* (1) La bibliothèque de Saint-Omer possède le précieux manuscrit dont Lambecius a donné connaissance. Ce dernier croyait que cet ouvrage historique, d'où il résulte évidemment que l'abbaye de Saint-Denis, long-temps avant Suger, était en possession d'écrire l'histoire de nos rois, consistait en plusieurs volumes (2). Le n.° 707 de nos manuscrits comprend deux volumes, petit in-folio ; le premier a pour titre : *Histoire de Sigiers, abbé ;* on lit ces mots en tête du second : *Prosécution de l'histoire de Sigiers, abbé.* Ce manuscrit est sur vélin. Son caractère est du 15.° siècle : il contient six cents feuillets. Il est question, dans le début de la généalogie, des premiers chefs des Francs, descendants des Troyens ; le récit des faits et gestes de leurs successeurs se prolonge jusques à l'an 1370. Ce livre, heureusement échappé à la destruction de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bertin, renferme des documents très-curieux sur l'histoire d'Artois ; Buchon l'a indiqué à l'occasion du siège de Calais par Edouard III. (3)

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. « C'est « le plus précieux dépôt de l'histoire de France. » *Journal des Débats*, 19 juillet 1834.

(2) Histoire littéraire de la France, tome XII.

(3) Buchon. — Froissart, tome II, page 460. — Lefebvre.

Au reste, que des moines de Saint-Denis aient commencé avant Suger à constater par écrit les faits généraux dont le bruit pénétrait jusques au fond de leur retraite, cette utile coutume se pratiquait dans presque tous les riches monastères du moyen-âge, et je n'aurais besoin que de rappeler ce qui était de règle dans celui de Saint-Bertin, peu de temps même après sa création; mais il n'est pas moins certain que Suger a été considéré avec justice comme l'un des pères de notre histoire, et que non content d'avoir formé le plan de ses *grandes Chroniques*, il voulut laisser à la postérité le modèle qu'il fallait suivre dans l'exécution. (1) En effet, *la vie de Louis VI* commence une série d'événements dont la narration désormais n'éprouve plus d'interruptions, et la publication officielle de notre histoire ne tarde pas à être revêtue même du sceau de l'autorité royale.

Les écrits de Suger sont de plusieurs sortes :

Quelques-unes de ses lettres ont été conservées dans les recueils de nos historiens, (2) de même qu'un certain nombre de celles qui lui avaient été adressées. J. Baudouin en traduisit quarante-six en français et les publia sous ce titre: *le ministre fidèle*, *représenté sous Louis VI*, *en la personne de Suger* [Paris. 1640. in-8.°]. (3)

Suger retraça dans un excellent ouvrage, à coup sûr, le morceau d'histoire le plus important de l'époque, (4) les actions mémorables de Louis-le-Gros, son prince chéri, ainsi que la légende de ce monarque, distribuée en

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XV. In-4.°

(2) Duchesne. — Dom Bouquet. — *Thesaur. nov. anecd.* — *Gallia christiana.*

(3) Histoire littéraire de la France, tome XII. — Michel Baudier Paris. 1645. In-4.°

(4) Guizot.

trois leçons, pour être lue chaque année à l'office de la nuit, le jour de son anniversaire.

Suger mit avec confiance au grand jour le détail de son administration abbatiale ; de là, son livre : *De rebus in suâ administratione gestis*. (1) Il voulut faire ensuite un traité particulier de la dédicace de la superbe abbaye de Saint-Denis, magnifique objet de toute son affection, n'ayant rien omis pour en faire le plus beau temple du royaume. Il rédigea encore diverses chartes et constitutions et commença, dit-on, mais ce qui est fort équivoque, la vie de Louis VII que la mort l'empêcha d'achever. (2)

Le principal biographe de Suger est le moine *Guillaume*, son secrétaire, qui l'accompagnait partout. *La vie de Suger* en trois livres, « bien qu'écrite avec l'emphase du panégyrique, ne manque pas de vérité ; elle nous donne sur « le caractère et la manière de vivre de Suger, des renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs, et porte l'empreinte d'un sentiment profond d'admiration et d'attachement pour le héros. » (3) On signale principalement trois éditions de cette ancienne production, la première, en 1648, par les soins de Duchesne, la seconde, à peu près à la même époque, par le baron d'Auteuil, dans ses éloges des ministres d'état ; la troisième se rencontre parmi les pièces qui sont à la suite de l'histoire de Saint-Denis. (4)

Dom Gervaise fit paraître ensuite une histoire de Suger, en trois volumes in-12. (1721) Cet ouvrage est estimé (5).

(1) Duchesne en a donné une édition in-8.° Paris. 1648.

(2) Histoire de Suger, par Gervaise, tome I.

(3) Guizot.

(4) Dom Bouquet. — D'Auvigny.

(5) Voir encore pour la biographie de Suger : le père Lelong. — Histoire littéraire de la France. — Moréri. — Biographie universelle. — Elie Dupin. — Dom Ceillier.

La vie de Suger n'a pu manquer, on le conçoit facilement, d'être détaillée dans toutes les vies des hommes illustres de la France, et dans nos divers dictionnaires et biographies.

Les mémoires de Suger ont été brûlés pendant les guerres civiles de Charles VI, à Bicêtre, château appartenant alors au duc de Berri, frère de Charles V. (1)

L'Académie française désigna pour sujet des prix de l'an 1779, l'éloge de Suger.

Le discours de M. Garat fut couronné. « Presque rien « autour de nous, dit cet orateur, ne rappelle aujourd'hui « les services qu'il a rendus à la France; » « tout est « changé, nous ne pouvons plus recevoir aucune lumière « de l'exemple. » J'espère avoir démontré dans cette notice que les aperçus philosophiques de ce lauréat sont d'une complète fausseté. (2) Et puis peut-on jamais croire sérieusement que les principes conservateurs soient long-temps perdus en France?

Gudin, l'un des concurrents pour le prix de 1779, aurait pu dire de Suger, à l'imitation d'un souvenir poétique de Henri IV : « Seul *ministre* dont le peuple ait « gardé la mémoire. »

Un autre discours parut aussi en 1779 : il présente une satire ingénieuse, mais peu fondée de la vie et de l'administration de Suger. (3)

Il faut mentionner également ici le discours sur l'abbé Suger, par M. de Laussat, en 1780. Cet écrit qui contient quelques pages éloquentes, est empreint néanmoins d'un blâme fâcheux et d'une critique chagrine: persuadera-t-il que Suger ait été ardent à défendre ses avantages particuliers sous les apparences de l'utilité publique?

L'abbé d'Espagnac se mêla aussi de répandre une in-

(1) Mazas. Vies des grands capitaines, tome I, page 118.

(2) Réfutation de ce discours : année littéraire. 1779, tome VI.

(3) Biographie universelle.

digne censure sur le seul homme d'Etat dont la gloire soit restée intacte sous la plume des historiens ; mais cette diatribe (1) fut justement fustigée par le *Suger vengé* de l'abbé Royou, (2) et par le judicieux et prépondérant témoignage de la congrégation de Saint-Maur. (3) Quelques années s'écoulèrent, et ce frivole chanoine de Paris, exilé d'abord pour sa mauvaise conduite, tomba sous les coups de l'infâme tribunal révolutionnaire, avec Chabot et Bazire !

Comment l'élégant *Hérault de Séchelles*, après avoir manifesté son enthousiasme pour les vertus de Suger, (4) a-t-il pu tracer ces lignes atroces : « J'ai semé quelques « guillotines sur ma route et je vois que cela produit déjà « un excellent effet, » pour périr ensuite philosophiquement de ce supplice avec Danton, pour tomber dans les serres du farouche Robespierre, autre célébrité de l'Artois, *fléau de la patrie !*

Le baron De lyons, de Béthune, a fait aussi un éloge historique de Suger. (5)

Velly, Raynal, Marchangy, Michaud sont encore les panégyristes de l'abbé Suger, surtout dans son parallèle avec saint Bernard.

« C'est cet enfant qui, s'élevant au-dessus de son siècle, « a le plus influé sur l'empire de Charlemagne...... Per- « sonne n'a plus fait pour la postérité, son génie pèse en- « core sur elle ! »

C'est ainsi que s'exprimait sur Suger, Manuel, en 1789, l'audacieux Manuel (6) qui se repentit trop tard d'avoir impudemment insulté un autre restaurateur de la liberté française !

(1) Réflexions sur Suger. 1780, in-8.°

(2) Année littéraire. 1780, tome I.

(3) Dom Bouquet, tome XII. 1781.

(4) Eloge de Suger. 1779. in-8.°

(5) Liège. 1779. in-8.° de 90 pages.

(6) L'année française.

L'Académie d'Arras a été sur le point de réaliser plusieurs fois, dit-on, l'intention louable et reconnaissante de proposer l'éloge de Suger pour le prix de son concours littéraire : ce noble sujet pourrait fournir aux estimables concurrents des considérations profitables à la société sur les principes et les résultats de la vraie liberté ; l'initiative de cet acte de justice, à l'égard de la plus grande illustration de l'Artois, appartient peut-être de droit à la société des Antiquaires de la Morinie?

« Il n'y a pas de meilleur exercice pour l'esprit que « d'étudier un grand homme : tout sert de leçon, l'intelli- « gence de ses dons les plus brillants comme celle de ses « faiblesses. » (1)

« Suger était petit de corps, petit de race, et atteint « ainsi d'une double petitesse, dans sa petitesse, il ne vou- « lut pas demeurer petit. » (2) Son corps était effectivement chétif ; *il avait peu de mine*, selon l'expression vulgaire, car il était d'un tempérament faible et délicat. « Il « avait le visage naturellement maigre, et l'âge, les soins, « les veilles, les travaux et la pénitence de la réforme « qu'il avait embrassée depuis plusieurs années, l'avaient « encore atténué davantage. » (3) Vous découvrirez d'abord son portrait dans les *grandes Chroniques de France*, à l'instant où il quitte le roi pour aller en message auprès du pape ; (4) puis, dans les annales bénédictines, agenouillé au pied de l'autel de la Vierge ; (5) puis encore dans Dom Bouquet, voyant prendre l'oriflamme à Louis VI. (6) Vous le retrouverez dans une jolie vignette

(1) Lerminier.

(2) Epitaphe composée par Simon Chèvre d'or.

(3) Gervaise, tome III.

(4) Edition sans date. Feuillet CCXLIX.

(5) *Annales benedictini*, tome VI, page 493.

(6) Tome XII.

de l'histoire de l'abbaye de Saint-Denis, lors des adieux de Louis VII partant pour la croisade, et lui remettant son titre de régent du royaume. (1) « A Saint-Denis, le por- « trait de Suger dans un rond-point, était représenté avec « un habit monastique. Cette peinture du 12.e siècle est « un des plus anciens monuments qui nous restent de l'art « de peindre sur verre. » (2)

« Les figures qui se voient aux vitres du chevet de Saint- « Denis, ont été faites par l'ordre de l'abbé Suger qui « s'y est fait peindre lui-même plusieurs fois avec son nom « écrit. » (3) On considérait principalement dans le vitrail de la chapelle du milieu la représentation de la première croisade, sur dix panneaux, avec l'image de Suger au bas. (4).

Au commencement du manuscrit latin du moine *Guillaume*, on distinguait le portrait de Suger.

M. de la Curne a remarqué dans une belle miniature d'un manuscrit du roi (n.° 8,305, *Chroniques de France*), qui avait appartenu au grand Colbert, un prélat crossé et mitré; « c'est peut-être Suger qui est représenté debout, « dit-il, dans l'attitude d'un supérieur au milieu de deux « religieux bénédictins qui agissent comme par ses or- « dres. » (5)

Les traits de Suger ont été reproduits en outre sur plusieurs médailles et miniatures de manuscrits, indépendamment des recueils de gravures.

« Les tombes célèbres ont aussi leurs révolutions: » on ignore, dit-on, le premier lieu de la sépulture de Suger;

(1) Félibien, page 151.

(2) Antiquités nationales de Millin. Tome I.

(3) Les monuments de la monarchie française, par Montfaucon, tome I, page 277.

(4) Histoire littéraire, tome XII.

(5) Mémoires des inscriptions et belles-lettres.

son tombeau dût être mis naturellement dans son abbaye. Un monument simple, érigé dans un coin de cette basilique, était souvent le vénérable objet d'une infinité d'hommages respectueux; on sait qu'en 1259, l'abbé Mathieu de Vendôme fit transférer son corps dans l'épaisseur du mur de la croisée de l'église du côté du midi, après avoir fait exhausser à trois pieds de terre au dessous, une pierre commune, sur laquelle on grava cette courte inscription au dehors : *Hic jacet Sugerius*, *abbas.*

Les bénédictins de Saint-Maur décorèrent, en 1654, le tombeau de Suger d'une table de cuivre de trois pieds et demi de haut sur deux et demi de large, enchâssée dans un cadre de marbre, orné dans les quatre coins d'emblêmes par lesquels on a voulu exprimer les principales vertus de cet abbé. On lisait sur cette table une épitaphe très-élégante. (1)

Les os presque en poussière du *père de la patrie* furent dispersés le 22 octobre 1793, par les soi-disant amis du peuple; quel profond motif d'instruction pour une génération qui désormais ne peut plus volontairement se laisser éblouir par les fallacieuses paroles des charlatans politiques! car « le véritable ami du peuple, c'est le sage! » (2)

Le buste de Suger était inscrit sous le n.° 520 des monuments français du moyen-âge. Il fermait la clef d'une des voûtes de la partie de l'abbaye de Saint-Denis que d'affreux Vandales démolirent pendant la révolution; (3) portrait d'autant plus précieux qu'il avait été exécuté par des sculpteurs contemporains! (4)

Par quelle ténébreuse impulsion a-t-on dispersé ces majestueux et derniers débris de notre gloire nationale? quelle

(1) Histoire littéraire.
(2) Charles Nodier.
(3) Chateaubriand. — Saint-Denis.
(4) Alexandre Lenoir.

inspiration ennemie des beaux-arts a pu entraîner l'arrêt gothique du démembrement d'un établissement unique et respecté de l'Europe entière? Qu'a-t-on fait du buste modèle de Suger? Est-il retourné au moins auprès de la tombe restaurée de nos rois, dans l'antique basilique où ses armes, ses devises, ses trophées et ses images se montraient de tous côtés? (1)

« Le calice de Suger formé de Sardoigne dans une monture de vermeil, avec un pied orné de médaillons en relief, représentant des figures de saints, fut tiré de l'abbaye de Saint-Denis, et porté dans le cabinet des médailles de la bibliothèque impériale où il fut volé en 1804. » (2)

Sous le ministère réparateur du généreux Martignac, la statue de Suger fut placée parmi celles des hommes illustres qui décorent encore aujourd'hui le pont de Louis XVI, à quelques pas seulement de la chambre des députés: cette leçon vivante ne fut pas comprise.

La ville natale de Suger ne tardera plus sans doute à recevoir sa vénérable image de notre gouvernement éclairé. « Le nom de Suger ne sera plus oublié dans sa patrie; un buste de ce grand homme vient d'être commandé par le ministre des travaux publics à l'un de nos plus habiles sculpteurs pour en être fait hommage à la ville de Saint-Omer. » (3) Cette décision suprême, si flatteuse pour Saint-Omer, puisqu'elle consacre en quelque sorte sa légitime prétention à la naissance de Suger, est due principalement, je le répète avec justice et satisfaction, (4) au zèle persévérant, depuis 1820, de M. Henri Lesergeant. Les Audomarois savent d'ailleurs généralement que leur

(1) Dubreuil. Antiquités de Paris.

(2) Diction. historique, dit de Chaudon et Delandine. — Mag. pittoresq.

(3) *Mémorial Artésien*, n.° du 30 mai 1833.

(4) Histoire de Thérouanne, page 113.

ancien maire et député n'eût jamais rien de plus à cœur pendant tout le cours de son administration communale, et la durée de son mandat législatif, que le succès des intérêts raisonnables et la considération méritée de leur cité. On lit encore ce qui suit dans le *Mémorial Artésien :* (1) « M. le préfet du Pas-de-Calais vient d'informer l'adminis- « tration municipale que le ministre du commerce et des « travaux publics vient, sur la demande de M. Lesergeant, « député, de commander un buste de Suger pour être donné « à la ville de Saint-Omer; l'exécution de ce buste est « confiée au ciseau de l'un de nos plus habiles sculpteurs, « M. Elschoët, né à Dunkerque. » A la réception de cette agréable dépêche, notre Conseil municipal s'empressa de voter de justes remercîments à M. H. Lesergeant. La société des antiquaires de la Morinie joignit ses vives félicitations à cette équitable manifestation, sur la proposition de M. le docteur Desmarquoy.

Un Roi de France, Louis XII, mérita aussi le titre glorieux de *père de la patrie*, observe Pigault-Lebrun, et on ne lui a pas élevé de statues. Cette ingrate indifférence envers ceux qui ont rehaussé le nom français, à quelque titre que ce soit, disparaît insensiblement de la société, et fait place dans presque toutes nos provinces à des sentiments infiniment plus nobles et plus délicats. « Il manquait « aux habitants d'Aubagne un Dieu au milieu de leur place « publique. Ils l'ont : *Barthélemy!* » Les statues en marbre de *Montaigne* et de *Montesquieu* apparaissent à Bordeaux, celle de Corneille à Rouen; Valenciennes veut préconiser de même le nom du naïf Froissart; Boulogne a consacré le souvenir du spirituel *Lesage* (2) et du sublime *Godefroid de Bouillon;* Calais a rendu ses justes hommages

(1) N.° du 14 novembre 1833.

(2) Lesage est mort à Boulogne, le 17 novembre 1747. L'un de ses fils y possédait un canonicat.

à l'héroïque *Eustache de Saint-Pierre* et au superbe duc de Guise ; Dunkerque a honoré la bravoure de *Jean Bart* ; Gravelines conserve le tombeau de *Valentin de Pardieu ;* l'abbé *Prévost* charmera un jour la place d'Hesdin ; Abbeville accorde un mausolée à Millevoye ; en attendant que l'aspect de *Malbrancq* vivifie le sanctuaire des antiquaires de la Morinie, un nouveau temple d'harmonie est dédié à *Monsigny ;* mais où posera-t-on le buste de Suger « qui a « droit aussi à notre admiration et à notre respect ? » (1) A la bibliothèque publique, en face de Chateaubriand (2), non loin des *Chroniques de St.-Denis*, à l'exemple d'Amiens qui a confié le buste de *Gresset* à son dépôt littéraire ?.... Exaucera-t-on plutôt le vœu de ceux qui voudraient voir le nom de Suger décorer l'une de nos principales places ? Déjà le *Journal des Progrès* (3) aperçoit dans l'intérieur des murs des vieux Audomarois « ça et là quelques monuments « publics élevés à la mémoire des grands hommes qui sont « sortis de leur sein, tels que *Suger* et *Monsigny*..... » Quelle que soit la détermination de l'autorité, je me borne à réclamer que le nom de *Dom Liron* soit inscrit sous le buste officiel, car assurément ce savant bénédictin a grandement mérité de la ville de Saint-Omer.



(1) France pittoresque. Pas-de-Calais.

(2) M. David, un de nos meilleurs sculpteurs, vient de faire hommage à la ville de Saint-Omer du buste de Cuvier, de celui de Chateaubriand, et du beau médaillon de Casimir Perrier. (*Journal des Débats*, n.° du 14 août 1834.)

(3) *Le Temps*, n.° du 11 décembre 1833.

JEAN LELONG,

DIT IPÉRIUS.

La biographie littéraire de l'abbaye de Saint-Bertin serait sans contredit une des subdivisions les plus intéressantes de l'histoire de la ville de Saint-Omer ; le souvenir honorable des membres éclairés de cette célèbre communauté n'est pas éteint dans le monde savant, parce que les recueils de faits qu'ils nous ont transmis sont encore utiles même à l'histoire générale de notre patrie.

En effet, la plupart des sujets distingués de Saint-Bertin ont écrit des chroniques que, dans ce siècle même, les amateurs des études historiques citent souvent comme autorités ou ne consultent pas sans fruit. Quelques noms respectables, attachés aux débris de leurs manuscrits échappés au vandalisme justifient suffisamment cette assertion.

Folquin et *Simon*, moines de Saint-Bertin, ont laissé des cartulaires précieux sur les commencements de la ville de Saint-Omer et ses environs. Celui de Folquin, que Mabillon jugeait être le plus ancien de la France, commence en 630 et se termine en 961. Simon l'a continué après lui jusqu'en 1145 ; puis d'autres religieux l'ont conduit jusqu'en 1229. Ces premiers et importants travaux servirent

de base à la première partie de la fameuse chronique de Saint-Bertin. (1)

Ipérius arrive ensuite, et deux siècles plus tard, Malbrancq écrira l'histoire complète de la Morinie.

« L'ordre de Saint-Bénoit donne au monde ancien, usé « par l'esclavage, le premier exemple du travail accompli « par des mains libres. Cette grande innovation sera une « des bases de l'existence moderne. » (2)

Les bénédictins de Saint-Bertin à Saint-Omer s'étaient montrés dignes de cet ordre fameux qui ralluma dans le sein de l'Europe l'amour brûlant des sciences. Ces solitaires n'avaient songé qu'à constituer leur établissement sur des fondements sages et honnêtes, ou à se livrer aux avantages inestimables de l'étude, s'appliquant à répandre des manuscrits évangéliques pour l'instruction du peuple ou recueillant les événements contemporains pour les méditations de la postérité. Ils avaient apporté de bonnes lois et des exemples édifiants aux Morins encore barbares, et les avaient gouvernés heureusement pendant plusieurs siècles. Les annales de Saint-Bertin sont liées à celles des premières races de nos rois, ainsi qu'aux faits éclatants des principaux successeurs de Hugues Capet. Que d'événements majeurs à décrire! quelles belles pages pour les chroniqueurs futurs! Par la suite, ce riche monastère possédera les matériaux historiques les plus rares de tout le nord de la France; en attendant ce temps prospère, sitôt suivi de la plus affreuse tourmente, voilà qu'un laborieux abbé, mettant à profit les nombreuses investigations de ses devanciers, entreprend l'histoire de ce monastère des monastères dont la brillante existence comptait déjà sept siècles! Il remonte à la naissance des saints fondateurs de la cité et termine à la fin du 13.e siècle son ré-

(1) L'abbé Lebœuf. Mémoires des inscriptions.

(2) Michelet.

tit infiniment curieux pour l'histoire de France (3) et celle des Pays-Bas; car, à l'histoire de son monastère, il a su joindre non-seulement celle des évêques de Thérouanne et des comtes de Flandre, mais encore les principaux traits de la vie des papes, des empereurs et de nos rois; « les « personnes qui ont étudié la France du moyen-âge, sa- « vent combien de notions contient souvent l'histoire d'un « cloître. » Il eut ensuite des continuateurs zélés et érudits, mais les siècles suivants ont seulement sanctionné la réputation méritée du docte Ipérius.

Jean V, 58.e abbé de Saint-Bertin, dit *Ipérius*, parce qu'il était natif de la ville d'Ypres, prit, malgré la fortune de ses parents, l'habit monastique à Saint-Bertin, en 1344, sous l'abbé Henri de Condescure qui commença par lui faire transcrire de beaux manuscrits; il fit rapidement de profondes études, et quelques années après fut envoyé deux fois à Paris pour y suivre les cours de philosophie et de droit. Il se fit remarquer à l'université par ses talents et son application soutenue, et revint à Saint-Bertin avec le grade de bachelier ou de docteur en droit. On lui avait confié d'abord la commission des causes foraines qu'il avait remplie dignement; il ne tarda pas ensuite à exercer une charge considérable dans l'administration du monastère; ayant su, par sa bienveillance habituelle, captiver l'affection de tous ses confrères, il fut élu abbé d'une voix unanime, le 24 mars 1365, sept jours après le décès d'Aléaume Boistel. Le 19 avril suivant, il fut béni solennellement, à Avignon, par le pape Urbain V avec lequel il avait contracté une liaison intime pendant son séjour à Paris.

Ipérius répara par sa prudente gestion le délabrement des finances de l'abbaye, et la maintint dans une situation aussi prospère que possible, à une époque où les irruptions désastreuses des Anglais et des Flamands se succédaient

(3) Lelong. Bibliothèque historique, tome II, page 163.

avec rapidité ; il défendit en même temps avec énergie ses privilèges et immunités contre les prétentions de l'évêque diocésain et les actes arbitraires du magistrat de la commune.

En 1382, cet abbé, qui avait institué la confrérie de Saint-Bertin pour le perfectionnement de son culte, fut obligé de vendre plusieurs parties de biens pour pouvoir continuer la grande et magnifique construction de son église abbatiale, commencée seulement depuis cinquante-six ans, et qui un siècle plus tard, devait être préconisée comme la merveille de la contrée.

Ipérius peut être regardé comme le premier édificateur de la belle église de Saint-Bertin, car avant son entrée dans cette communauté, on ne s'était encore occupé pour ainsi dire que des fondations et des autres travaux préliminaires ; il lui appartenait certainement plus qu'à tout autre d'en rédiger les mémoires. Audomarois, vous possédez encore de riches copies de son manuscrit, mais la basilique élévée par ses soins infatigables pour consacrer à jamais la mémoire d'un de ces principaux bienfaiteurs, à qui vous devez en partie votre origine, à quelle métamorphose humiliante a-t-elle été réduite ? la voilà donc telle que le génie de la destruction et des ruines successives vous l'ont faite ! et ces imposants et lugubres débris qui semblent vous reprocher tant de sacrilèges dévastations, ne vous fatigueront-ils pas encore de leur éloquence importune ? Ne dédaignez pas toutefois les plaintes de l'ombre d'Ipérius ; sa chronique, malgré les prétendus *barons bardés de fer* dont s'est amusé un habile critique (1) aura peut-être un jour un nouveau continuateur !

Après un gouvernement régulier et favorable de dix-sept ans, Jean V décéda le 2 janvier 1383.

(1) *Le Temps*, n.° du 16 août 1832.

« Il laissa une chronique du pays et de son abbaye de « Saint-Bertin, beaucoup louée des savants et connue par- « tout sous le nom de chronique d'Ipérius. » (1)

Cet ouvrage, très-estimé pour la multiplicité des documents, que l'auteur, pieux et érudit, ne put rassembler qu'avec une diligence extrême et une patience inouïe, puisqu'il eut à compulser au moins mille chartes authentiques, est apprécié convenablement par *Sanderus*, la *Bibliothèque belgique* et le *Gallia christiana*.

Les rivaux des bénédictins et surtout les adversaires des moines de Saint-Bertin en portèrent, il est vrai, un jugement très-rigoureux. A leurs yeux, Ipérius devait nécessairement toujours être trop passionné pour le monachisme. Ils l'accusèrent surtout de n'avoir pas adopté les règles d'une saine et habile critique en sacrifiant trop légèrement à la superstitieuse crédulité de l'époque. En outre, ils taxèrent de fausseté tous les faits contraires aux prétentions outrées des chanoines de Saint-Omer.

Mais le témoignage de Dom Bouquet a jeté un poids immense dans la balance : « Jean n'a rien rapporté, dit-il, « qu'il ne l'ait tiré des meilleurs auteurs, ou vérifié sur « les monuments authentiques conservés de son temps dans « les archives de la Flandre. Aussi son ouvrage a cons- « tamment joui d'une telle réputation que tous ceux qui « ont écrit depuis lui sur les Pays-Bas, n'ont pas cru de- « voir prendre un guide plus sûr. C'est une excellente « chronique qui peut fournir d'utiles éclaircissements sur « des points essentiels. » (2)

L'éloge d'Ipérius se trouve encore, mais modifié, en plusieurs autres endroits de ce vaste recueil des historiens de la France; on y convient que pour l'abondance des matières il surpasse tous ceux qui ont écrit avant lui sur

(1) Grand Cartulaire de Saint-Bertin, tome V.

(2) Dom Bouquet, tome XI.

la Flandre, qu'il est d'une exactitude satisfaisante pour ce qui regarde les affaires particulières de son monastère et de ceux de sa dépendance, et que la conservation de plusieurs monuments historiques est spécialement due à ses lectures immenses et à sa grande amplification. Néanmoins on le considère aussi comme dépourvu de critique et de discernement lorsqu'il traite des affaires générales; à cet égard, il ne fait pas même autorité sur les faits anciens, à moins que sa narration ne soit appuyée de la garantie de quelque bon historien contemporain, parce qu'il est assez sujet à commettre des erreurs (1).

Dom Martenne est le chaud partisan et le premier éditeur d'Ipérius (2). Son nom est fameux dans l'histoire, dit-il, Meyer et Locre en particulier ont puisé considérablement dans ses écrits. Le recueil de Dom Bouquet contient aussi divers extraits de cet auteur, mais rectifiés d'après une copie plus exacte (3).

Hennebert n'est pas l'admirateur d'Ipérius, qu'il trouve crédule, fabuleux, superstitieux et partial (4); Dom Devienne est infiniment moins sévère, il observe que, s'il eut les défauts de son siècle, s'il manqua surtout de ce discernement qui retranche de l'histoire les faits peu intéressants, et qui, par cette raison, ne méritent pas d'être transmis à la postérité, enfin, s'il rapporte beaucoup de prodiges qui pouvaient édifier les hommes de son temps, mais que le nôtre, ou plus éclairé ou plus difficile, ne peut voir du même œil, on s'aperçoit aussi que le zèle pour l'observance régulière animait singulièrement cet historien et que son amour pour la vérité doit lui attirer la plus grande confiance (5).

(1) Dom Bouquet, tomes VII, IX, XI, XIII, XVIII.

(2) *Thes. nov. anecd*, tome III. Col. 445—776. An 1717.

(3) Manuscrit n.° 4385 de la bibliothèque royale.

(4) Hennebert, tome I, page xx.

(5) Devienne, tome II, page 108. Tome III, page 167.

L'abbé Butler ne lui est pas contraire; il recommande seulement de le lire avec précaution à cause de ses méprises. Quoi qu'on en pense, sa chronique est généralement connue et souvent indiquée par les meilleurs historiens modernes.

Ipérius est encore l'auteur d'une *vie de saint Erkembode*, dont le tombeau est une des antiquités les plus précieuses de Notre-Dame de Saint-Omer (1).

On lit en outre dans la *bibliothèque belgique* la note suivante, extraite d'un manuscrit de la bibliothèque du roi, n.° 8389 : « Itinéraire de la pérégrination et du voyage « que fit un bon preudhomme des frères prêcheurs, qui « ôt nom frère Rioul, sont en ce livre contenue par so- « briété les royaumes et les gens, les provinces, les lois, « les sectes, les hérésies, les monstres et les merveilles, « que ledit frère trouva ès parties d'Orient. Et fucils livres « translaté de latin en françois par frère Jean de Ipres, « moine de Saint-Bertin, en Saint-Omer, en l'an 1351, « accomplis. »

D'après une autre note manuscrite qui se trouve sur un *Swertius* de la bibliothèque de Saint-Omer, le dominicain s'appelait Rieulai ou Rioul de Monterruris, et la date de 1351 y est constatée.

Ce preudhomme de frère Rioul eut environ deux siècles plus tard un digne imitateur dans le bon Jacques Lesaige de Douai, dont le voyage a été révélé par M. Bottin et savamment analysé par M. Aimé Leroy (2).

L'opinion de l'érudit abbé Lebœuf sur Ipérius doit ici trouver sa place :

« La république des lettres connaissait Ipérius comme « auteur d'une chronique de l'abbaye de Saint-Bertin; mais

(1) Lelong. Bibliothèque historique. — Quenson. Mémoires de la société de Douai.

(2) Annuaire du Nord. 1814. — Archives du Nord, tome I, page 11.

« nous ignorions le vrai nom de cet écrivain et nous ne
« savions pas qu'il eût brillé au 14.e siècle parmi les tra-
« ducteurs encore plus que parmi les chronologistes ou les
« historiens. Un manuscrit de la bibliothèque du roi four-
« nit une ample matière sur cet écrivain. Ses traductions
« sont historiques et conformes au goût qu'il avait pour
« l'histoire tant de son pays que des pays éloignés. Le
« volume dont je parle (Cod. 7500) contient la relation de
« quatre voyages de missionnaires en Asie et en Afrique,
« qui avaient d'abord été écrits en latin et dont plusieurs
« sont connus. L'écriture du manuscrit ne m'a paru être
« que du 15.e siècle, mais ce qui est rapporté ne prouve
« pas moins l'ancienneté de la traduction : Traittié de l'Es-
« tat et des conditions de XIIII royaumes de Ayse......
« et du passage d'oultre mer à la Terre-Sainte...... et fu
« ce traittié fait..... par..... Aycone, seigneur de Courcy,
« chevalier et nepveu du roi d'Armenie, le grant..... et
« translaté du latin en françois par frère Jehan de Lonc
« dit et né de Yppre, moine de l'abbaye de Saint-Bertin
« en Saint-Omer..... en l'an 1351. »

Au feuillet 54 de même manuscrit, est l'itinéraire de la pérégrination du bon frère précheur Rieult (Rioul). « Le traducteur est le même Jehan Lelonc, moine de « Saint-Bertin. Au chapitre VIII, il parle des Français « sous l'an 1350. »

Au feuillet 95 est le voyage d'un frère mineur, envoyé par le pape oultre mer, dont la relation composée en latin, l'an 133o, fut traduite en 1351 par Jean le Long.

Au feuillet 119 est un traictié de l'estat de la Terre-Sainte, fait, en 1336, par Guillaume de Bourdeselle et translaté par frère Jehan le Long, en 1351.

Au feuillet 139 sont des lettres du grand Caan au pape Bénoit XII, de l'an 1338, traduites par le même.

Enfin, au feuillet 142 est un traité de l'estat et de la

gouvernance du grand Caan de Cathay, dont la traduction a été faite également par ledit Jehan le Long. (1)

Quelques années auparavant, en 1342, l'Audomarois Godefroy le Coispelier, bénédictin dans un couvent d'Italie, avait composé en français son petit traité de morale, intitulé *la Violette.* (2)

Ces deux bénédictins sont les premiers qui, à notre connaissance, aient écrit en français dans notre arrondissement.

Jean V prêchait souvent les cénobites qui étaient sous sa direction. Son éloquence est vantée en plusieurs endroits. Sa corpulence était si prononcée qu'à peine pouvait-il marcher, d'après le témoignage de Thomas Diacre, son contemporain, et qu'il ne pouvait dormir qu'étant assis. On peut juger encore de sa puissance physique par ses portraits placés dans les manuscrits n.os 739, 740, 749 et 755 de la bibliothèque de Saint-Omer, peintures du 15.e siècle. Celle du n.o 739 paraît approcher le plus de la vérité.

Ipérius avait été inhumé dans la chapelle de Saint-Denis, qu'il avait fait bâtir, auprès de Jean III, son compatriote; en 1753, Charles Gherborde, 81.e abbé de Saint-Bertin, fit revivre sa mémoire par une épitaphe flatteuse qu'il fit graver sur un mausolée en marbre blanc, dans cette même chapelle qui était alors sous le vocable de saint Bénoit (3).

L'action de Charles Gherborde était toute naturelle; c'était un religieux très-instruit qui s'adonnait avec plaisir aux études historiques; s'occupant, à cette époque, de l'histoire d'Artois, il voulait pieusement commencer ses

(1) Mémoires des inscriptions et belles lettres.

(2) Variétés historiques sur Saint-Omer, page 212. — Bibliothèque belgique, page 370.

(3) Grand cartulaire de Saint-Bertin, tome V. — Atlas de Saint-Omer, par Wallet.

travaux par un hommage reconnaissant à son laborieux prédécesseur.

Aubert le Mire a indiqué, par erreur, l'année 1303 comme celle du décès d'Ipérius, et n'a pas fait attention à la transcription exacte de son épitaphe rapportée par Simon Leboucq, de Valenciennes (1).

Qu'est devenu le manuscrit original d'Ipérius? Plusieurs copies ont été mises en usage lors des fameuses querelles des moines et des chanoines dans le 18.ᵉ siècle, à Saint-Omer; l'une avait été écrite par un bourgeois, nommé *Alardin Mezemacre*, l'autre provenait de l'abbaye de Gembloars; celle-ci, d'une antiquité vénérable, avait appartenu aux héritiers de M. André Hoy, professeur de la langue grecque en l'université de Douai, qui l'avait reçue des ermites de Saint-Guillaume, de Bruges; celle-là avait été communiquée avec fruit à Malbrancq, par l'archiviste de Saint-Bertin, pour son histoire de la Morinie. Marc Levasseur avait continué d'abord cette chronique d'après un exemplaire abrégé. L'abbaye de Saint-Vaast (2) et la bibliothèque de la cathédrale d'Ypres possédaient aussi un manuscrit d'Ipérius. *Bernard*, historien de Calais, avait pu consulter un manuscrit de cette chronique dans l'importante collection de livres de M. Abot de Bourgneuf, l'un des magistrats de cette ville. La bibliothèque de Saint-Omer possède six copies du manuscrit d'Ipérius, dont les quatre premières présentent les caractères du 15.ᵉ siècle.

Le n.° 739 a été écrit, en 1405, par *Pierre Bourgois*, moine de Saint-Bertin, et appartint à Alardin Mezemacre.

Le n.° 740 a eu pour copiste, en 1437, Jacques Avesart, moine de Saint-Bertin, et a été en possession des moines de Saint-Silvin.

(1) Swertius, page 441.

(2) N.° 158. — N.° 306. Catalogue de la bibliothèque d'Arras, par sir Thomas Phillipps.

Le n.° 811 nous a été donné par un des derniers cénobites de Saint-Bertin ; on voit qu'il s'est trouvé en la possession d'un bourgeois de Saint-Omer.

Ces trois manuscrits sont sur vélin, commencent à l'année 590 et se terminent en 1294.

Le n.° 741 comprend la même chronologie ; il est sur papier.

Le n.° 745, qui est aussi sur papier et qui provient de Thérouanne, (1) étend la narration jusqu'à la fin de sa transcription dans le monastère de Saint-Bertin, le 22 octobre 1590. Les gestes du dernier abbé sont ceux d'Antoine de Berghes. Cet appendice est une copie du travail de Marc Levasseur.

Le n.° 818, sur papier, donné d'abord au moine *Portebois*, se prolonge également jusqu'à la fin du 16.ᵉ siècle. C'est encore une copie de Marc Levasseur.

Le n.° 742—3 renferme un supplément à Ipérius depuis 1294 jusqu'en 1450, imprimé en partie par Dom Martenne (*Nova vet. mon. collectio*). Ce supplément, dans le n.° 744, est de 1294 à 1471.

Ces deux manuscrits, sur papier, sont des 16.ᵉ et 17.ᵉ siècles.

Un commentaire sur les annales d'Ipérius, par Guillaume Dewhitte, archiviste de Saint-Bertin, au 17.ᵉ siècle, figure en outre sous le n.° 805.

Marc Levasseur était un chapelain de Thérouanne, qui, en 1522, avait quitté cette ville pour se retirer à Saint-Omer, à cause des guerres. Il trouva chez son frère, médecin de l'abbaye de Saint-Bertin, l'original de la chronique d'Ipérius et le copia aussitôt. Il avait déjà écrit en latin la *chronique des Morins*, signalée par Malbrancq ; (2) il poursuivit celle de Saint-Bertin jusques vers l'an 1600.

(1) Histoire de Thérouanne, page 60.

(2) Histoire de Thérouanne, page 108.

« Donnez-nous donc aussi une histoire complète de Saint-« Omer, ou tout au moins une traduction des annales « d'Ipérius, et des mémoires de Malbrancq ! » Ces avis sont charitables sans doute ; mais nous répondrons à ces plaisants conseillers avec le critique déjà cité : « la nature « humaine est ainsi faite : chacun mesure le temps à sa « propre existence ; alors il nous faut bien borner nos vues, « il faut mesurer notre tâche à la courte durée de la « vie. » (1)

La ville de Saint-Omer a eu de nombreux rapports avec la ville d'Ypres ; toutes deux faisaient partie du vaste diocèse de Thérouanne ; la paix de 1678 les avait réunies toutes deux sous la domination française ; Ypres a procuré divers abbés à Saint-Bertin ; son premier évêque a terminé ses jours à Saint-Omer, précisément deux siècles après Ipérius ; Ducygne, fameux rhéteur audomarois, est mort à Ypres, en 1669 ; le dernier maire de Saint-Omer, avant la révolution, y a succombé avec héroïsme dans une journée de saturnales, le 28 juin 1794 ; (2) et c'est au savant archiviste d'Ypres (3) que la société des antiquaires de la Morinie a décerné, à Saint-Omer, le premier prix de ses concours littéraires.

(1) Charles Lenormand.

(2) Pierre-François-Louis de Laurelan, chevalier, né à Saint-Omer, maire de cette ville le 20 décembre 1787, ensuite président du district en 1790, avait embrassé la cause de la révolution avec modération. S'étant soustrait par l'émigration au régime homicide de la terreur, il se trouvait à Ypres à l'époque de la retraite de ses compagnons d'infortune ; il était sorti de cette place dans un chariot couvert, en vertu de la capitulation, mais y étant imprudemment rentré à cause de l'oubli d'un papier important, il fut dénoncé et condamné à mort immédiatement. Il commanda lui-même le feu avec intrépidité. Le capitaine Valour, son digne frère d'armes, partagea non moins bravement cette funeste destinée.

(3) M. Lambin.

VALENTIN DE PARDIEU.

Valentin de Pardieu, seigneur de Lamotte, si célèbre dans les guerres de Flandre, issu de la branche cadette des barons de Bouteville et d'Escotigny qui était venue s'établir en Flandre, était fils de Jean de Pardieu et d'Antoinette Duprey. On voyait, avant la révolution, l'épitaphe de son père, dans l'église des dominicains à Saint-Omer. C'est à une des épitaphes de Simon Ogier, son contemporain (Lib. I. Epitaph. XII.), que je dois la connaissance de son lieu natal, qui n'avait pas encore été indiqué. Ce fameux capitaine, dit-il, est né dans la ville de Saint-Omer: *honesto apud Audomaropolitas loco natus*... La date de sa naissance peut être fixée à l'an 1529.

Valentin de Pardieu avait une vingtaine d'années, à la joyeuse entrée à Saint-Omer de Charles-Quint et de son fils, le 31 juillet 1549. Il ne vit pas sans émotion le vieil empereur, souffrant et mélancolique, se dépouiller alors d'une partie de sa souveraineté; il assista à la prestation de serment du nouveau comte d'Artois, mais se méfiant déjà du sombre Philippe II, il s'attacha au service de Charles-Quint, pendant les dernières années du règne de ce prince. Il commença sa carrière militaire dans les guerres étrangères; pendant les troubles de la réforme dans les Pays-Bas, il montra constamment à l'égard des protestants une haine implacable. Après la mort du reclus de Saint-Just, il refusa d'appuyer le despotisme sanglant de son impitoyable successeur et embrassa momentanément la cause

8.

des états-généraux. On connaît généralement les longues querelles qui agitèrent les dix-sept provinces et les désastres occasionnés par les partis qui s'y disputèrent la prépondérance avec tant d'acharnement.

Valentin de Pardieu parut flotter incertain au milieu de ces dissentions sans cesse renaissantes ; il était loyalement dévoué à son souverain, pénétré d'un respect inaltérable envers sa religion, ennemi de l'étranger et défenseur sincère de la liberté publique ; les hommes pervers et médiocres qui ne peuvent pas apprécier cette noble et rare spécialité de caractère, ne manquèrent pas de lui reprocher son inconstance et sa légèreté.

Le nom de Valentin de Pardieu figure avec éclat dans les divers manuscrits ou chroniques qui concernent l'histoire de la fin du 16.e siècle. Ce brave Audomarois est au nombre de ceux qui se distinguèrent dans ces tems orageux.

Il combattit avec vaillance, le 31 janvier 1578, à la journée de Gemblours, en sa qualité de grand-maître de l'artillerie dans l'armée flamande dont il ne put empêcher la défaite. A la suite de cette malheureuse affaire, il se retira à Gravelines ; il en avait la direction militaire depuis cinq ans. Il ne tarda pas à faire secrètement sa paix avec Philippe II ; ce monarque, par l'entrémise de dom Juan d'Autriche et du duc de Parme, lui témoigna une confiance sans bornes et lui accorda les pouvoirs nécessaires pour opérer la réconciliation des cités mécontentes. Il se rendit dans ce but à Saint-Omer dont il prit le commandement, s'aboucha avec les principaux bourgeois et les détermina à accéder à l'important traité de pacification du 12 septembre 1579.

Elisabeth, reine d'Angleterre, en voulut particulièrement au seigneur de Lamotte du raccommodement de Philippe II avec les provinces wallonnes, où notre compatriote jouissait effectivement de la plus grande considération. Cette princesse cruelle chargea Valsingham de l'assassiner dans le tumulte

d'une attaque nocturne que plusieurs traîtres méditaient contre Gravelines ; mais Alexandre Farnèse déjoua ce complot perfide et chassa de cette place les Anglais suspects.

Valentin de Pardieu fut comblé d'honneurs et de dignités par le roi d'Espagne; il venait d'être créé comte d'Eskelbeke, lorsque, le 8 juillet 1595, il eut la tête fracassée d'un coup d'arquebusade, au siége de Doulens, où il guidait l'artillerie espagnole. Déjà, à l'attaque de l'Ecluse, en 1587, il avait eu le bras droit emporté de la même manière.

C'était « un des plus vieils et subtils capitaines de son « temps ; » — « un des meilleurs et des plus expérimentés « commandants des troupes espagnoles. » Il était en outre recommandable par sa bonne foi, son amour de la justice et sa bienfaisance.

Les religieuses de Sainte-Catherine, du faubourg du Haut-Pont, eurent infiniment à se louer de ses pieuses libéralités.

Sa dépouille mortelle, transportée d'abord à Arras, fut déposée provisoirement dans l'église de Notre-Dame de Saint-Omer, et enterrée ensuite avec une pompe solennelle dans l'église de Saint-Willebrod, à Gravelines. On lui érigea dans l'une des nefs de cette église un monument en marbre, au-dessus duquel on aperçoit encore sa statue, décorée d'une inscription. Il avait exercé pendant 22 ans le gouvernement de cette ville, et lui avait été extrêmement favorable. Sa mémoire honorable y est toujours justement vénérée, et le voyageur contemple avec attendrissement cet hommage reconnaissant au guerrier, mort fidèle à sa patrie, tombé glorieusement à son poste.



SIMON OGIER.

Dans le 16.e siècle, la poésie latine était cultivée avec succès dans la ville de Saint-Omer ; jusqu'à cette époque, l'abbaye de Saint-Bertin seule avait eu en quelque sorte le privilège flatteur de fournir des chroniqueurs au monde savant ; mais la cité s'ornait insensiblement de communautés et de fondations nouvelles, le goût des sciences et des lettres s'y trouvait également encouragé, et une noble émulation ne devait point tarder à se révéler parmi ce peuple de cénobites de différents ordres. Saint-Omer avait su maintenir d'ailleurs la réputation de bonnes études dont il jouissait avec éclat au temps de l'illustre Alcuin ; on n'a qu'à dérouler les annales de ses nombreux couvents et l'on pourra se convaincre que son histoire littéraire, entravée par les guerres qui se succédaient continuellement sous la Maison de Bourgogne, commence à prendre un essor infiniment plus étendu sous la domination espagnole, surtout après le renversement des trois importantes forteresses, Saint-Pol, Thérouanne et Hesdin, dont les garnisons aventureuses compromettaient sans cesse son repos et ses intérêts. Prenez patience, le siècle ne s'écoulera point sans que les sociétés des jésuites wallons et anglais ne produisent à leur tour des sujets éminents à la province attentive ; des évêques éclairés dirigeront les esprits vers d'utiles et sociales méditations ; de sages directeurs entretiendront l'habitude salutaire du travail dans l'enceinte solitaire des cloîtres, et le Biographe joyeux

pourra offrir au respect de la postérité plus d'un nom recommandable jusques au retour de sa patrie à la monarchie française. Après donc une longue application aux investigations historiques, une vive propension se déclara momentanément pour la versification latine, et du fond des cellules, elle échauffa même quelques paisibles bourgeois. Il faut observer cependant qu'à la fin du 12.e siècle, *Pierre Pictor*, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, s'était déjà essayé avec succès dans ce genre agréable. [*Versus de sacramento altaris.*] (1)

— Simon Ogier naquit à Saint-Omer, le 3 mai 1549, sur la paroisse de Saint-Sépulcre. Il était fils d'Allard Ogier, argentier ou receveur de la cité, et de Casine Harlevoix. Où fit-il ses premières études? probablement à Saint-Omer. Au mois de juillet 1574 il partit pour l'Italie, où il demeura dix ans, tant à Rome qu'à Venise et à Vérone. Accueilli et protégé par les familles puissantes et amies des muses des cardinaux Nicolas Caëtan et Augustin Valérius, il s'y livra avec ardeur à l'examen approfondi des chefs-d'œuvre de la langue latine et reparut transporté d'admiration pour Virgile et Horace, pour Tibulle et Cicéron. Il se rendit alors dans le Brabant et la Flandre; là, il apprit l'allemand et les mathématiques et obtint le grade de docteur en droit civil et en droit canon. Revenu à Saint-Omer, il s'adonna entièrement à sa passion dominante pour l'art divin qui avait immortalisé ses auteurs favoris, et la science aride et grave de la jurisprudence que par état peut-être, il lui était interdit de négliger, ne put en aucune manière le détourner de ce doux penchant. Le public ne tarda pas à profiter de ses aimables productions. L'imprimerie n'étant pas encore établie en cette ville, ce fut à Douai chez Bogard et Boscard, et à Arras chez Guillaume Rivière, que Simon Ogier fit imprimer tous ses ouvrages, depuis 1588 jusqu'en 1608, dans l'ordre suivant :

(1) *Bibliotheca belgica.* Page 1002.

Irene et Ares. — *Ombrontherinon*, *libri III.* — *Odarum*, *libri III.* — *Sylvarum*, *libri XII. Duaci* 1588. — *Elegiarum christianarum*, *libri III.* — *Galatea.* — *Calliopesachea.* — *Thenodion.* — *Eeldora. Paræneses. Rigiaci Atrebatium.* 1594—96. — *Caletum.* — *Bruga.* — *Alpes.* — *Lutetia.* — *Euchon*, *libri III.* — *Peristera.* — *Melon*, *libri III.* — *Cameracum.* — *Artesia.* — *Tibullus.* — *Nicoleocrene.* — *Epitaphia. Duaci* 1597. — *Charisteria.* — *Albertus et Isabella. Duaci* 1600. — *Symmicton*, *liber I.* — *Encomorium*, *libri III. Duaci* 1597—1601. — *Symbola.* — *Etymologiæ.* — *Dorica castra. Duaci* 1601. — *Vervinum. Duaci* 1608.

Ces différentes publications comprennent une période de vingt années. Les unes sont dignes de fixer l'attention des amateurs classiques qui daignent trouver encore quelques charmes à la poésie latine, les autres respirent profondément le caractère religieux et le dévouement au pays natal. Elles furent très en vogue parmi les contemporains de l'auteur ; les Audomarois en parleront constamment avec satisfaction, car « le souvenir des actions de valeur ne « dure qu'un temps, celui des écrits pour la patrie est « éternel. »

Plusieurs odes et silves, d'une délicatesse exquise, exhalent un parfum champêtre. C'est *ad nymphas Audomarenas*, c'est *ad Aam*, qu'il s'adresse sur un ton pathétique, pour que son retour d'Italie soit favorable, pour que les rives chéries du fleuve paternel n'offrent à ses yeux attendris que des images pacifiques et riantes. C'est Tibur, c'est le Soracte, c'est l'Eridan qu'il chante, conjointement avec notre délicieux Blendecques, où il voudrait finir ses jours, la romantique vallée de l'Aa, la voluptueuse garenne d'Arques, l'altière colline de Watten, Saint-Martin-au-Laërt, tendre séjour des rossignols, les canaux innombrables, les riches pâturages et l'antique forêt de Clairmarais, le *tempé* de la contrée. Ses épîtres *ad Artesiam*, *ad Audomaropo-*

lim, *ad Aam fluvium*, sont de petits poèmes tout empreints du génie pastoral. Il s'extasie sur l'incomparable archipélage des îles flottantes et sur les cygnes qui promènent fièrement leurs grâces autour de nos fortifications.

Ses *prières*, ses *élégies* sont infiniment touchantes; toujours il a soin d'attribuer à la Providence les circonstances heureuses de sa vie; toujours il invoque *saint Omer* et *saint Bertin* comme ses anges gardiens, comme ses plus fidèles protecteurs; sa vertu a pu prévaloir contre les délices de Capoue, c'est au chaste fondateur de sa cité bien-aimée qu'il en témoigne sa vive reconnaissance; sa femme et ses enfants échappent à une peste cruelle à Douai, c'est à saint Amé et à saint Morant, patrons de cette ville, qu'il offre ses affectueux remerciments; il tombe avec une partie de sa famille au milieu d'une bande d'affreux brigands, dans une promenade récréative à Clairmarais, le site enchanté de sa prédilection, une main invisible le tire de cette rencontre dangereuse; c'est celle qui donna son nom à cette belle tour qui plane encore majestueusement sur tous nos environs, imposante et magnifique sentinelle qui a survécu à nos calamités diverses et que nos derniers neveux verront encore debout!

Le *Dorica castra* a été composé spécialement en l'honneur de Virgile et de Cicéron; le *Tibullus*, par sympathie pour l'amant de Délie; ses *symboles* reproduisent une multitude de souvenirs moraux de l'antiquité et rappellent avec agrément l'Iliade et l'Enéïde, les monuments et le beau ciel de l'Italie. On y rencontre, il faut en convenir, ainsi que dans ses *éloges* et ses *panégyriques*, un mélange par fois bizarre de héros grecs et romains et de notables artésiens; mais les amusements littéraires du poète audomarois n'occupaient qu'une place secondaire dans sa généreuse pensée; avant tout, il voulut consacrer la mémoire de ses estimables amis, de ses supérieurs renommés, de sa famille adorée; ce soin scrupuleux et réitéré forme même le

cachet de son talent et caractérise son existence. Quant à ses illustrations guerrières, il n'était que l'éloquent écho de l'assentiment unanime de ses compatriotes ; le cardinal Albert et Isabelle, Alexandre Farnèse et le seigneur de Noircarme, le comte d'Egmont et Valentin de Pardieu, Bugnicourt, le destructeur de Thérouanne, c'étaient certes des personnages dignes encore d'un sourire flatteur de l'histoire !

Ce n'était pas seulement avec la plume que Simon Ogier se plaisait à prouver son attachement à la ville qui l'avait vu naître ; lors de la tentative nocturne du 24 novembre 1594, (1) il fut un des bourgeois les plus déterminés à faire échouer cette attaque et à repousser les Français ; il se battit alors en véritable brave, et sans espoir de récompense, selon sa loyale expression. Il a décrit avec énergie et sensibilité dans son *Artesia* les nombreux désastres que notre malheureux pays eut à supporter pendant cette période belligérante ; aussi avec quels transports de joie célébra-t-il la paix de *Vervins !* Il n'aime pas à la vérité le vaillant Béarnais ; violent ennemi de Calvin et de ses sectateurs, il partageait les préventions injustes de son temps contre notre premier roi Bourbon.

« L'honneur des trépassés, c'est la louange. » Telle est l'épigraphe de son livre des *Epitaphes*. Toute sa famille, qu'il avait placée sous l'influence tutélaire de la sainte Vierge, avait été inhumée dans l'église de Saint-Sépulcre, alors « fort ornée et honorée, » dit-il. Ce temple n'en devint que plus respectable à ses yeux, et il n'oublia dans ce pieux opuscule aucun de ses parents et bienfaiteurs. Au reste, c'est un devoir à l'écrivain « de rappeler avec « reconnaissance les noms de ceux qui ont bien voulu nous « secourir pendant le pélérinage de la vie, soit dans notre « enfance, soit dans notre vieillesse. » Qui oserait blâmer de tels sentiments ?

(1) Entreprises de Henri IV sur l'Artois, brochure in-8.°

La lecture de ses *étymologies* doit paraître très-piquante à un antiquaire. Ce sont de courtes histoires pleines d'érudition sur la plupart des communes qui nous avoisinent et sur quelques villes de la Flandre avec lesquelles nous avons encore des rapports habituels ; ce traité renferme sans contredit des documents très-curieux sur notre histoire locale. Antiquaires de la Morinie, nous nous efforçons avec raison de rallumer dans le cœur de nos contemporains le noble goût de l'amour de la contrée originaire et des choses intimes du lieu sacré, tombe de nos ayeux et berceau de notre enfance ; mais que nous sommes loin d'approcher encore du dévouement sans bornes et du zèle à toute épreuve que manifestait sans cesse cet auteur pour la prospérité et l'instruction de sa chère ville de Saint-Omer. C'était une honte, selon lui, d'ignorer les particularités toujours intéressantes des annales de son pays et de leur préférer la connaissance des régions étrangères. En effet, que de Grecs et de Romains ne distinguons-nous pas au milieu de Français qui ne le sont encore que de nom ! Combien continuent à négliger d'apprendre les notions les plus indispensables sur nos monuments, nos institutions, le fleuve de la cité, les bois et les collines qui avaient tant d'attraits dans leurs jeunes années ! Ce n'est pas Malbrancq qui, le premier, a gratifié avec partialité sa patrie du *portus Itius ;* déjà Simon Ogier avait adopté opiniâtrement cette opinion. Il se fâchait sérieusement de ce qu'on avait pu l'attribuer à Calais ou à Boulogne ; c'est à Sithieu et non ailleurs, parmi les belliqueux *extremi hominum Morini*, que César s'est embarqué pour la conquête d'un nouveau monde. Il indique les antiquités marines récemment découvertes et pousse même l'affectation jusqu'à dater ses lettres et plusieurs de ses pages de ce lieu fameux, dont il semble vouloir fixer irrévocablement la position. Dans le résumé (1) que

(1) Variétés historiques sur Saint-Omer, page 6.

nous avons fait de cette interminable contestation, nous avons déclaré que l'histoire avait fini en quelque sorte par déterminer l'emplacement de ce port célèbre à Wissant, d'après la dissertation approfondie de Henry; M.r J. A. G. Boucher, d'Abbeville, tout en rendant justice à ce travail et aux recherches du savant Boulonnais, regarde cependant comme un fait avéré que Boulogne est le *portus Itius* (1). Plusieurs Anglais très-instruits qui ont visité la bibliothèque de Saint-Omer partagent entièrement ce sentiment.

Simon Ogier entreprit des investigations historiques à Cambrai, à Valenciennes, à Douai, à Arras, à Aire et dans toute l'ancienne Morinie. Les événements majeurs de la fin du 16.e siècle sont presque tous consignés dans ses écrits. Intime ami de Jean Hendricq, il visita avec ce bon et naïf chroniqueur, Calais et Ardres, après la prise de ces villes par le cardinal Albert, en 1596. Il fit paraître même, à cette occasion, une élégie sur la patrie d'Eustache de St.-Pierre.

La narration de son voyage pittoresque de Saint-Omer à Bruges est réellement amusante et en rappelle plusieurs du même genre, surtout celui de Calais à Saint-Omer, par le spirituel *Debacq*, l'émule de Dezoteux : l'itinéraire de Saint-Omer à Bruges avec retour par une voie différente est rimé d'une manière minutieuse, mais fleurie; il se termine à la maison de l'auteur: *Leblancq ram maison paternelle en la Tenne-rue.*

Simon Ogier est le premier Audomarois qui ait livré ses œuvres à l'impression ; il s'étonnait de la pénurie des écrivains dans une ville dont les souvenirs antiques et honorables offrent tant d'aliments à l'imagination du poète et de documents variés aux recherches de l'érudit!

Il voyait avec amertume ses concitoyens privés de ce genre de célébrité, et il exhortait vivement le magistrat à faire cesser cette lacune humiliante en prêtant un appui

(1) Société royale d'émulation d'Abbeville. 1833.

efficace aux amis des sciences et des lettres ; « favorisez-« donc les Muses, s'écriait-il avec enthousiasme, et mon-« trez envers ces généreuses immortelles des dispositions « vraiment libérales ! Du sein de votre commune, il s'éle-« vera peut-être aussi quelque plume qui coopérera[1] à la « tirer d'un injuste oubli ! » Il pressentait déjà celle de Malbrancq. Que de fois depuis lors, ce cri d'inappréciable encouragement n'a-t-il pas retenti dans nos murs : les notables du 19.e siècle sont-ils enfin en voie de progrès sur ceux du 16.e?

Les n.os 2597 et 2621 de la bibliothèque de Saint-Omer contiennent presque toutes les œuvres de l'auteur.

L'honnête Simon Ogier aimait passionnément sa femme et ses enfants ; sa piété, comme on l'a vu, brillait en toutes circonstances ; sa ville natale et ses jolis alentours faisaient ses délices ordinaires ; il déclamait à toute outrance contre les hérétiques et ne trouvait la liberté que dans la vertu ; il connaissait scrupuleusement les diverses antiquités de son canton et savait déchiffrer les épitaphes les plus embrouillées de nos églises. Il s'occupait habituellement, sur des rhythmes différents, d'un *Artois poëtique*, parlant de lui-même avec indifférence et modestie, exaltant les merveilles de la nature, vantant le bonheur de la vie privée, et s'abandonnant volontiers à chanter aux délicieux repas des noces. Il avait pris pour devise : *solor olor*. C'était le type parfait du bourgeois de Saint-Omer dans l'ancien régime ; notre bourgeois moderne a-t-il gagné au change?

Simon Ogier se préparait à donner au public un ouvrage qui aurait sans doute augmenté considérablement sa réputation littéraire. Il méditait une vaste composition sur le modèle de l'Iliade qu'il devait intituler *Flarias*, et dont les éléments devaient être puisés dans les faits et gestes des comtes de Flandre. La mort le surprit dans ce courageux projet. Le lieu et la date de son décès ne sont pas connus.

Moréri a fait l'éloge de Simon Ogier.

SALIUS PANAGE.

La date de la naissance de Salius Panage n'est pas certaine ; il était de Saint-Omer, contemporain de Simon Ogier, mais plus jeune de quelques années. Ses *Discours* ont été imprimés à Paris, en 1589, ainsi que ses mélanges de poésie ; sa *Védastiade*, à Douai, en 1591. Ces ouvrages sont inscrits dans notre catalogue sous les n.os 2402 (1) et 2564, et portent en tête, selon l'usage du temps, les pièces de vers adressées comme éloges ou critiques.

Salius Panage ayant quitté l'humble toit de ses pères, passa sa jeunesse à Amiens et à Angers et se rendit ensuite dans la capitale de la France. Il entra dans le collége de Boncourt, fondé plus de deux siècles auparavant par le *Chevalier de Thérouanne*, (2) dans le noble but de contribuer aux progrès des lettres dans son pays, et de favoriser les écoliers du diocèse de la Morinie. Il y fit la connaissance particulière du célèbre *Buchanam*, précepteur de Jacques I.er, roi d'Angleterre, de Denis Lambin, de Montreuil, et du neveu du savant Pierre Galland, de la ville d'Aire. Ses *Orationes* ne sont à proprement parler que des exercices scholaires. Il publia ensuite un commentaire sur le troisième livre de l'Eneïde, quatre livres d'Elégies, dont le troisième est la conversion en distiques des sept psaumes

(1) La *Védastiade* est un don de l'auteur, enrichi de son portrait, à l'âge de trente ans.

(2) Histoire de Thérouanne. Page 58.

de la pénitence, un poème en vers héroïques touchant la fin de l'homme, appelé *la Telentrophie*, contenant deux livres, un de silves, une tragédie en cinq actes et avec des chœurs sur le prince d'Orange, et une parodie sur l'épithalame de Catulle. Une des élégies de Salius Panage mérite surtout d'être signalée, c'est celle relative à la mort violente de *Marie Stuart*; dont le sort tragique arrache encore des vers attendrissants aux troubadours et provoque les éclaircissements de l'antiquaire; (1) l'indignation du Poète audomarois est énergique, incisive; il trouve la farouche et jalouse Elisabeth plus féroce que les tigresses d'Hircanie; il déplore en outre, dans l'intérêt social, cet attentat inouï qui a fait indignement tomber, par une infraction inexcusable envers le droit des gens, cette belle tête, plus d'une fois couronnée; trop fatal exemple donné aux siècles suivants!

Panage termina sa carrière littéraire par la *Védastiade*, ou la Gaule chrétienne, poème en cinq livres, à la louange de saint Vaast, apôtre d'Arras. Cette publication importante l'éleva justement au-dessus du commun des poètes de son temps, et Simon Ogier, dans plusieurs épitres, vanta avec loyauté son talent supérieur.

On remarque dans la *Védastiade*, la marche des premiers siècles de notre histoire générale; on y admire les efforts inouïs des premiers ouvriers évangéliques dans cette contrée pour amener à des lois pacifiques et à un système d'humanité, les chefs encore sauvages qui guidaient nos braves ancêtres avec la victorieuse oriflamme; car, les évêques et les abbés, chefs des cités gauloises, « ces prêtres « à foi profonde, qui sentaient en eux l'instinct de la re- « construction, » ont été, comme l'a parfaitement observé Gibbon, les vrais fondateurs de la monarchie française. On s'arrête encore avec complaisance aux souvenirs patriotiques

(1) Revue anglo-française, n.° 5.

du fidèle Comius, de la pieuse Clotilde, de la glorieuse journée de Tolbiac; puis c'est l'indication des richesses agricoles de l'Artois, l'un des greniers de la France, et une description très-curieuse de l'ancienne ville d'Arras; c'est ensuite une récapitulation honorable des abbés de Saint-Vaast.

Salius Panage avait le génie excellent, et le jugement sain et solide, mais il ne s'était pas donné la peine de revoir ses ouvrages et d'y repasser la lime. Ses discours sont estimés. Ses poésies qui, au moment de leur apparition, ne jetèrent pas un vif éclat, n'ont point encore reçu du public l'accueil reconnaissant qu'elles méritent; mais il y a un certain temps de maturité pour la réputation des auteurs qu'il faut attendre sans impatience. (1) Toutefois, la ville d'Arras le combla d'éloges et son poème est encore cité aujourd'hui avec considération. Il est du petit nombre des poètes latins de l'Artois dont on lit assez volontiers les ouvrages. Nous lui reprochons seulement de n'avoir point préféré, pour son sujet, l'éloge de saint Bertin.

Il est vrai que dans le même siècle, Pierre Dupont, de Bruges, littérateur alors fort connu, avait déjà fait paraître, à Paris, en 1510, un poème en vers latins, en quatre livres, intitulé *Bertinias*, ou la vie de saint Bertin. Dans cet ouvrage où le profane est mêlé avec le sacré à chaque page, on voit l'énumération des importants travaux de saint Omer et de saint Bertin, lors de la conversion des Morins; *Bertinias* est tout-à-fait inférieur à la *Védastiade*; cependant l'auteur célèbre avec enthousiasme et quelquefois avec talent son héros : *Artesiæ Bertinus honos et gloria gentis*. La *Védastiade* se trouve en triple manuscrite à la bibliothèque de la capitale de l'Artois.

Salius Panage, dont le véritable nom est *Toussaints du Sel*, est mort le 28 janvier 1595.

(1) Baillet.

DAUSQUE.

Charles-Quint régna un demi-siècle sur l'Artois ; il appesantit son sceptre avec gloire et quelquefois avec prospérité sur cette belle province ; la ville de Saint-Omer, en général, n'eut pas, sauf les résultats fâcheux d'une guerre presque continuelle, à se plaindre précisément de son administration ; l'influence propice de ce prince se fit sentir au contraire jusques sous le despotisme de son successeur, avant toutefois les troubles advenus à l'occasion des persécutions religieuses. Aussi cette seconde partie du 16.e siècle, a-t-elle été productive pour les lettres et pour les arts ; consultez les biographies des cités limitrophes, et vous vous convaincrez que la plupart des hommes savants, dont elles se font avec raison un titre de gloire, ont pris naissance dans cette remarquable période.

Claude Dausque vint au monde à Saint-Omer, le 3 décembre 1566. Il fit ses études au collége des jésuites de cette ville, et fut bientôt reçu licencié en théologie. En 1610, il était membre du chapitre de Saint-Thomas de Douai, et en 1626, chanoine de Notre-Dame de Tournai. Cet ecclésiastique éminent avait alors la réputation d'être profondément versé dans la connaissance de la langue grecque, et des mœurs et des usages de l'antiquité, de posséder une entente fidèle de l'histoire, la science exacte des règles de la grammaire, et l'appréciation délicate des beautés de la poésie, enfin, d'être l'oracle de la littérature de son temps ; car l'assemblage de tant de talents était considéré comme un prodige.

Claude Dausque a laissé plusieurs ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés ; il publia : 1.° une traduction en latin des harangues de saint Basile avec des notes, Heildebert, 1604, in-8.° ; elle se trouve dans les œuvres de saint Thomas-le-Thaumaturge ; le dominicain Combefis fit une critique assez vive de cette traduction ; 2.° un commentaire sur Quintus Calaber ; Francfort, 1614, in-8.°, réimprimé à Lahaye en 1734 ; 3.° un commentaire sur Silius Italicus, son poète favori ; Paris, 1618, in-4.° (Il paraît que le titre seul a été réimprimé en 1618 ; l'épître dédicatoire est de 1614, et l'impression de 1615). C'est dans cet ouvrage qu'est placé le portrait du laborieux chanoine, à l'âge de soixante ans. On trouve de très-bonnes choses dans ce commentaire fort étendu, mais pour l'interprétation plus que pour la correction du texte ; 4.° *Antiqui novique sermonis Latii Orthographia ;* Tournai, 1632, deux volumes, in-f.°, avec une belle estampe où sont gravés dix personnages auteurs de la latinité. « Dans le premier tome, il « donne les régles certaines et assurées pour connaître les « manières différentes de l'écriture et de la prononciation « ancienne et moderne ; dans le second, il traite des an« ciens et des nouveaux caractères, et expliquant sur cha« cune des lettres toutes les manières différentes dont les « anciens Latins s'en servaient, il donne une grande ou« verture pour entendre et pour expliquer tous les anciens « ouvrages écrits en cette langue. » Sanderus, Philippe Meyer, Juste Lipse, et les plus célèbres glossateurs de cette époque, rendirent un hommage éclatant à la science immense que l'auteur a su répandre agréablement dans cette importante composition. Saumaise et Vossius en faisaient une estime toute particulière. Le titre de ce traité a été seul réimprimé à Paris en 1677 ; 5.° *Terra et aqua, seu terræ flutantes ;* Tournai, 1633, in-4.°, réimprimé, au moins aussi pour le titre, à Paris, en 1677. C'est un des écrits les plus intéressants de Dausque ; il est plein d'investigations

singulières et très-recherché des curieux ; il concerne en partie ces fameuses îles flottantes qui apparaissaient jadis comme une merveille de la nature, dans les marais pittoresques qui s'étendent au-delà des faubourgs de Saint-Omer, mentionnées avec emphase dans la plupart des géographies, sur lesquelles ont posé un pied assuré, Charles-Quint et Philippe II, Louis XIV et Louis XV, et dont celle qui reste, seul débris de cette nouvelle Délos, servit naguère encore de plateau joyeux à la mère du dernier descendant du grand roi. L'auteur y parle en outre de toutes les îles semblables dont il a pu avoir connaissance, ainsi que des autres objets extraordinaires qui ont rapport à la mer et aux rivières. Les trois dernières de ces productions, les principales de l'auteur, sont à la bibliothèque de Saint-Omer, sous les n.os 1613, 2113, 2393.

Claude Dausque a en outre mis au jour plusieurs autres traités de polémique et divers opuscules qui prouvent qu'il était versé dans les langues anciennes, la théologie, l'histoire naturelle et l'antiquité profane ; il combattit l'opinion de quelques cordéliers de Saint-Omer, qui soutenaient que saint Paul et saint Joseph avaient été sanctifiés dès le ventre de leurs mères. Il ridiculisa la crédulité puérile du célèbre Juste Lipse à l'égard des prétendus miracles d'une madone du village de Sicheim, près de Louvain.

Robert Dausque, son père, 4.e fils d'Antoine Dausque, bailli de Saint-Omer, fut tué au service du roi d'Espagne pendant la guerre que le duc d'Alençon excita dans les Pays-Bas. Cet Antoine Dausque était le beau-frère de Simon Ogier.

Claude Dausque était encore aux jésuites de Saint-Omer, lorsque le père Scribanius publia son *Amphitheatrum honoris*, l'an 1607. Il y fut loué comme l'un des plus savants hommes de son siècle. Valère André dit en outre qu'il était bon prédicateur.

Bayle pense que cet auteur, malgré ses vastes connais-

sances ; n'écrivait pas bien ; que son style est trop affecté, trop obscur et trop rempli de vieilles phrases. La décision plus ou moins véridique de ce critique a été ensuite répétée sans modifications par les biographes qui lui ont succédé. D'autres censeurs ont aussi allégué que son savoir avait plus d'étendue que son jugement de solidité, et qu'il se plaisait à se servir de termes peu usités qui rendaient ses ouvrages presqu'inintelligibles. Au reste, il est certain que ce célèbre Audomarois avait une érudition peu commune, beaucoup de lecture, et que ses commentaires peuvent encore être médités avec quelque utilité ; à la vérité, on lui a reproché, non pas à tort, d'écrire d'une manière dure, et d'affecter l'emploi des termes les plus surannés de la vieille latinité, mais les défauts de sa diction n'empêchent pas que l'on ne profite à le lire. Toutefois, en général, il a peu réussi dans cette partie de la critique qui s'occupe de la restitution des passages altérés.

Claude Dausque ordonna par son testament du 9 janvier 1643 que sa bibliothèque et ses livres reliés et imprimés appartiendraient à la commune bibliothèque du chapitre de Tournai, à la charge de trois messes par semaine ; il estimait ses richesses littéraires à une valeur de 7000 florins ; cette clause fut par la suite acceptée et exécutée.

Claude Dausque mourut à Tournai, le 17 janvier 1644. Il signait de cette manière : *d'Ausque*. Plusieurs erreurs de chronologie, relatives à sa naissance et à son décès, ont été rectifiées dans cet article. Moréri et Ladvocat ont placé légèrement sa patrie à Tournai ; c'est un des avantages des biographies locales que le redressement de semblables inadvertances. Il est constaté que cet habile chanoine est né dans la ville de Saint-Omer, et son ouvrage sur les îles flottantes a fait croire avec vraisemblance qu'il avait vu le jour dans le faubourg du Haut-Pont ou parmi les îlots de Lysel.

Il passa une grande partie de sa vie à Tournai, dans

la même ville que son compatriote Malbrancq ; appartenant au même ordre, ils durent se voir fréquemment et travailler même souvent ensemble ; tous deux y finirent leurs jours à quelques années de distance, et cependant, dans leurs ouvrages, ils ont gardé respectivement, à l'égard l'un de l'autre, un silence absolu.

Scribanius. — Alegambe. — Swertius. — Hemsterhuys. — Bibliothèque belgique. — Bayle. — Moréri. — Baillet. — L'Encyclopédie. — Délices des Pays-Bas. — Ladvocat. — Boissonade.



JEAN HENDRICQ.

Jean Hendricq, bourgeois de Saint-Omer, est né en cette ville vers la fin du 16.e siècle. Nous croyons devoir fixer sa naissance à l'année 1570, sans preuve certaine toutefois. Il a laissé un recueil historique, en trois volumes, in folio, très-intéressant par la conservation de détails peu connus sur sa patrie, et la variété amusante de ses anecdotes. Ce nom de Hendricq est populaire dans ce canton, parmi tous les amateurs de l'histoire locale. Il a retenti effectivement dans nos annales, et son autorité est invoquée encore chaque jour par les antiquaires. Indiquons tous les Hendricq qui nous sont connus.

M. Deneufville, dans les additions à son tome premier, page 10, donne un extrait d'un ancien manuscrit de Jean Hendricque qui vivait à Saint-Omer, dit-il, au commencement du 15.e siècle et qui a réuni divers faits historiques dans son premier tome. Il indique encore fréquemment le manuscrit de Jean Hendricque, à partir du 14.e siècle, époque où se termine le troisième tome de Malbrancq, qui n'en parle pas. A la fin du 16.e siècle, il est question

même d'un tome huitième de cet Hendricque. C'est probablement une continuation. Hennebert et Dom Devienne s'appuient souvent aussi de l'autorité de Hendricq.

Plusieurs notices du sieur Hendricq, de Saint-Omer, se rencontrent dans les manuscrits de Turpin sur l'histoire de Saint-Pol.

Dans le *Chronicon Bertianum*, n.° 745, manuscrit provenant de la bibliothèque de Thérouanne, on voit un reçu de cet ouvrage daté d'Ypres, le 8 juillet 1708, et portant la signature : *P. J. Heinderycx*. M.r Vigreux, de Furnes, possédait un manuscrit connu sous le nom de *Mémoires d'Hendrick*. Le nom d'Hendricq était mentionné avec distinction parmi les plus éloquents dominicains du couvent de Bergues-Saint-Winoc. Le père François Hendricq, de l'ordre des frères mineurs, a écrit la *vie de sainte Claire*, fondatrice des pauvres Clarisses. (Saint-Omer. Veuve Boscart. 1631. in-12.) M.r Voisin, professeur à l'Athenée de Gand, un des savants rédacteurs du *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, a découvert récemment dans le Boulonnais un petit manuscrit ainsi intitulé : Recueil de plusieurs choses mémorables arrivées principalement au west-quartier de Flandre, tirées des mémoires manuscrits de feu *Jean Hendricq*, en son vivant bourgeois marchand de la ville de Saint-Omer. A Saint-Omer. 1640. Cet in-8.° de 324 feuillets, divisé en deux parties, est une série chronologique de neuf siècles environ, 640 à 1516, qui présente quelques faits nouveaux et des renseignements puisés à de bonnes sources. Il est probable qu'il est du même Jean Hendricq, objet principal de cet article. Cependant il appartenait à Jacques Michiels, en 1640, et l'auteur alors n'aurait eu, selon nous, que 70 ans. A cettte époque, le carme *Ange Hendricq*, qui est réputé l'auteur d'une dissertation sur le *portus Itius*, était connu par sa relation du siège de Saint-Omer, en 1638. [1]

[1] En 1659, il y avait un Laurent Hendericq, premier

élu des dix jurés. — Pierre-François Hendrique était chanoine de la prébende de Thérouanne, le 5 juillet 1688. — Le nom de *Hendricq* ou *Hendrick* est retracé encore sur une pierre tumulaire, dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Denis, et sur une médaille du musée.

Notre *Jean Hendricq*, dont le précieux manuscrit est inscrit dans la bibliothèque publique, sous le n.° 808, est probablement le fils du chroniqueur dont le témoignage est invoqué par M. Deneufville. Son style et son caractère sont en rapport avec le *Voyage de Jérusalem*, entrepris et écrit en 1615 par *Jean Delattre*, ermite à la chapelle de Notre-Dame-du-Bois, près Arras.

Le tome premier renferme la série des faits advenus à Saint-Omer, depuis 1594 jusqu'à 1605.

Hendricq commence par dédier son œuvre à ses enfants; il l'a composé dans les instants « qu'il a dérobés les fêtes « et les dimanches après l'office, au lieu d'aller pourme- « ner. » Sa rédaction a aussi la sincérité du langage de *Jacques le Saige*, de Douai.

Ce volume contient une description extrêmement curieuse de la prise des villes de Calais et d'Ardres par le cardinal *Albert*, en 1596.

Le tome deuxième se termine à l'année 1615. Dans un *avertissement*, Jean Hendricq déclare qu'il a bien encore voulu dérober quelques heures de loisir pour parachever cet ouvrage, pour sa récréation et l'instruction de ses enfants jusques à la fin d'une seconde dixaine d'années, protestant que ses plus grands plaisirs et délices ont été la lecture des bons livres, principalement des histoires, pour en retirer quelque chose de bon, et qu'étant pensif et contraint de son naturel, son contentement est de se retirer en quelque lieu solitaire pour refeuilleter ses livres.

Vers la fin de cette seconde partie, est consigné un aperçu chronologique très-important pour l'histoire de Saint-Omer, depuis l'arrivée de son fondateur.

Le tome troisième s'arrête en décembre 1623.

Hendricq ne s'est pas toujours borné aux faits spéciaux à sa ville natale ; il a raconté tout ce qu'il apprenait ou qu'il voyait lui-même dans les communes du voisinage ; sa narration même est entremêlée de faits relatifs à l'histoire générale de l'Europe, et souvent il se contente d'indiquer en divers endroits de son ouvrage « qu'ici sont rapportées « plusieurs choses arrivées en France, Allemagne, Italie ; » c'est la paix de Vervins, ou l'élection d'un pape et d'un doge, ou la prise de Juliers ; c'est le couronnement de Louis XIII, le mariage de ce roi, ou le récit des troubles de Bohême et l'enterrement de l'épouse de Jacques I.er, roi d'Angleterre. Cette espèce de renvois en marge fait supposer que ce manuscrit n'est qu'un abrégé d'une composition plus étendue ; mais ces lacunes ne sont signalées par l'auteur que comme des désignations du *Mercure de France* dont il ne fait, pour ainsi dire, que noter les pages dans ses mémoires ; aussi croyons-nous fortement que c'est le véritable autographe de l'audomarois *Jean Hendricq*, ou au moins une copie mise au net, du vivant et avec l'approbation de l'auteur.



ANTOINE DE BALINGHEM.

Antoine de Balinghem est né à Saint-Omer en 1572. A l'âge de 16 ans, il entra dans l'établissement naissant des jésuites de cette ville, y fit d'excellentes études, et contribua à augmenter la réputation littéraire de cette société. Après avoir professé la philosophie, il s'exerça habituellement avec un succès marqué à l'art oratoire. Profondément versé dans les langues grecque et latine, il possédait

au plus haut degré le talent de la conversation savante et choisie. Il avait un génie heureux et facile, et l'élocution convenable à un panégyriste. Simon Ogier en a fait le plus grand éloge dans la préface d'un de ses opuscules poétiques. Il céda ensuite aux plus vives instances en faisant imprimer ses nombreux discours et ses observations pleines de perspicacité. Il publia quelques livres en français et en traduisit plusieurs autres en latin. Cet ancien idiome était encore employé exclusivement pour les livres de piété. Voici la liste de ses œuvres :

Japonicas et chinenses epistolas. — *Vitam Aloysii Gonzagæ. Duaci.* 1608. — *Punctum honoris.* — *Scriptura sacra in locos communes morum digesta. Duaci.* 1621. — *Morum à Brutis institutio. Antuerpiæ.* 1621. — *De orationibus jaculatoriis. Antuerpiæ.* 1618. (Publié en français à Douai.)

Il composa en outre diverses méditations et paraphrases de textes sacrés, la plupart traduites de l'italien et de l'espagnol ; mais l'ouvrage suivant le fit principalement connaître :

Les après-dînées et propos de table contre l'excès au boire, et au manger, pour vivre longuement, sainement et sainctement, dialogisés entre un prince et sept savants personnages. Lille. 1615. in-douze.

Ce traité, encore consulté, est empreint d'une philosophie toujours agréable et indulgente, et quelquefois facétieuse ; il est dirigé spécialement contre l'ivrognerie ; l'auteur y signale ordinairement avec esprit et érudition les conséquences funestes et les effets pernicieux de ce vice. Le théologien et le canoniste, le jurisconsulte, le politique, le médecin, ainsi que le philosophe et l'historien, en prouvent à l'envi le danger par des raisons et des arguments tirés de leurs professions, de leur expérience et de leurs études. Ce n'est pas que ces docteurs tonnent inconsidérément contre le Falerne et les autres ambroisies, mais

partisans d'Hippocrate, dans des moralités qui n'ont rien d'acerbe, ils invitent les amateurs à prendre toujours la raison et la prudence pour auxiliaires de cette jouissance attrayante.

On se demandera peut-être quelle espèce de vin l'on pouvait boire à Saint-Omer, vers la fin du seizième siècle? Depuis plus de quatre siècles, la vigne n'était plus cultivée dans l'Artois; cependant *Legrand d'Aussy* allègue que les Artésiens étaient enclins à l'ivrognerie; ils pensaient sans doute aussi que le vin est la plus aimable des boissons et que les maux de la vie pèsent trop sur un buveur d'eau. L'empereur Probus avait fait planter la vigne dans les Gaules, vers la fin du 3.e siècle. Cette plantation obtint un succès prodigieux, et depuis lors, les Gaules produisirent des vins exquis et en abondance. Folcart et Ipérius attribuent un vignoble à la terre de Sithieu; mais la Morinie, contrée trop froide et trop humide pour la vigne, ne put réussir à la cultiver. Les essais tentés à diverses époques furent toujours infructueux. Dans le moyen-âge, on renouvela, mais inutilement, quelques expériences dans la Flandre et dans l'Artois; les résultats furent inférieurs au vin même de Surenne.

Nos ancêtres buvaient, dit-on, du vin de Champagne, dans le 14.e siècle. Le 7 septembre 1414, le parlement de Paris, sur complainte des magistrats d'Arras, ordonna la réduction du nombre des cabarets dans l'Artois.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y a guère plus de 150 ans que l'on boit régulièrement du vin dans cette cité; on n'en faisait usage qu'aux fêtes solennelles, aux noces et dans des circonstances tout-à-fait particulières, et comme l'on prend aujourd'hui des liqueurs.

Au temps brillant de la fortune de la maison de Bourgogne et pendant les deux siècles environ de la domination espagnole, la coutume dans les cités de l'Artois était d'offrir des vins d'honneur à tous hauts et puissants seigneurs

qui gratifiaient leurs sujets de leur gracieuse présence, aux évêques et aux gouverneurs, lors de leurs premières entrées, ce qui arrivait alors assez souvent. Le clergé présentait ordinairement du vin de *Beaune*. Cette mode qui n'était au reste qu'une continuation modeste du *don gratuit* fut employée ensuite par nos magistrats à titre de remercîments envers les gens de lettres qui venaient leur faire hommage de leurs écrits ; telles furent à deux reprises, comme on le verra, les distributions de *cannes* au père *Malbrancq* et au recteur de sa société. Maintenant les auteurs ne doivent plus songer au vin rénumérateur ; il doit être tout trouvé pour eux dans l'indépendance respectée de leur caractère, et dans la satisfaction intérieure d'avoir tenté des efforts généreux pour l'avantage public.

Le vin était rare en 1682, puisque l'un des plus riches Audomarois fut obligé, pour le baptême de son fils, d'envoyer chercher chez le marchand un cruchon (*trois pintes*) pour la *Dardalée*.

En 1317, d'après les archives de cette ville, la pinte de vin rouge ne valait que dix deniers, et celle de vin blanc, six deniers. C'était l'époque où les Flamands, pour s'exciter mutuellement à s'emparer de notre cité, s'écriaient avec transport : « Hâtez-vous, compagnons, nous boirons « encore aujourd'hui de ces bons vins de Saint-Omer ! »

Au reste, on a bu et chanté le vin pendant bien des siècles ; n'en déplaise à notre compatriote, c'est une assertion incontestable qui fera sans doute excuser cette digression.

Les après-dinées et propos de table furent toutefois parfaitement accueillis dans la Morinie ; réimprimés à Saint-Omer en 1624, ils ont été souvent cités avec estime. Malbrancq en fit une traduction latine, ce qui prouve la considération dont jouissait cette composition, la première en langue *française* qu'un Audomarois ait soumise à l'impression.

L'auteur avait fait déjà paraître à Douai, en 1610, une traduction française du *Traité des vertus du prince chrétien*, rédigé en espagnol par le père *Ribadeneyra*; il dédia cette traduction qui obtint aussi un grand succès aux jésuites de Tournai, théâtre de la gloire littéraire de plusieurs de ses compatriotes.

Antoine de Balinghem a fait, dans son *punctum honoris*, une dissertation historique sur le *duel* qui mérite d'être signalée, au moment de la publication désirée d'une *histoire des duels anciens et modernes*, par l'un de nos recommandables magistrats. (1) Il soutenait que ce combat illicite ne devait être ni offert ni accepté.

Cet Audomarois est mort à Lille, le 24 janvier 1630, âgé seulement de 58 ans.



ANTOINE OBERT.

« On remarque que les Artésiens, pensait Hennebert, « se sont plus distingués dans les sciences qui supposent « beaucoup de nerfs dans l'esprit, qui exigent une forte « contention, que dans les belles-lettres et les arts dont le « succès dépend d'une vive et riche imagination. » Nous appelons sérieusement l'attention des *Antiquaires de la Morinie* sur cette grave observation qui certes vaut bien la peine d'être discutée dans son concours annuel. « L'Artois, « à dater depuis plusieurs siècles jusqu'à nos jours, ajoute « l'historien de cette province, peut vanter des.... méde- « cins. » Antoine Obert fut effectivement célèbre dans la ville de Saint-Omer, vers la fin de la domination espagnole. Il y naquit, selon toute apparence, de 1575 à 1580.

(1) M. Fougeroux de Campigneulles.

Par acte du 31 mai 1392, Willaume Bourgeois, licencié en médecine, s'obligea de rester six ans à Saint-Omer pour exercer son art, aux gages de quarante livres par année. A cet acte se trouve jointe une petite note des cantons indiqués à différents médecins pour visiter les pauvres. C'est le document le plus ancien que nous possédions concernant l'histoire de la docte Faculté dans cette commune. Jean Malpée, Audomarois, publia à Paris, en 1563, *Tabulas in Hippocratis libellos III. De prognosticis.*

Antoine Obert fit imprimer à Saint-Omer, en 1629, l'ouvrage suivant : *de Venæ Sectione in pleuritide parænesis Endoxa*, in-4.°, qui excita une assez vive controverse parmi les Esculapes de cette contrée.

Ce livret fut attaqué sérieusement par Louis Dugardin, médecin à Douai ; Obert prit la défense de ses opinions et fit paraître aussi à Saint-Omer, en 1631, cette seconde production : *Anastichiosis Apologetica pro Parænesi*, in-4.° Ces deux opuscules sont réunis et se trouvent à la bibliothèque publique, au n.° 1660. On y remarque, au titre et à la fin, des empreintes et devises religieuses. Ses autres écrits, qui jouirent aussi de quelque considération, ne sont que des dissertations sur des points contestés de son art.

Le n.° 1687 de notre catalogue mentionne en outre, dans cette division des *sciences et arts*, ce recueil précieux pour l'humanité et qui obtient encore un respect légitime : *Pharmacopœia Audomarensis correcta, nobilissimi atque æquissimi ejusdem urbis senatûs jussu edita.* 1689. In-4.° Une chose intéressante à remarquer dans ce titre, c'est la sollicitude des magistrats de ce siècle à propager et à étendre les moyens intellectuels ou les ressources matérielles qui servent au bien-être général de leurs administrés. Le frontispice de cette *Pharmacopée* est orné des anciennes armoiries des Audomarois, respectable signe qui brillait jadis de toutes parts dans cette cité, et que le temps fait disparaître chaque année.

Pendant les vingt-huit mois de la cruelle peste de 1635 et 1637, le docteur Obert est cité, avec l'estime due à son caractère et à ses talents, dans les mémoires historiques de l'époque. C'est à l'occasion de cet affreux fléau, qui rappela la maladie contagieuse de 1426, où il était défendu de sortir *embrungnié*, sauf aux enterrements, sans la permission du magistrat, que le sieur Pelet, médecin, se faisait précéder d'une clochette qui annonçait son passage ; ce qui le fit surnommer le *médecin à la peste*. Il fut ennobli pour récompense de son zèle infatigable envers ses malheureux concitoyens.

Claude Dausque a fait le plus grand éloge d'Antoine Obert, et lui a dédié la seizième partie de son traité d'orthographe.

Lors de notre soumission aux armes victorieuses de Louis XIV, il y avait peu de médecins dans la ville de Saint-Omer. En 1681, le magistrat fit tous ses efforts pour en posséder au moins *un bon*, au rapport de nos archives, et à cet effet, il établit en leur faveur des avantages attrayants. Depuis lors, nous avons eu des médecins et des chirurgiens qui ont fait honneur au premier des arts, celui qui parvient à adoucir les maux de l'humanité souffrante.



JACQUES MALBRANCQ.

Successeur d'Ipérius et de Locre, Jacques Malbrancq est encore considéré depuis deux siècles comme le principal historien de cette contrée ; admis aux jésuites-wallons de Saint-Omer, à l'âge de 19 ans, et chargé d'y enseigner les humanités, « il s'y appliqua à la prédication et passa « successivement par les différents emplois de sa province. » Selon la bibliothèque belgique, il employa une

grande partie de sa vie à l'instruction de la jeunesse, avant d'acquérir la réputation d'un érudit du premier ordre. Il traduisit d'abord, du français en latin, *la consolation des malades,* d'Etienne Binet, de Dijon, Cologne 1619, in-12, presqu'aussitôt après sa publication, et les *après-dinées* d'Antoine de Balinghem, Cologne, 1620, in-8.° Ces traductions prouvent la faible sympathie que l'on montrait encore à cette époque, dans cette contrée, pour la langue française.

Il voyagea ensuite dans toute l'étendue de l'ancienne Morinie, célèbre surtout par sa capitale, parcourut les diocèses de Thérouanne et de Tournai, visita Ostende et Cambrai, Calais et le pays reconquis, le Boulonnais, la Picardie en-deçà de la Somme, l'Artois en-deçà de la Lys et la Flandre en-deçà de l'Escaut, et, suivant d'illustres exemples, après avoir étudié sur les lieux mêmes les divers éléments de l'ouvrage qui devait produire sa renommée, il quitta les bords de l'Océan, les rives de l'Aa et de la Canche, les ruines de Thérouanne, objet spécial de ses profondes méditations, et se rendit chez les jésuites de Tournai, où il rédigea, dans les loisirs du cloître, les annales curieuses de ces peuples morins, incontestablement appelés par Virgile *extremi hominum.*

L'œuvre de Malbrancq, intitulée *de Morinis et Morinorum rebus*, est en trois volumes in-4.°, avec cartes et portraits, imprimés à Tournai en 1639, 1647 et 1654. Le premier volume contient la description du pays des Morins et de leurs mœurs, suivie de recherches sur leur histoire, depuis l'an 309 avant J.-C. jusqu'à l'an 751 de l'ère actuelle; le second volume comprend depuis le règne de Pépin, roi de France, jusqu'à Godefroid de Bouillon, comte des Morins, en 1094; et le troisième s'étend de la mort de Godefroid à l'an 1313. Cet ouvrage, en onze livres accompagnés de notes fort instructives, représente encore, indépendamment des plans figuratifs de l'antique

territoire des Morins, qui occupaient ce que l'on a appelé le Boulonnais et les parties occidentales de la Flandre et de l'Artois, des effigies précieuses de Thérouanne et de Sithieu, ainsi que des saints législateurs de ce pays. Au premier volume se trouve en outre annexé un excellent tableau chronologique concernant l'histoire de l'Eglise.

On voit dans les cartes, le système de l'auteur qui prétendait que la mer s'enfonçait autrefois jusqu'à Saint-Omer. Il place le fameux *Port Itius* à l'entrée du golphe, qui s'étendait depuis le rocher à deux cornes, entre Sangatte et Wissant, jusques à la motte de Sithieu, opinion qui a été attribuée à sa partialité pour sa patrie.

On ne peut se procurer cette immense production de Malbrancq qu'à un prix élevé ; le troisième volume est infiniment plus rare que les deux autres. D'après *Brunet*, il est même difficile de le découvrir. Cependant les trois tomes réunis ont été vendus plusieurs fois dans ce département depuis quelques années, et les exemplaires complets y sont encore surenchéris avec empressement. L'auteur avait composé un quatrième volume qui conduisait sa narration jusqu'à la destruction de Thérouanne en 1553; il contenait 129 chapitres et attendait un Mécène généreux pour lui faire voir la lumière; le vœu formé pour sa publication n'a pas été exaucé. Maillart allègue que ce manuscrit était, en 1702, au noviciat des jésuites de Tournai qui avaient hérité des papiers de leur docte confrère. Un rédacteur de mémoires inédits sur l'histoire de Boulogne, *Philippe Luto*, l'y a fait demander en 1739, et il lui a été répondu que l'on n'y conservait que l'original des ouvrages imprimés. Il paraît certain qu'il se trouvait aux jésuites de Lille, en 1737, et l'on croit généralement qu'il a été brûlé dans l'incendie de cet établissement. Quelques bibliophiles distingués firent à ce sujet de vaines perquisitions, en 1827, tant à Lille qu'à Paris. L'infatigable *Henry* avait déjà fait dans le même but une infinité de re-

cherches inutiles. On a dit toutefois qu'il en existait une copie dans la Belgique ; sans contredit, celui qui en est l'heureux possesseur mériterait beaucoup des sciences historiques et des amis des antiquités, s'il se décidait à la livrer à l'impression.

L'histoire des Morins est digne de la plus haute estime ; l'auteur employa plus de quarante ans à écrire les annales de sa patrie. Il pénétra dans toutes les archives et en fit le dépouillement. Il eut à se louer particulièrement de la complaisance des religieux de Saint-Bertin dont il se montra le zélé défenseur. Il faut observer aussi que la chronique d'Ipérius a été l'une des bases de son histoire. Il rassembla les faits qui étaient épars dans les chroniqueurs anciens et modernes. Il eut même connaissance de plusieurs manuscrits intéressants qu'on ne retrouve plus et dont il nous a conservé la substance. Le nombre de ses autorités et de ses traditions est réellement incroyable. Que sont devenus les *monuments* de Saint-Bertin, de Clairmarais, de l'Eglise de Saint-Omer, les *archives* et les *chroniques* de Thérouanne et de Bergues-Saint-Winoc, dont il invoque, à chaque livre, le puissant témoignage? Cependant l'ouvrage de Malbrancq n'est bon qu'à être consulté. On lui reproche avec raison des déclamations continuelles et une inclination trop prononcée à faire l'orateur, d'être systématique et si diffus qu'il pousse à bout la patience du lecteur. Il paraît aussi trop candide partisan des fables merveilleuses du moyen-âge, en rapportant légèrement une infinité de faits incertains et équivoques ; mais il s'est rendu excellent critique dans les investigations curieuses et savamment rédigées concernant l'origine des choses et des usages de cette contrée, et le blâme à son égard n'a pas toujours été fondé.

A l'occasion de son penchant pour les légendes, il faut convenir toutefois qu'il n'avait fait que suivre l'impulsion de graves historiens qui semblaient éprouver une secrète satisfaction à attester les aventures les plus extraordinaires ;

malgré cinq siècles de différence, nous répéterons à l'égard de Malbrancq le jugement porté sur Balderic par le docteur Leglay : « Quant aux miracles qu'il raconte avec une com-« plaisance si crédule, il est fâcheux qu'ils occupent tant « de place dans ses récits ; mais on ne saurait en tirer des « conclusions trop défavorables à la véracité du narrateur « qui écrit sous l'influence des idées de son temps, et qui « d'ailleurs, le plus souvent, a soin de faire remarquer « que c'est d'après la tradition, ou sur des ouï-dire, qu'il « les livre au lecteur. » Malbrancq, comme Balderic, était un admirateur passionné des vies des saints, toutes parfumées, comme on sait, de la poésie de leurs siècles.

Au reste, tous les historiens connus ou inédits de notre province, ont tiré le plus avantageux profit de la lecture de son important recueil ; ils s'appuient de son autorité en cent endroits divers et témoignent unanimement de son mérite et du besoin flatteur de le compulser souvent. Il est étonnant que jadis, dans les encouragements utiles que les administrations provinciales accordaient aux gens de lettres, aucun Artésien n'y ait répondu par la traduction des œuvres historiques de Malbrancq. A la vérité, son latin est mêlé de termes et de tournures difficiles à comprendre. Il faut d'abord y être familiarisé, observe Hennebert, afin de connaître la signification de certains termes, et les tours de son élocution. Devienne en porte un jugement plus sévère encore ; il le blâme surtout d'avoir écrit dans une langue étrangère et de s'être fait un jeu de se hérisser continuellement d'épines. Mais on en disait autant de *Grégoire de Tours* qui orne aujourd'hui parfaitement la riche collection de M. Guizot relative à l'histoire de France. Espérons qu'une noble émulation fera connaître plus particulièrement le célèbre narrateur des faits et gestes des vieux Morins. Il a droit de conserver dans ce département la haute considération que ses travaux étendus lui ont si légitimement acquise.

On est d'accord sur l'époque du décès de Malbrancq: il mourut à Tournai, le 5 mai 1653. On était très-divisé sur le lieu de sa naissance. Quelques auteurs lui donnaient Arras pour patrie, mais Aire et Saint-Omer surtout se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour.

Maillart prétend qu'il est né à Aire, et que Marie Caverel, sa tante, était fondatrice de l'église des jésuites de cette ville. On dit que la maison paternelle étant tombée dans son lot, le jeune Malbrancq la donna à la société des jésuites, ainsi que ses autres biens, pour y établir un collége dans cette petite cité. Il demeura momentanément dans cet endroit, puisque l'épitre dédicatoire de son premier volume en est datée du 3 décembre 1638.

Dom Devienne fait naître Malbrancq à Aire, en 1578. Henry répète cette opinion. Lefebvre, historien de Calais, Expilly, Malte-Brun, et Collet sont du même avis.

La *Bibliothèque belgique* et les *Délices des Pays-Bas* désignent Saint-Omer pour la patrie de Malbrancq. *Alegambe*, *Feller*, *Chaudon* et *de Landine*, *Osmont*, *Weiss*, *Ladvocat*, *Barbier* soutiennent ce sentiment, qui est encore appuyé par *Aubin*, *Abot de Bazinghem*, *Smyttère*, *le Conducteur dans Saint-Omer*, *la Biographie de Beauvais*, et divers annuaires. L'année de sa naissance, selon cette série d'autorités, est 1580 ou 1582.

Il avait 72 ans, lorsqu'il rédigea, en 1652, la dédicace de son troisième volume au magistrat de Saint-Omer. On voit qu'il mourut à l'œuvre.

Deneufville et Hennebert gardent le silence sur cette difficulté biographique; mais elle nous semble entièrement éclaircie par les documents suivants, puisés dans les archives de cette ville.

Le 20 avril 1639, le prédicateur des jésuites, *Cortax*, vint présenter au magistrat, de la part du recteur de cette compagnie, le manuscrit de l'histoire des Morins, composée par le père Malbrancq, un de ses membres, avec

la qualification : *Audomarensis*, « lequel a été accepté de « bonne part. » Le magistrat fit présent dans cette circonstance audit Malbrancq et au recteur, de 24 cannes de vin à 41 sols la canne.

Dix ans après, MM. les maire et échevins de Saint-Omer, en récompense de la présentation faite par le recteur de la compagnie de Jésus de cette ville, à la réquisition du père Jacques Malbrancq, des tomes I et II de son histoire des Morins au magistrat, *pour servir à cette cité, de laquelle ledit Malbrancq est natif*, prirent la résolution de faire don au collége des jésuites, pour les considérations dues audit Malbrancq, de 24 cannes de vin, ordonnant à Antoine de Wittre, fournisseur, de livrer audit collége lesdites 24 cannes de vin au prix de 41 sols la canne. Cette délibération est du 21 septembre 1649.

Enfin, en 1654, il fut arrêté à notre hôtel-de-ville que la commune contribuerait, pour la somme de 200 florins, aux frais de l'impression du troisième tome de Malbrancq, attendu que l'auteur était natif de Saint-Omer, et qu'il avait manifesté l'intention de dédier son ouvrage au magistrat de sa ville natale.

Notre bibliothèque publique possède l'exemplaire offert du temps même de Malbrancq, n.° 4555, avec la donation écrite sur les deux premiers volumes par les jésuites de Saint-Omer, et sur le troisième, par ceux de Tournai.

Voici le texte de la dernière : « A messieurs de S. Au-« mer, etc. En mémoire perpétuelle de la dédicace et offre « de ce livre, fait par le P. I. Malbranc, pour être mis « et gardé en leur archive : la Maison de Probation de la « compagnie de Jésus en Tournay (en laquelle il le com-« posa et mourut), l'an 1654. »

Le témoignage irrécusable de l'historien des Morins lui-même vient en outre à l'appui de ces preuves respectables. Dans l'épître dédicatoire de son dernier volume, il commence par se déclarer *Audomarensis ;* il promulgue

ensuite sa joie et sa reconnaissance de ce que ce volume va paraître *quasi jure debito,* sous les auspices du magistrat de la cité qui l'a vu naître, *nostram Audomaropolim,* dont il espère un accueil favorable.

Nous ne concevons pas que ce point de biographie ait pu fournir matière à la plus légère discussion; cette expression caractéristique d'*Audomarensis*, qui vous frappe dans Simon Ogier, Dausque, et presque tous les autres écrivains de cette cité, ne devait-elle donc pas convaincre les regards les moins exercés; c'est une étrange aberration de l'esprit humain que cette contestation inexplicable.

Nous nous flattons donc d'avoir démontré d'un manière irréfragable, que Jacques Malbrancq, un des plus laborieux écrivains de cette savante société qui comptait parmi ses habiles professeurs, l'ami de Voltaire, le père *Porée*; que l'auteur de *de Morinis et Morinorum rebus*, doué d'une imagination brillante, plein d'érudition, animé par un goût inébranlable des recherches, « dont certainement l'étude « est indispensable à tout historien d'Artois, » est né dans la ville de Saint-Omer.



MARTIN DU CYGNE.

Martin du Cygne est né à Saint-Omer en 1619. Il entra à dix-neuf ans dans la société des jésuites, et après avoir enseigné les basses classes pendant cinq ans, professa la rhétorique pendant quatorze ans. Il fut ensuite préfet du collége de Saint-Omer, et ses supérieurs lui firent de nouveau régenter les humanités. Il s'occupa avec passion de la rhétorique presque toute sa vie, et eut la réputation d'être le plus habile rhéteur de son temps. Il se livrait encore à ce noble et fatigant exercice, lorsqu'il mourut dans

la ville d'Ypres, le 29 mars 1669. (Selon la bibliothèque belgique c'est à Saint-Omer qu'il est décédé.)

Il brilla dans les *chambres de rhétorique*, à la fois dévotes et poétiques, dont l'art joyeux et plaisant était alors spécialement protégé par le magistrat. Il avait été élevé au milieu des débats littéraires et des tragédies pieuses qui formaient alors les amusements des élèves des jésuites de Saint-Omer.

Martin du Cygne a laissé les ouvrages suivants : 1.° *Explanatio rhetoricæ*, imprimé à diverses reprises, d'abord à Liége en 1659, et ensuite à Saint-Omer en 1666, in-12, sous le titre d'*Ars rhetorica*, puis à Douai en 1740. Gibert trouve cette rhétorique excellente et très-méthodique. Elle est inscrite dans notre catalogue sous le n.° 4575 ; 2.° *Analysis omnium M. T. Ciceronis Orationum*, Douai, 1661, in-12, réimprimé ensuite en plusieurs autres villes; 3.° *Ars metrica*, Liége, 1664, in-12 ; éditions diverses ; 4.° *Ars poetica*, Lille, 1734, in-12, revu par Charles Wastelain, souvent réimprimé avec plusieurs additions ; 5.° *Ars historica*, Saint-Omer, 1669, in-12 ; 6.° *Fons eloquentiæ, sive M. T. Ciceronis Orationes*, Liége, 1675, 4 in-12. Le 4.e volume renferme une analyse savante et raisonnée des fameuses harangues du grand orateur de Rome; elle est considérée même comme la meilleure dissertation en ce genre. M. Desjardins, dans son édition des oraisons de Cicéron, Paris, 1738, in-4.°, s'attache au plan de notre compatriote dont il vante l'ordre et la sagesse ; 7.° *Fons eloquentiæ, sive M. T. Ciceronis Orationes XVIII selectissimæ*, Augsbourg, 1729, in-12 ; c'est un extrait des trois premiers volumes du traité précédent. Il se trouve à la bibliothèque publique, n.° 2670 ; 8.° *Comediæ XII phrasi tum Plautinâ, tum Terentianâ Concinnatæ*, 1679, 2 in-12, éditions multipliées à Prague, en 1760. Les règles du théâtre ne sont pas gardées à la vérité dans cette composition, mais l'auteur y a déployé les ressources d'une

imagination brillante et d'un style élégant ; il a retranché des œuvres des comiques latins les expressions obscènes qui malheureusement les déparent, et destinant son ouvrage aux jeunes gens des colléges, il a eu un soin extrême de n'employer dans ses pièces que les phrases choisies de ces deux auteurs ; un grand éloge est à faire de Martin du Cygne pour le profond respect qu'il a témoigné pour les mœurs et la décence. Il paraît, observe M. Beuchot, qu'il ne connaissait pas le *Terentius christianus* de Schonœus, qui avait paru dès 1595.

Le public accueillit favorablement les productions de Martin du Cygne. On ne les connaît presque plus actuellement, et c'est un oubli coupable, surtout de la part de ceux qui s'appliquent à l'art oratoire.

Bibliothèque Belgique. — Délices des Pays-Bas. — Chaudon. — Ladvocat. — Biographie universelle.



ARNOULD DE VUEZ.

Arnould de Vuez naquit au Haut-Pont (1), faubourg de Saint-Omer, le 10 mars 1642. Son père, l'un des plus habiles tourneurs en métaux de Vérone, en Italie, avait été contraint, par dérangement de fortune, de s'engager comme soldat. C'est en suivant son régiment qu'il s'était arrêté momentanément dans notre cité. S'apercevant qu'Arnould, l'aîné de ses dix enfants, montrait des dispositions précoces pour le dessin, il le plaça à Saint-Omer chez un juif, assez bon peintre ; celui-ci découvrant aussi, au bout de quelques mois, un talent remarquable chez son jeune élève,

(1) Oppenheim. — Haut-Pont. Le registre des naissances de 1642 est indéchiffrable.

âgé alors de treize ans, le recommanda tout particulièrement au frère Luc, récollet, qui tenait en 1657, à Paris, une école de peinture fort en vogue ; au bout de trois ans, Arnould de Vuez, à force d'études et de constance, livré d'ailleurs avec enthousiasme à ses inspirations, avait déjà jeté les germes de sa réputation étendue. Il éprouva à cet instant le désir de parcourir l'Italie, et s'arrêta à Venise, chez son oncle, chanoine de la cathédrale. Là, il fit pour cet excellent parent, quelques tableaux qui lui valurent son agrément favorable. Enchanté ensuite des merveilles incomparables de la capitale du monde chrétien, il s'adonna, jour et nuit, au travail avec une opiniâtreté soutenue et une facilité inouie ; bientôt il s'appliqua spécialement et avec passion à imiter la manière gracieuse du grand Raphaël, et les principaux Romains ne tardèrent pas à admirer ses estimables compositions ; il obtint le premier prix de peinture en 1661. Cité comme un rare exemple de patience et comme un modèle distingué aux autres artistes, ses succès et ses récompenses excitèrent une jalousie insensée parmi ses rivaux ; ceux-ci résolurent de s'en défaire par le duël ou par l'assassinat. Dieu le tira heureusement, pour la gloire de notre pays, de leurs mains criminelles. Le puissant Lebrun l'attira alors à Paris, lui fit décerner une pension par Louis XIV, et se montra à son égard un protecteur efficace dans plusieurs autres incidents pénibles de sa vie. Protégé de la mère du prince *Eugène*, qui lui procura un mariage avantageux, et attaché à Louvois, ce ministre l'envoya à Lille pour y faire un tableau de la *Présentation de la Vierge au temple*, composition d'une couleur vigoureuse et d'un bel effet, dont il fit présent à l'église de l'hôpital. C'est dans cette belle ville où il fixa sa résidence, préférant briller au second rang, qu'il confectionna pour la plupart de ses paroisses, ces nombreux tableaux qui l'ont élevé à juste titre au rang des meilleurs peintres de l'école flamande.

Pendant la première partie du 18.e siècle, tout se faisait encore pour les églises, par les soins éclairés de quelques princes pleins de piété; c'est que, suivant la poétique observation de notre premier écrivain, « le christianisme « a fait naître pour le peintre une partie dramatique très- « supérieure à celle de la mythologie. » Vainement, quelques années plus tard, les Chorèges gréco-romains essayèrent d'orner les nefs dépouillées des temples de la *Raison* de scènes prétenduement héroïques de la Convention, et de représentations belliqueuses; la population, tremblante à ces démonstrations inconnues, ne pouvait oublier ses sensations accoutumées, et regrettait les graves histoires de l'ancien testament, ainsi que les sujets attendrissants de l'Evangile. Au reste, que d'artistes du premier ordre s'occupent aujourd'hui d'intérieurs d'églises et d'images de dévotion! Le chef-d'œuvre de la peinture moderne, a-t-on dit, est peut-être le portrait d'un pape!

Les œuvres d'Arnould de Vuez furent donc placées avec distinction dans une infinité de paroisses de la Flandre. Ses douze principaux ouvrages sont :

1. *Les Vieillards prosternés devant l'Agneau*; sujet tiré de l'apocalypse. 2. *La Résurrection de Jésus-Christ.* 3. *Le Martyre de saint André.* (Ces trois tableaux étaient dans l'église de Saint-André, à Lille.). 4. *La Manne dans le Désert;* tableau appartenant à l'abbaye d'Annon, près de Lille. 5. *La Multiplication des pains.* 6. *L'Offrande de Melchisedech.* Ces deux tableaux se voyaient à l'hôpital de Lille : ont-ils échappé au déplorable incendie de cette année? 7. *Le Jugement de Salomon.* 8. *Daniel dans la fosse aux lions.* Ces deux tableaux décoraient l'hôtel-de-ville de Lille. 9. *Une Descente de Croix*, que l'on contemplait avec satisfaction aux Jacobins de Lille. 10. *Le Frappement du rocher*, qui se trouvait à l'abbaye de Marchiennes, près de Lille. 11. *La Découverte de la Terre promise*, propriété de l'abbaye d'Annon. 12. *La Vie de saint Bruno*, en huit grands

tableaux, en la possession jadis des chartreux de Douai.

La nomenclature raisonnée des tableaux d'Arnould de Vuez, est insérée dans le *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, par Descamps, de Dunkerque, en 1768. Voici ceux qui enrichissent actuellement le musée de Lille: *Saint François recevant les stigmates.* — *Saint Bonaventure écrivant devant un crucifix.* — *Saint Augustin guérissant des malades.* — *Sainte Cécile.* — *Une Vierge.* — *Saint Augustin distribuant des aumônes aux pauvres.* — *Saint François prêchant.* — *Un saint récollet guérissant la jambe d'un jeune homme.* — *Une femme peinte à mi-corps.* — *Le Jugement dernier*, esquisse. — Quatre esquisses. — Seize tableaux, sous le même numéro, représentant des comtes et des comtesses de Flandre. Le catalogue de ce musée est à notre bibliothèque sous le n.° 4862; nous invitons les amateurs audomarois à venir faire une légère connaissance avec les dessins de leur célèbre compatriote. *Le Guide des Étrangers dans Lille* constate encore l'existence de quelques bons tableaux de Vuez à *Saint-André* et à l'*Hôpital-Comtesse*. La *France pittoresque* signale en outre, dans la vaste chapelle de cet hôpital, plusieurs beaux tableaux de cet artiste, surtout un *Christ prêchant sur la montagne*, et *les Israëlites recueillant la manne.* Nous redirons avec anxiété: ont-ils été préservés des flammes du dernier incendie?

Descamps remarqua dans notre cathédrale un *saint Paul disputant*, « tableau bien composé, dit-il, drapé comme « de *Lesueur*, mais un peu froid de couleur, peint par « *Arnould de Vuez.* » Ce saint Paul est suspendu maintenant dans la troisième chapelle de la nef gauche, à partir de la sacristie. Il est surmonté de cette inscription: *Filioli diligite invicem.* « *Le saint Jean au milieu de ses* « *disciples*, dans la chapelle de *Wissoc*, tableau fort es- « timé, est aussi attribué à Arnould de Vuez, » par l'auteur de *Notre-Dame de Saint-Omer*, qui sans doute a voulu désigner le *saint Paul*.

A Saint-Bertin, dans la petite nef à gauche, il y avait une *Flagellation*, l'une des plus belles œuvres du même peintre ; cet ouvrage a été acquis pour la somme de cent francs et transporté en Angleterre, au commencement de ce siècle, par M. Ruissen, fondateur du pensionnat placé sur le mont des Cattes, et qui s'est fait un renom brillant dans la peinture. Le seul bon tableau de notre ancienne église de Sainte-Aldegonde, d'un excellent effet et dessiné avec correction, était d'Arnould de Vuez.

Descamps a indiqué en outre une belle *Descente de croix* de cet habile artiste dans le chœur de l'église du Saint-Sépulcre, déjà ornée par *Tahon*, son estimable compatriote. Cette production lui est cependant contestée par quelques connaisseurs qui prétendent qu'elle lui est antérieure, et qu'elle ne reflète ni son style, ni sa couleur. Cambrai, Douai, Bruges, Bruxelles, Rome et Paris conservent encore plusieurs bons tableaux sortis de son pinceau.

Il paraît que divers tableaux d'Arnould de Vuez furent lavés et repeints à Lille par un amateur maladroit.

Toutes les compositions de ce peintre flamand marquent du génie et de l'esprit ; il y a de l'abondance et de la variété dans ses figures, et son dessin est ferme et correct. Il n'aimait que la peinture historique, et rejetait avec une espèce de mépris celle du portrait. Piqué cependant d'entendre dire qu'il ne refusait d'en peindre que par incapacité, il en fit quelques-uns, et força la critique au silence en prouvant que, s'il avait voulu cultiver ce genre, il n'y eût pas obtenu moins de succès. Son étude favorite de Raphaël n'ôta rien à l'originalité de son talent. Il ne faisait rien sans consulter la nature ; il dessinait toutes ses figures nues, et les drapait ensuite. Ses fonds d'architecture sont d'une grande richesse ; ses groupes sont parfaitement distribués. Sa partie faible est la couleur ; ses chairs sont ou rouge de brique ou gris de cendre, mais il rachète ce défaut par de rares qualités. Il a peint des bas-reliefs imitant le marbre

à tromper, et a produit de l'illusion en faisant quelques figures de ronde-bosse, aussi en marbre (1).

Arnould de Vuez, rétribué convenablement de ses nombreuses veilles, soutint dignement un rang glorieux dans la Flandre française. Il avait équipage et recevait dans sa maison opulente les premières familles de Lille. Admis dans le corps des échevins par l'unanimité des suffrages, nommé marguillier dans sa paroisse, distinction considérable à cette époque, il mourut le 3 avril 1724, à l'âge de 82 ans, et fut enterré à Saint-André où il avait fait construire quelque temps auparavant un petit tombeau pour lui et sa famille.

Hennebert a cité Arnould de Vuez comme l'un des artistes renommés de l'Artois, et le *Mémorial artésien*, en faisant connaître sa vie tout originale et tout aventureuse, a rendu un éloquent hommage au pinceau facile et hardi de l'Audomarois qui a fait honneur à la peinture, et qui a su en même temps, par sa conduite et par son esprit, s'attirer l'estime et l'amitié de ceux qui ont vécu avec lui.



DENEUFVILLE.

Charles-François Deneufville, né en 1673, à Estaires, diocèse de Saint-Omer, fut d'abord bachelier en théologie à l'université de Douai, et vicaire de la paroisse de Saint-Venant, ensuite vice-curé de la paroisse du Saint-Sépulcre à Saint-Omer, puis coadjuteur dans l'église de Notre-Dame, à Aire, enfin curé de Sainte-Aldegonde, à Saint-Omer, le 24 novembre 1700.

Deneufville, d'après un manuscrit du chapitre de la ca-

(1) Descamps. Biographie universelle, articles signés Auguis et Périès.

thédrale, n.° 828, travailla avec un zèle assidu, de nuit plus que de jour, jusqu'à la fin de sa vie, soit à l'histoire et aux antiquités de ce canton, soit à feuilleter divers manuscrits particuliers pour dresser certaines généalogies dont le besoin se faisait sentir. Il était d'un caractère affable et d'une extrême facilité à se prêter à tout ce qui pouvait faire plaisir. Recommandable surtout par sa vaste érudition et ses rares connaissances en théologie, il occupa une place honorable dans nos synodes. Il a composé les *Annales de la ville de Saint-Omer*, précieux manuscrit autographe, orné de plusieurs cartes et plans enluminés faits à la main.

Ce riche travail a été sur le point d'être imprimé et le sera peut-être un jour comme sa vie de *sainte Fréville.*

Il est à observer que cet écrivain ne put tirer presqu'aucun renseignement des *mémoires de la ville,* de la cathédrale et de l'évêché, non plus que de Saint-Bertin et des autres communautés Il cite souvent des chartes et le journal de Hendricq.

Lorsqu'en 1815, la commune sollicita du gouvernement le droit de reprendre ses anciennes armoiries, un extrait du livre de Deneufville fut joint à la demande de l'autorité locale.

Il est étonnant que le docte *Hennebert* n'ait point eu connaissance de ces favorables documents, lors de la composition de son histoire générale de la province d'Artois, pour laquelle il avait été assisté cependant des principaux bibliophiles de la contrée; comme il exprime noblement sa gratitude envers tous ceux qui l'ont soutenu dans son entreprise patriotique, il est bien à présumer qu'il n'aurait pas fait une étrange exception à l'égard de Deneufville.

Dom Devienne garde aussi le même silence envers cet estimable annaliste.

Deneufville établit dans son église paroissiale la confrérie du Saint-Sacrement et la société du Viatique, en 1714.

Il mourut le 20 mai 1731, à l'âge de 58 ans, épuisé de veilles et de travaux, (1) très-regretté des Audomarois. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Nicolas, à Sainte-Aldegonde. Sa patrie adoptive y érigea un monument à sa mémoire et lui donna, dans une épitaphe flatteuse, le surnom de *Illuminator antiquitatum*. Il avait d'abord rédigé son histoire de Saint-Omer en un seul volume in-folio qui se termine à l'an 1700. Ayant donné ensuite plus de développements à cette œuvre, il la recomposa en trois volumes du même format. Le premier tome, décoré du portrait de l'auteur, appartient à la bibliothèque publique, manuscrit n.° 809; il provient de la vente de la bibliothèque de C. Dewitte, ancien religieux de Saint-Bertin, où il fut adjugé le 16 mai 1809, par erreur sans doute, au lieu du volume unique de la première édition. Il ne s'étend pas au-delà de la destruction de Thérouanne.

« Ces annales renferment tous les avantages qui peuvent « accompagner une histoire particulière et la rendre utile « et intéressante. L'auteur y a rassemblé toutes les richesses « historiques sur la ville de Saint-Omer qui se trouvent « répandues dans quantité de livres que peu de personnes « sont à portée de se procurer. On y traite de l'origine de « cette ville, de ses accroissements et des événements re- « marquables qui y sont arrivés. On parcourt les différentes « dominations sous lesquelles elle a passé et ce qu'elle a « fait de mémorable et d'intéressant. On y décrit tout ce « que l'histoire offre d'important sur cette cité.; on re- « trace avec exactitude les différentes révolutions que les « guerres ont produites dans son territoire et tous les siè- « ges qu'elle a soufferts. On donne le détail historique de « tout ce qui regarde les magistrats; on remonte jusqu'à

(1) Le baron Deslyons, né à Béthune, membre de l'académie d'Arras, auteur de plusieurs mémoires fort recherchés sur l'histoire d'Artois, est mort de la même manière, travaillant encore sur ce sujet, en 1823.

« leur institution, et l'on touche succintement l'histoire « de leur autorité, de leurs prérogatives et de leur juri- « diction. On traite aussi de tous les privilèges dont la « ville a été décorée, de l'établissement des maisons re- « ligieuses et autres lieux de piété. On donne une suite « assez complète des prélats qui ont rempli le siége de « cette ville, un abrégé historique des évêques de Thé- « rouanne et des abbés de Saint-Bertin. Pour achever d'en- « richir cet ouvrage de tous les ornements dont il peut « être susceptible, l'auteur donne d'abord la vue de la « ville de Saint-Omer, ensuite l'ancienne carte du pays « des Morins, la carte du port Itius, le plan de l'ancienne « ville de Thérouanne dans le 8.e siècle, l'ancienne ville « d'Aire, celui de l'ancien Sithieu dans l'état que saint « Omer et saint Bertin le laissèrent à leur mort, et enfin « celui de l'ancienne ville de Boulogne, du temps de « saint Omer, troisième évêque de Thérouanne. Comme « toutes les histoires demandent des preuves et des ga- « rants, on ne se contente pas, en celle-ci, de produire « les citations des auteurs originaux, on rapporte de plus « les principaux titres qui lui ont servi de base et de fon- « dement. On trouve à la suite les statuts de la ville de « Saint-Omer donnés par Philippe, duc de Bourgogne, « et la table des matières contenues dans cet ouvrage. » (Catalogue de M. Aubin.)

Le deuxième tome commence au règne de Philippe II, comme comte d'Artois, et continue la narration des faits jusqu'au 15 juillet 1728. On y remarque un beau dessin colorié de la ville de Saint-Omer.

Le troisième tome est consacré presque spécialement aux annales ecclésiastiques de cette cité ; cependant on y retrouve encore les généalogies et les armoiries de nos anciens magistrats et grands-baillis, ainsi que celles de plusieurs familles nobles de la province. Les noms de Sainte-

Aldegonde et de Beaufort brillent d'un éclat tout particulier dans ces intéressantes légendes.

L'opinion émise sur le tome premier s'applique avec la même justesse aux tomes suivants.

Deneufville est aussi un historien indispensable à consulter pour une infinité de détails relatifs au clergé, et à l'administration du pays ; on dit qu'un dominicain nommé *Nazard* demanda vainement en communication son recueil à l'évêque qui le gardait pour le faire reviser.



FERTEL.

Plusieurs villes réclament avec raison l'insigne honneur de la merveilleuse invention de l'imprimerie. Cette découverte, la plus grande que le monde ait reçue depuis les signes de l'alphabet, est effectivement l'un des événements les plus remarquables du 15.e siècle, puisqu'en facilitant les progrès des lettres, et reproduisant à l'infini la pensée des écrivains renommés, elle a sauvé à jamais les lumières des ravages des temps et du naufrage de la barbarie; ce fut un ministère grave et honorable ayant à la fois des devoirs à remplir et des droits à défendre, « une tribune « élevée au milieu de l'Europe, du haut de laquelle les « peuples furent appelés à la liberté et à la civilisation. » Peut-on fixer actuellement la véritable origine de ce bel art? La dispute est ancienne dans la république des lettres; la difficulté des preuves est presque insurmontable, et l'on en est probablement encore réduit à la triste nécessité des traditions populaires, souvent trompeuses. Peu nous importe donc que l'imprimerie ait eu une action presque immémoriale à la Chine, le premier de tous les livres qui porte une date certaine n'en est pas moins le fameux

psautier de Mayence de 1457, et la reconnaissance publique a consacré à jamais la mémoire vénérée de Guttemberg, de Fust et de Schoeffer.

Incontestablement, la bibliographie mérite d'occuper aujourd'hui, on ne saurait trop le répéter, une place distinguée parmi les connaissances humaines; aussi, cette précieuse partie de l'histoire, si digne de considération, est-elle maintenant cultivée avec un prodigieux succès; le congrès de Caen a cru devoir également la recommander tout spécialement aux sociétés savantes des provinces. Déjà, nos érudits voisins, les archivistes du nord, se sont livrés à des investigations multipliées sur l'introduction de l'imprimerie dans leur pays; il existe une bibliographie de la ville de Cambrai, et Valenciennes possédera bientôt la sienne. A cette dernière ville, d'après les découvertes de Brunet, appartient le droit de citer l'œuvre la plus ancienne de typographie, à la fin du 15.ᵉ siècle, par Jean de Liège; auparavant on ne connaissait guère, dans le département du Nord, d'éditions antérieures à 1524, 1526 et 1556, sauf le rare et piquant voyage de *Jacques Lesaige*, imprimé à Cambrai, de 1518 à 1523.

Le docteur Leglay, dans son excellent programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités de cette contrée, a préconisé justement l'importance des éclaircissements bibliographiques; après avoir décrit une bible, dite *Mazarine*, n.° 7 de notre catalogue, dont la date semble être de 1456, et signalé la *première* impression de Cologne, petit livret de 1466, inscrit sous le n.° 4807, (1) nous avons voulu savoir à quelle époque la ville de Saint-Omer avait commencé à se ressentir de la propagation miraculeuse de l'imprimerie, et quels résultats cette ère d'intelligence avait produits sur la marche de sa civilisation. Sur ce dernier point, l'histoire seule peut se

(1) Variétés historiques sur Saint-Omer. Pages 199—205.

charger de la réponse ; cette cité n'a point eu d'imprimeur avant le 16.e siècle. Arras a possédé cet avantage environ un siècle plus tôt. *Jean Pice* imprima, en 1517, un *missale atrebatense*, in-f.° Dans la même année, Bouldrin-Verquin exerçait cette profession à Hesdin. Guillaume Rivière, né à Arras, avait la réputation d'être profondément versé dans l'art typographique ; Simon Ogier lui confia, en 1594, comme on l'a vu, l'impression d'une partie de ses ouvrages. Jean Crespin, habile imprimeur de Genève, était aussi natif d'Arras. Jacques de Senlecque, célèbre fondeur de caractères d'imprimerie, et le premier qui ait gravé le caractère de musique, portant ses règles, était né en 1558, à Clenleu, dans le Haut-Boulonnais. En 1594, le magistrat de Saint-Omer, stimulé probablement par les ardentes exhortations de Simon Ogier, songea sérieusement à procurer à cette commune l'inestimable ressource d'un établissement d'imprimerie. Il y appela François Bochart, imprimeur à Douai, en lui offrant cinquante livres pour son voyage, et l'exemption du guet et de la garde. Cette offre ne put satisfaire François Bochart qui se fixa à Ypres. Après quelques autres tentatives infructueuses, François Bellet, élève du célèbre Christophe Plantin, fut nommé imprimeur à Saint-Omer, par lettres d'Albert et d'Isabelle, du 4 décembre 1601, et reçut la somme de cent florins. Dès le mois d'août précédent, il avait fixé sa demeure en la Tenne-rue, près *le blanc chapon*. Huit ans après, cet imprimeur, « non content de la faveur et du « magistrat et du commun, et du bon gaignage qu'il y « avait fait jusques alors, » rapporte Hendricq, se retira aussi à Ypres. En février 1610, Charles Boscart, imprimeur à Douai, vint prendre sa place à Saint-Omer ; on lui accorda de même cent florins, l'exemption de garde et de logement, et celle de l'impôt sur son vin et sur sa bière, à la condition expresse de rester au moins trois ans dans cette ville. Des privilèges semblables furent accordés à sa veuve,

en 1626 ; il y eut un autre imprimeur titré en 1646, et en 1669, on accorda aussi plusieurs exemptions et cent livres à un second typograghe.

Le *Traité de l'Amour de Dieu*, in-12, 1603, sans nom d'auteur, semble être le premier ouvrage sorti des presses de François Bellet. On cite ensuite, imprimés par le même, *la Comète*, de Georges l'Apostre, petit in-8.° de huit pages, à la fin de 1607 ou au commencement de l'année suivante, et le *Traité de Michel Walpole*, en 1608. Georges l'Apostre fit encore imprimer en 1615, probablement à Saint-Omer, *Calais, port Iccien et ses antiquités*, petit in-12 de quarante-huit pages, aujourd'hui très-rare. Nous avons lu dans Sanderus, que Jean Winibroot, moine de Clairmarais, avait fait imprimer en deux volumes, à Saint-Omer, en 1606 et 1615, des œuvres spirituelles pour les dames de Wostine. Ces diverses impressions ne nous sont pas connues.

Selon quelques traditions, en 1489, après l'expulsion des Français de la ville de Saint-Omer, de petits livrets imprimés, au prix de deux sols, contenant une complainte moqueuse sur cet événement, auraient circulé dans le canton.

Le n.° 580 du catalogue de nos manuscrits contient un opuscule ayant pour titre : *Statuta sinodalia ad usum Morinensem*, in-4.° de seize feuillets, imprimé en 1495 sous l'épiscopat d'Antoine de Croy ; cette impression a-t-elle eu lieu à Thérouanne, à Arras, à Douai ou à Valenciennes?

Le frontispice des *Estats, Empires et Principautés du monde*, par Davity, fut imprimé par Charles Boscart, en 1614, et les deux tomes de texte, seulement en 1621 et 1622. Ducanda a confié au même imprimeur, en 1615, la *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*. C'est la composition *française* la plus ancienne d'un Audomarois, sortie des presses *audomaroises*. Notre bibliothèque publique ne possède pas d'éditions plus reculées de Saint-Omer que ces ouvrages de Davity et de Ducanda.

La veuve Boscart imprimait en 1629 les traités d'Obert et les aphorismes de Thomas Sanchez, et en 1633, Georges Scutin faisait paraître le curieux opuscule de Guillaume de Lenort sur l'origine de la *ville de Sainct-Aumer et du port Icius.*

Vers la fin du 17.e siècle, le collége des jésuites anglais à Saint-Omer, possédait une très-belle imprimerie. — La veuve Boscart imprima encore, en 1638, le *narré du siége de Saint-Omer.* — Joachim Carlier était imprimeur en cette ville en 1677; son fils, Bernard, fut l'éditeur des *Annales de Calais* en 1715. — En 1724, un arrêt du conseil-d'état fixa le nombre des imprimeurs dans le royaume. Saint-Omer était désigné pour deux, mais ils devaient être catholiques.

Le 30 octobre 1713, Martin-Dominique Fertel avait été reçu imprimeur en cette ville. Sous des maîtres bienveillants, pour lesquels il conserva toute sa vie une entière reconnaissance, il s'était livré avec une constance admirable à la connaissance approfondie de cette noble profession, et n'avait négligé aucune recherche, ni transigé devant aucun sacrifice pour se procurer les documens relatifs à son art et s'instruire des procédés et des usages particuliers à chaque pays sur cette importante matière. Il voyagea à cet effet, pendant plus de dix ans, dans les principales villes de l'Italie, de la Savoie, de la France et des Pays-Bas, et retourna enfin à Saint-Omer. Il ne tarda pas à augmenter la gloire de la typographie, et publia, en 1723, dans la rue des Epéers, à l'*image de Saint-Bertin, la Science pratique de l'Imprimerie,* in-4.°, avec gravures, ouvrage curieux, le premier qui avait paru sur cette partie, écrit d'un style simple, convenable au sujet, maintenant encore l'objet d'un empressement mérité, et qui se trouve dans presque toutes les bibliothèques publiques de la capitale.

« Le changement dans les signes pour les signatures, « la suppression des réclames, des vignettes, fleurons et « culs de lampe, de quelques lettres doubles dans le carac-

« tère romain, des ligatures dans le caractère grec, des
« lettres grises, passe-partout et autres ornements, ne sont
« qu'objets de goût : les chapitres ou passages que Fertel
« leur consacre sont aujourd'hui inutiles ; mais pour tout
« ce qui tient au matériel et à la pratique, l'ouvrage de
« Fertel est clair, méthodique, élémentaire, et, quant à
« ce qui tient à la science et à l'économie typographique,
« n'est pas moins instructif que ceux de Fournier, S. Bou-
« lard, Momoro et Bertrand-Quinquet. Claude-François
« Simon, imprimeur à Paris, né en 1717, avait projeté
« une nouvelle édition refondue de la *Science pratique de*
« *l'Imprimerie*, mais il est mort en 1767, avant d'avoir exé-
« cuté son entreprise. » Telle est l'opinion de Beuchot sur Fertel, notre compatriote, car on le suppose généralement de Saint-Omer.

Ce n'est pas à tort : il y naquit du 2 au 8 juillet 1684, sur la paroisse de Saint-Denis, et y mourut le 16 juillet 1752 ; son père, Martin Fertel, né en 1612, s'établit à Saint-Omer en 1670, s'y maria en 1677, et y décéda le 25 juillet 1700. Martin-Dominique Fertel avait été échevin et l'un des dix jurés de la communauté. Parmi les manuscrits qu'il a laissés, on remarque un *abrégé des principes de la grammaire française*, et une relation de ses voyages. Il imprima à Saint-Omer, en 1739, divers ouvrages sur l'histoire locale. Lors de la présentation au magistrat de *la Science pratique de l'Imprimerie*, il en avait reçu une gratification de trois cents livres et l'exemption de logement. En s'applaudissant des dispositions généreuses de l'autorité municipale, cet auteur déclarait hautement que l'imprimerie pouvait contribuer à rendre la ville florissante ; déjà Charles Boscart, à l'occasion du livre de Davity, avait loué les membres du conseil d'Artois de leur utile propension à « vouloir tout cognoistre et scavoir. » Ces souvenirs doivent être constatés, car ils peuvent servir à l'histoire littéraire de la province.

La réputation typographique de Fertel se maintint favorablement dans cette cité. Son fils, François-Dominique, se maria à Lille, le 7 avril 1755, et le libraire Van Costenoble lui consacra un épithalame, dont voici un échantillon infiniment flatteur, s'il n'est poétique :

> Illustre en sa famille, où les savantes plumes
> Eternisent son nom dans de riches volumes,
> Dont l'érudition fit briller tout l'état,
> Dans l'église et les arts, et dans le magistrat.

Les *Boubers* obtinrent ensuite à leur tour un crédit honorable, après 1740. Le 30 octobre 1767, Henri-François Boubers de Corbeville, et Charles, son fils, furent arrêtés, et leur magasin de librairie placé sous le sequestre. Dans ce siècle, tous les imprimeurs étaient libraires. Quelques troubles avaient éclaté à Saint-Omer, à l'occasion des élections municipales ; on imputa à Boubers, père, d'avoir tenu des propos offensants contre les échevins, et on le traita vraiment en criminel d'état. C'est alors que son courageux défenseur, révolté de cet acte arbitraire, rappela, dans l'intérêt de la liberté de la presse, cette belle déclaration de Louis XII : « L'imprimerie est une « invention plus divine qu'humaine. »

La persécution de cet imprimeur auquel on reprochait sa qualité de *notable*, comme si l'art très-excellent de l'imprimerie n'ennoblissait pas quiconque s'y adonne, dura plus d'une année ; il fut cependant l'éditeur, en 1772, de la *grammaire artésienne*, par Merlin, avocat, et en 1789, du troisième volume de l'histoire d'*Artois*, par Hennebert.

« De nos jours enfin nous voyons les imprimeurs faire « tous leurs efforts pour rendre son ancienne splendeur « à l'imprimerie, négligée dans notre province pendant « nombre d'années..... » Cette observation, écrite pour la Normandie, n'est pas étrangère toutefois à l'antique Morinie. Sans contredit, les œuvres typographiques de Lesne-Daloin, à Cambrai, et de Leleux, à Calais, peuvent

soutenir la comparaison avec les plus belles éditions de la capitale ; « La presse provinciale a acquis de nos jours « un beau et rapide développement, allègue justement « l'éditeur du magnifique atlas de l'ancien Bourbonnais ; « appliquée aux intérêts matériels des localités, à cette « discussion journalière de faits et de doctrines, puissance « formidable de notre siècle. » Oui, l'élan de l'émancipation littéraire et artistique est franchement donné ; il ne manque plus de courageux champions à la *vieille France*, pour la réédification, à la *jeune France*, pour la conservation et le progrès ; cependant, il ne faut pas trop faire dépendre l'immortalité de la qualité du vieux chiffon, car le premier mérite d'un ouvrage doit toujours être son utilité.



HENNEBERT.

Quelque temps avant la révolution de 1789, le goût de l'étude et un désir plus vif de s'instruire, s'étaient généralement répandus même dans les provinces les moins avancées dans le mouvement favorable de la civilisation, et commençaient à y produire d'excellents effets. Dans aucun lieu du royaume, la connaissance des lettres n'était plus réputée honteuse pour un gentilhomme. Des mémoires, des projets d'histoire générale des provinces, surgissaient de toutes parts ; car, ce goût ardent, cette propension exclusive, que plusieurs d'entre nous témoignent courageusement pour la publication des annales ignorées de leurs localités, animaient, dans la génération qui nous a précédés, les derniers de ces prêtres savants que le souffle barbare d'une démagogie ignorante devait arracher à leurs importants travaux. Ouvrez la *bibliothèque historique de la France*, et vous lirez que la plupart des his-

toires des villes ne remontent guère au-delà de la dernière partie du 18.e siècle. Des investigations profondes étaient dirigées pour offrir au public une histoire de France digne de ce nom ; à cet effet, on cherchait dans chaque cité, chaque bourg, chaque village, quelque écrivain obscur et modeste qui voulût bien se charger de faire en quelque sorte l'histoire préparatoire de sa résidence, et la description simple et exacte de l'état actuel des choses. Gigantesques et patriotiques entreprises, qu'êtes-vous devenues et qui pourra vous faire revivre! « Où sont, hélas, les « Bénédictins, s'écrie avec amertume le bibliophile! » Ah! malgré tant de frivoles déclamations, malgré l'ère de perfectibilité qui a suivi leur dispersion insensée, grands et petits historiens, c'est encore à leur « intarissable fontaine « que nous puisons tous! »

Peu d'années avant l'éruption du volcan républicain, la ville de Saint-Omer contempla dans ses murs le combat littéraire des deux historiens de la province d'Artois. Les détails attrayants de cette polémique et diverses productions de ces écrivains zélés, complément honorable des annalistes de cette contrée, ne peuvent éprouver un oubli maladroit ; leurs noms intéressent d'ailleurs trop vivement la cité qui les a regardés avec complaisance comme ses enfants adoptifs pour les soustraire, par un scrupule mal fondé, à une légitime curiosité.

Au surplus, nous croyons devoir déclarer que nous approuvons complètement le plan de l'estimable *Biographie d'Abbeville* qui comprend « la notice succincte de tous les « hommes remarquables qui, nés dans d'autres lieux, ont « acquis dans celui de leur *résidence* les droits de citoyens « par un séjour plus ou moins prolongé, et de ceux même « à qui l'on y a accordé le coin de terre où reposent « leurs cendres. »

Jean-Baptiste-François Hennebert vit le jour à Hesdin le 21 août 1726. Nous avons examiné son acte de naissance,

il y a deux ans, lors d'une recherche dans la bibliothèque déjà riche de cette jolie petite ville, si avantageusement administrée. Les indications antérieures de 1724, et surtout de 1764, sont donc absolument erronées ; rien de surprenant toutefois dans ces méprises, car, l'on ne put nous fournir aucun renseignement sur la jeunesse de ce savant artésien, dont les ouvrages étaient même presque inconnus dans son lieu natal. Nous présumons qu'il fit ses études à Hesdin, dont le collége communal n'était pas encore alors réuni à celui de Saint-Omer.

Hennebert s'adonna d'abord à la poésie ; il fit paraître en ce genre une *Ode sur la mort du duc de Bourgogne*, *de l'Amitié jardinière*, *Bouquet à un ami*, *le Plaisir*, pièce d'environ deux cents vers, et *des Poésies fugitives sur plusieurs personnes illustres*. En 1761, il produisit un mémoire sur *les causes de la décadence du commerce d'Hesdin avec les moyens d'y remédier et de l'étendre*. Il fit imprimer à Lille, en 1764, 2 v. in-12, un traité philosophique intitulé : *du plaisir, ou du moyen de se rendre heureux*, rempli de préceptes excellents, semé d'anecdotes piquantes et instructives. L'auteur était alors chanoine de Saint-Martin, à Hesdin. Dans cet ouvrage, aujourd'hui très-rare, porté à notre catalogue sous le n.° 5081, et où l'érudition n'efface pas le charme du style, il prouva que le bonheur n'est accessible qu'aux hommes vertueux, qui savent le chercher uniquement dans les plaisirs vrais du cœur et de l'esprit. Une troisième édition du *Plaisir* fut annoncée en 1784, accompagnée d'un volume de contes moraux ; nous ne croyons pas que ces deux volumes aient été imprimés.

Il se rendit ensuite à Paris, dont le grand air, dit-il, fait tourner la tête à beaucoup de jeunes gens ; mais il y occupa utilement ses loisirs, et en 1770, il coopéra, pour la partie des *oiseaux*, à l'édition d'un *Cours d'histoire naturelle*, *ouvrage propre à inspirer aux jeunes gens du monde le désir de connaître les merveilles de la nature*, 7 volumes

in-12, chez Desaint. De retour dans sa patrie, il agita, en 1776, dans les feuilles d'Amiens, la question de l'existence des anciens comtes d'Hesdin ; son opinion fut vivement critiquée par quelques antiquaires de notre pays, et défendue non moins chaudement par son auteur et ses amis. En 1779, étant chanoine de l'église de Saint-Pierre, à Aire, il rédigea le *Manuel des confrères de Saint-Adrien*, institués dans cette collégiale. C'est en 1781 qu'on le voit figurer au nombre des chanoines de Notre-Dame de Saint-Omer. On dit qu'il avait été momentanément chargé de la direction de notre collége communal avant l'arrivée de la corporation de la doctrine chrétienne.

M. Lamiot, bibliothécaire de Saint-Pierre à Lille, avait prononcé depuis quelques années un discours très-remarquable sur *l'utilité d'une histoire générale de Flandre, et sur la manière de l'écrire*. Plusieurs érudits s'écrièrent spontanément : « il manque aussi une histoire à l'Artois ! » Dès 1773, Hennebert avait fait circuler une lettre imprimée dans toutes les abbayes de cette province, pour en obtenir des renseignements indispensables. Il paraît qu'il eut peu à se louer de leur complaisance à ce sujet. Il en fut dédommagé par la facilité qu'on lui accorda de feuilleter tous les titres du greffe de la ville de Saint-Omer dont le répertoire méthodique a été rédigé certainement avec autant d'intelligence que de courage. Il répandit alors son prospectus de l'*histoire générale de la province d'Artois*, et ouvrit une souscription à cet ouvrage, annoncé en plusieurs volumes in-4.°, ornés de gravures et de cartes. Cette souscription devait être fermée le 15 mars 1785. Elle était approuvée des états d'Artois. Cependant, elle ne réusssit pas au gré de l'auteur, qui se décida à publier son histoire dans le format in-8.°; il la dédia naturellement au comte d'Artois, depuis Charles X. Le premier volume fut imprimé à Lille en 1786. Il passe en revue, dans sa préface qui mérite d'être méditée, la plupart des annalistes et des

sources historiques de cette contrée ; il se montre reconnaissant des documents nécessaires mis à sa disposition par quelques compilateurs modestes et dévoués à la gloire de leur pays, parle des villes qu'il a visitées à cet effet, et raconte le commencement des entraves mises à son entreprise ; l'observation qui termine cette bonne préface reçoit encore des circonstances présentes une application trop rationnelle pour n'être pas entièrement citée : « l'un des principaux « moyens de perfectionner l'histoire générale de cette pro- « vince serait de la composer sur les histoires particulières « de ses villes ; tous les matériaux alors rassemblés procu- « reraient une grande aisance ; mais le courage ou l'amour- « propre des écrivains aurait besoin d'être excité par des prix « académiques ou d'autres récompenses.... » « Pour mieux « écrire l'histoire d'une province, dit-il encore avec raison, « il faut y avoir reçu le jour, ou y avoir demeuré long- « temps. » Son *introduction* comprend cent pages. C'est une notice approfondie de l'ancienne situation des Gaules. Les articles *Morins*, *Thérouanne*, *Sithieu*, et le *port Itius* ont dû captiver plus particulièrement notre attention. Viennent ensuite les trois premiers livres dans lesquels l'auteur remonte aux courses des Bretons et à Arioviste, retrace les mœurs et les usages des Atrebates et des Morins, raconte les exploits des premiers rois francs, l'origine des anciens comtes de Saint-Pol et d'Hesdin, puis celle des grands forestiers, et enfin la conversion au christianisme des Artésiens. Le second volume fut également imprimé à Lille, en 1788, précédé aussi d'une courte préface et d'une introduction contenant la chorographie de l'Artois, au moyen-âge et dans l'état moderne. Les paragraphes qui nous intéressent le plus sont relatifs au *Haut-Pont* et à *Aire*. Le quatrième livre et les deux suivants préconisent la mission évangélique de saint Omer, de saint Bertin et de leurs successeurs, mentionnent les invasions des Normands, l'établissement du comté de Flandre et ses

conséquences, l'état des arts et des sciences parmi les Artésiens, avec l'examen du génie de ce peuple et la série des événements militaires jusqu'au 13.e siècle, époque où la fameuse bataille de Bouvines assura à la France la possession des villes de Saint-Omer et d'Aire.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le troisième volume fut imprimé à Saint-Omer, en 1789. Sa préface est une nouvelle incitation aux études historiques. Son introduction offre la traduction des chartes précieuses des principales villes de la province, parmi lesquelles on distinguera toujours celle de 1127 relative aux Audomarois. On voit figurer les comtes d'Artois dans les septième, huitième et neuvième livres. C'est une période de plus de deux siècles, remplie par les guerres continuelles avec les Flamands et les Anglais, les divisions funestes entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, et la description circonstanciée de la bataille d'Azincourt. Ce volume, le dernier produit par cet écrivain, renferme l'explication des usages et des coutumes de l'Artois, et finit à la mort de Charles VI. Chaque tome de cette histoire est terminé par un recueil d'anecdotes ou de variétés historiques, très-amusantes après l'aridité des récits chronologiques. Ce moyen ingénieux de tirer de la poudre ténébreuse des antiques archives de la province, des actions éclatantes, des traits de patriotisme et de courage qui font honneur à tous les temps et qui peuvent instruire assurément tous les âges, est encore employé actuellement avec succès et talent par M. Daniélo, dans son *Chroniqueur des Jeunes-Gens*, agréable complément de son *Histoire des villes de France*.

Hennebert avait rédigé en partie son quatrième volume qui commençait par la liste des gouverneurs généraux d'Artois et par ceux des villes et autres officiers; l'histoire naturelle de cette province, ainsi que la bibliothèque artésienne, devaient y occuper une place justement réservée; la chronologie se serait étendue jusques dans

le règne de Louis XVI ; la partie ecclésiastique aurait été renfermée en outre dans un tome spécial.

Lors de la circulation de son prospectus, en 1784, la première partie de l'histoire d'Artois, par Devienne, avait paru tout-à-coup ; ce dernier s'était auparavant insinué chez Hennebert, et lui avait proposé de s'associer pour la publication en commun de l'histoire par eux projetée presque simultanément. Sur le refus du chanoine, le bénédictin travailla séparément. Pendant quelques années, ces rivaux dont les investigations et le but étaient identiques, et qui avaient leurs partisans et leurs détracteurs, produisirent successivement, avec constance, leurs titres divers à l'approbation des habitants de l'Artois. La composition d'Hennebert se distingue plus par les recherches et par les dissertations que par la méthode et par le style ; mais elle apprend beaucoup de choses, et c'est un corps immense d'annales, résultat précieux de plus de douze années d'une application soutenue et de peines infinies, que l'on peut toujours consulter avec fruit ; on doit y louer l'exactitude de la chronologie et des citations, la fidélité des récits, la justesse de la critique, et la propension habituelle de l'auteur à célébrer les vertus chrétiennes. L'œuvre de Devienne, bien inférieure sous le rapport de l'érudition, mais supérieure par le style, obtint la préférence; nous ne partageons pas cette prédilection, et nous trouvons même souverainement injuste la prévention des littérateurs frivoles contre son grave antagoniste.

Hennebert n'avait d'autre dessein que celui d'être utile à sa patrie; se bornant à retirer seulement les frais d'impression, il avait prié convenablement ses concitoyens de lui communiquer les renseignements qui étaient à leur connaissance particulière ; il dédaignait avec raison les critiques méchants et anonymes, et la concurrence seule a pu l'empêcher d'indiquer la source de ses manuscrits. Son projet était d'enrichir son histoire d'Artois de plusieurs

gravures, mais « lorsqu'un historien n'est ni aidé, ni en-
« couragé par quelque motif d'indemnité, a-t-il dit, il
« ne saurait orner son ouvrage des embellissements dont
« il est susceptible. » Cet estimable écrivain dépensa toutes
ses économies dans cette édition dispendieuse, et qui, dans
le commencement, n'eut qu'un débit médiocre ; sur 500
exemplaires de son troisième volume, il lui en était resté,
dit-on, les quatre cinquièmes.

En vertu du décret du 5 février 1790, qui prescrivait aux ecclésiastiques de faire connaître l'état de leur fortune, Hennebert déclara, le 19 mars suivant, n'avoir pour tout bénéfice que son canonicat de la cathédrale. Il fit partie de la députation du clergé qui supplia alors notre municipalité d'étendre son bras protecteur sur les pieux établissements de cette cité. Cette démarche conservatrice fut traitée de *cafarderie* par le plus infâme journal révolutionnaire de l'époque ; hélas ! le sage historien de l'Artois ne prévoyait que trop les calamités qui allaient désoler cette belle province ; le 15 août de cette même année, il porta l'ostensoir dans la dernière procession générale du clergé séculier et régulier de Saint-Omer ; le 8 mai 1793, il parvint à obtenir un certificat de civisme ; détenu bientôt comme suspect à la maison d'arrêt, dite du *Bon Pasteur*, il ne dut la liberté et la vie qu'à la chûte des Artésiens affreux à l'égard desquels sa plume aurait retrouvé l'énergique indignation de Tacite ; mais ce grand travailleur, accablé d'inquiétudes et de chagrins, avait respiré dans sa prison un air homicide ; il languit quelques mois dans sa petite maison, place du Marché-aux-Veaux, n.° 3, aliénée plus tard comme domaine national, et quitta ce monde dans la nuit du 12 au 13 avril 1795.

Sa bibliothèque, ses manuscrits et ses papiers furent vendus à l'encan immédiatement après son décès. Toutes nos recherches ont été vaines pour en retirer quelques

débris. L'absence du quatrième volume de l'histoire d'Artois est une perte comparable à celle du tome quatrième de Malbrancq.



DEVIENNE.

Claude-Jean-Baptiste-Dagneaux Devienne est né à Paris, en 1728. Il était parent du comte de Maurepas. A l'âge de 17 ans, il embrassa l'état ecclésiastique dans le monastère de Saint-Martin de Seez, où il s'adonna, comme professeur, avec un zèle constant, à l'étude des sciences et des lettres, et mérita plus tard l'honneur d'être mentionné dans la liste des laborieux écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Il a publié quatorze ouvrages. En voici la nomenclature d'après M. Beuchot, avec une légère variante: 1. Lettre en forme de dissertation contre l'incrédulité. 1756, in-12. 2. Douze lettres sur la religion, par un religieux bénédictin. Avignon. 1757, in-12. 3. Eclaircissemens sur plusieurs antiquités trouvées à Bordeaux. 1757, in-12. 4. Point de vue concernant la défense de l'état religieux. 1757, in-12. 5. Plan de l'éducation et les moyens de l'exécuter. 1769, in-12. 6. Histoire de la ville de Bordeaux, tome 1.er, in-4.°, 1771. Ce premier volume qui devait être suivi d'un second, terminé par l'auteur, va jusqu'à la minorité de Louis XIV; il est inscrit à notre catalogue, sous le n.° 3700. La préface de cet ouvrage, rempli de recherches utiles pour l'histoire générale de la monarchie, est digne d'être étudiée sérieusement par ceux qui se livrent à la composition des histoires de localités. Son épigraphe semblerait faire croire que Bordeaux a été son lieu de naissance. 7. Eloge historique de Michel de Montaigne, et dissertation sur sa religion. 1773,

in-8.° (N.° 4763 de la bibliothèque.) Il essaya dans ces opuscules de prouver que l'auteur des *Essais* était un excellent catholique. 8. Administration générale et particulière de la France. 1775, in-12. 9. Lettres sur l'histoire de France. 1782—1787, in-12. 10. Nouvelle méthode pour apprendre à lire et à écrire correctement la langue française. 1782, in-8.°, 1786, in-12. Ce traité obtint l'approbation de d'Açarcq, qui demeurait alors à Saint-Omer. 11. *Histoire d'Artois*. 1785—1787. Cinq parties in-8.° 12. Le triomphe de l'humanité, ou la mort de Léopold de Brunswick, poème qui a concouru pour le prix de l'académie française. Lille. 1787, in-8.° 13. Le triomphe du chrétien (Nuit d'Young), traduit de l'anglais. 1788, in-8.° 14. Histoire générale de France. 1791, 2 volumes in-12. (N.° 5187 du catalogue).

Dom Devienne portait à 26 ans le titre d'historiographe de Guyenne ; il exerça cet emploi pendant vingt-deux ans, et s'occupa avec un de ses confrères de l'histoire de cette province. Il eut plusieurs difficultés avec son ordre, en 1762 et en 1767, et procéda même très-vivement avec ses supérieurs. Il demeurait depuis 1774 dans l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, lorsqu'en vertu d'un ordre du roi, du 18 juillet 1776, il en fut tiré de vive force, et conduit à la maison des Bons-Fils d'Armentières, où il fut détenu pendant six ans ; ensuite on l'exila dans l'Artois. La manifestation des idées libérales dans son histoire de Bordeaux fut la cause de sa disgrâce. Il vint en 1782 résider à Aire, à la doctrine chrétienne. Nous avons déjà fait observer que les histoires de villes et de provinces formaient à cette époque un des principaux objets de la littérature française ; Devienne se proposa aux états d'Artois pour avoir la qualité d'historiographe de cette province ; il était doué d'un esprit agréable et d'une grande facilité de rédaction. Ce titre lui fut déféré par une délibération du mois de novembre de la même année, et

sur l'invitation expresse des états, du 14 décembre suivant, il s'appliqua aussitôt et sans relâche à réunir les documents indispensables à l'accomplissement de son vaste projet d'une histoire d'Artois.

La première partie de cet ouvrage parut en 1784. Devienne, après avoir énuméré les principales sources qu'il a consultées, commence par parler des Atrébates et des Morins, les plus anciens habitants connus de cette contrée, et son récit simple et rapide va jusqu'à Hugues Capet; la seconde partie fut publiée en 1785, la troisième, l'année suivante. Le fil des événements est conduit d'abord jusqu'en 1373 et ensuite jusqu'en 1492. Elles reçurent toutes trois du public un accueil infiniment flatteur. L'auteur éprouva alors quelques contradictions, et une polémique peu mesurée s'engagea entre son concurrent et l'*Année littéraire*. Le plan de Devienne ne fut pas toutefois secondé d'une manière suffisante, ou regardé avec trop d'indifférence par des gens riches et puissants, préoccupés uniquement de leurs intérêts matériels; on l'accusa d'avoir omis des faits importants, et diverses défectuosités furent signalées dans sa chronologie. Ces reproches n'étaient pas sans fondement; son ouvrage est plus amusant et plus anecdotique que celui de Hennebert, mais il ressemble quelquefois à un croquis, et malgré la direction éclairée de la critique, l'élégance du style ne déguise qu'imparfaitement le manque d'érudition; il est vrai que les matériaux nécessaires lui manquèrent fréquemment; au reste, des notes savantes éclaircissent les endroits obscurs de ces trois volumes; cet écrivain pensait qu'un historien ne doit pas être un dissertateur; aussi s'appliqua-t-il plus à l'histoire générale qu'aux recherches et aux notices particulières. Trop impatient pour compiler, il se hâtait trop de généraliser.

Sa quatrième partie fut néanmoins aussi distribuée en 1786; elle comprend la période écoulée depuis la fin du 15.e siècle jusqu'à l'année 1577, et a les qualités et les

défauts des précédentes ; *les troubles excités dans l'Artois par les partisans du prince d'Orange*, morceau consigné jusqu'alors dans des manuscrits, n'est pas inférieur aux principaux récits de l'antiquité ; l'*avant propos* de ce volume est d'un excellent annaliste. Le portrait du véritable historien y est tracé avec une louable énergie. On suscita encore à l'auteur de nouvelles entraves ; on avait cru l'humilier en alléguant méchamment qu'il ne songeait qu'à une spéculation, comme si la dignité du motif n'ennoblissait pas la démarche d'une souscription ; mais il eut le courage de surmonter tous les obstacles, et méprisant les niais qui pouvaient croire à une si frivole imputation, il parcourut une partie des Pays-Bas, se livra avec intrépidité à l'examen des archives les plus poudreuses, sacrifia même généreusement les bénéfices que lui avaient procurés ses premiers ouvrages, et livra au public, en 1787, la cinquième division de son histoire qu'il termina à la paix d'Utrecht, en 1713. Cette dernière partie, bien supérieure aux autres, est remplie de découvertes curieuses et peu connues sur les opérations militaires. Le siège que notre cité eut à soutenir en 1638 est parfaitement narré ; les détails de celui de 1677 sont d'autant plus précieux que le *Journal* de cette attaque décisive des Français, dont il a eu une communication particulière, a disparu, on ne sait comment, de nos archives. Les événements qui regardent spécialement la ville d'Arras prennent, à la vérité, une large place dans l'*Histoire d'Artois*, de Devienne, mais il a décrit avec non moins d'étendue les faits belliqueux qui concernent essentiellement Saint-Omer et Aire, causes de tant de combats mémorables ! Il y avait fait alternativement un séjour de six ans, et en fixant l'attention générale sur ces deux intéressantes localités, il démontrait en même temps sa reconnaissance envers les antiquaires bienveillants qui lui avaient fourni des renseignements utiles et des secours efficaces.

Dom Devienne avait réservé les événements les moins importants pour une *Chronique* qui lui procurerait l'avantage de rectifier les erreurs et les omissions désignées, et de compléter son œuvre en faisant usage des découvertes échappées à ses premières recherches; il réitéra la promesse de cette chronique, indispensable à la bibliothèque historique de ce pays autant qu'à la réputation de l'auteur. Elle était destinée encore à renfermer les faits que l'Artois seul devait désirer de connaître, mais les états refusèrent d'assigner les fonds exigés pour cette dernière production; parcimonie indigne de la majesté d'une puissante assemblée, et la province d'Artois qui ne manquait pas de monuments pour avoir des fastes éclatants vit encore ajouter à la destruction des manuscrits de Malbrancq et de Hennebert, la lacune préjudiciable du complément de l'ouvrage de Dom Devienne.

Cet historien a indiqué aussi divers manuscrits dont on ne parle aucunement aujourd'hui. Il était membre du collége des philalèthes de Lille. C'est là qu'il fit probablement imprimer son *histoire d'Artois*, chargée d'erreurs typographiques. Sa discussion littéraire avec Hennebert dura au moins quatre années; il eut le tort grave de supposer son rival sans talents, de ne le considérer que comme un laborieux compilateur, mot si mal compris et souvent si faussement appliqué, de se moquer de ses pertes, et du faible débit de son œuvre; l'humeur de son antagoniste fut aussi trop violente sans doute; la cause principale de cette lutte scandaleuse doit être imputée à l'assemblée des états qui ne sut pas apprécier convenablement la position des gens de lettres; elle offrit en quelque sorte le même sujet à l'amour-propre de deux écrivains, dont l'un, qu'elle méconnut avec injustice, composait de son propre mouvement, et dont l'autre ne pouvait travailler qu'à l'aide d'avances qu'elle finit par lui refuser sottement à la fin de son entreprise. C'est alors que Devienne se réconcilia avec Henne-

bert; animés tous deux de sentiments nobles et religieux, ils finirent par s'estimer réciproquement ; Hennebert sollicita même en faveur de son ancien rival la protection de l'administration supérieure.

Hennebert et Devienne, qui auraient bien fait peut-être de mettre en commun leurs talents, leurs ressources et leurs matériaux, se sont beaucoup aidés, pour la partie de l'histoire ancienne, du volumineux recueil de Malbrancq. Leurs histoires d'Artois, tirées probablement l'une et l'autre à cinq cents exemplaires, commencent à se rencontrer difficilement. Elles sont en double à notre bibliothèque publique.

En 1788, Devienne procéda de nouveau avec sa congrégation; mais c'est en vain qu'il voulut faire entendre sa justification ; il s'adressa au parlement, et le prince de Condé, commandant du célèbre camp de cette année, lui témoigna un vif intérêt et fit tous ses efforts pour terminer son affaire à l'amiable.

L'ère régénératrice éclata : Devienne, aigri par une persécution acharnée, se laissa entraîner par le torrent des idées nouvelles; il répandit, en 1790, une brochure in-8.° de 34 pages, intitulée : *le cri de la raison, ou adresse à ceux qui désirent le bonheur de la France;* et en 1791, il fit imprimer à Paris son *Histoire générale de France, écrite d'après les principes qui ont opéré la révolution*, 2 v. in-12. Ces deux volumes, dédiés à l'assemblée nationale, furent présentés comme le résultat de la délivrance d'un captif, accablé par trente années de despotisme, mais ils sont loin de contenir les principes *révolutionnaires* qui ont causé tant de maux à notre patrie; cette *histoire de France* qui n'a pas été continuée au-delà de 1359, après la rentrée à Paris du Dauphin, depuis Charles V, n'est pas mauvaise, et c'est à tort, si on n'y a fait aucune attention. L'auteur est continuellement attentif à distinguer les doctrines qui prêchent une religion sainte, de la conduite partielle

de ses ministres qui peut être repréhensible ; il s'élève à la vérité contre l'extension trop ordinaire de la puissance souveraine, mais il sait rendre un hommage mérité à la valeur, à la prudence, à la bonté et à la justice sur le trône. Il flétrit avec indignation les manœuvres perfides de l'étranger, et se dessine en toute occasion comme un champion éloquent et dévoué du véritable honneur français et d'une sage liberté. S'il tonne avec véhémence contre les fanatiques, les ambitieux et les pervers, il proclame que le français ne peut se rappeler le nom de Henri IV sans se sentir pénétré tout-à-la fois d'admiration, d'estime et d'amour. Devienne fit ordinairement preuve de bon goût, manqua rarement au sentiment des convenances, et parut convaincu que la mission de l'écrivain consiste à travailler toujours à moraliser l'humanité, c'est-à-dire, que sa tâche est, avant tout, de rechercher et de répandre la vérité. Ceux qui ont porté sur son compte un jugement différent, n'ont pas lu ses écrits ; hélas ! les souvenirs des excès révolutionnaires sont tellement lamentables, qu'ils seront longtemps encore parmi nous, comme on l'a justement observé, non-seulement un des plus grands obstacles à l'établissement de la liberté, mais encore un motif parfois irréfléchi de réprobation à l'égard de quelques hommes exaltés qui, dans leur ardeur imprudente, s'étaient toutefois bornés à demander la réforme d'abus intolérables, et qui n'en expièrent pas moins sur l'échafaud leur patriotisme et leur vertu.

Que devint Dom Devienne? il mourut, dit-on, en 1796, dans un village, près de Beauvais, laissant plusieurs autres ouvrages manuscrits.

MONBAILLY.

L'histoire qui a rendu des noms célèbres par le souvenir des actions éclatantes, des vertus, des crimes, ou des services éminents, qui en était inséparable, ne doit pas à ce titre de publicité, faire une dédaigneuse exclusion à l'égard du malheur; mais l'homme qui le salue chaque jour comme son maître, déteste et persécute les malheureux qu'il considère ordinairement comme des coupables. Cependant, puisqu'ils n'en forment pas moins, hélas! la majorité dans tous les siècles, et que les tableaux douloureux seraient par trop multipliés, il faut bien se borner à la personnification la plus sensible; l'ombre plaintive de Monbailly redira seulement à ses compagnons d'infortune, ignorés de nos annales: *Experti invicem sumus, ego ac fortuna.* Il est bon aussi que le récit des grandes injustices retentisse souvent à toutes les oreilles!

François-Joseph Monbailly, né à Saint-Omer le 5 février 1729, sa femme Anne-Thérèse Danel, et leur nouveau-né, vivaient sous le même toit avec Marie-Françoise Groman, veuve de Louis-Joseph Monbailly, mesureur, au bas de la rue d'Arras, dans la maison, n.os 90—92, attenante à l'arcade de la rue Saint-Michel, paroisse de Saint-Denis.

Ils étaient dans un état voisin de la pauvreté, et leur principale ressource consistait dans une fabrique de tabac concédée par les fermiers-généraux à la mère de Monbailly, et qui n'était que personnelle à cette veuve. Le ménage était souvent troublé par des altercations entre cette dernière et la jeune femme. Quant à Monbailly, son temps s'écoulait

paisiblement dans les occupations de son commerce, les soins qu'il prodiguait à son fils, la culture des fleurs qu'il affectionnait, et ses relations avec quelques amis.

Marie-Françoise Groman, âgée de 60 ans, d'un embonpoint énorme, s'abandonnait entièrement au penchant effréné qu'elle avait pour la boisson, passion qui n'était pas ignorée du public, et dont les suites ordinairement funestes avaient déjà compromis plusieurs fois son existence; ses enfants lui avaient fait très-souvent des reproches sérieux sur sa conduite déréglée. Contrariée par la présence de ces témoins importuns, elle résolut de les éloigner d'elle, afin d'être plus libre de satisfaire son goût dépravé.

Le 26 juillet 1770, elle leur fit donner sommation de se retirer de son logis, sous prétexte d'avoir entendu quelques menaces de son fils. Monbailly et sa femme n'y obtempérèrent pas, dans l'espoir d'une prochaine réconciliation, et couchèrent dans l'antichambre de leur mère.

Le lendemain, à cinq heures du matin, une ouvrière se présente à la porte pour parler à la veuve Monbailly, à l'effet de terminer quelques comptes. Les époux n'étaient pas levés; la jeune femme dormait encore. Craignant de réveiller sa mère, Monbailly fait attendre tant soit peu l'ouvrière; enfin, on entre dans la chambre; quel horrible spectacle se présente à leurs yeux! Monbailly voit sa mère étendue sans vie sur un petit coffre, près de son lit, le front ensanglanté et meurtri par la corne de ce coffre; épouvanté, il jette des cris lugubres, et s'évanouit; son épouse, accourue au bruit de cette scène, en partage bientôt la désolation.

La funeste nouvelle n'ayant pas tardé à circuler, un rassemblement se forme devant la maison de Monbailly; un chirurgien vient le saigner; on s'efforce de le consoler; on procède ensuite à l'apposition du scellé; l'affliction de Monbailly est profonde, mais calme; il aplanit avec patience les difficultés élevées par les créanciers; les funérail-

les sont fixées au surlendemain, 29 juillet. Cependant le rassemblement augmentait; quelques femmes instruites de la mésintelligence qui n'avait que trop régné dans la famille, se livrent à divers commentaires sur cette mort inopinée. Tout-à-coup, on s'écrie que la veuve Monbailly a été assassinée; les uns disent que ses enfants ont commis cet attentat pour ne pas être obligés de sortir de la maison et pour se rendre maîtres de son avoir; les autres allèguent que c'est par vengeance qu'ils ont fait périr leur mère qui laissait plus de dettes que de biens. « La voix de la « populace, qui est presque toujours absurde, et qui n'est « qu'un cri de brutes, » accusa d'abord les époux Monbailly. Le magistrat, étourdi par cette clameur croissante, se transporta sur les lieux, et cédant à la rumeur générale, se crut, d'après la plainte du petit-bailli, du 28 juillet, dans l'obligation de faire arrêter Monbailly et sa femme, qu'il fit emprisonner séparément.

Le cadavre fut examiné; la chambre où il avait été trouvé, visitée. Les rapports du médecin et des chirurgiens étaient contraires à toutes les règles de l'art et facilitaient les soupçons; toutefois, ils n'étaient pas défavorables aux accusés, puisqu'ils établissaient que la mort de leur mère pouvait être attribuée à l'apoplexie, et la blessure au front à sa chûte sur le coffre, en sortant du lit.

Lorsqu'un malheureux est prévenu d'un crime, souvent les moindres circonstances suffisent pour former une conviction précipitée; souvent les accidents les plus naturels deviennent des charges accablantes; quelquefois même, à des esprits vains et légers que l'ardeur de juger possède, il suffit d'être accusé pour être convaincu, et la prévention, on le sait, est injuste et n'approfondit rien. Quelques gouttes de sang sont remarquées sur l'un des bas de Monbailly; cette grande découverte, comme si l'on avait oublié qu'il s'était fait saigner, donne de la consistance aux sinistres conjectures; une femme légère dit alors avec

malice que c'est le sang de sa mère. D'ailleurs, l'idée seule d'un forfait que Solon avait cru impossible, et qui, dans quelques états du Nouveau-Monde, est encore déclaré folie, avait été capable de porter dans tous les esprits une exaspération aveugle contre les deux époux. Néanmoins la vie de Monbailly avait toujours été irréprochable. Quoi! il aurait débuté dans la carrière du crime par un parricide! et il avait un fils chéri! et sa jeune épouse dont la conduite avait toujours été aussi fort régulière, aurait été sa complice! son caractère était doux et tranquille; après son atroce action, il n'aurait manifesté ni crainte, ni remords, et aurait trouvé dans le lit conjugal un paisible sommeil auprès du cadavre de sa mère assassinée!

Le magistrat de Saint-Omer, instruit parfaitement de tous les détails de ce tragique événement, pensa que les accusés étaient innocents, mais il eut la faiblesse d'ordonner, le 29 août, un plus ample informé d'une année, pendant laquelle ils devaient demeurer en prison; imprudente condescendance à la crédulité publique, consentie par des prévenus simples et irréfléchis, qui contribua à perdre Monbailly. Grâces immortelles soient rendues au vertueux restaurateur de la liberté française, ainsi qu'au vénérable auteur de la charte, dont les noms seront à si justes titres bénis de la postérité, une semblable décision n'est plus à appréhender aujourd'hui! Le glaive de la justice ne reste plus indéfiniment suspendu sur la tête d'un accusé; il n'a plus à redouter ni la question homicide, ni la torture barbare, ni l'avide confiscation! Bienfaisante institution du jury, c'est en vain que l'on tenterait de supprimer ou d'altérer vos formes protectrices! Mais hélas! Monbailly vivait encore sous le règne du *bon plaisir*; et, comme l'étourdi chevalier de Labarre, il devait être aussi la triste victime de cette époque qui, quoi qu'on en dise, est assurément peu regrettable.

Sur l'appel à *minimâ*, interjeté par le ministère public de la sentence du plus ample informé, jurisprudence bizarre et cruelle surtout en matière criminelle, le conseil d'Artois, séant à Arras, fut saisi de l'affaire. Eloigné du théâtre du prétendu forfait, ce conseil entraîné par la prévention la plus déplorable, déclara les accusés coupables, n'ayant pu toutefois disposer son jugement que sur de vagues indices. Semblables aux inquisiteurs qui, trois siècles auparavant, avaient ensanglanté la ville d'Arras, ces juges dans leur aveugle empressement, condamnèrent le mari à souffrir la question ordinaire et extraordinaire, à avoir le poing coupé, et à mourir sur la roue (supplice affreux importé d'Allemagne, inconnu aux Romains et à la plupart des nations), et la femme à être pendue et livrée aux flammes. Le conseil d'Artois était composé de sept membres; quel était le nombre de voix nécessaire pour établir la majorité? Etait-ce cette *simple majorité* d'une voix qui a encore fait dans notre siècle tant de victimes, jusqu'à ce qu'un généreux et éloquent ministre l'eût enfin réformée par une véritable loi d'amour et de justice? (Loi du 24 mai 1821, présentée par M. de Serre.)

Les conclusions favorables d'un procureur-général éclairé furent inutiles; la défense simple, précise, uniforme des accusés, que l'on avait eu le soin de séparer, ne fit aucune impression; on fut sourd aux cris lamentables de Monbailly dans les tourments de la question, alors qu'il continuait invariablement à protester de sa non-culpabilité; l'arrêt de mort légèrement motivé fut prononcé le 9 novembre 1770, et le condamné fut ramené à Saint-Omer pour le subir. Sa femme, âgée de 24 ans, se trouvant dans un état de grossesse, l'exécution fut ajournée à son égard, par arrêt du 22 novembre, et elle resta dans la prison d'Arras. Ah! figurez-vous la pitoyable situation du pauvre Monbailly, foudroyé par cette implacable sentence, condamné pour une monstruosité qu'à peine on peut imaginer

et qui fait frémir le monde entier, et victime de soupçons arbitraires et d'une épouvantable illusion ! Toutefois, il l'entend avec calme cet effroyable arrêt ; conduit dans son cachot pour y attendre l'instant fatal, une main impitoyable lui glisse un billet en huit vers dans lesquels on applaudit déjà à son supplice mérité ; cette épreuve est accablante : il recule d'abord à l'idée poignante que sa patrie aura son nom en exécration. « Non, la ville de Saint-Omer, s'écrie-« t-il avec indignation, n'a point enfanté un parricide ! » Il invoque en vain l'ombre de sa mère, et l'adjure de déclarer la vérité ; hélas ! la nature est muette, et le cri de sa douleur répond seul à son désespoir solitaire ! Son épouse dont le sein enferme un nouveau gage de son amour, il ne doit plus la revoir, et d'ailleurs ce ne serait que pour la précéder de quelques moments au plus indigne supplice ! Pourtant ils sont innocents ! Cette consolante pensée lui rend tout son courage ; il plaint même ceux qui l'immolent ; un rayon d'espérance, non pour lui, mais pour tout ce qu'il chérit, vient soulager son cœur déchiré. « Si la vérité, se « dit-il, était enfin connue après ma mort ; ah ! si quelque « voix compatissante, démontrant notre innocence, pouvait « arracher mon épouse au sort terrible qui la menace : ô « Dieu juste, je me résignerais encore à tes impénétra-« bles décrets ! » Mais l'heure sanglante a sonné....

C'était un lundi, le 19 novembre ; conduit dans un tombereau, nu-pieds et en chemise, ayant la corde au cou, écriteaux devant et derrière, portant le mot horrible de *parricide*, sur les dix heures du matin, devant le grand portail de la cathédrale pour y faire amende honorable, cérémonie écartée aussi de nos lois nouvelles, mais par un anachronisme dérisoire, reproduite momentanément dans celle *sur le sacrilège*, Monbailly, tenant en main une torche de cire ardente, demande au ciel le pardon des fautes qu'il a pu commettre, et se confie en pleurant dans son inépuisable clémence ; mais il déclare hautement qu'il

a respecté les jours de sa mère ! Arrivé sur la grande place, l'aspect affreux de l'échafaud semble ne point l'intimider : la lâcheté n'est que le partage des ames viles et méchantes ; sa main droite est abattue et il s'écrie : « Je jure que ma main n'a pas commis le crime ! » Il répète cette protestation énergique au milieu des iniques tortures qui se prolongent et qu'il endure avec une constance et une fermeté héroïques ; enfin, à onze heures trois quarts, près d'expirer après une terrible agonie, la face tournée vers le ciel, à côté du bûcher ardent qui doit consumer ses membres disloqués, il se soulève avec un pénible effort sur la roue atroce ; il remercie un respectable dominicain, le père Joseph Vandesmet, qui lui avait prodigué les soins les plus touchants, car, « où l'on ren« contre une douleur, on est sûr de rencontrer un prêtre « chrétien : » et qui le pressait inutilement, malgré cette grave observation : « en prenez-vous la responsabilité ? » de faire un aveu réparateur à ce moment suprême, et lui redit avec calme et sévérité : « Oui, je meurs inno« cent. » Son corps fut ensuite livré au feu et ses cendres jetées au vent.

Persuadés de sa sincérité, les habitants de Saint-Omer pleurèrent leur malheureux compatriote. Jamais cause criminelle n'excita dans cette province un plus vif intérêt. Jamais l'humanité n'eut à déplorer davantage l'irréparable résultat de l'erreur. La populace qui, comme un enfant passionné, est ardente et variable en ses affections, avait poursuivi en quelque sorte la mort de Monbailly ; elle l'invoqua ensuite comme un saint et comme un martyr ; plusieurs femmes recueillirent une partie de ses cendres. Cependant la veuve désolée voyait approcher le terme si doux et en même temps si critique de sa délivrance. La ville de Saint-Omer lui portait un complet dévouement ; mais ses clameurs auraient été inutiles, et ses réclamations n'auraient pu la sauver, si le ciel enfin

propice n'eût exaucé le dernier vœu de l'époux sacrifié.

Un jurisconsulte expérimenté, orateur puissant par le talent et le caractère élevé, et tel qu'on le trouverait facilement aujourd'hui dans notre barreau distingué, si une telle méprise pouvait encore avoir lieu, invoqua les lumières et l'équité du chef suprême de la magistrature de France. Un autre conseil établi à Arras, en vertu d'une décision du conseil d'état du 16 septembre 1771, ne tarda pas à s'occuper de la révision du procès. Enfin, après plusieurs mois d'examen, ce nouveau tribunal reconnut l'innocence de Monbailly et de sa femme, par arrêt unanime et définitif du 8 avril 1772. Le généreux défenseur qui avait arraché une veuve éplorée et tremblante à la mort la plus révoltante, qui venait de se montrer comme un second père envers des orphelins délaissés, et de réhabiliter l'honneur et la mémoire du client qu'il n'avait pu sauver, reconduisit à Saint-Omer la veuve de Monbailly. Son entrée qui eut lieu deux jours, après ressembla à un triomphe. Anne-Thérèse Danel reconnue innocente, et sortie d'un état voisin de l'aliénation, portait sur sa tête une couronne de laurier. Reçue aux acclamations d'allégresse de tous les habitants, elle descendit et logea chez son sauveur, non loin de la *Belle-Croix*, lieu jadis réputé par des miracles d'un autre genre. On y alluma, sur les huit heures du soir, un grand feu de joie et toute la ville fut illuminée. Les Audomarois applaudirent au courage efficace, au zèle infatigable, à la conduite désintéressée d'Alexandre-Louis Muchembled, et ce digne avocat eut du moins la noble satisfaction de pouvoir répéter dans la cité où il avait fixé sa résidence, le cri consolateur de la vertu méconnue : « Non, la ville de Saint-Omer n'a « point enfanté un parricide ! »

La cruelle destinée de Monbailly a été rappelée aussi avec énergie et talent, dans une *Héroïde* composée par *Bousquet*, caporal au régiment de Flandre, et imprimée

à Bruxelles en 1772. Le touchant hommage à la victime est suivi d'un sonnet au persévérant défenseur. Plusieurs autres pièces de poésie furent également publiées à Saint-Omer sur ce triste événement, entr'autres des *félicitations au zélé vengeur de l'innocence*, et un dialogue entre *Calas et Monbailly dans les Champs Elysées*.

L'exécution de Monbailly devrait figurer un jour dans *l'Artois poétique ;* un projet de mélodrame a été conçu récemment, dit-on, sur ce lamentable sujet : en est-il de plus réellement pathétique pour le poète et pour l'historien?

Une croix, au bas de laquelle était un tableau contenant l'arrêt de réhabilitation, fut plantée à l'endroit où quelques cendres du supplicié avaient été déposées. Qu'est-elle devenue ?

Le 14 décembre 1770, un jugement des trésoriers-généraux du domaine de la généralité de Lille avait adjugé au roi, à titre de confiscation, les biens du condamné; la confiscation néanmoins n'avait pas lieu en Artois ; mais le 24 août 1772, les poursuites de cette odieuse fiscalité cessèrent totalement, et le même jour fut rédigé l'acte de décès de François-Joseph Monbailly.

Si cet infortuné eût obtenu un sursis de quelques jours, ainsi que l'avait réclamé vainement son conseil, il aurait évité l'échafaud, et l'Artois n'aurait pas à gémir sur une énorme injustice. « N'est-il pas bien permis, que dis-je? « bien nécessaire, s'est écrié Voltaire (dans *la Méprise* « *d'Arras*, d'après une consultation authentique de treize « avocats et celle du savant professeur *Louis*), d'avertir « souvent les hommes qu'ils doivent ménager le sang des « hommes! » Oui, c'est une de ces vérités qui intéressent sans contredit le genre humain, et qu'il ne faut jamais se lasser de répéter. Hélas ! « le ciel qui soumet « tout à son pouvoir suprême, permet quelquefois qu'on « immole des victimes pour nous faire voir combien nous « devons peu compter sur l'infaillibilité de nos jugements! »

AUTEURS

ET SAVANTS DIVERS.

CHRÉTIEN, dit *de Saint-Omer*, est un des savants indiqués par Hennebert, comme pouvant rehausser la gloire de l'Artois : il brilla comme mathématicien ; la bibliothèque des chanoines de Saint-Victor, de Paris, possédait un traité d'*arithmétique* dont il était l'auteur.

Pierre FOREST, célèbre et laborieux médecin, naquit en 1522, de parents nobles et vivant noblement, à Saint-Omer, d'après l'abbé Coupé, dans ses *Soirées littéraires*, ou à Alcmaër, où il mourut en 1597, selon le témoignage de Moréri, des Délices des Pays-Bas et de la Biographie universelle.

Jacques DUBRŒUCQ, architecte renommé, est-il né à Mons ou à Saint-Omer? Voici ce que nous lisons dans les *vies des architectes* par Pingeron : « *Jacques de Bruck*, *flamand.* « On ignore si cet artiste naquit précisément à Mons ou « à Saint-Omer ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que « ces deux villes se disputent la gloire de l'avoir vu naître. Il se distingua dans l'architecture, et fut capable « d'exécuter les plus grandes choses : ses idées étaient « nobles et l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses ensembles ; il n'était pas moins heureux dans les détails. Ses « distributions sont très-commodes, et le goût qu'il avait

« pour la décoration ne nuisit jamais à la solidité de ses « édifices. Cet artiste bâtit plusieurs édifices considérables « à Saint-Omer, en 1621, et fit construire à Mons, en « 1634, le superbe monastère des bénédictins de Saint-« Guilain. Jacques de Bruck faisait encore son amusement « de la sculpture. »

A la reprise de Mons, le 21 septembre 1572, par le duc d'Albe, parmi les 380 proscrits qui parvinrent à échapper aux mains sanglantes de ce farouche inquisiteur, se trouvait le sculpteur *Dubrœucq*.

M. *Louis Fumière*, dans une notice sur *Jacobus Dubrœucq* (Archives du Nord, tome II, 2.ᵉ livraison), prétend que ceux qui l'ont fait naître à Saint-Omer se sont trompés. « Ce célèbre sculpteur montois, dit-il, s'est également « distingué comme architecte par plusieurs monuments « construits sous sa direction à Saint-Omer, et dans ses « environs, ce qui l'a fait réclamer par cette ville comme « né dans ses murs. » Nous n'avons trouvé aucune trace de cette prétendue réclamation des Audomarois à l'égard de Jacobus Dubrœucq, et les biographes ne fournissent aucun document qui le concerne.

Jean Richebé, conseiller de la ville, florissait en 1597 : il avait recueilli des *extraits* des plus anciens registres de la commune, et des *notes* sur les antiquités de Saint-Omer ; ces documents existent-ils encore? Simon Ogier le dépeint comme la fleur des hommes instruits de son temps. Il fait le même éloge d'Adrien Doresmieux, autre conseiller de la ville, qui fut chargé de plusieurs missions importantes, ainsi qu'*Antoine Aubron* et *Charles de Bonnière*, conseillers provinciaux. Une *Histoire d'Artois* a été composée par *Cl. Doresmieux*, elle est inscrite au n.° 38,969 des manuscrits de la *bibliothèque historique de la France*.

Dans la *Description historique des monuments de sculpture*

réunis jadis au musée des monuments français, M. *Lenoir* signale des bas-reliefs d'églises, sculptés par Anselme FLAMEN, né à Saint-Omer en 1647, mort en 1717; l'un des anges de bronze, de hauteur d'homme, qui décorent le sanctuaire de Notre-Dame de Paris, celui qui tient la lance, instrument de la passion de Notre-Seigneur, est attribué au ciseau d'Anselme *Flamen*. Vainement aussi nous avons recherché de plus amples renseignements sur ce compatriote distingué. D'autres bouquineurs réussiront peut-être mieux. Quand il s'agit de faire une découverte utile, les hommes, quelle que soit l'opposition de leurs opinions ou de leurs affections, doivent se rapprocher. Que nos antiquaires redoublent donc de zèle pour faire revivre tous les titres glorieux pour la patrie, en ajoutant, s'il est possible, quelque lustre ignoré à notre légende biographique; qu'ils tâchent d'exécuter, pour leur canton, le travail généreux de Walter-Scott pour sa chère Ecosse, et qu'en récompense, ils éprouvent un bonheur *que je ne saurais dire* aussi, semblable à celui du spirituel *Berthoud*, alors qu'enfoncé dans son grand fauteuil de forme gothique, il se met à feuilleter des livres épars sur son vieux bureau de chêne!

Guillaume de LE NORT, audomarois, maître-ès-arts libéraux, publia en 1633, une *Poligraphie audomaroise, ou Génie zetesien.*

Jean-Charles VISCONTI, né à Saint-Omer le 26 septembre 1703, avocat et ancien échevin, possédait une collection choisie d'historiens sur l'Artois, qui fut très-utile à Hennebert. Il a composé sur cette province un mémoire chronologique, de 1700 à 1744 (manuscrit n.° 836), qui contient plusieurs anecdotes curieuses. Cet annaliste recommandable est décédé en cette ville le 24 janvier 1782.

Pierre-Jacques GAILLON, avocat, natif de la paroisse de

Saint-André, à Paris, en 1718, nommé secrétaire de la commune de Saint-Omer, le 30 décembre 1768, s'était voué d'abord avec succès au culte des muses, et avait inséré plusieurs pièces de poésie dans les journaux et feuilles périodiques de son temps. C'est l'auteur des inscriptions latines de la fontaine de Sainte-Aldegonde. Il rendit ensuite un service signalé à la ville de sa résidence, en opérant une classification admirable de ses nombreuses archives. Un large répertoire supérieurement dressé offrit un libellé lumineux de tous les titres déposés dans le vaste chartrier de la mairie. Les anciens réglements de police furent recueillis avec une attention extrême, et une excellente *table des délibérations* du magistrat, renferma, depuis le 15.e siècle, une analyse exacte et précieuse de l'histoire de notre pays. L'auteur présenta, en 1784, au mayeur, le chevalier de Harchies, cette table dont la période chronologique s'étend de 1415 à 1765.

Le *Répertoire*, en trois volumes in-folio, reproduit un savant sommaire de 3791 titres, depuis le 14 avril 1127 jusqu'au 27 septembre 1788. Il n'en manque aujourd'hui que 40 presque tous insignifiants. Les plus vieux registres de Saint-Omer commençaient en 1262; on n'en a plus d'antérieur au 15.e siècle. Mais depuis cette époque, la collection des délibérations du corps municipal est complète, soit entières, soit par extraits.

Ce laborieux archiviste rédigea en outre, en deux gros volumes in-folio, le *Dictionnaire des réglements politiques et ordonnances de police de Saint-Omer*, réglements qui ont servi de modèles à ceux de plusieurs villes de cette contrée, et où l'on a remarqué souvent une grande conformité avec les ordonnances de nos souverains.

Hennebert a fait un éloge mérité de ces travaux extraordinaires.

L'avocat Gaillon possédait aussi des ouvrages rares et intéressants sur nos annales. Le 17 janvier 1792, le conseil

municipal autorisa le procureur de la commune (*Bécourt*) à recevoir une disposition du testament de M. Gaillon, décédé le 28 septembre 1791, qui consistait dans le legs des œuvres manuscrites de MM. *Desmasures* et *Hébert*, sur la coutume d'Artois, ainsi que de deux estampes encadrées, représentant la *bataille de Cassel* et *le siège de Saint-Omer en* 1677 ; la dernière se trouve au musée.

La classification des anciennes archives de Saint-Omer a donc été sollicitée par inadvertance (Rapport de M.r Vitet. 1831.); quant à leur exploitation, on l'entreprend *tant bien que mal* sans doute, lorsque, loin des puissants du jour et sans idée de spéculation, on se livre solitairement et avec de faibles ressources à des publications dispendieuses et sans prétentions.

Le savant bibliophile anglais, sir Thomas Phillipps, a indiqué un *Recueil de Chansons pour chanter à table*, tome II, fait à Saint-Omer le 1.er janvier 1734, n.° 3785 du catalogue de la bibliothèque d'Arras, avec cette suscription: *Olim fuit marchionis* DE BEAUFORT.

André-François-Martin LEGRAND, seigneur de Castelles, avocat au parlement, conseiller au bailliage, est né à Saint-Omer le 13 mars 1735, et y est décédé le 30 janvier 1798. Il a laissé des mémoires très-curieux sur l'histoire et les antiquités de cette contrée, dans lesquels cependant on rencontre souvent des faits très-hasardés, ou qu'aucune autorité solide ne vient étayer. Il avait des relations intimes avec la plupart des antiquaires de son temps. Le 23 mars 1768, il présenta à l'assemblée des notables de Saint-Omer des *comptes et éclaircissements touchant l'exemption et les privilèges des citoyens de Saint-Omer et de sa banlieue, etc.* Le père Lelong a mentionné cet opuscule dans la *Bibliothèque historique de la France*; on y trouve, dit-il, quelques particularités concernant

l'histoire de Saint-Omer, et des notes intéressantes. Hennebert a déclaré qu'il lui était redevable de beaucoup de choses. Legrand de Castelles adressa à cet historien, en 1777 et en 1783, deux lettres contre l'existence des prétendus comtes d'Hesdin. Il rédigea, en 1779, la fameuse remontrance du clergé de Saint-Denis à l'évêque de Saint-Omer, dans laquelle il entre, comme nous l'avons dit, dans des détails jusqu'alors inconnus sur la naissance de l'illustre Suger; peut-être avait-il en sa possession sur cette grande controverse de précieux matériaux depuis lors détruits. On attribue encore à cet estimable chroniqueur un *projet d'une histoire de la province d'Artois*, parfaitement rédigé, et dont le plan et les doctrines sont dignes d'être pris pour guides par ses continuateurs.

« Le 27 février 1739, fut inhumé dans l'église de Sainte-« Marguerite, à Saint-Omer, M.e Alexandre Favolle, « conseiller pensionnaire de la ville d'Aire, le plus poli des « écrivains d'Artois de ce siècle, ayant fait plusieurs écri-« tures qui peuvent avec justice être placées au nombre « des pièces académiques. »

« Le 21 mars 1739, fut inhumé à Saint-Denis, M.e « André Caron, avocat au conseil d'Artois, âgé de 23 « ans. On peut dire de lui qu'en peu de temps il a rempli « une carrière glorieuse; c'était le plus savant de nos juris-« consultes; la lecture dont rien n'échappait ensuite à sa « mémoire, le rendait en état de rapporter, sans consulter, « les sentiments de tous les auteurs sur chaque matière. » (Ces deux éloges sont extraits du mémoire de Visconti.)

Merlin, avocat, a publié à Saint-Omer, en 1772, une *Grammaire artésienne*. La plupart des fautes qui sont rappelées dans ce petit traité concernent principalement celles que font grand nombre d'habitants de la province d'Artois sur la langue française.

Dellepierre de Neufve-Eglise, ancien officier de cavalerie, né à Saint-Omer, retiré du service militaire, chercha à rendre son loisir avantageux à sa province. Il publia en 1761, à Paris, un ouvrage sur l'agriculture, intitulé : *le Patriote artésien, dédié au comte d'Artois*, in-8.° de 370 pages, divisé en trois parties : *l'agriculture, le commerce, les arts*. Ce volume qui contient un exposé curieux de la situation de l'Artois dans ses divers rapports, au commencement du 17.e siècle, n'était pas inconnu à Hennebert et à Devienne qui en ont contesté la justesse des calculs relativement à la population. Cet Audomarois sollicite vivement les états d'Artois de favoriser convenablement la création des sociétés d'agriculture, l'exportation de diverses denrées, les arts et métiers et les manufactures. Il donne de grands éloges au baron *de Dion*, descendant de l'ancienne et illustre Maison du Brabant, à cause de sa découverte d'une carrière de marbre dans les environs d'Audincthun.

Selon l'*Année littéraire*, ce qu'on peut dire à la louange de cet écrivain, c'est que s'il s'est laissé emporter à son esprit de patriotisme, du moins paraît-il fort au fait de toutes les matieres qu'il traite et qu'il est entré en connaissance de cause dans tous les détails généraux sur ces différents objets.

Le Conducteur dans Saint-Omer allègue que l'on trouve dans ce livre plus de zèle et d'amour du bien que de véritables connaissances. Nous y avons rencontré des documents intéressants sur l'ancien commerce de Saint-Omer, sur ses fabriques de serges, de tabac, de pipes, sur ses raffineries de sucres bruts, ses marbriers, teinturiers, tanneurs ; l'auteur engage les administrateurs à préférer le bien général à l'intérêt personnel, à établir dans cette ville un magasin de blé considérable, ainsi qu'un *maître de dessin*. Ses intentions sont extrêmement louables, et le seul bonheur auquel il aspire est le suffrage de ses com-

patriotes. C'est une ambition que l'on peut se permettre d'imiter.

Dellepierre de Neufve-Eglise figure encore parmi les coopérateurs de l'*agronomie et l'industrie.*

Denis-François LEFRANC, né à Soissons vers la fin de 1759, membre de la congrégation des pères de la doctrine chrétienne, professeur de philosophie et de mathématiques aux colléges de Chaumont et d'Avalon, auteur des *Essais sur la théorie des atmosphères,* fut appelé, vers la fin de 1790, au collége de Saint-Omer, pour y fonder sur l'enseignement des mathématiques une chaire de philosophie. Ce collége attirait alors de nombreux élèves et les études s'y perfectionnaient tous les jours comme actuellement. Le père Lefranc forma des élèves d'un mérite supérieur; plusieurs brillèrent avec éclat dans les corps de l'artillerie et du génie, et honorèrent grandement leur ville natale. Cet excellent professeur, consumé par des excès d'études, termina à 34 ans sa généreuse carrière. L'aspect riant de la nature n'avait pu, dans la belle vallée de l'Aa, ranimer ses forces éteintes, et il expira à Saint-Omer le 25 avril 1793.

Auguste-Cyprien-Joseph-Ignace TITELOUZE DE GOURNAY, né à Saint-Omer le 13 septembre 1752, a publié en cette ville, chez Boubers, en 1787, l'ouvrage suivant: *Bibliothèque anglaise, ou recueil d'histoires, contes moraux, romans, aventures, anecdotes et caricatures, tirés des meilleurs auteurs anglais,* traduits en français, 4 volumes in-12. Ce sont de petits romans anglais, d'une lecture variée et amusante, traduits d'abord par l'auteur pour son amusement, et dont la morale, les bonnes mœurs, les leçons adroites et instructives peuvent être utiles et avantageuses à la jeunesse. La révolution l'a empêché de publier la suite de cette agréable collection.

MONSIGNY.

La famille de Monsigny est originaire de la Sardaigne, où elle avait joui d'une grande aisance. On ne sait par quels motifs elle était venue se fixer, l'an 1500, dans les Pays-Bas. Le père et la mère du grand musicien que la nation française, juste et reconnaissante, comptera toujours avec orgueil parmi ses compositeurs les plus fameux, étaient nés à Desvres, arrondissement de Boulogne, et s'étaient fixés à Fauquembergues, arrondissement de Saint-Omer. L'amour avait formé leurs premiers liens; *Pierre-Alexandre*, fruit de cette union, naquit le 17 octobre 1729, et le 7 février suivant, sa naissance fut légitimée par les cérémonies du mariage.

Dans sa plus tendre enfance, Pierre-Alexandre eut quelques troupeaux confiés à sa garde; le spectacle de la nature fit comprendre sans doute la séduisante voix de ses religieux cantiques à l'ame attendrie du jeune berger, car il chantait toujours, en disant que c'était son plus grand besoin. Bientôt « il nous apprendra que ce n'est pas tou-« jours des classes privilégiées par les richesses et la nais-« sance que Dieu fait sortir les hommes de génie. »

Charmé de son intelligence précoce, son père l'envoya au collége des jésuites de Saint-Omer. Il venait de lui acheter à la foire de Fauquembergues un petit violon qui, comme un talisman, lui avait révélé tout à la fois son talent, sa gloire et sa fortune. « Porté vers l'étude de la « musique par un attrait invincible, il s'en occupait dans

« tous les instants qui n'étaient point employés aux travaux « de ses classes. »

Quelque temps après, son père vint lui-même à Saint-Omer occuper un modeste emploi de commis chez Charles-Dominique Butay, alors fermier des droits perçus sur l'eau-de-vie et intéressé dans la pêche d'Islande.

M. Butay applaudit aux travaux de son nouvel aide et fut surtout enchanté des heureuses dispositions du jeune Pierre-Alexandre pour un art qu'il affectionnait lui-même particulièrement. Il s'empressa de l'associer généreusement aux leçons de musique données à ses enfants. Le carillonneur de cette fameuse abbaye de Saint-Bertin, où tant de noms célèbres ont attaché leurs souvenirs, a été le premier maître de Monsigny!

Ce fut dans le chœur de la paroisse de Saint-Denis, à Saint-Omer, qui avait retenti des premiers accents du vertueux Suger, que se fit d'abord entendre à un chétif lutrin la voix du sensible auteur de *Félix!*..... « Le chant « nous vient des anges, et la source des concerts est dans « le Ciel. »

Il préluda au collége, où il fit d'excellentes études, à ces beaux airs qui ont été accueillis dans toute l'Europe et les compagnons de ses travaux quittaient avec empressement leurs récréations pour savourer le délicieux plaisir de l'écouter.

Après la mort de son père, il partit pour Paris en 1749, sans nom, sans protection, sans autre fortune qu'une modique somme de six écus qui lui était revenue pour tout héritage, et le petit violon favori du pays natal. Mais il était guidé par une impulsion irrésistible vers une glorieuse carrière, et il n'avait pas vingt ans!

Il ne tarda pas à obtenir dans la capitale un poste dans les bureaux de la comptabilité du clergé, dont le produit l'aida à placer convenablement ses frères et à donner à sa mère et à sa sœur une existence agréable. »

Les chefs-d'œuvre des Jomelly et des Perlogèse exaltèrent bientôt son instinct musical, son goût inné pour l'harmonie, et dès-lors « il se sentit destiné à opérer une révo« lution dans notre musique dramatique. »

L'opéra-comique venait de naître : Monsigny en fut réellement le principal fondateur.

Gianotti, contre-bassiste de l'opéra, cultiva les étonnantes dispositions que l'ardent Artésien avait reçues de la nature et lui enseigna les premières règles de la composition.

Dix ans après son arrivée à Paris, son premier ouvrage auquel il avait travaillé en secret, *les Aveux indiscrets*, fut salué sur le théâtre de la foire Saint-Laurent, le 7 février 1759, par le triomphe le plus flatteur. L'approbation générale décida tout-à fait sa vocation.

Le Maître en droit fut joué le 13 février 1760 ; *le Cadi dupé*, le 4 février 1761 ; ces deux pièces, émanées de concert avec *Lemonnier*, furent les précurseurs heureux des chefs-d'œuvre qu'allait créer le mélodieux virtuose.

« Trop modeste pour sa gloire, car il ne voulut tou« jours se ranger que parmi les simples amateurs, il re« fusa long-temps de livrer au public son nom, qui fut « cependant connu ; la grâce de ses compositions et la ter« minaison italienne du mot *Monsigny* le firent prendre pour « un Italien. Il passa long-temps pour tel, et l'on ne par« lait que de M. *Moncini* ; c'est ainsi que l'on défigurait « son nom dans les journaux. »

Sédaine s'associa ensuite aux succès du nouvel Orphée dont il était digne par son mérite. Cet excellent auteur dramatique s'était écrié avec enthousiasme, après un duo du *Cadi dupé :* « Voilà mon homme ! » — « Dès le lende« main il s'empressa de faire connaissance avec Monsigny. « Leur amitié l'un pour l'autre devint fort vive dès le pre« mier instant, et l'alliance de leurs talents produisit plu« sieurs ouvrages qui sont encore présents à la mémoire « de tous les amateurs. »

Voici l'ordre des opéras de Monsigny avec la date de leurs représentations :

On ne s'avise jamais de tout, 14 septembre 1761, de Sédaine.
Le Roi et le Fermier, 22 novembre 1762, de Sédaine.
Rose et Colas, 8 mars 1764, de Sédaine.
Aline, reine de Golconde, mai 1766, de Sédaine.
L'Isle sonnante, 4 janvier 1768, de Collé.
Le Déserteur, 6 mars 1769, de Sédaine.
Le Faucon, 19 mars 1772, de Sédaine.
La belle Arsène, 14 août 1775, de Favart.
Félix, 24 novembre 1777, de Sédaine.

Indépendamment d'*Aline*, il avait encore composé deux autres grands opéras qui ne furent pas représentés : *Pagamin de Monègue et Philémon et Baucis*, paroles de Sédaine. Il craignait la concurrence avec Gluck et Piccini. — Il avait en outre fait, en 1774, avec *Anseaume*, *le Rendez-vous bien employé*. *Félix* est le chef-d'œuvre et le dernier ouvrage de Monsigny : à quarante-huit ans, il cessa de produire.

En 1768, Monsigny avait quitté sa place dans l'administration financière du clergé de France, pour remplir celle de maître-d'hôtel du duc d'Orléans (Louis-Philippe, ayeul du roi des Français), prince qui aimait les arts, et qui facilita à son protégé le loisir et les moyens de s'y adonner avec sécurité.

Il fut nommé ensuite administrateur des domaines et inspecteur-général des canaux d'Orléans, et commissaire dans la liquidation des dettes de cette maison.

Monsigny, qui avait gagné la confiance du prince, rendit d'importants services, en obtenant beaucoup de grâces pour les autres et n'en demandant jamais pour lui.

La révolution lui enleva tous ces avantages et la presque totalité de ses économies. Pendant les années orageuses de nos discordes politiques, il vécut pauvre et oublié.

» L'extérieur de Monsigny était agréable; ses manières douces et prévenantes. Il s'était marié en 1784 avec une femme qui le rendit constamment heureux. « Il n'était pas « moins recommandable par ses mœurs, son esprit et ses « qualités sociales que par la supériorité de son talent. » — « Il ne démentit jamais la noblesse de son caractère : « sûr d'avoir assez travaillé pour sa gloire, il refusa cons- « tamment de transiger avec ses sentiments et d'immoler « ses principes à sa fortune. »

Il rendit à son rival Grétry une justice exemplaire; la lettre suivante qu'il envoya à Sédaine en est une preuve remarquable :

« Voilà, mon ami, votre manuscrit de *Richard Cœur-de-* « *Lion ;* j'irai à Paris un de ces jours et je descendrai chez « vous en arrivant. Ne doutez pas que Grétry ne fasse « votre pièce ; à l'égard de votre premier refus, il au- « rait tort de se fâcher de la préférence que vous m'aviez « donnée : si elle ne m'était pas due pour le talent, je « la méritais à un autre titre. Dans ce moment, ce n'est « point à mon refus que vous la lui offrez, c'est au con- « traire moi qui vous dis : *Je ne puis faire votre pièce,* « *prenez M. Grétry*. Bonjour, mon ami, etc. » (1)

En 1798, les artistes du théâtre Favart, reconnaissants des immenses services qu'il leur avait si généreusement rendus, acquittèrent l'ancienne dette de la comédie italienne en lui faisant une pension de 2,400 francs. En 1800, il remplit la place supplémentaire d'inspecteur de l'enseignement au conservatoire de musique, vacante par la mort

(1) L'original, daté de Saint-Cloud du 2 octobre, se trouve dans un précieux recueil d'*autographes* appartenant à M. Pierre Hédouin, avocat à Boulogne, antiquaire de la Morinie, dont l'esprit et l'hospitalière urbanité rehaussent encore le mérite et le savoir. Le département du Pas-de-Calais lui est redevable de quelques *souvenirs historiques*, malheureusement encore inachevés.

de Piccini, et maintenue en sa faveur par le ministre de l'intérieur. Il s'en démit au bout de deux ans.

La société des *Enfants d'Apollon* le reçut au nombre de ses membres le 23 mai 1811. Le chancelier, M. Bouilly, le surnomma, dans cette solennité, le *Lafontaine de la musique*, et le vénérable vieillard éprouva la touchante satisfaction de voir tout ce qui l'entourait applaudir avec ivresse le beau trio de *Félix*.

Le *Keepsake français*, de 1834, contient une délicieuse anecdote sur cet élan touchant de l'amour filial, dont l'inspiration spontanée fit palpiter d'une manière si extraordinaire l'ame du compositeur, dans l'intérieur du palais de Neuilly.

Devancier de Grétry, il lui succéda à l'Institut en 1813. « Ce n'est pas une des moindres bizarreries de la révolu« tion, que l'on ait pu, sans révolter tous les esprits, éta« blir dans une classe académique de beaux-arts une section « de musique dont l'auteur de *Félix* et de la *belle Arsène* « ne faisait point partie. Il était âgé de 84 ans, lorsqu'on « songea à réparer cette injustice. »

Louis XVIII le nomma, en 1815, membre de la légion d'honneur, le comprit l'année suivante dans la réorganisation de l'Institut et le décora du cordon de l'ordre de Saint-Michel. « Honorables mais trop tardives récompenses ! » ont répété ses biographes.

On s'est demandé pourquoi depuis l'admirable partition de *Félix*, la plume de Monsigny était restée oisive ; pourquoi ce grand compositeur s'était arrêté dans la force de son âge et de son talent? Quelques mécontentements contre les comédiens (1) ont-ils causé sa retraite prématurée? Le

(1) M. C. de Monsigny a affirmé, par sa lettre du 20 janvier 1817, que son père n'avait jamais eu qu'à se louer des procédés des sociétaires du théâtre Feydeau, et qu'à l'époque où il avait conclu un arrangement avec eux, cet arrangement était à son avantage.

sentiment vif et noble qui lui avait donné ses succès en a-t-il abrégé le cours? « Sa sensibilité avait été trop vive-« ment excitée; son amour pour son art avait été jusqu'à « l'enthousiasme; ses facultés s'éteignirent de bonne heure. » Son cœur était impressionnable au suprême degré; déjà, plus qu'octogénaire, il pleurait à chaudes larmes en expliquant un jour la manière dont il avait voulu rendre la situation de *Louise*, dans le *Déserteur*, quand elle revient graduellement de son évanouissement. « Qui l'aurait vu « dans le moment du travail se serait écrié, en employant « l'expression des Grecs : *le Dieu est en lui!* » Un excès de modestie et de désintéressement contribua-t-il à borner la carrière lyrique de cet auteur, dont le génie se développait par des progrès continuels? Enfin sa charge de maître-d'hôtel chez le duc d'Orléans, en lui procurant une indépendance désirée, favorisa-t-elle la disposition où il était de ne plus rien faire? On a dit encore qu'admis dans les cercles brillants de la duchesse d'Orléans, des dames de la plus haute distinction exigeaient qu'il mît en musique les productions bonnes ou mauvaises des beaux-esprits qu'elles protégeaient; que fatigué de cette obsession, il déclara un jour qu'il ne ferait plus de musique et qu'il tint parole. Il avait perdu la vue dans son extrême vieillesse, et était devenu, a-t-on allégué, tellement indifférent à la musique qu'on le vit bailler à quelques airs de *Félix*. En ce cas, il ne serait que trop vrai que « disparaître à propos de la vie est une condition de la « gloire. »

Monsigny fut importuné par les sollicitations réitérées d'une foule d'individus de son pays, « de tout rang, de « tous grades et de tout état, » qui se prétendaient ses parents et qu'il ne connaissait aucunement : « il y a 55 ans « que je jouis à Paris de la plus grande considération, « j'ai perdu ma fortune, mais cette considération me reste, « je veux la conserver pour mes enfants.... Il y a plus de

« 50 ans que j'ai rompu toute correspondance avec votre « province.... » — « Je n'ai fait que des ingrats de ceux « que j'ai obligés, et souvent des insolents de ceux aux- « quels je n'ai pas pu être utile. J'ai perdu les yeux..... « Peu d'hommes ont rempli les devoirs de famille comme « je l'ai fait envers mes frères et sœurs.... Je suis humilié « d'avoir été sans cesse me salir dans la poussière des bu- « reaux de l'administration des droits-réunis pour y solli- « citer la place la plus subalterne et d'avoir eu jusqu'à « présent la mortification de ne l'avoir pu obtenir...... « Laissez-moi mourir en paix, je ne sors presque plus..... « Il est un terme à tout, même à l'obligeance et à la « bienfaisance ! » (1) Ces tracasseries intérieures, qui ont troublé la vie de Monsigny, auraient-elles influé sur sa résolution de renoncer à son art et à la renommée ?

Retiré depuis long-temps dans une petite maison située à l'extrémité du faubourg Saint-Martin, Monsigny y mourut paisiblement le 14 janvier 1817, âgé de 88 ans moins 3 mois environ, doyen des musiciens, « étranger à toutes « les côteries, dédaignant les prôneurs, resserré dans le « cercle de ses habitudes domestiques. »

Ses funérailles furent célébrées le 16, dans l'église de Saint-Laurent, sa paroisse. « Elles ont été remarquables « par un concours nombreux d'artistes qui se sont fait, « avec raison, un devoir de rendre un dernier hommage « à celui qu'ils n'ont cessé de regarder comme leur maître. « Une députation de l'Institut y a assisté. C'est M. Qua- « tremère de Quincy qui a prononcé un discours sur la « tombe du défunt. »

M. Quatremère de Quincy a lu ensuite un *Eloge de Monsigny*, dans la séance publique de l'académie des beaux-arts, le 3 octobre 1818.

(1) Lettres de Monsigny des 28 avril 1804 et 10 février 1807, déposées à la bibliothèque publique de Saint-Omer.

Le 23 août 1819, l'académie d'Arras a décerné une médaille d'or de la valeur de 200 francs à M. Alexandre d'Arras, l'un des trois concurrents pour l'éloge historique de Monsigny.

M. Hédouin a dédié au même musicien, en octobre 1821, une *notice historique* parfaitement écrite et très complète. La société académique des Enfants d'Apollon, à qui cette notice fut adressée, en récompensa l'année suivante l'auteur par le don d'une belle médaille. Cet écrivain, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle salle de spectacles de Boulogne, a encore dans un spirituel vaudeville, *la Fausse Prévention*, consacré, en 1827, quelques jolis couplets à l'*heureux précurseur de Grétry*. M. de la Chabeaussière a aussi composé quelques vers heureux sous le titre d'*Hommage à Monsigny*.

Son apothéose eut lieu à l'Opéra-comique à Paris et à Bruxelles.

« Il chante d'instinct! » s'écriait Grétry. — « Fidèle « interprête des accents de la nature, il aimait à la sur- « prendre pour ainsi dire sur le fait, et prenant son violon, « le seul instrument dont il se servit, il jouait aussitôt « d'inspiration les airs qui ont encore tant de charmes pour « les cœurs sensibles, et qui répandirent imperceptible- « ment le goût d'un chant simple et gracieux, vrai dans « sa déclamation, et débarrassé des ridicules ornements « qui avaient jusque-là exposé la musique française au « mépris des autres nations. »

Les partitions de Monsigny sont disséminées dans tous les théâtres de l'Europe. « Le naturel heureux et origi- « nal de ce célèbre musicien est encore aujourd'hui très- « goûté dans toute l'Italie, où ses pièces sont souvent « représentées. »

« Le laurier de Monsigny ne se flétrira point. » Un jour le public, ramené au goût du vrai, du beau, du simple, à celui de l'imitation de la nature, type et mo-

dèle unique de tous les beaux-arts, « réservera son en-
« thousiasme pour ces chants divins dont la gloire ne se « borne pas à des impressions rapides et fugitives sur un « seul de nos sens, mais qui pénétrant jusqu'à l'ame, y « excitent des émotions profondes que la main du temps « ne peut effacer, que l'on retient, que l'on répète encore « après des siècles, et qui, conservés par le sentiment et « par une mémoire fidèle, se transmettent de la capitale « jusqu'aux hameaux, et après avoir fait nos délices dans « nos brillantes soirées, vont encore charmer les veillées « des habitants de la campagne. »

Au bas d'un portrait de Monsigny qui orne le cabinet de M. Hédouin, on lit ces vers écrits au crayon qui nous paraissent caractériser assez exactement le talent de ce charmant compositeur :

De Racine suivant la trace,
Personne mieux que lui n'a su toucher le cœur !
Il est le modèle enchanteur
Du sentiment et de la grâce !

« La publication de la partie musicale de l'Encyclopédie « méthodique ayant été long-temps suspendue, aux pre- « miers rédacteurs a succédé M. de Monsigny, auquel « on a imposé l'obligation de conserver ce qui était fait. « Il n'y a trouvé d'autre remède que de déclarer dans « tous ses articles que ses prédécesseurs ne savaient ce « qu'ils disaient. »

On a douté long-temps si Monsigny était de Saint-Omer ou de Fauquembergues. Plusieurs bourgeois de ce nom existaient dans les deux cités. *Hennebert*, l'un des historiens de la province d'Artois, disait en 1788 : « Monsigny, « natif de Saint-Omer. Peut-être vit-il encore...... » Le journaliste qui rendit compte de la représentation en l'honneur de Monsigny, allégua qu'il était né à Saint-Omer.....

Le maire de Saint-Omer écrivait à Mme veuve Monsigny, le 25 mars 1817, « ...... La ville de Saint-Omer,

« sa patrie et son berceau, ne peut rester indifférente sur « une si grande perte pour les arts. Elle se fait un devoir « de jeter des fleurs sur la tombe du célèbre Monsigny..... « Jalouse de perpétuer le souvenir d'un de ses enfants,.... « elle sollicite la faveur d'obtenir une copie de son por- « trait et son acte de naissance, désirant placer dans son « sein l'image fidèle de celui qui l'honore. Ce monument, « élevé par la reconnaissance, sera en même temps un « germe précieux pour l'encouragement de la jeunesse. »

La Feuille de Saint-Omer, seul journal alors de cette cité, s'exprimait ainsi : « La ville de Saint-Omer, illus- « trée par les talents et les vertus de Monsigny, s'empres- « sera sans doute de rendre honneur à sa mémoire, soit « en plaçant un marbre pour indiquer la maison où il est « né, soit en exposant son portrait dans la bibliothèque « publique, soit en faisant recueillir et publier tout ce qui « concerne la vie et les ouvrages de cet homme justement « célèbre. »

La première distribution des prix de l'école de musique de Saint-Omer, dans l'ancien salon Monsigny, le 16 octobre 1830, a offert un convenable encens au chantre harmonieux de *Félix* et du *Déserteur*. Cette institution réellement avantageuse, puisqu'il est avéré que sans la musique, ame de la poésie, toute espèce d'enseignement reste imparfait, même la gymnastique, était dirigée alors par un artiste qui a laissé d'estimables souvenirs ; aujourd'hui sous un virtuose non moins habile, impressionnée favorablement par l'heureuse inspiration des concours annuels, cette école voudra sans doute justifier, de plus en plus, l'honneur d'être placée sous le patronage naturel et légitime du grand nom de Monsigny.

Notre société philarmonique continuera aussi assurément de rendre, par ses talents et par sa bienfaisance, un digne hommage à notre illustre compatriote. Son buste sera probablement l'un des principaux ornements de la salle

actuelle des concerts. Il existe à Paris, dans celle des séances de l'académie des Enfants d'Apollon, un beau buste de Monsigny, par le célèbre sculpteur Gois. On pourrait facilement s'en procurer un plâtre qui serait parfaitement placé dans le nouveau monument.

Nous avons compulsé les registres aux actes des baptêmes et mariages de la ville de Fauquembergues et notre incertitude a immédiatement cessé : Monsigny y est né le 17 octobre 1729 (1); mais l'on aurait peine encore dans cette commune à désigner la maison où il vit le jour. Cette demeure cependant est bien faite pour recevoir quelque distinction honorifique.

Il y a une *rue Monsigny* à Paris et à Boulogne, pourquoi n'en existe-il pas également une à Saint-Omer?

Lorsqu'étourdi du fracas continuel de l'enceinte agitée de la capitale, le voyageur aime à retrouver quelque calme indispensable, il quitte un monde vain et trompeur; il dirige sa course mélancolique vers ce mémorable champ du repos qui possède les cendres de tant de fameux personnages et bientôt son attention se fixe particulièrement sur les inscriptions plus ou moins fastueuses qui embellissent les monuments funéraires. Nous éprouvâmes, comme Artésien, le 17 octobre 1831, le pieux désir d'offrir quelques immortelles aux mânes de Monsigny, le jour anniversaire de sa naissance. Après des recherches infinies, son humble tombe apparut à nos regards attendris, dans la 46.e

(1) « Lundi 17 octobre 1729, Pierre-Alexandre, fils illégitime de Nicolas » Monsigny et de Marie-Antoinette Dufresne, a été baptisé par moi, » soussigné, *étant né le même jour.....* »

« Mardi 7 février 1730, après les fiançailles et les publications de bans » dans cette église, ai solennellement conjoint en mariage Nicolas Monsigny et Marie-Antoinette Dufresne, et à iceux donné la bénédiction » nuptiale, et encore à Pierre-Alexandre Monsigny, leur fils, qu'ils ont » appelé à cette cérémonie pour la légitimation..... »

Signé HOBRON, *doyen de Fauquembergues.*

division, toute couverte de feuilles jaunes, entre quatre tayas, à vingt pas de la route, à gauche en montant l'avenue au-dessus de la chapelle. La pierre tumulaire porte cette inscription :

SPES + MEA.

—

CI-GIT
PIERRE-ALEXANDRE
DE MONSIGNY,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL
DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
MEMBRE DE L'INSTITUT ROYAL
DE FRANCE,
MORT A PARIS
LE 14 JANVIER 1817,
AGÉ DE 87 ANS ET TROIS MOIS.
DE PROFUNDIS.

« Là, dort abandonné l'auteur de la musique du *Dé-*
« *serteur* et de *Félix*, et ses travaux charment encore,
« presque tous les soirs, les oreilles difficiles des *dilettanti*
« de la capitale qui, lors de leurs visites au Père La-
« chaise, n'honorent seulement pas sa tombe modeste d'un
« doux regard qui soit dicté par la reconnaissance. »

Biographie universelle. — Biographie des Contemporains. — Dictionnaire des musiciens. — Histoire de Boulogne, par Bertrand. — Moniteur du 18 janvier 1817. — Journal des Débats du 24 janvier 1817. — La Harpe. — Grétry. — Fétis. — Notices historiques par MM. Hédouin et Alexandre. — Conducteur aux cimetières de Paris.

D'AÇARQ.

Jean-Pierre d'AÇARQ naquit à Ubens-Dehant, pays de Soule, près de Tardets et de Mauléon, département des Basses-Pyrénées.

Il devint professeur de l'école militaire, et membre de plusieurs sociétés savantes, entr'autres des académies de la Rochelle et de la Crusca, de Bruxelles, de Florence et de Dunkerque. Il faisait partie en 1763 de l'académie d'Arras, établie en 1738.

Voici l'ordre de publication de ses principaux ouvrages : *Grammaire française philosophique*, 2 vol. in-12. — *Observations sur Boileau, Racine, Crébillon, Voltaire....* in-8.° — *Discours de réception* à l'académie de la Rochelle, le 19 novembre 1763, in-8.° — *Portefeuille hebdomadaire*, 3 vol in-8.°, 1770. — *Plan d'éducation*, 1776. — *Remarques sur la Grammaire française de Wailly*, Saint-Omer, 1787, in-8.°

La date de l'impression du dernier de ces écrits indique probablement l'époque de son séjour en cette ville. Il a aussi traduit de l'Italien *San Severino, les Vies des hommes et des femmes illustres d'Italie.*

Le 4 septembre 1795, d'Açarq fut nommé professeur de grammaire générale à l'école centrale de Saint-Omer. Il avait généralement la réputation d'un excellent instituteur. Lors du projet d'établissement d'une bibliothèque nationale, l'emploi de conservateur lui avait été promis. Le 2 décembre 1797, il fut désigné comme juge-suppléant au tribunal civil du département.

Il fut sur le point d'être admis à l'académie de Berlin : « On voit dans vos ouvrages, lui mandait à cette occasion le secrétaire de cette société littéraire, l'homme qui sait écrire et penser, le critique judicieux et le philosophe profond. »

Voltaire témoigna à d'Açarq une bienveillance toute particulière, il lui adressa cinq lettres ; nous possédons les copies de celles qui portent la date du 30 octobre 1761 et du 14 avril 1764. « Il y a beaucoup à apprendre dans votre grammaire, lui disait ce grand écrivain, pour ceux mêmes qui croient savoir beaucoup ; et encore plus pour moi qui suis bien sûr de savoir très-peu de chose. » — « On trouve toujours de quoi s'instruire dans tout ce que vous écrivez... Je vous souhaite autant de bonheur que vous avez de raison ; mais gens les plus raisonnables ne sont pas toujours les plus heureux. »

L'auteur des *Trois siècles littéraires* trouvait dans sa *grammaire* de la justesse et de la profondeur ; il admettait que ses décisions n'étaient pas éloignées des règles du vrai goût, et que sa manière d'écrire était quelquefois pleine de chaleur et d'énergie ; mais il lui reprochait avec raison un jargon philosophique qui prêtait à la censure et au ridicule.

Ce jugement a été adopté par plusieurs autres littérateurs.

D'Açarq avait un talent de prédilection pour la poésie latine : parmi les pièces qu'il laissa en portefeuille, figure avec distinction un essai de traduction en vers latins d'une *Anthologie française* des plus variées et des plus intéressantes. Il reproduisit surtout avec succès dans la langue de Virgile, les morceaux choisis de Voltaire, de Molière, de Crébillon, de Lafontaine et de J.-B. Rousseau. Dans ses loisirs, il essaya aussi de traduire Horace. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ses poésies inédites, c'est la version presque complète des fables de Lafontaine.

Ces petites productions, aussi utiles qu'agréables, gisent encore inconnues dans la poussière d'un grenier de cette ville.

Dans sa vieillesse, d'Açarq était tombé dans une extrême indigence; entraîné par le torrent mortel des idées dominantes, et surtout par sa déplorable situation, il fut forcé en quelque sorte d'adorer tous les pouvoirs qui se succédaient alors aussi vite que ses infirmités; tandis qu'il croyait combattre le despotisme et chanter la liberté, il s'abandonna, dit-on, à des déclamations outrées et inexcusables; cependant, ami de *Dusaulx* et partisan des modérés, il sut flétrir avec une vive indignation l'odieux séjour dans notre cité de l'infâme Lebon, ce chef inhumain des *bons amis du peuple*.

En proie aux plus impérieux besoins et manquant de pain, d'Açarq fut généreusement secouru par quelques enfants d'Apollon au cœur noble et compatissant.

L'administration communale ne soutint pas convenablement d'Açarq, nonagénaire, dont l'infortune et la carrière littéraire méritaient considération et récompense. Il n'en poursuivit pas moins jusqu'à ses derniers instants le cours de ses travaux poétiques; seule et constante consolation, malgré ses illusions trop souvent dissipées, d'une vie dure et laborieuse.

D'Açarq mourut à Saint-Omer, le 21 octobre 1809, regretté des amis des lettres de cette ville, auxquels il disait souvent: « la morale fait ma principale occupation, « je me prête aux Muses, je me livre entièrement à la « philosophie. »

DESCHAMPS.

Louis-Joseph-Auguste Deschamps est né à Aire, le 20 décembre 1731. Il embrassa la même carrière que ses ayeux avaient suivie avec succès depuis 1494. Avocat au parlement de Paris en 1761, puis, juge gradué de la salle épiscopale de Saint-Omer, grand-bailli de Renti et dépendances, échevin, conseiller pendant 24 ans au bailliage, conseiller de l'abbaye de Saint-Bertin le 8 mai 1790; après, administrateur et juge au district; notable et membre de la commune de Saint-Omer, il fut réélu juge-de-paix six fois consécutives, et remplit ces fonctions sept années sans autre interruption que son élection à la place de maire, le 23 mars 1795, époque désastreuse où la cruelle disette se faisant sentir, l'on avait conçu des appréhensions terribles sur la tranquillité de cette ville; cependant malgré les grandes difficultés de sa situation et la pénurie des finances, il parvint à assurer la subsistance de la place et à conjurer l'orage près d'éclater. Nommé ensuite juge-suppléant au tribunal criminel du département, il fut enfin appelé comme juge à faire partie du tribunal civil de notre arrondissement où il siéga jusqu'au 5 octobre 1815, jour de son décès.

Il a laissé deux ouvrages formant 4 vol. in-4.°, manuscrits, intitulés : *Histoire de la municipalité de Saint-Omer. — Bailliage de Saint-Omer, avec des notes historiques.*

Ce magistrat érudit, laborieux et modeste, avait consacré, pendant plus de 40 ans, tous ses loisirs aux recherches des antiquités de son pays. Ses recueils renferment des

anecdotes piquantes et des notes précieuses pour l'éclaircissement de nos annales. « Pas une loi (dit-il dans une de « ses préfaces), pas un registre, pas un mémoire, pas un « titre n'ont été cités sans avoir passé sous mes yeux ; c'est « de cette façon que je peux les citer comme encore existants, quoiqu'ils aient disparu pour la race présente « et future. » Il n'éprouvait d'autre désir en rassemblant avec tant de patience dans un âge très-avancé de si nombreux documents, que celui d'offrir une collection de mémoriaux utiles aux historiens futurs de cette contrée ; « il s'en trouvera un, s'écria-t-il avec constance, qui se « mêlera de l'histoire de son pays ! il y verra sans doute « parmi les ronces quelques fleurs à cueillir. »

Hennebert signale aussi dans son histoire d'Artois ce chroniqueur estimable comme l'ayant aidé de ses lumières et de ses renseignements.

GROSIER.

Gabriel-Emmanuel-Joseph (1) Grosier, est né à Saint-Omer, le 19 mars 1738, sur la paroisse de Saint-Denis. Son père était marchand ; sa mère s'appelait Cécile-Augustine Deligny. Il eut pour parrain Jacques-Joseph Tahon, avocat au conseil d'Artois. Il fit ses études au collége des jésuites de cette ville, et fut agrégé à cette société peu de temps avant sa suppression. Après sa sortie de cet établissement, il se rendit à Paris pour se livrer exclusivement à ses occupations littéraires. Retiré d'abord dans la fameuse école de Sainte-Barbe, il fut recherché bientôt

(1) Prénoms relatés dans le registre aux actes de baptêmes, déposés à la mairie.

par les érudits de la capitale. Il céda, en 1771, aux instances réitérées du célèbre Fréron, et devint pendant six ans son plus précieux collaborateur à *l'Année littéraire*. Il était alors lié d'amitié avec Geoffroy et Royou, et associé à leurs nombreux travaux. Après la mort de Fréron, en 1776, il se décida, uniquement dans l'intérêt de sa veuve et de ses enfants délaissés et presque sans ressources, à continuer la rédaction de cette feuille instructive. *L'Année littéraire* reparut avec un nouveau succès, et plusieurs de ses articles firent beaucoup de bruit dans les sociétés savantes. En 1779, il se chargea en faveur d'une institution de bienfaisance de reproduire le *Journal de littérature, des sciences et des arts* qui obtint presque immédiatement un nombre considérable de souscripteurs. Cette entreprise ne se continua pas cependant au-delà de 1782. « L'année « 1779, la seule qui soit de l'abbé Grosier, renferme « d'excellents morceaux de critique et des analyses très- « bien faites. » C'est à la lecture attentive de ce journal que les lettres sont en partie redevables du précieux bibliographe *Barbier*. Les conseils judicieux de notre compatriote, ami éclairé de plusieurs écrivains de la fin du siècle dernier, dirigèrent la verve ardente de l'infortuné Gilbert, et formèrent l'habile Geoffroy à l'art de la critique. En 1800, il reprit avec ce dernier la direction de *l'Année littéraire*, mais des circonstances politiques en déterminèrent la suppression définitive après la publication des sept ou huit premiers volumes.

L'abbé Grosier s'occupa pendant la plus grande partie de sa vie de l'histoire des arts et de la littérature de la Chine. Il publia de 1777 à 1783, conjointement avec *Leroux des Hauterayes*, en 12 volumes in-4.°, ornés de cartes et de planches, *l'Histoire générale de la Chine*, traduite à Pékin, par le père de Mailla, sur les originaux chinois, et dont le manuscrit avait été envoyé en France en 1737. Ce manuscrit étant resté en la possession des administra-

teurs de la bibliothèque de Lyon, fut cédé à l'abbé Grosier le 3 août 1775, sous la condition de faire jouir le public d'un travail attendu depuis si long-temps avec impatience. Cette promesse fut dignement et promptement remplie. Le prospectus et la préface méritèrent à son auteur les éloges de tous les savants de l'époque. D'Alembert préconisa hautement ce discours préliminaire, et Laharpe lui donna en même temps une approbation éclatante. En peu de mois, une souscription d'une centaine de mille francs servit à tous les frais d'une édition magnifique. Cet important ouvrage, qui a exigé de laborieuses recherches et dans lequel on a essayé de justifier l'opinion de ceux qui attribuent à la Chine une haute antiquité, est le premier qui ait fait connaître d'une manière aussi satisfaisante la longue suite des événements politiques de ce vaste empire, et qui ait fait en même temps concevoir des annales de son immense histoire l'opinion la plus juste et la plus vraie. *Deshauterayes* et *Colson* contribuèrent essentiellement à sa publication. Deshauterayes en fut même en quelque sorte le principal éditeur par les soins qu'il se donna pour en diriger l'impression. Devenu ensuite propriétaire de l'ouvrage, ce célèbre orientaliste s'adjoignit Colson pour la révision et la rédaction.

On sait que « la littérature est en général la profession « qui rapporte le moins ; » *l'Histoire générale de la Chine* n'augmenta pas, à ce qu'il paraît, la fortune de l'abbé Grosier ; les nombreux agents qu'il fut forcé d'employer pour le débit de son édition, et en pareille circonstance c'est une nécessité que des esprits chagrins peuvent seuls censurer, ne laissèrent à l'auteur fatigué qu'un bien faible bénéfice. Toutefois, loin de se décourager, il mit au jour en 1785, comme supplément nécessaire, un treizième volume contenant la *description topographique* (1) des quinze

(1) N.° 4793 du catalogue de la bibliothèque de Saint-Omer.

provinces de la Chine, de la Tartarie, des îles et des autres pays qui en dépendent, ainsi que des notions fort étendues sur les lois, mœurs et usages, sciences et arts des Chinois. Ce volume eut un succès européen; il en parut successivement des traductions anglaise, italienne et allemande. On le vendit séparément, et en 1786, on en fit une seconde édition en deux volumes in-8.° Cet infatigable Audomarois songea encore depuis à compléter cette description de la Chine qui fut publiée pour la troisième fois en 1818 et années suivantes, en sept volumes in-8.° « L'abbé Grosier a poussé plus loin son travail sur la Chine, « nous en a dit M. Barbier. L'histoire chinoise du père « de Mailla, écrite selon le goût chinois et en forme d'an« nales, n'offre que trop souvent une lecture pénible et « rebutante; il la refondit quant au style, au choix et à « la disposition des faits, et la présenta sous la forme que « nous donnons à notre histoire moderne. Le travail de ce « second ouvrage est resté manuscrit. »

L'abbé Grosier avait débuté par l'insertion dans le mercure de juillet 1760, d'une imitation en vers français de l'ode 10.e du livre 1.er d'Horace; cette pièce fut son seul essai poétique. On lui doit encore les *Mémoires d'une société célèbre*, ou *Mémoires des jésuites sur les sciences, les belles-lettres et les arts*; le libraire ne put, à cause de l'ère terrible, livrer à l'impression plus de 3 vol. in-8.° de cette collection extraite du *Journal de Trévoux*. Une partie de ces mémoires a été traduite en Allemand. L'éditeur élevé chez les jésuites plaça dans sa préface une éloquente apologie de cette corporation, considérée principalement sous le rapport littéraire. On comprend facilement néanmoins que le moment n'était pas fort opportun. On a attribué par erreur à l'abbé Grosier, l'*Antidote de l'athéisme*, ou *Examen critique du dictionnaire des athées*. 1801.

M. de Fortia d'Urban, l'un des antiquaires les plus distingués de notre temps et qui entretint souvent des rela-

tions fort agréables avec notre respectable compatriote, à l'occasion surtout des notions fort intéressantes qu'il avait également recueillies sur la Chine, a inséré dans le tome dix de ses *Mémoires pour servir à l'histoire ancienne du globe terrestre* quatre morceaux de critique de l'abbé Grosier, sur le voyage de M. de Guignes, fils, à Pékin; une polémique animée s'établit à ce sujet entre ces écrivains, dans laquelle, dit-on, la modération n'a pas toujours présidé.

L'abbé Grosier a travaillé encore à la *Gazette de France*, au *Magasin encyclopédique*, et à la *Biographie universelle.* Il a fourni à ce dernier recueil toutes les notices concernant la Chine. L'article *Confucius* est un des plus estimables de cette vaste collection.

Avant la révolution, ce vertueux Audomarois n'avait, pour toute fortune, qu'un canonicat de Saint-Louis du Louvre. Privé, par les réformateurs impitoyables, de ce modeste bénéfice, il ne lui resta pour toute ressource qu'une rente modique; heureusement, M. *Treneuil* lui montra une bienveillance extrême, et parvint à le faire nommer en 1810, l'un des sous-bibliothécaires de l'arsenal où il était lui-même conservateur en chef. C'était un poste parfaitement convenable à ses talents et à son assiduité laborieuse. Quelques années après, en mars 1818, son protecteur étant décédé, l'administration supérieure rendant justice à sa haute capacité, lui décerna une récompense méritée, en l'appelant à diriger cette immense bibliothèque de 200,000 volumes et de 5,000 manuscrits, la seconde de la capitale, pleine encore des souvenirs impérissables du bon Henri et du fidèle Sully. L'abbé Grosier, dans les fonctions de sa nouvelle place qu'il remplissait avec une dignité parfaite, mais un peu sévère, sut toutefois par sa complaisance, son affabilité et son empressement à communiquer les lumières qu'il devait à de longues études, se faire aimer et regretter vivement des gens de lettres qui fréquentaient ce riche établissement. Il y a laissé quelques travaux bibliographiques,

et sa mémoire y est religieusement révérée. Il joignait à une grande instruction un goût très-pur et beaucoup d'amabilité. Jusque dans un âge avancé, il avait conservé la vivacité de son esprit et la sérénité du sage.

L'abbé Grosier n'est pas le seul Artésien qui ait été honoré du titre de conservateur d'une bibliothèque royale; *Gaguin* qui a beaucoup écrit sur la morale, sur la littérature et sur l'histoire de France, avait reçu ce titre de Louis XII, son partisan déclaré. On sait que ce savant Audomarois a été dignement remplacé par l'un des écrivains les plus instruits et les plus aimables de notre siècle littéraire. (1)

A la fin de 1831, dans une promenade rêveuse au Père-Lachaise, nous posâmes avec respect plusieurs fleurs sur le cippe de marbre noir consacré aux mânes de ce zélé bibliothécaire, de cet excellent critique, de cet écrivain bienfaisant, aux mœurs douces et faciles; ce monument devenu presque gris est dans la première division, sur un tertre, à droite en entrant dans ce merveilleux cimetière, et presque sur le bord de l'avenue; on voit une petite urne dans l'étroit carré au bas du mausolée et on lit sur le marbre funéraire cette inscription erronée:

ICI REPOSE
J.n-B.te-G.le-Alex.dre GROSIER, (2) abbé,
décédé le 8 septembre (3) 1823, agé de 80 ans, (4)
Administrateur de la Bibliothèque
de S. A. R. Monsieur. — *De profundis.*

(1) Ch. Nodier. — M. Mazas, antiquaire de la Morinie, auteur des *Vies des grands capitaines français*, ouvrage qui contient des détails fort curieux sur notre pays, et d'un *nouveau cours* très-estimé *sur l'histoire de France*, a été aussi sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

(2) Voir plus haut ses véritables prénoms.

(3) Décembre.

(4) 85 ans, 8 mois et 19 jours.

Il signait toujours *Grosier*. On a prétendu de là qu'il tenait beaucoup trop à une petitesse (*petite s*) ; nous ne savons trop ce que l'on doit penser de cette mauvaise plaisanterie. Toutefois le nom de *Grossier* est dans son acte de naissance.

Biographie universelle. — Biographie des Contemporains.

LIBOREL.

Guillaume-François-Joseph Liborel est né à Saint-Omer le 29 octobre 1739. Il dut à ses immenses succès dans ses études, à ses talents supérieurs et à son goût constant pour le travail, presque toutes les faveurs dont le combla la fortune ; des mœurs régulières et une extrême sobriété le conduisirent sans infirmité à l'état de nonagénaire.

Avant la révolution, il était renommé comme un excellent avocat au conseil d'Artois ; divers mémoires de ce jurisconsulte profond sont encore conservés dans quelques-unes de nos bibliothèques ; une circonstance remarquable dans sa carrière, c'est d'avoir présenté Robespierre au serment d'avocat : ce monstre n'en poursuivit pas moins à outrance son patron qu'il voulait faire périr sur l'échafaud.

Le mérite de notre compatriote le fit désigner en 1791 comme président du directoire du district d'Arras, où déjà il avait exercé les fonctions d'échevin.

Il revit son lieu natal après la chûte des terroristes et fut nommé président du tribunal du district de Saint-Omer; c'est en cette qualité qu'à la séance générale du 24 septembre 1794, il célébra avec énergie, dans un discours éloquent, en présence de Berlier et de Carnot, qu'il invita à la concorde et à l'oubli, la destruction d'un régime

qui fait encore horreur et que les Français sans doute ne seront jamais assez sots pour subir de nouveau.

A la création des tribunaux de départements, Liborel fit partie de celui du Pas-de-Calais. Elu ensuite à la représentation nationale, il entra au conseil des anciens et y prit plusieurs fois la parole sur quelques matières de législation ; à la trop fameuse journée du 18 fructidor (4 septembre 1797), il était l'un des secrétaires de ce conseil que présidait Lafon-Ladebat, l'un des proscrits. Après la déroute parlementaire devant les grenadiers du vainqueur de l'Italie et de l'Egypte, il devint membre de la cour de cassation ; pendant quinze ans qu'il y siéga, il fut chargé de plusieurs rapports importants et difficiles, et présida souvent la section civile.

Au mois de février 1815, il obtint pour prix de ses longs services les titres de conseiller honoraire, d'officier de la légion-d'honneur, et de baron, avec institution de majorat.

Sa position sociale et ses dignités ne lui avaient point fait oublier la cité où il avait reçu le jour : il contribua à lui procurer l'établissement de la cour d'assises, et le maire de Saint-Omer lui exprima la reconnaissance de ses concitoyens, par sa lettre du 30 janvier 1811.

Liborel est mort à Paris le 22 avril 1829.



DELATTRE.

Henri-Bernard Delattre de Balzaert, conservateur des forêts du Nord et du Pas-de-Calais, membre de l'assemblée constituante et du conseil des anciens, maire de Saint-Omer, est né en cette ville le 27 juillet 1743, et y est décédé le 8 juillet 1804.

Le 3 décembre 1792, il accepta les fonctions de maire de cette commune. Les circonstances étaient critiques, un épouvantable avenir effrayait tous ceux qui avaient conservé des sentiments honnêtes, et il fallait se dévouer complètement aux intérêts de ses concitoyens pour consentir à se mettre à la tête des affaires publiques. C'était réellement l'homme prudent et conciliateur de cette funeste époque. Luttant chaque jour contre l'hydre révolutionnaire, il ne fit jamais couler volontairement une larme, et protégea indistinctement tous ses administrés. Plusieurs fois, sa patience étant épuisée, il voulut se retirer de ce poste difficile, et céda toutefois aux plus vives instances; enfin, il donna sa démission le 9 mars 1795. Mais cette retraite ne fut que momentanée; Barras lui rendit les rênes de notre gestion locale le 5 août suivant. Quelques jours après, le décret du 21 septembre de cette année, relatif à l'exclusion des emplois publics des parents des émigrés, lui fit quitter définitivement cette place.

Songeant constamment à la prospérité de sa ville natale, il montra un zèle extrême en sa faveur à la représentation nationale. Ses efforts furent vains dans la sollicitation du siége de l'administration centrale. A cette occasion, notre conseil municipal lui vota de vifs et justes remercîments.

Un mausolée a été consacré à ce magistrat, utile, courageux et bienfaisant, dans le modeste cimetière de Blendecques; sa mémoire sera toujours respectée par les Audomarois.



PERSONNE.

Jean-Baptiste Personne, né à Fiefs, arrondissement de Saint-Pol, le 16 avril 1744, est un des magistrats qui ont acquis les droits les plus légitimes à la reconnaissance

des Audomarois pendant la période orageuse de la révolution.

Il exerçait honorablement l'état de procureur à Saint-Omer, en 1789. Il adopta vivement mais avec sagesse les idées nouvelles. Le 5 février 1790, il fut installé en qualité de procureur de la commune. Il déploya dans cet emploi, qu'il exerça jusqu'au 1.er juillet 1791, une activité remarquable et qui lui valut, le 1.er février de cette année, une forte indemnité, votée par le conseil-général, pour le récompenser de ses travaux et de ses fatigues. Le 21 du même mois, cette administration lui confia la mission de se rendre à Paris pour solliciter de l'assemblée nationale les fonds nécessaires à la commune, avec pleins pouvoirs d'y traiter selon qu'il le jugerait à propos, les objets divers qui pouvaient concerner cette ville ; il reçut encore une indemnité, allouée publiquement le 17 septembre 1792, comme un hommage à son zèle pour l'ordre public.

Les électeurs de ce département, réunis à Calais le 7 septembre 1792, choisirent Jean-Baptiste Personne pour un de leurs représentants à la convention nationale. Ce député est à jamais digne de nos plus chauds éloges pour son opinion dans le procès de Louis XVI. Il se prononça pour la détention pendant la guerre et le bannissement à la paix, et réclama avec énergie le sursis et la sanction du peuple. « Cette ratification est indispensable, s'écria-« t-il avec une logique incontestable ! Il n'est pas vrai « que les représentants ou mandataires du peuple soient « porteurs de pouvoirs suprêmes ou absolus pour exercer « la totalité des droits du souverain... »

Ce courageux orateur ne connaissait sans doute que trop les sentiments sanguinaires de la faction régicide, en observant qu'il était évident « que ceux qui s'opposaient « à la ratification du peuple la réclameraient si des mem-« bres de la convention proposaient d'anéantir la déchéance

« de Louis, ou seulement de lui accorder sa liberté. » C'est en vain qu'il déclara à ces furibonds prêts à opérer la dissolution du corps social, que la constitution acceptée par le peuple avait déclaré le roi inviolable ; hélas ! la plus monstrueuse des iniquités fut consommée, et le fils de saint Louis monta au ciel, en laissant sous son trône écroulé un gouffre effroyable où ses assassins se hâtèrent de se précipiter. (1)

Le 8 juin 1793, le conseil général de la commune de Saint-Omer écrivit à Personne pour lui exprimer une gratitude toute particulière de sa sollicitude habituelle pour cette cité dans les diverses dignités dont il avait été revêtu jusqu'à cette époque. Mais il s'était attaché au brillant parti de la Gironde ; il avait témoigné la plus vive indignation contre l'odieuse journée du 31 mai ; il fut poursuivi par les jacobins, et nos faibles administrateurs se dépêchèrent de faire disparaître la trace des éloges qu'ils venaient de lui prodiguer. On sait, au reste, que les Romains de cet âge de vertu tenaient tout prêts, selon les circonstances, des harangues et des costumes. Une adresse fut rédigée contre ce brave compatriote, le savant Daunou et quelques-uns de leurs amis politiques, par des forcénés qui n'avaient pas honte de proclamer cette infernale doctrine, qu'il valait mieux que dix innocents périssent qu'un coupable pût échapper ; ils le déclarèrent « indigne de la confiance de ses concitoyens. » C'est alors que l'ardent Duquesnoy manda à l'une de nos autorités locales, qu'il félicitait de cette mesure *patriotique* (lettre du 15 mars 1794), « que l'affaire de Personne serait com« mune avec les soixante-un députés mis en arrestation. » *Soixante-deux* girondins furent proscrits. Un rayon d'espoir

(1) M. Fockedey, antiquaire de la Morinie, député du Nord à la convention, montra non moins de dévouement et d'humanité. Il s'efforça aussi au péril de ses jours de sauver le roi-martyr.

ne tarda pas cependant à luire momentanément sur la France ; les monstres qui désolaient notre patrie tombèrent à leur tour, et Personne rentré au sein de la Convention obtint de cette assemblée, le 2 avril 1795, une somme de 600,000 livres en assignats pour procurer des subsistances à notre cité affamée ; le 21 juin suivant, il reçut en outre du comité de salut public l'autorisation de faire expédier pour Saint-Omer 80 quintaux de grains d'Ostende, et 40 quintaux de riz du Hâvre.

Le 12 août de cette (1) année, il fut chargé de solliciter l'établissement du tribunal du département à Saint-Omer, comme le lieu le plus central. Ses démarches réitérées furent couronnées d'un plein succès. Le conseil de cette commune lui témoigna encore expressément sa reconnaissance dans sa séance du 20 octobre 1795.

Presque au même instant, le lâche Lebon était traîné au supplice, à Amiens, dans un état d'ivresse.

Personne continua ensuite à tenir une conduite dictée par l'humanité et la prudence. Membre du comité de législation, il parvint à faire prononcer l'annullation de plusieurs jugements rendus pendant le règne de la terreur. Il fit partie du conseil des anciens, mais il en sortit aux élections de mars 1798. Lors de la première organisation judiciaire de ce siècle, il entra comme juge au tribunal de Saint-Omer; il fut nommé vice-président de ce siége en 1811, lors de la création des cours d'assises.

Son esprit de modération ne le quitta pas dans ses nouvelles fonctions, et ses rares connaissances l'y rendirent fort utile. Il fut aussi nommé membre de notre conseil municipal. Il mourut en cette ville le 31 juillet 1812.

(1) Personne fut puissamment aidé dans cette circonstance par Jean-François Dubrœucq, né à Ardruicq, secrétaire de la commune de Saint-Omer, le 5 février 1790, juge du district, membre du conseil des cinq cents, décédé l'un des plus savants conseillers de la cour royale de Douai.

MUCHEMBLED.

Alexandre-Louis Muchembled est né à Aire, le 21 octobre 1744. Issu d'une famille réputée dans la magistrature, on le destina de bonne heure à marcher sur les traces de ses ayeux. Il fut reçu avocat au parlement de Paris, le 9 juillet 1767. Après quelques années de stage dans la capitale, il vint se fixer à Saint-Omer où il exerça sa noble profession avec un brillant succès. Ses écrits jouirent presque toujours d'une considération très-marquée. Il fit cesser la détention injuste de l'imprimeur Boubers, et sauva la vie à l'épouse de Monbailly, après avoir obtenu la réhabilitation éclatante de la mémoire de cet infortuné. Le retentissement de ce fameux procès criminel assura à l'éloquent orateur une clientelle honorable et un nom à jamais célèbre. L'évêque de Saint-Omer vint le complimenter et assura à la veuve du supplicié une pension pour le reste de ses jours. Le peuple chanta ses louanges et le proclama digne d'exercer les fonctions de juge.

Ce chronographe : ConCIVIVM tVteLa DatVs est (1772), circula alors dans toute la contrée.

Muchembled se fit aussi un renom distingué dans l'administration publique. Avant la révolution, il fut échevin et lieutenant-mayeur de Saint-Omer. Député aux états d'Artois, il y combattit avec fermeté et constance les abus et l'arbitraire ; déposant dans deux mémoires, rédigés avec sagesse et clarté, les observations dues à une longue expérience, il invoqua dès cette époque le maintien des immunités du tiers-état de sa province, et réclama vivement

la garantie de tous les droits publics que nous possédons aujourd'hui.

Muchembled fit ensuite partie du conseil municipal de cette cité ; et lors de la première organisation de l'ordre judiciaire, les électeurs le portèrent comme juge au tribunal du district. L'anarchie le contraignit bientôt de quitter ce siége.

Son amour pour le bien public était tellement connu que, le 27 décembre 1792, l'autorité locale le chargea d'aviser aux moyens de défricher, de dessécher avantageusement et de mettre dans la plus grande valeur possible les bruyères et marais de cette commune.

Le 5 juin 1793, il exécuta une pieuse intention en faisant distribuer douze cents pains aux pauvres.

Il fut chargé en 1804 de discuter et de soutenir les droits de la ville contre les prétentions des habitants de la banlieue.

Il exerça long-temps aussi avec assiduité les fonctions d'administrateur de l'hôpital-général.

Adonné à un travail opiniâtre, animé d'un zèle exemplaire pour les intérêts qui lui étaient confiés, doué d'une excellente mémoire et d'un jugement droit, instruit à fond des règles de l'ancienne et de la nouvelle législation, consulté souvent dans des affaires délicates, Muchembled est décédé à Saint-Omer, le 18 octobre 1810, emportant les regrets de ses concitoyens et l'estime générale.



DE BÉTHUNE.

Eugène-François-Léon, prince de Béthune, est né à Saint-Omer, sur la paroisse de Saint-Denis, le 30 juillet 1746. Descendant de l'ancienne maison de Béthune qui a

produit l'immortel Sully, notre compatriote se montra digne de cette noble origine. Il embrassa d'abord dans un âge fort tendre la carrière militaire qu'il fut obligé d'abandonner momentanément à cause de la faiblesse de sa santé. Il cultiva alors avec succès la littérature, et fut reçu membre de l'académie d'Arras, en 1765. Quelques années après, étant rentré au service, il fut nommé colonel de cavalerie, le 28 avril 1771. Joseph II, l'ayant attiré à sa cour, le combla d'honneurs et de dignités. Le 30 avril 1791, il fut installé en qualité de capitaine en chef de la première compagnie des gentils hommes de Flandre, Artois et Picardie, réunis sous les ordres du prince de Bourbon; ensuite il se retira en Hollande et rentra en France qu'il quitta de nouveau. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, le 2 février 1798; radié définitivement de la liste des émigrés le 28 août 1802, il alla demeurer à Saint-Germain-en-Laye. Il fut promu au grade de lieutenant-général, le 22 mai 1816. Il était alors revêtu de plusieurs ordres étrangers. Le 29 juillet 1820, il figurait encore comme président du comité de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis, dans le lieu de sa résidence.

Dictionnaire des généraux français, par de Courcelles.

AUBIN.

Jean-Charles-Joseph Aubin est né à Saint-Omer, sur la paroisse de Sainte-Marguerite, le 21 février 1747. Il commença ses études au collége de Saint-Bertin et se familiarisa avec la vie monastique et les laborieux loisirs des bénédictins, sous la bienveillante protection de Charles

Gherbode, abbé de la communauté, moine instruit et se plaisant aux travaux historiques. Il se rendit ensuite en Normandie, dans la célèbre congrégation de Saint-Maur, devint sous-prieur à Rouen et y exerça pendant près de vingt ans l'emploi de bibliothécaire de cette compagnie. Dans ce foyer de science et d'érudition, il s'appliqua constamment à la littérature, et en fit le but et le charme de son existence. Il avait visité avec attention les principales bibliothèques de la capitale, avant de travailler spécialement à celle de l'académie de Rouen. C'est là qu'il se forma un plan d'investigations bibliographiques, qui devait plus tard nous être si utile. A l'époque de la révolution, il prit avec talent et énergie la défense de son ordre : « Sans domicile, sans ressource du côté des parents « que nous avons presque tous perdus, privés des livres « qui faisaient l'agrément de notre vie, nous allons tomber « dans un anéantissement forcé et dans une détresse ef- « frayante. » Expulsé de sa retraite chérie, il retrouva dans les talents qu'il avait si fructueusement cultivés des moyens certains de braver la fortune contraire. Il se livra alors entièrement à l'instruction de la jeunesse, fut nommé professeur à l'école militaire, et, après la tourmente populaire, il rentra dans sa ville natale avec des projets salutaires de régénération sociale.

Quelques mois avant le retour du guerrier qui promettait le calme à la France, la place de bibliothécaire étant devenue vacante à Saint-Omer, l'abbé Aubin fut choisi pour la remplir, « comme un citoyen instruit dans la partie « bibliographique et reconnu pour avoir toutes les qualités « requises pour en exercer dignement les fonctions. » A la même époque, il publia le prospectus d'un pensionnat qu'il ouvrit en cette ville et que les autorités administratives encouragèrent de tout leur crédit. Cette maison était située dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Bertin, dans la position la plus riante et la plus avantageuse. Son plan

d'éducation était basé sur la religion, la raison et l'honneur, principes de toutes les belles actions de l'homme. Ses premiers ressorts étaient l'indulgence, la douceur et la bonté. Il s'était acquis, par ses vertus sociales et sa moralité, l'estime et la confiance générales, et ses compatriotes apprécièrent convenablement ses connaissances, et l'ardeur constante qui le dirigeait dans le progrès des sciences.

La nomination de l'abbé Aubin comme bibliothécaire est du 5 juillet 1799. On sait avec quel succès il répondit à l'attente de l'administration, et les nombreux éloges accordés avec justice à la docte classification de notre bibliothèque publique qu'il a tirée en quelque sorte du chaos et de la poussière où elle était ensevelie depuis la destruction des communautés religieuses et la confiscation des dépôts littéraires. Les résultats de sa gestion ont démontré qu'il avait fait preuve de patience, de zèle, de travail et de talents.

L'ouverture de la bibliothèque publique fut annoncée au commencement de 1805. « Ce noble projet qui est en« fin exécuté, écrivait dans ce temps-là l'abbé Aubin, est « digne de nos magistrats et sera un monument de leur « goût pour tout ce qui peut contribuer à étendre les lu« mières de l'esprit humain. » Depuis lors, les autorités locales ont toujours porté un intérêt bienveillant à cette utile branche de l'instruction populaire, et à cet égard, ils sauront toujours comprendre sans doute parfaitement la nature bienfaisante de leurs fonctions.

L'abbé Aubin a rendu un service signalé aux lettres par la rédaction de son catalogue des *Manuscrits* de la bibliothèque de Saint-Omer. « On ne s'est point borné, dit-il « dans sa préface, à en présenter simplement le titre, on « y a joint des notes et des observations dans lesquelles, « quoique courtes et succinctes, on s'est attaché autant « qu'il a été possible, à en fixer l'âge, et à faire entrer « tout ce que le sujet renferme de plus curieux et de plus

« intéressant, soit du côté de l'histoire, soit du côté du « rapport qu'il peut avoir avec les sciences. »

L'abbé Aubin dédia à la commune son catalogue général, fruit de plus de vingt années d'études et de recherches, et qui fut trouvé remarquable par l'ordre, la clarté et la profonde érudition. Par sa délibération du 14 mai 1823, le conseil municipal en ordonna le dépôt à la bibliothèque publique. L'autorité supérieure ne tarda pas à lui manifester des sentiments de bienveillance et d'encouragement qui lui inspirèrent un nouveau zèle pour les mériter davantage.

« On ne peut trop multiplier, s'écriait-il alors, les ressources précieuses de l'instruction: la république des « lettres a été, dans tous les siècles, la protectrice des « sciences et des arts. Puisse l'horizon lumineux du siècle « où nous vivons n'être jamais obscurci par les nuages de « l'ignorance! » Son catalogue était tout disposé pour l'impression, mais moins heureux sous ce rapport que le savant bibliothécaire de Cambrai (M. Leglay), il lui fut impossible, malgré les dispositions favorables de l'administration locale, de faire exécuter cette importante entreprise, pour laquelle on demandait une somme énorme, en 1816. L'impression des catalogues des bibliothèques communales est réclamée généralement; c'est un des besoins de notre époque.

La bibliothèque de Saint-Omer se compose actuellement de 12,570 volumes qui forment 5,194 ouvrages imprimés et 842 ouvrages manuscrits.

Le 31 janvier 1827, sa démission à l'amiable ayant été acceptée, il fut nommé *bibliothécaire honoraire*. « Nous satis« faisons à la considération publique qui vous est acquise, « lui déclara-t-on à cette occasion, en vous accordant ce « titre. »

Dans les derniers mois de son existence, l'abbé Aubin, presque uniquement occupé des souvenirs poétiques qui

l'avaient jadis récréé, répétait sans cesse les noms de ses auteurs favoris qui remplissaient encore son imagination d'illusions consolatrices. C'est ainsi qu'accablé de vieillesse et d'infirmités, formant des vœux pour la prospérité de l'établissement où il avait passé trente années de sa carrière, et qui était toujours resté le plus vif objet de ses affections, il s'endormit paisiblement, dans le sein du seigneur, le 5 septembre 1829, laissant une mémoire chérie et vénérée de tous ses concitoyens.



LESERGEANT D'ISBERGUE.

Louis-Joseph-Thomas Lesergeant d'Isbergue, est né à Saint-Omer, le 5 juillet 1747.

C'était l'aîné d'une famille opulente de cette ville; ancien capitaine de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France, il fut l'un des quatre députés de la province d'Artois, aux états-généraux, en 1789. Elu membre de l'assemblée constituante, il s'y déclara partisan des principes de modération, de réforme raisonnable et de sage liberté. De retour dans son lieu natal, et miraculeusement échappé au nivellement des jacobins, il fut chargé sous le directoire, en septembre 1797, de la présidence de l'administration municipale; il fut révoqué de ces fonctions par arrêté du 29 novembre suivant. La réaction démagogique de cette époque, orageuse dans nos murs, explique facilement les motifs de cette mesure.

Après le rétablissement de l'ordre, il fut nommé maire de cette cité, par décret du 14 mai 1800. Il fut encore éloigné de ce poste par arrêté des consuls du 2 juillet 1802. Le 20 août suivant, le conseil de la commune,

pénétré de la perte de ce magistrat, qui dans tous les temps s'était conduit avec intégrité, désintéressement et aménité, et qui était aimé généralement, décida à l'unanimité que l'un de ses membres irait représenter au premier consul que cette disgrace injuste avait été surprise à sa religion, et qu'elle pénétrait de regrets la ville de Saint-Omer tout entière, qui déjà commençait à renaître sous sa direction salutaire. Quelques jours après, nos poltrons politiques firent déclarer cette délibération illégale. Cet honorable administrateur fut réintégré le 21 octobre 1806, dans l'emploi de maire de Saint-Omer, qu'il exerça jusqu'à sa mort. Il remplit deux fois avec la plus grande distinction cette magistrature paternelle, faisant bénir sa sagesse, son impartialité, et son zèle à maintenir la tranquillité publique et l'harmonie parmi les Audomarois, assurant le service des subsistances dans des années calamiteuses, où l'histoire doit redire avec équité qu'il fit preuve de dévouement à son pays et à ses concitoyens.

Il était d'une prudence admirable, et en même temps son activité était si laborieuse, que la maladie ne put presque jamais la ralentir. Il donna en diverses circonstances l'exemple des vertus publiques. Ami des lettres, il en favorisa de tous ses efforts la culture et l'encouragement. Son souvenir précieux a été long-temps le véhicule flatteur, le guide fidèle et sûr qui a tracé la marche de ses successeurs.

Lesergeant d'Isbergue est décédé à Saint-Omer le 16 mai 1807, jour de deuil remarquable par les regrets unanimes, la pompe funèbre étonnante, la fermeture motivée du théâtre et les honneurs extraordinaires rendus à la mémoire du défunt par le corps reconnaissant des pompiers. Un mausolée, érigé avec une noble simplicité dans l'église de Saint-Sépulcre, rappelle avec satisfaction ce nom chéri aux Audomarois, et attire ordinairement les regards des étrangers.

HELLEMANS.

Amable-Joseph-Marie Hellemans est né à Saint-Pol, le 9 juin 1750. Il fut promu par ordonnance royale du 1.er novembre 1768, à la charge de lieutenant en second des canonniers, au régiment de Strasbourg, et de lieutenant en premier, dans la même arme, par autre ordonnance du 11 mai 1770. Ce fut le 9 mars 1785 qu'il reçut l'ordre de se rendre à Saint-Omer, à l'effet d'y être employé en qualité de capitaine en second aux détails de la construction de l'arsenal; il obtint sa retraite quelques années après. Il fut décoré de la croix de Saint-Louis, à la fin de 1791. Il faisait partie du conseil municipal de cette ville, lorsqu'il en fut nommé maire par décret du 16 juin 1808. A cette occasion, le préfet de ce département lui écrivit le 25 juillet ces paroles flatteuses que sa conduite honorable a parfaitement justifiées : « Les bons habitants « de Saint-Omer vous ont reçu comme un bienfait de la « providence : on retrouvera un second d'Isbergue..... »

Par décret du 28 octobre de la même année, il fut ensuite revêtu de la dignité de président du collége électoral de l'arrondissement de Saint-Omer.

Ce digne administrateur se délassait des importunités des affaires publiques dans l'agréable culture des sciences; dans l'examen qu'il avait subi à Bapaume, à l'entrée de sa carrière, il avait été reconnu à un concours considérable comme l'un des plus forts et des mieux instruits des élèves du corps royal de l'artillerie et y avait gagné l'estime et l'affection du célèbre Bezout. Vieux soldat, il lui

était doux de penser qu'en quittant son épée, il pouvait encore manier la plume avec habileté et rendre service à sa patrie. Il décéda à Saint-Omer le 17 novembre 1808. « Pendant le court espace de son administration, il n'a- « vait en vue que le bonheur de ses administrés et ne « voulait user de son pouvoir que pour faire le bien. Il « réunissait les vertus du cœur et l'égalité d'esprit, qua- « lités que relevait encore une très rare modestie. » Il s'était particulièrement appliqué à l'étude des mathématiques et à celle des langues. Il a laissé divers ouvrages, entr'autres, un traité encore inédit sur *le calcul différentiel* et une *grammaire française*, in-8.°, de 470 pages, imprimée à Paris en 1811, d'après le conseil de plusieurs hommes de lettres généralement considérés, et inscrite à notre catalogue sous le n.° 5,107.



BAERT.

Charles-Alexandre-Balthazar-François de Paul Baërt-Duhollant vit le jour à Saint-Omer, sur la paroisse de Saint-Denis, le 19 décembre 1751; cet enfant qui devait ajouter un beau titre de plus à la gloire de son lieu natal, ne promettait d'abord qu'une bien courte existence; il fut baptisé trois jours après sa naissance, à cause du danger de mort; son père, qui prenait la qualité d'écuyer et d'ancien échevin, était issu d'une famille noble, du Franc de Bruges, alliée plus tard à la maison de Saint-Omer, et qui, après la réunion à la couronne de la Flandre française, s'était fixée dans les environs de cette commune, à Upen, dit-on, en face des ruines de Thérouanne. Sa mère était flamande et s'appelait Vancappel; il eut pour

parrain Charles Scacht, seigneur de Blingel-Rivière, demeurant à Bergues-Saint-Winoc.

Maurice Baërt était, en 1456, écuyer de Philippe-le-Bon, et Arnould Baërt, de Bruxelles, jurisconsulte renommé, membre du grand conseil de Belgique, décédé le 29 mai 1629, était aussi probablement l'un de ses ayeux.

Le jeune Baërt fit ses études au collége des jésuites : il eut cela de commun avec Dausque, Malbrancq, l'abbé Grosier et tant d'autres savants audomarois. Destiné à l'état militaire, il entra comme officier dans le régiment de Normandie-infanterie, mais au bout de quelques années, il donna sa démission pour se livrer entièrement à sa vocation pour les voyages, car on peut dire aussi de lui avec justesse que la pittoresque carrière de pélérin était réellement son véritable élément.

Baërt avait un goût inné pour l'histoire; il voulait en pénétrer plus intimement le génie, sans crainte de revenir sur la trace déjà parcourue, quand cette trace s'efface, et cherchant avant tout des exemples ou des leçons utiles. Craignant d'accorder trop de confiance à des préjugés ou à des erreurs en vogue, et ne voulant juger des hommes et des choses qu'avec les yeux inflexibles de la vérité, il entreprit de connaître les villes et les royaumes et de faire ses études historiques sur le théâtre même des événements, au sein d'une vie active, autrement que l'antiquaire, dont l'esprit s'éteint quelquefois dans les insupportables recherches. Il commença donc, non le tour du monde, mais l'exploration de l'Europe. Il revit d'abord le berceau de son enfance et la douce contrée de ses pères, remplis pour son cœur sensible de si touchants souvenirs, lieux chéris qu'il affectionna toujours avec une piété exemplaire, et sans jamais dédaigner *une gloire communale*. Il reçut alors les adieux et les derniers conseils de son père (1),

(1) Charles-Albert Baërt, décédé à Saint-Omer le 14 avril 1779.

bénédiction solennelle qui fut loin de lui porter malheur ; et après avoir examiné successivement nos provinces en observateur attentif, il visita toute l'Italie, franchit les Alpes et s'arrêta à Génève et à Zurich.

Ensuite, il parcourut toute l'Allemagne, la Hongrie, l'Illyrie, la Saxe et la Prusse ; de là, il s'enfonça dans la Pologne, arriva à Saint-Pétersbourg et inspecta en détail les nombreuses possessions de l'immense empire de Russie ; après, il poursuivit sa course infatigable à travers la Suède, la Norwège, le Danemarck, le Hanovre et la Westphalie ; se retrouvant de nouveau sur la vieille terre de ses ancêtres, parmi les descendants des *extremi hominum Morini*, il se confia avec assurance aux flots de l'Océan, aborda plein d'espoir aux rives opposées, et mettant à profit, dans l'investigation approfondie des îles britanniques, son expérience et ses lumières laborieusement acquises, il y rassembla avec une patience à toute épreuve les éléments de l'important travail qui devait assurer un jour sa réputation littéraire. Il lui restait à connaître l'Espagne et le Portugal ; ces royaumes n'échappèrent point à son insatiable curiosité ; enfin, il se ressouvint de notre belle France ; sorti de Paris le 1.er juin 1780, il y rentra le 5 mai 1789. Que de particularités diverses à raconter ! que de réflexions consignées ! quel changement dans sa patrie entre son départ et son retour ! que de fatigues endurées et quel inquiétant avenir !

Baërt se rencontra dans ses nombreuses excursions avec plusieurs personnages éminents du 18.e siècle. Il se lia d'amitié à Rome avec le cardinal Bernis et le mathématicien Jacquier, à Genève et à Zurich avec Saussure, Lavater et Gesner ; en Silésie, il assista aux grandes revues de l'armée prussienne commandée encore par le grand Frédéric. Ce roi philosophe, ami de Voltaire, qui, dans ses dernières années, voulait toujours effrayer ses ennemis, lui témoigna une considération flatteuse. Il se trouva en présence

de cette fameuse Catherine II, comme l'avait été le jeune *Bernardin de Saint-Pierre*; avec les sentiments du tendre auteur des *Etudes de la Nature*, « il pouvait admirer de « loin la terrible impératrice, mais il ne pouvait aimer « que l'innocence et la vertu. » Gustave III lui montra une affection toute particulière: notre compatriote, comme français favorisé, se sentait secrètement attiré vers ce prince généreux qui voulut s'élancer au secours de Louis XVI; et le monarque suédois semblait avoir deviné l'un des plus fidèles défenseurs du roi-martyr.

Il revit Christian VII à Copenhague; il sortait à peine du collége lors de l'arrivée à Saint-Omer, le 15 octobre 1768, (1) de ce roi alors aimable et spirituel; il avait accompagné les notables qui entrèrent dans la salle du festin et avait pu considérer à son aise ce brillant souverain. En contemplant de nouveau, en 1785, ce prince presque privé de l'usage de sa raison et écarté du gouvernement, il fut persuadé que « loin d'allonger la vie, le propre des hautes « dignités et des honneurs est de l'abréger, après l'avoir « agitée violemment et souvent même après l'avoir empoi- « sonnée. » Le triste état de Christian était la déplorable conséquence des divisions qui avaient désolé sa maison; ce qui prouve que pour se maintenir forte, florissante et heureuse, la famille, comme la cité, comme la nation, a surtout besoin d'être éclairée et unie.

Il causa à Florence avec l'héroïque *Charles-Edouard*; voici ce qu'il en a raconté: « J'ai entendu de la bouche « même de ce prince infortuné, alors courbé sous le poids « d'infirmités morales et jouant tristement dans son inté- « rieur, en Italie, le rôle de roi, le récit des événements « de sa fuite qui l'ont rendu bien plus intéressant que les « courts moments de prospérité que lui avait accordés la « fortune. » Le roi actuel des Anglais l'accueillit avec

(1) Variétés historiques sur Saint-Omer, page 129.

bonté, lorsqu'il n'était encore qu'électeur de Hanovre. Guillaume IV se doutait-il alors que cet érudit audomarois ne tarderait pas à tracer l'un des tableaux les plus estimés de son futur royaume?

Le jour de son arrivée à Paris avait été celui de la fameuse ouverture des états-généraux; en se livrant enfin paisiblement à son premier sommeil dans la capitale de sa patrie, notre voyageur surpris dut comparer naturellement l'état où il l'avait laissée et l'ère énigmatique qui s'ouvrait devant elle. « Ainsi Dieu se joue de la puissance humaine « et annonce par des signes éclatants les révolutions que « ses conseils vont opérer dans les destinées des peuples. »

La révolution venait de s'annoncer: Baërt en embrassa la cause avec modération; partisan éclairé des idées progressives, des réformes utiles, et sujet dévoué au trône, il fut constamment du petit nombre des Français sages qui se sont souciés sincèrement de l'alliance tutélaire de la monarchie héréditaire et des libertés publiques. Il commença par se délasser de ses fatigues au sein des études littéraires qui avaient toujours charmé ses loisirs et auxquelles il s'adonna avec un nouvel enthousiasme. Il paraît qu'il ne tarda pas à jouir d'un crédit honorable. A cette époque, Saint-Omer sollicitait vivement de l'assemblée constituante l'établissement du chef-lieu du département du Pas-de-Calais, et celui du siége épiscopal; elle nomma Baërt, le 21 avril 1790, son député extraordinaire à l'effet de poursuivre le succès de cette importante pétition, « connaissant sa capacité, ses lumières, son zèle désinté« ressé et son activité. »

D'après la réponse bienveillante de Baërt, du 3 mai suivant, la municipalité fut pleinement autorisée à lui faire parvenir toutes les instructions nécessaires pour ses démarches réitérées en faveur de cette ville. Elle eut encore recours à son obligeance pour la surveillance de ses affaires, le 8 novembre 1791.

Les Audomarois reconnaissants envoyèrent Baërt à l'assemblée législative. Ce choix eut lieu à Calais en octobre 1791 ; on ne pouvait en faire un meilleur, sous le rapport du véritable patriotisme et des sentiments raisonnables. Que n'a-t-il été imité par un plus grand nombre de réunions électorales ? les fondements de la monarchie n'auraient point été sapés avec une irréflexion si funeste ; cent voix noblement indépendantes comme celle de cet intrépide Audomarois auraient peut-être empêché le vaisseau de l'état de se précipiter dans un gouffre infernal. Le 21 octobre 1791, à l'occasion d'une dénonciation contre quelques bons paysans qui, à deux lieues de leur habitation, allaient entendre la messe d'un prêtre non assermenté, Baërt prononça un discours sage et éloquent en faveur de la liberté des cultes, et demanda que les actes de naissances, de mariages et de décès des personnes fussent constatés par les officiers de l'état-civil ; puis, que dans les villes, sur la réclamation de trois cents citoyens, et dans les villages, sur celle de cinquante, il fût accordé une église pour faire célébrer le culte catholique par des prêtres non assermentés. L'ajournement fit droit à cette proposition impartiale. Le 20 avril 1792, lorsque l'irrésolu Louis XVI vint d'une voix altérée proposer à la chambre la déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême, Baërt qui partageait les noirs pressentiments du bon et chancelant monarque fut un des sept membres qui s'élevèrent contre cette résolution ; il eut le courage d'anathématiser cette guerre cruelle, qui inonda de ruines et de sang l'Europe entière, qui servit merveilleusement les parricides projets des factieux, car ils appellent ordinairement à grands cris, en pareille occurrence, une rupture étrangère, guerre fatale qui remplit l'intérieur de calamités effroyables et qui, pendant tant d'années, appesantit son joug de fer sur notre malheureuse patrie ! La prévoyance de notre compatriote n'était

que trop certaine. Deux mois sont à peine écoulés, et déjà de hideux brigands ont profané odieusement le palais de nos souverains et attenté lâchement à la majesté du trône; Baërt, fidèle à l'honneur et à ses serments, touché profondément de la situation déplorable de la famille royale, ne s'éloigna jamais de Louis XVI, dans l'affreuse insurrection du 20 juin; cherchant à entretenir son héroïque constance, il voulut persuader à cet excellent prince que les députés ne négligeraient rien pour faire respecter son autorité: « Oui, lui répondit l'auguste victime déjà dé- « signée, en lui montrant les armes des scélérats qui l'en- « touraient; mais vous qui avez beaucoup voyagé, que « croyez-vous qu'on dira de nous à l'étranger? » Baërt rentra alors en toute hâte au sein de la Législative, mais « il eut beau crier que le roi était dans le plus grand « danger, que le représentant héréditaire de la nation avait « été insulté, menacé, avili par la foule armée qui était « entrée au château » (1); cette assemblée pusillanime ne fit alors, et surtout six semaines après, que retarder le *grand crime* qu'elle aurait pu prévenir par sa fermeté.

Baërt qui avait toujours voté avec la portion saine de la Législative, quitta Paris après le 10 août, désespérant de la liberté publique. Il avait vu abattre sur les places principales de cette ingrate cité les statues des rois de France; y serait-il resté inutilement pour voir tomber la tête sanglante de leur soixante-septième et vertueux représentant? Ah! s'il avait pu du moins sauver cette vie précieuse en sacrifiant la sienne! Il revint triste et consterné dans la ville de Saint-Omer; bientôt poursuivi par les séides de cet infâme Artésien, qui voulut proscrire tous les savants, tous les gens de lettres, tous les artistes et les érudits (2), il ne se crut plus en sûreté dans la contrée qui l'avait vu

(1) Journal de Prudhomme.

(2) Proposition de Robespierre du 15 juillet 1794.

naître, et alla se réfugier par précaution au fond du *Jura*, chez un ami de sa famille, où il resta dans une retraite absolue pendant les exécrables années de la terreur. Il retourna à Paris après la chute du monstre et trouva quelques distractions à ses cuisants chagrins dans les soins exclusifs qu'il prit alors de réunir les matériaux épars de ses divers voyages.

En 1797, Baërt publia, dans un volume anonyme, des ***Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la Mer Noire et la Mer Caspienne.*** Paris, in-4.°, an V. Ces pays étaient alors presque inconnus, et ces mémoires furent lus avec curiosité.

Il avait rédigé, en 1792, un journal ayant pour titre l'***Indicateur,*** dont les principes étaient en opposition directe avec les idées exagérées du moment. En 1802, il mit au jour le *Consommateur*, mais sans désignation d'auteur.

On lit dans plusieurs notices biographiques que craignant les suites du 10 août, il s'était rendu aux Etats-Unis d'Amérique pour y former un établissement industriel ; c'est une erreur, Baërt ne quitta plus la France.

Baërt doit être compté parmi les généreux écrivains qui, au commencement de ce siècle, tâchèrent de railler les esprits à la cause religieuse, et soutinrent de leurs talents celle de l'homme puissant qui nous avait alors retirés de l'abîme, afin de l'aider à une plus prompte reconstruction de l'ordre social. Il fit paraître, en 1802, avec nom d'auteur mis au bas de la préface, chez Maradan, libraire à Paris, ***le Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde.*** 4 vol. in-8.° avec cartes et figures. Cet ouvrage, le plus intéressant, le plus exact et le plus complet qui ait été donné en français sur ce sujet, et dans lequel brille une connaissance parfaite du pays, est le résultat avantageux des nombreuses observations de l'auteur faites sur les lieux mêmes des objets traités. Des critiques anglais lui accor-

dèrent de brillants éloges et déclarèrent que leurs compatriotes pourraient aussi le lire avec profit. Napoléon en parlait avec une bienveillance extrême ; il le consulta souvent, dit-on, au camp de Boulogne, pendant ses démonstrations quasi-sérieuses contre ses implacables ennemis d'Albion.

Il est question dans le premier volume, de la description de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, des îles qui avoisinent ces trois royaumes, et de Gibraltar. La partie qui regarde l'Ecosse et l'Irlande a été rédigée en 1787. Celle qui est relative à l'Angleterre et à ses colonies, l'a été à Londres en 1788. L'auteur s'y loue vivement du bon et facile accueil et de la cordiale hospitalité qu'il reçut, et éprouva pendant un séjour de deux ans et un voyage de deux mille lieues. Il cite particulièrement la famille respectable de M. Bingham, pasteur d'Hemel-Hempsted en Hertfortshire. C'est en Irlande qu'il a rencontré les beautés les plus remarquables de l'Europe ; « Je n'ai pas vu de « plus belles femmes, dit-il, que les miss Grays de Cork, « miss Cobb de Dublin, et Mme Brown, belle-fille du « lord Kemnard. » Il se reposa avec sécurité au milieu des montagnes des loyaux *highlanders* dont les habitudes patriarchales et les rêveries superstitieuses nous sont devenues si familières depuis les délicieux romans de Walter-Scott. Il composa son article sur Gibraltar, en 1789, après y avoir abordé à la nage et sans le moindre vêtement, pour éviter une quarantaine. Il dut alors au général O'Hara, homme aussi aimable que bon militaire, commandant de cette célèbre forteresse, la permission de traverser les lignes espagnoles et d'éviter ainsi de fatigantes courses de mer, et l'obligation pénible de retourner à la côte d'Afrique.

L'auteur passe en revue dans le deuxième volume les possessions anglaises en Amérique, continent et îles, en Afrique, et aux Indes Orientales. Il explique ensuite la constitution de ce royaume, ses lois et sa législation.

Le tome troisième comprend la religion, les cultes divers, la composition de la cour, les rangs et les diverses dignités, les forces militaires de terre et de mer, les finances, les impôts, l'agriculture, les mines, les manufactures et l'industrie ; le tome quatrième est consacré au commerce, à la population, au caractère, aux mœurs et usages, et se termine par un aperçu très-piquant sur le théâtre, la littérature, les sciences et les beaux-arts.

Cet ouvrage est inscrit au catalogue de la bibliothèque de Saint-Omer, sous le n.° 5,052.

Baërt épousa le 20 février 1804 M.lle de Montboissier, petite-fille du respectable Malesherbes. C'était un mois avant l'assassinat du duc d'Enghien. Notre compatriote, justement révolté de cet horrible attentat, partagea les sublimes sentiments de celui dont le frère avait aussi épousé une petite-fille du dévoué ministre de Louis XVI, et après avoir fait l'acquisition de la terre de Château-Renard, dans le Loiret, il y demeura dans un silence complet pendant toute la durée de l'empire.

Baërt salua le retour des Bourbons avec une joie inexprimable. En août 1815, il fut élu membre de la chambre des députés par le département où il résidait. Il adressa dans cette circonstance un avis imprimé aux électeurs, dans lequel il les exhortait à la concorde et à la modération. Le collége électoral était présidé par le vicomte de Chateaubriand. Avec quelle douce satisfaction l'illustre écrivain proclama-t-il l'honorable triomphe de ce digne allié du vénérable vieillard qui avait été jadis son premier protecteur, lors de ses hardis projets d'outre-mer ! Que de liens de sympathie entre ces deux voyageurs !

Le 9 décembre 1815, Baërt fut nommé président du troisième bureau de la chambre des députés ; à la fin de janvier 1816, il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les élections. Le 22 avril suivant, il sollicita, à regret et pour des besoins aussi ur-

gents qu'indispensables, un congé qu'il obtint, et peu après, il donna sa démission motivée sur le dérangement de sa santé ; il s'était fait remarquer dans cette assemblée par la prudence de ses opinions.

« Quelle que soit la diversité des chemins, les voyageurs, « comme l'a observé si éloquemment Châteaubriand, arri- « vent au commun rendez-vous ; ils y parviennent tous « également fatigués, car ici bas, depuis le commencement « jusqu'à la fin de la course, on ne s'assied pas une seule « fois pour se reposer ; » aussi Baërt, pressentant bien qu'il ne tarderait pas à descendre de la montagne, jeta dans le calme de la solitude un long regard sur les pays qu'il avait traversés. Chéri et respecté des personnes qui l'entouraient, il les récréait souvent encore par le récit animé de ses amusantes pérégrinations. C'est ainsi que ses dernières années s'écoulèrent tranquillement dans sa terre de Château-Renard, où ses studieux loisirs étaient aussi employés à mettre en ordre quelques relations du plus haut intérêt. De temps à autre, il se rendait néanmoins à Paris, séjour qu'un homme de lettres ne peut jamais oublier, et il y termina sa carrière le 23 mars 1825. Il y repose avec Monsigny et Grosier.

Au milieu de la chapelle de *Notre-Dame de Lorette*, dans l'église de Saint-Denis, à Saint-Omer, se trouve encore une pierre sépulcrale infiniment curieuse sous le rapport héraldique. Elle concerne les familles *Baërt* et *Scacht*. Elle est ornée d'une quinzaine d'écussons presque effacés, et porte les inscriptions funéraires de l'ayeul et du père de Baërt, de leurs épouses et de plusieurs enfants en bas-âge.

SAINT-AMOUR.

Mathieu-Joseph-Guillaume Saint-Amour, est né à Ardres le 22 mars 1755. Son père, qui avait figuré d'abord dans l'arme du génie, était devenu capitaine dans la première compagnie des grenadiers de France, et à sa retraite, décoré pour sa bravoure de la croix de Saint-Louis, avait été fait commandant de la place d'Ardres.

Saint-Amour commença ses études à l'âge de six ans au collége de Saint-Bertin, à St.-Omer; il les termina ensuite à Paris où il fit des classes fort brillantes. Destiné à la carrière militaire, il reçut en 1777, à l'âge de 22 ans, un brevet d'officier dans la légion de Nassau. Deux ans après il quitta le service, s'appliqua à l'étude des langues, et parvint en quelques mois, par une tenacité constante au travail, à composer en italien et en espagnol plusieurs morceaux de poésie qui furent appréciés favorablement par les amateurs. Mais ce penchant ne fut que momentané, et il se consacra désormais entièrement au droit et à la jurisprudence.

Il obtint bientôt par dispense d'âge le poste de procureur du roi au bailliage d'Ardres. Il y trouva l'occasion de faire preuve d'une érudition profonde et d'une équité parfaite.

Désigné en 1782, comme conseiller pensionnaire de la ville de Bourbourg, il contribua par son zèle et sa sagesse à la prospérité de cet intéressant pays.

Le 13 novembre 1787, il avait assisté comme député du tiers-état à l'assemblée provinciale de Picardie tenue à Calais; membre du bureau, il s'y fit remarquer par la





justesse de ses vues. Il fut appelé en 1789 à faire partie de l'administration du directoire du département.

Le 4 juillet 1790, il avait renoncé à accompagner la députation du district de Calais qui se rendit à Paris pour la fédération générale du 14 de ce mois. Un hommage plus flatteur encore lui fut rendu par les électeurs convoqués en octobre 1791 ; l'unanimité des suffrages le choisit pour l'un des députés à l'assemblée législative, mais il n'accepta point cette mission honorable. C'est alors qu'il fut nommé major-général des gardes nationales du Pas-de-Calais. Il avait préféré de se livrer exclusivement aux affaires de son pays qu'il affectionna toujours avant tout, car il fut à trois reprises maire de sa ville natale, où il fit toujours régner l'ordre, et dont il assura les subsistances ; et c'est en cette qualité que plein de loyauté, et fidèle à ses opinions monarchiques et constitutionnelles, il signa un arrêté contre les barbares auteurs de la hideuse journée du 20 juin. Les généreux vainqueurs du 10 août l'en récompensèrent en le destituant de sa place d'administrateur du département. Il exerça ensuite par intérim les fonctions de procureur-général syndic du Pas-de-Calais. En 1796, il préserva, comme commissaire du directoire exécutif, le canton d'Audruicq des vexations multipliées du plus odieux arbitraire. Aux élections de 1798, il fut élu membre de la représentation nationale, et entra au conseil des cinq-cents. Il s'y montra encore d'accord avec ses principes, et monta plusieurs fois à la tribune pour y défendre ce que nos institutions pouvaient alors avoir de bon. Ses discours éloquents et modérés furent applaudis par tous les hommes intègres de cette époque. Il n'avait adhéré à ce mandat que par amour du bien public, et il eut, comme on sait, l'avantage de sauter par la croisée avec un grand nombre de ses collègues, lors de l'entrée un peu trop familière, sinon menaçante, du général Bonaparte.

Quelques années après, en 1806, il devint chef des contributions indirectes à St.-Omer; mais ses goûts simples et champêtres ne pouvant sympathiser avec les exigeances rigoureuses et arides de cet emploi, il se retira au bout de quatre années à sa maison de campagne de Zudquerque. En 1808, pouvant commander une légion de la garde nationale active de ce département, il ne voulut par modestie que rester à la tête d'une cohorte. En 1815, il fut élu à St.-Omer membre de la chambre des représentants, mais sa santé ne lui permit pas de remplir ce nouveau mandat. En 1817, les 22 communes du canton d'Audruicq le réclamèrent pour juge-de-paix, et ce vœu général le détermina à accepter cette charge paternelle que venait de lui confier le gouvernement.

Le canton d'Audruicq, dont il avait déjà vingt ans auparavant mérité les nombreux éloges, se rappelle encore avec reconnaissance son talent conciliateur, son zèle éclairé, son intégrité et sa bienfaisance. Porté sur le tableau du conseil général du département depuis la création de cette institution, il en fut pendant quinze années consécutives le secrétaire, et plusieurs fois le président.

Il avait été récompensé de ses divers services à la patrie par le grade distingué d'officier de la légion d'honneur; mais il était sans ambition, car il aurait pu facilement être compris dans l'organisation du tribunat, et parvenir à un rang élevé dans l'administration ou la magistrature; mais heureux de son obscurité, il éprouvait une jouissance infinie à se délasser de ses longs travaux dans les études littéraires qu'il avait toujours cultivées avec goût et même avec succès. Sa mémoire était prodigieuse, et sa facilité d'écrire était telle qu'il dictait jusques à quatre lettres à la fois, lorsqu'il dirigeait l'administration générale du département. Il connaissait cinq langues et avait été reçu membre de plusieurs sociétés savantes. Il avait ressenti vivement en 1814 la perte d'un de ses fils. Il ne trouva



Joseph-Secret-Pascal VALLONGUE

Maréchal de Camp, Inspecteur général du Génie; né le 14 avril 1763, à Sauve (Gard), mort au siège de Gaëte, dont il dirigeait les opérations, le 13 Juin 1806.

quelque adoucissement à sa peine amère qu'en déplorant

attaché ensuite spécialement au corps du génie par le général Marescot, il se distingua, pendant les guerres de la révolution, aux sièges de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Maestricht, et fit honneur au nom français dans les campagnes d'Italie et d'Egypte. Devenu successivement colonel-directeur des fortifications, sous-directeur du dépôt de la guerre, aide-major du maréchal Berthier, il travailla en cette dernière qualité aux préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. Ce fut dans les loisirs du camp de Boulogne qu'il composa la *Notice historique sur la ville de Saint-Omer*, déposée à notre biblio-



Joseph Secret Pascal VALLONGUE

Maréchal de Camp, Inspecteur général du Génie; né le 14 avril 1763. à Sauve (Gard), mort au siège de Gaëte, dont il dirigeait les opérations, le 13 Juin 1806.

quelque adoucissement à sa peine amère qu'en déplorant dans une élégie pleine de souvenirs touchants et mélancoliques toute l'étendue de son malheur. *Ma Veillée au tombeau de mon fils*, a été lue avec attendrissement par Andrieux, ancien ami de l'auteur, et les cendres du père désolé ont été placées depuis auprès de celui dont il ne pouvait se séparer.

C'est au milieu des bénédictions que lui attirait sa magistrature tutélaire que Saint-Amour quitta ce monde, le 29 juillet 1823, et nous proclamons aussi avec tous les biographes qui nous ont précédés, cette vérité profondément sentie dans toute cette contrée, que « personne n'a « laissé une réputation plus méritée de probité, de mo- « dération, d'honneur et de fidélité à l'amitié. »



VALLONGUE.

Joseph-Secret-Pascal Vallongue, né le 24 avril 1763, à Sauve, département du Gard, justifia d'abord dans les travaux qu'il fit exécuter à la place de Soissons, l'espoir brillant qu'avaient fait concevoir ses excellentes études; attaché ensuite spécialement au corps du génie par le général Marescot, il se distingua, pendant les guerres de la révolution, aux sièges de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Maestricht, et fit honneur au nom français dans les campagnes d'Italie et d'Egypte. Devenu successivement colonel-directeur des fortifications, sous-directeur du dépôt de la guerre, aide-major du maréchal Berthier, il travailla en cette dernière qualité aux préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. Ce fut dans les loisirs du camp de Boulogne qu'il composa la *Notice historique sur la ville de Saint-Omer*, déposée à notre biblio-

thèque publique. Créé général de brigade du génie, le 25 décembre 1805, après la mémorable journée d'Austerlitz, il dirigea l'année suivante le siège de Gaëte, et y fut blessé mortellement, à la tête, d'un éclat d'obus, le 22 juin.

Ingénieur du premier mérite, écrivain élégant, le général Vallongue vivra toujours dans le souvenir équitable des habitants de Saint-Omer: « ils ont reçu avec une vive « satisfaction l'utile ouvrage que jadis il a bien voulu « leur dédier, et son nom figurera toujours avec distinc- « tion sur la liste de ceux qui ont des droits à leur gra- « titude et à leur amour. »

La *Notice historique* est un beau manuscrit de 30 pages in-folio. Elle est restée inédite dans les archives du ministère de la guerre. M. Allent, sincèrement porté pour la gloire et l'intérêt de sa ville natale, a obtenu la copie inscrite au n.° 834 de notre catalogue.

L'auteur commence par donner une *situation* de la ville de Saint-Omer, qu'il envisage particulièrement sous le rapport de ses moyens de défense; vient ensuite un chapitre pour son *Histoire militaire et politique;* puis il énumère ses *établissements militaires;* de là, il passe en revue les *établissements et monuments publics.* « Ce morceau d'ar- « chitecture des plus beaux temps du moyen-âge aurait « mérité, dit-il en parlant de l'abbaye de Saint-Bertin, « d'être excepté de la loi qui vouait à la destruction tous « les monuments religieux. » Alors, comme aujourd'hui, il y avait des caractères qui faisaient honneur à l'humanité par leur indépendance et la sagesse de leurs opinions. L'auteur, dans des paragraphes intitulés: *Population, Consommation, Agriculture, Manufactures, Commerce, Mœurs,* n'oublie point de retracer la statistique morale de cette cité. Cette partie essentielle des annales d'une ville a été composée il y a 30 ans; ne serait-il pas avantageux pour chaque cité de voir tous les quarts de siècle reproduire un semblable tableau? Les véritables amis de leur pays seraient

à même de juger sûrement les résultats des changements que le temps y aurait introduits.

Une *situation périodique* de nos monuments, de nos mœurs et usages, de nos divers établissements et de toutes les espèces de notabilités, serait effectivement d'un attrait puissant et d'une extrême utilité. Dans le *Saint-Omer autrefois* sé placerait la joyeuse exclamation de Froissart, dans le 14.e siècle : « il voulut voir Saint-Omer pour ce que cette « ville lui semblait belle de murs, de portes, de tours « et de beaux clochers ! » Cette opinion flatteuse du grand roi y trouverait encore sa place : « ayant visité la ville de « Saint-Omer le 30 avril 1677, elle lui parut *fort belle* et « bien fortifiée.... » Les tableaux poétiques ne manqueraient pas au *Saint-Omer aujourd'hui*.

Le général Vallongue a consacré des pages curieuses au Portus-Itius, aux ruines de Clairmarais, aux îles flottantes ainsi qu'aux faubourgs de Lysel et du Haut-Pont ; l'histoire singulière et problématique de ces antiques dépendances de notre cité, manque encore à la curiosité des voyageurs et aux archives des antiquaires. *Mathurin*, type remarquable d'une population étonnante et toute particulière, est digne aussi d'entrer dans le temple de mémoire.

Cette notice sur Saint-Omer porte l'empreinte d'un style gracieux et correct, et d'une connaissance approfondie de la localité, et des sites pittoresques qui nous entourent. Le paysage enchanteur de la riante vallée de l'Aa y a été tracé surtout avec élégance et une rare fidélité.

COLLET.

Pierre-Jean-Marie Collet est né à Coulogne, canton de Calais, le 20 août 1764.

Placé dès sa plus tendre enfance à Calais, chez un instituteur dévoué, il apprit promptement les premiers éléments des sciences, et entra ensuite au séminaire de Boulogne pour terminer ses études classiques.

Cet établissement était alors dirigé par un savant et vénérable évêque, M. de Pressy; charmé des progrès étonnants de son nouvel élève, ce digne prélat sut l'encourager par une protection bienfaisante et une amitié honorable.

Collet a rempli différentes charges civiles pendant environ seize ans, entr'autres, celle de président de l'administration du canton de Peuplingues, dans le Calaisis. Au milieu des occupations publiques les plus multipliées, il n'avait jamais négligé d'entretenir habituellement son goût inné pour l'histoire de son pays. On peut dire avec vérité qu'il se livra avec une assiduité soutenue aux investigations les plus approfondies sur les antiquités de cette contrée, et que, pendant les dernières années de son existence, il employa en quelque sorte tous ses instants à mettre en ordre ses nombreux documents et à préparer l'impression des estimables produits de son zèle laborieux et patriotique.

Depuis dix ans surtout il s'adonnait spécialement avec une ardeur infatigable aux recherches les plus minutieuses sur la statistique de l'arrondissement de Saint-Omer et du Calaisis; il n'avait épargné aucune démarche, aucun examen, aucune course dans les plus minimes endroits de cette circonscription, pour se procurer les matériaux nécessaires au plan qu'il s'était formé d'exposer à ses concitoyens le cadre méthodique des événements les plus intéressants de leur histoire locale. Il mit surtout à contribution dans ce but louable les richesses littéraires de notre bibliothèque publique, et il y fut long-temps en permanence dans l'espoir de nouvelles découvertes.

Collet a composé trois ouvrages. Le premier, imprimé en 1830 à Saint-Omer, a pour titre: *Notice historique de*

Saint-Omer, suivie de celles de Thérouanne et de Tournehem. Le deuxième a été imprimé, après sa mort, à Calais, en 1833 ; il est intitulé : *Notice historique de l'état ancien et moderne du Calaisis, de l'Ardresis et des pays de Bredenarde et de l'Angle.* Cette notice est précédée d'un article biographique sur l'auteur, par M.r J. Derheims. Le troisième est inscrit au catalogue de nos manuscrits sous le n.e 838. C'est un *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Saint-Omer*, suivi de deux notices sur Coulogne et Calais, insérées dans l'ouvrage précédent, petit in-folio de 236 pages.

Collet est le premier écrivain de notre arrondissement qui, dans cette propension utile qui nous entraîne presque tous depuis quelques années vers les études historiques, ait livré à l'impression une composition relative aux annales de la cité. C'est une antériorité dont il faut avec justice savoir amplement lui tenir compte. Il a compulsé divers manuscrits anciens et quelques auteurs du siècle dernier sur l'histoire de ce pays ; mais comme ses moyens d'exécution étaient bornés, il n'a présenté que des tableaux fort sommaires et que des notices purement statistiques. Il n'a pu, dans un cercle trop rétréci, se laisser aller à une discussion sérieuse des faits, ni indiquer d'une manière suffisante les sources ordinairement respectables qui ont servi de base à son récit. L'institution des congrès littéraires a certainement une utilité sociale, et le monde savant applaudira sans doute à ses résultats avantageux ; mais la facilité que l'on accorderait à l'auteur peu fortuné de soumettre sans restrictions et sans morcellements ses œuvres à la publicité, serait une mesure libérale non moins précieuse pour les lettres. Rarement en effet l'on voit sortir de la classe riche les écrivains dont la spécialité exige des veilles et des sueurs. Pour apprécier convenablement la valeur d'un ouvrage, il est bon de connaître au moins une partie des circonstances dans lesquelles il a été composé;

et c'est un des services signalés que rend la biographie ; Collet a commencé ses travaux historiques par l'arrondissement de Saint-Omer ; il a consigné consciencieusement dans son *Essai* les diverses définitions étymologiques, et toutes les indications topographiques et statistiques qu'il avait recueillies pendant sa vie entière sur les sept cantons qui composent cet arrondissement, sans oublier la description de son lieu natal et la ville où il avait reçu sa première éducation. Sa description de Sithieu fait aussi partie de cet ouvrage. Sa notice sur Saint-Omer n'est qu'un extrait de l'*Essai ;* la notice sur le Calaisis n'est aussi qu'une copie littérale de ce manuscrit, augmentée toutefois des communes du canton de Calais.

Le manuscrit n.° 838 renferme, sur nos petites communes, une multitude d'aperçus historique qui procureraient incontestablement une lecture attachante à tous ceux qui aiment sincèrement leur patrie. Les détails publiés sur le Calaisis par un éditeur généreux et éclairé, et conçus dans un genre absolument semblable, en ont été une preuve manifeste. Mais cet *Essai* aurait formé plusieurs volumes, et Collet, dans sa *Notice historique de Saint-Omer*, dut se contenter de 240 pages in-12. On doit donc l'excuser un peu de n'avoir pas été plus prolixe. Nous pensons que l'auteur, en produisant ce livre mince mais utile, a rendu un véritable service aux Audomarois, en les initiant rapidement à la connaissance de l'origine et des antiquités de leur cité. Mais en offrant notre hommage à sa longue patience et à ses soins multipliés pour introduire dans son volume les particularités indispensables, nous déclarons qu'il n'a rédigé qu'un livre très-insuffisant des annales de l'importante et populeuse ville de Saint-Omer ; après une analyse claire et exacte de l'état des anciens Morins, de leur soumission aux Romains et de leur conversion au christianisme, l'auteur passe trop légèrement sur les invasions des Normands ; dans sa narration suc-

cincte, il ne s'appesantit que rarement sur les causes qui ont déterminé les événements et jamais sur leurs conséquences qui furent quelquefois immenses. C'est ainsi par exemple que la possession contestée des villes de Saint-Omer et d'Aire a contribué puissamment à la fameuse ligue des alliés, déjouée si brillamment à la célèbre bataille de Bouvines. Le sac de Saint-Omer par Philippe I.er, la grande charte de Guillaume Cliton, constitutive des privilèges des Audomarois, les efforts réitérés et les divers combats du fatal Robert d'Artois pour se rendre maître de la place, n'ont pas été retracés avec les détails convenables; la rébellion des bourgeois sous Charles-le-Téméraire, la séduction parricide que Louis XI tenta vainement envers l'héroïque de Beuvres, les sièges, la domination espagnole, les entrées solennelles de nos souverains, en un mot, presque toute la partie anecdotique, si attrayante pour les lecteurs actuels, est omise dans cette fugitive notice; cependant les établissements monastiques qui jadis abondaient dans cette commune ont été traités avec l'étendue désirable. Collet fait même autorité sur ce point. Ses paragraphes sur l'abbaye de Saint-Bertin et sur Notre-Dame de Saint-Omer sont également satisfaisants, mais depuis lors ces deux monuments ont été tracés avec talent par un pinceau supérieur. Il proposa aussi un plan de reconstruction pour l'hôtel-de-ville; cet édifice ne lui survécut guères! C'est encore un épisode remarquable qui est digne d'une couleur littéraire et d'une plume exercée. Sa mention de la bibliothèque publique ne pouvait être qu'un simple enregistrement. Une dissertation étendue sur ce précieux dépôt ne peut se placer convenablement qu'en tête d'un catalogue imprimé. Enfin, malgré la forme toute chronologique de cette œuvre, les antiquaires doivent en savoir gré à son auteur, car ils y trouveront encore des documents exacts sur nos monuments, nos institutions, les différentes branches de notre industrie, et des obser-

vations savantes sur le climat, l'agriculture, les accidents physiques et la population de nos cantons. Collet a offert aussi une esquisse de la biographie départementale; c'est la partie la plus faible de sa composition. Ce serait, il est vrai, un imposant travail que la biographie du département du Pas-de-Calais; mais il faut qu'elle soit commencée pour les premières localités de chaque arrondissement, et que l'on essaie pour Arras, Béthune, Saint-Pol, Hesdin, Montreuil, ce que l'on a déjà fait en partie pour Boulogne et Calais, ce que nous donnons maintenant pour Saint-Omer.

La notice principale de Collet est suivie de deux précis sur Thérouanne et sur Tournehem. Le dernier, susceptible d'être très-amplifié, puisqu'il ne comporte que dix-huit pages, charme toutefois particulièrement par les vieux souvenirs qu'il retrace et la narration de faits peu connus. La notice sur Thérouanne est un peu plus longue; mais tout n'a pas encore été dit sur ce lieu célèbre, et une autre publication, augmentée des résultats de toutes les investigations rationnelles et enrichie d'un plan figuratif, ne serait pas également sans utilité pour l'histoire de France.

Au moment où Collet allait jouir du succès du premier fruit de sa vaste érudition, la mort le frappa subitement le 25 janvier 1830, vers midi, dans la salle à manger de son imprimeur, à Saint-Omer. Sa perte a été déplorée justement par tous les partisans amis de la science historique.



DERON.

François-Joseph Deron, né à Aire, le 26 août 1765, est décédé à St.-Omer le 22 octobre 1832, grand doyen de cet arrondissement, curé de l'église de Notre-Dame, vicaire-général et chanoine honoraire d'Arras.

[illegible]

[illegible] physiques [illegible] la partie [illegible] topographie [illegible] qu'elle [illegible] pour les [illegible] que l'on fait [illegible] pour Arras, Béthune, Saint-[illegible], ce qui [illegible] a déjà fait en partie pour [illegible] et Calais, ce que [illegible] pour [illegible].

La notice principale de [illegible] sur Thérouanne et sur Tournehem. La dernière [illegible] d'être très amplifiée, puisqu'il ne comporte [illegible] particulièrement [illegible] la [illegible] tant n'a pas encore été dit sur ce lieu célèbre, et [illegible] publication, [illegible] des résultats de toutes les [illegible] et enrichie d'un plan [illegible] serait [illegible] pour l'histoire [illegible].

Au moment où [illegible] fruit de [illegible] le 15 janvier 1830, [illegible] Saint-Omer [illegible] a été [illegible] de la science [illegible].

DEROT.

François-Joseph [illegible] le 25 novembre [illegible], est décédé à St-Omer [illegible] octobre 1811 [illegible] connaissance [illegible] Saint-Omer [illegible]



L'ABBÉ DERON.

Elevé à l'ombre de la célèbre abbaye des Augustins de Choques, par son oncle, simple pasteur du lieu et qui avait remplacé généreusement le père qu'il avait perdu, il grandit doucement au pied d'un autel modeste, comme la plante salutaire, aimée des cieux et pleine déjà de vertus favorables. Il fit ensuite avec succès ses premières classes au collége de Béthune, entra après à l'aide d'une bourse au collége de Saint-Bertin, et termina son éducation au séminaire de Saint-Firmin, à Paris, se distinguant toujours par son application soutenue, ses progrès étonnants dans les sciences, et sa conduite exemplaire. Il sortit de la capitale, revêtu des insignes du sacerdoce, et commença les exercices du saint ministère dans la petite commune de Busnes, près de Lillers. Il y coulait des jours paisibles, aimé et respecté de tous ses paroissiens, lorsque les déplorables résultats de l'impiété ayant ébranlé le vieux trône de nos rois, et jeté un voile sacrilège sur l'église, il lui fallut songer à abandonner un sol souillé par d'abominables forfaits, et porter en gémissant sur la terre étrangère, ses vœux et ses regrets. Nos fiers régénérateurs redoutaient tant d'ailleurs alors un prêtre chrétien, qu'ils n'étaient guère scrupuleux sur les moyens de s'en débarrasser au plus vîte.

L'abbé Deron se retira dans la Belgique, et ensuite en Allemagne. Il recueillit dans son émigration, les fruits avantageux de ses premiers travaux et de ses continuelles études. On le chargea de présider à l'éducation des enfants d'une haute maison, et il répondit parfaitement aux vues élevées de la pieuse princesse d'OEttingen.

Le sort de l'abbé Deron était en quelque sorte digne d'envie dans cette délicieuse contrée, mais ses yeux n'étaient pas éclairés par les rayons du soleil natal ; sur ces bords lointains, son cœur n'était pas suffisamment rempli ; il lui manquait une jouissance qu'aucun plaisir ne peut égaler, celle de revoir les champs de la patrie. Cependant les

événements s'étaient précipités ; un nouveau pouvoir venait de se poser sur les débris de vingt factions qui, par un arrêt de la justice divine, s'étaient entre-dévorées insensiblement. Une auréole éclatante recommandait le chef de l'état qui avait conclu un concordat avec le chef de l'église, le 29 novembre 1801. Après dix ans d'absence, l'abbé Deron quitta le pays où il avait reçu une hospitalité si généreuse, et reprit plein de joie, à l'exemple des anciens pélérins, la route chérie du toît paternel. A sa sortie de France, tous nos monuments religieux étaient encore debout ; lorsqu'il y rentra, que de ruines s'offrirent sur son passage ! quelle tristesse profonde dût s'emparer de son ame, quand les regards attristés du voyageur ne découvraient de toutes parts que les changements les plus déplorables ! A son arrivée à Saint-Omer, le beau collége où il avait passé des années si heureuses, n'était plus qu'un magasin ignoble, et le marteau du Vandale retentissait encore sur les ogives de Saint-Bertin. Mais il surmonta son amertume, et imitant de grands exemples de patience, il fut aussi du nombre des Français raisonnables qui se crurent obligés en conscience de joindre leur force à celle du vaillant guerrier qui rétablit enfin dans la France épuisée l'ordre et les autels.

L'abbé Deron fut nommé à cette époque vicaire de la paroisse de Notre-Dame, qui avait été rouverte au public le 6 juin 1802, et qui était placée sous la direction de M. Coyecque. Il assista en cette qualité, le 11 octobre suivant, à la première cérémonie épiscopale de ce siècle à St.-Omer. Il devint bientôt le secrétaire, l'ami intime et le soutien généreux de la vieillesse de son excellent curé. Il sentit douloureusement sa perte, (1) et ne tarda

(1) Jean-François-Joseph Coyecque, chanoine en 1769, professeur de théologie en 1771, président du séminaire en 1779, archi-prêtre en 1781, est né à Inghem, canton d'Aire, le 17 avril 1733. Pensionnaire

pas à le remplacer à la grande satisfaction de tous les Audomarois. Nul n'était plus digne en effet d'occuper ce poste important, nul n'aurait pu ressembler plus parfaitement à son vénérable prédécesseur. Sa conduite véritablement évangélique, confirma entièrement cette unanimité flatteuse et servira toujours de modèle à ses successeurs.

Chef du clergé de cette ville, il en était sans contredit l'ornement par ses talents démontrés, ses profondes connaissances, sa bienfaisance constante et ses sentiments de tolérance et de conciliation qui finirent par lui gagner la bienveillance générale. Pendant son émigration, il avait rendu de nombreux services partout où il arrêtait ses pas, bravant les obstacles et les dangers pour pouvoir faire quelque bien et suivre plus directement le chemin du maître qu'il avait pris pour modèle ; dans les 30 années qui suivirent son retour, le même caractère de charité céleste le distingua toujours éminemment dans le solitaire asile du pauvre ou de l'infortuné, auprès du chevet dés-

du collége de Saint-Bertin, à titre de récompense pour ses progrès rapides dans ses études, encouragé par la bienveillance de son évêque, profondément versé dans la théologie, à laquelle il s'était spécialement appliqué, il commença ses travaux ecclésiastiques par les vicariats de La Gorgue et des paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre à Aire, et fut nommé après professeur de théologie au séminaire de Saint-Omer, qu'il ne tarda pas à administrer comme supérieur. Il exerça cette haute direction pendant dix ans avec un succès prodigieux. Il fut revêtu ensuite des dignités de chanoine gradué en droit et d'archi-prêtre du diocèse. Refugié à Londres pendant la révolution, il y fut désigné par l'évêque Stapelton comme son grand-vicaire pour les Français émigrés. Appelé enfin dès le retour de la tranquillité publique, le 18 juin 1802, à la cure de la paroisse de Notre-Dame, il y déploya pendant plus de vingt ans, les talents les plus propices et les vertus les plus rares. Le 23 janvier 1824 ayant vu terminer la longue et honorable existence de ce respectable pasteur, l'exemple et l'honneur du clergé, un digne hommage fut rendu à sa mémoire impérissable, par l'un des plus fermes soutiens de l'éloquence de la chaire dans ce département. (*L'abbé Bailly.*)

enchanté du pécheur mourant, au pied de l'échafaud, avec le criminel stupéfait, sans crainte dans les réduits empreints d'un souffle contagieux ; chrétien avant tout, il cherchait des chrétiens sans différence, pour les aimer, les consoler ou pleurer avec eux, les secourir et adoucir leurs maux. C'est ainsi qu'il faisait bénir ses divines fonctions.

L'abbé Deron porta toujours un vif intérêt aux progrès et à la bonne direction de l'instruction publique. Il contribua efficacement, au commencement de ce siècle, à la restauration des études dans cette ville et apporta alors une assistance favorable à notre collége communal. Le recteur de l'académie de Douai le désigna ensuite expressément pendant plusieurs années comme l'un des examinateurs des compositions des élèves. Il n'avait jamais d'ailleurs renoncé à son doux penchant pour les muses, auxquelles il dédia plusieurs petites compositions agréables et délicates, expansion candide de l'enthousiasme inspiré par quelques jours heureux trop tôt perdus dans l'oubli. Il se retraçait encore les fêtes littéraires de son temps, car les luttes savantes de l'émulation et les récréations théâtrales étaient fort en vogue depuis deux siècles dans la plupart des maisons d'éducation à Saint-Omer. Les solennités de ce genre, où l'on s'empressait de lui témoigner une gracieuse déférence, étaient souvent pour ce prêtre expérimenté, l'occasion touchante de quelques bonnes actions de plus. Il applaudissait avec une joie franche et encourageante aux innocents triomphes de la jeunesse, et savait convenablement l'affermir dans les sentiers salutaires du travail, du savoir et de la vertu. Protecteur des beaux-arts, il veilla toujours avec zèle et intelligence à la conservation des antiquités précieuses qui décorent l'intérieur encore trop négligé de notre superbe cathédrale. Il n'avait épargné au reste aucun soin, aucun sacrifice et aucune réclamation pour procurer à cette basilique tous les embellissements dont elle est susceptible.

M. l'inspecteur-général des monuments historiques n'eut qu'à se louer de son attention éclairée de réserver pour notre musée les dalles curieuses de l'ancienne cathédrale de Thérouanne. Il consacrait surtout ses loisirs à l'examen des événements historiques de notre contrée. C'était l'étude qui dans ses derniers jours répondait le plus à ses inclinations patriotiques. Membre de la société des antiquaires de la Morinie il s'était proposé de coopérer utilement à la publication de ses mémoires; il avait rédigé jadis une *Notice sur l'antique chapelle de Notre-Dame des miracles*; et son discours pathétique sur la réintégration solennelle du buste de saint Omer, le 7 juin 1804, dans lequel il retraça avec une vaste érudition, l'histoire de notre illustre fondateur et de son église, avait prouvé suffisamment sa capacité étendue.

L'étonnante révolution de 1830 qui entraîna l'exil irrévocable des derniers descendants de Louis XIV, impressionna douloureusement l'ame loyale de l'abbé Deron; il avait été l'objet des attentions les plus flatteuses pendant le brillant séjour de la cour dans cette cité, en 1827; sa reconnaissance, le malheur de ces princes bienfaisants qui payaient si cher une fatale imprudence, et le sombre tableau d'exil, de renversement de croix, et de disparition de signes honorés, auquel sa pensée n'était plus habituée depuis quarante ans, aggravèrent ses regrets et altérèrent momentanément sa sérénité; mais résigné bientôt aux décrets de Dieu, il s'inquiéta peu du cours ordinaire des événements de ce monde, et continua avec ferveur à prier pour la prospérité de la France. Cependant, le terme de sa carrière était malheureusement arrivé, et son décès fut regardé avec raison par les Audomarois comme une calamité sur laquelle ils gémirent long-temps.

Un artiste habile l'a représenté mourant avec l'expression véritable du calme des élus qu'il fit paraître presqu'en souriant à sa dernière heure, alors que renouvellant « le

« plus beau spectacle que puisse présenter la terre, » et fermant sans crainte ses yeux à la lumière, il s'élançait en prédestiné vers les demeures éternelles, sur les traces délicieuses de l'ange de la paix.

La voix plaintive de l'église en deuil, le concours des citoyens, les ornements les plus lugubres de la mort, les chants élégiaques du poète, les chronographes de l'antiquaire, les pleurs de la reconnaissance et de l'amitié, ne manquèrent pas à ses pompeuses funérailles. Nous avons constaté le premier la douleur générale, en ajoutant que l'éloquence de quelque disciple de Bossuet ne pouvait manquer à cette tombe vénérée (*Feuille de Saint-Omer*, 27 octobre 1832). Certes, nos prévisions ont été bien confirmées à la séance publique des antiquaires de la Morinie, du 16 décembre 1833. Qui ne se rappelle encore avec attendrissement cette noble oraison funèbre, écrite avec un talent si pur et débitée avec tant d'onction par son disciple de prédilection?

L'éloge de l'abbé Deron a été répété avec empressement par les feuilles publiques; une souscription spontanée a fourni les fonds nécessaires pour un monument funéraire, et bientôt sans doute, nous pourrons encore avec émotion y contempler son nom, entrelacé avec celui de son prédécesseur, non loin des marbres tumulaires des Croï et des Valbelle.

P. J. POILLION.

Pierre-Joseph Poillion est né à Saint-Omer le 28 juin 1766, sur la paroisse de Saint-Denis.

Elève du séminaire épiscopal de Saint-Omer, préfet des humanistes, professeur en Angleterre pendant l'émigration,

il a contribué spécialement au commencement de ce siècle, à favoriser le retour aux bonnes études et au goût salutaire des belles-lettres, d'une génération encore dégradée par le joug barbare d'une ignorante anarchie.

Il fut sans contredit le plus influent restaurateur de notre *collége communal* fermé depuis la fin de 1791. Il était doué de cette précieuse philosophie qui applaudit toujours aux véritables progrès des lumières. Professeur de poésie sous M. Lansiarre, (1) ancien précepteur de cette maison, il se distingua dans sa chaire par une explication approfondie et aujourd'hui peu commune des immortels auteurs du siècle d'Auguste; il dirigea le premier dans cet intéressant établissement, les jeunes élèves dans les investigations importantes des annales de notre chère et belle patrie; il semblait pressentir qu'incessamment l'histoire devait surgir seule avec un brillant et utile succès, du sein de nos inquiètes occupations; et tandis qu'un conquérant encore heureux, étendait les limites de l'empire de Charlemagne, le prévoyant instituteur qui avait déjà vu la chute de tant de dominations auxquelles on avait promis l'éternité, déroulait successivement dans ses utiles leçons les bienfaits et la gloire dont la France était redevable à ses anciens souverains.

Ecrivain recommandable, il avait rédigé lui-même un précis sommaire de l'*Histoire de France* qui fut long-temps recherché. Ses discours et ses poésies latines prouvèrent aussi la variété de ses connaissances.

M. de Fontanes, un de ces rares appréciateurs du vrai mérite, et qui, comme les Royer-Collard, les Vatisménil et les Guizot, n'ont employé leurs talents éminents qu'à

(1) Eugène-Joseph Lansiarre exerça pendant quarante-deux ans les fonctions d'instituteur; c'était un homme d'une vertu éminente et d'une haute intelligence. Principal du collége de cette ville depuis le 21 mars 1804, chanoine honoraire, il est décédé le 27 juillet 1808, âgé de 61 ans. Il était né à Arras.

propager et consolider les saines doctrines, le nomma directeur du collége, le 27 avril 1809, et lui adressa cette approbation flatteuse :

« Les inspecteurs-généraux qui viennent de parcourir « votre département m'ont fait connaître vos principes, « l'esprit qui vous anime, les services que vous avez déjà « rendus à l'instruction publique. Ils ont pensé que l'é- « tablissement qui vous est confié devait prospérer entre « vos mains. Je me plais à ratifier ce premier jugement. « Je vous admets donc en qualité de *principal*. »

Déjà le maire de Saint-Omer lui avait exprimé, dans une occasion solennelle, la satisfaction générale de ses administrés, à la nouvelle favorable de cette nomination due à sa capacité éprouvée et à son dévouement aux intérêts de l'éducation.

L'espoir de l'illustre grand-maître fut complétement réalisé. M. Poillion adopta un système d'éducation approprié aux besoins de l'époque. Il inculqua à la jeunesse la noble inclination d'une morale pure, le désir d'une instruction solide, et la passion éclairée des délassements utiles et vertueux. C'est avec raison que la *Feuille de Saint-Omer* proclamait à cette époque que les exercices publics et les représentations dramatiques du *collége français*, mis jadis à la mode par nos jésuites-wallons qui les premiers vers la fin du 16.e siècle protégèrent nos jeux scéniques, servaient aussi à y entretenir le goût pour le beau, pour les études antiques, pour ces *récréations* littéraires, si douces dans des temps de despotisme et de guerre continuelle, et qu'on ne retrouve, hélas ! maintenant qu'assez rarement dans notre monde agité par la politique, par de fallacieuses utopies et surtout par la morale des intérêts.

L'équitable tolérance de M. Poillion, sa bienveillance excessive, son admirable franchise ne le détournaient pas néanmoins des soins vigilants que sa place lui commandait envers son pensionnat. Ami de l'ordre, fidèle à ses principes,

digne ministre de la religion, il fit toute espèce d'efforts louables pour accroître ou maintenir l'ancienne réputation du collége de Saint-Omer. Il sollicita sa conversion en *lycée* avec un zèle infatigable, et le petit séminaire, féconde et précieuse pépinière, lui doit en grande partie son existence. C'est à ses vives instances que peu de mois après la restauration, une chaire de *philosophie* vint offrir aux heureux jeunes gens de cette ère bienfaisante de nouveaux éléments d'instruction et de prospérité sociale.

M. Poillion accompagna Louis XVIII depuis Londres jusqu'à Calais et fut témoin de l'enthousiasme extraordinaire et sans répugnance qui accueillit le noble proscrit sur nos rives enchantées. Il se reposa quelque temps alors à Chantilly et se promena dans ses majestueuses avenues avec son ami et ancien protecteur, le vénérable représentant d'un des plus beaux noms de notre histoire, qui avait survécu avec peine à une affreuse catastrophe sans prévoir une catastrophe non moins affreuse.

Il fut ensuite nommé président de la commission des gens de lettres désignés pour rédiger le programme des fêtes de la Saint-Louis (1). Le 12 août de cette année mémorable, il s'écriait avec émotion, au sein de la distribution des prix qu'il savait rendre toujours si attrayante :

(1) Cette attribution était alors moins insignifiante qu'on pourrait le supposer. C'était la seconde fois depuis l'ouverture de ce siècle, qu'un appel public aux littérateurs avait été fait solennellement parmi nous : le premier avait eu lieu après la cessation de l'anarchie : le second avait été proclamé après la chute du despotisme ; tant à ces époques successives de la fin espérée de nos calamités, l'on éprouvait le doux besoin d'avoir recours aux muses consolatrices trop long-temps enchaînées ! Des noms honorables furent inscrits sur ces listes ; celui de M. Poillion fut placé en tête du tableau de 1814, et il méritait cette déférence par sa fidélité au malheur, et l'enthousiasme de son dévouement aux descendants de nos rois. L'histoire des lettres dans cette cité, depuis la révolution de 1789, ne serait pas aussi sans agrément et sans utilité.

« l'auguste descendant de Louis XIV est l'ami des scien-« ces et des belles-lettres ; elles vont paraître dans tout leur « éclat sous son règne pacifique.... » Hélas, le printemps suivant, lors d'une funeste apparition, il fut au nombre de ceux qui reçurent les honneurs de l'ostracisme, sans doute pour le punir de la manifestation éloquente de ses principes politiques et religieux. Fort de sa conscience et du devoir accompli, il partit cependant pour son exil avec une peine extrême. Ses adieux à ses élèves furent déchirants. Il les avait tant aimés, et il craignait de ne plus les revoir ! La joie que lui procura la seconde restauration lui devint fatale. Nous sommes ordinairement plus faibles devant la prospérité que contre le malheur. Sa santé déjà chancelante commença à dépérir insensiblement, et après avoir entendu « une voix consolatrice qui au-dedans de « lui-même lui répétait sans cesse : *tu as bien fait ;* » il succomba à une maladie de langueur, le 6 juillet 1818, entouré de ses élèves, de ses collègues, et de ses amis consternés.

Quelques jours avant sa mort, on lui avait adressé un arrêté du 15 mai 1818, de la commission d'instruction publique, relatif à l'érection d'une chaire d'histoire et de géographie, objet constant de ses études privilégiées, et dont l'obtention souriait à ses nobles projets ; cette chaire *spéciale* d'histoire manque encore à ce collége ; pourquoi tarde-t-on si long-temps à procurer ce complément indispensable et presque exclusif de nos études actuelles ?

Le maire de la ville prononça l'oraison funèbre de ce précieux directeur : « Il chercha à faire germer dans les « jeunes cœurs, s'écria-t-il avec émotion, des principes « avoués par la morale et la religion, seules bases de la « société. Il était plein de zèle et d'activité à rendre flo-« rissant lecollége ; c'est un hommage que je me plais à « rendre à sa mémoire ! »

Joignant au caractère le plus égal le cœur le plus aimant,

il s'était environné d'excellents professeurs. Protecteur généreux des talents précoces, plusieurs de ses élèves, auxquels il rendit des services signalés, ont parcouru depuis lors une carrière brillante, et ont fait parler d'eux avec distinction dans le sacerdoce, au barreau, à l'armée, dans le monde littéraire et dans les hauts emplois. Mettant toujours sa gloire et ses plus vives jouissances à faire quelque bien, dès qu'on le connaissait, il fallait le chérir. Oui, le doux souvenir de ses vertus, de ses talents et de sa bonté, vivra toujours dans l'ame de ceux qui, quelle que soit leur position, ne savent jamais méconnaître le pieux sentiment de la reconnaissance.

TAVIEL.

Albert-Louis-Valentin Taviel, lieutenant-général d'artillerie, grand-officier de la légion-d'honneur et baron, est né à Saint-Omer le 17 juin 1767. Il était fils d'un capitaine d'artillerie et petit-fils d'un général de cette arme. Il manifesta de bonne heure un penchant décidé pour la carrière militaire dans laquelle il devait jeter un vif éclat, fut le compagnon de Napoléon à Brienne, et entra au service en 1782.

Il commandait en 1802, avec le grade de chef de brigade, l'artillerie de Saint-Omer. En 1803, il fut chargé de l'armement des côtes. Remplacé en 1805 dans cette ville par le colonel Vaudré, il fut peu de temps après nommé général de brigade, et obtint la direction de l'artillerie de l'armée sous les ordres de Carra-Saint-Cyr, qui s'étendait alors depuis Gravelines jusqu'à la Somme. En 1810, il fut chargé de commander l'artillerie à Alexandrie. Il était déjà inspecteur dans cette arme, le 21 juillet 1811,

Il fut promu à la dignité de général de division, et quelques mois ensuite, il fut placé sur le tableau des inspecteurs-généraux.

Le général Taviel montra une valeur brillante sur presque tous les champs de bataille qui ont rehaussé la gloire de la France, et notamment dans les campagnes de Portugal, d'Espagne et de Courlande.

Il dirigea les opérations de l'artillerie du quatrième corps de la grande armée, en 1813, à Lutzen et à Bautzen, ainsi qu'aux funestes journées de Leipsick. Le 1.er janvier 1814, il fut nommé chef de l'école de Douai, ayant la direction de Douai, Lille et Saint-Omer. Il commandait l'artillerie à Béfort, en 1815.

Admis à la retraite au commencement du règne de Charles X, il avait été replacé dans le cadre de réserve depuis la révolution de 1830.

On peut proclamer à la louange du général Taviel qu'il s'empressa de se montrer utile à sa ville natale dans toutes les circonstances où son crédit pouvait lui être favorable, et l'administration locale eut différentes fois recours à son influence généreuse, lors de plusieurs sollicitations importantes, entr'autres pour le maintien de l'école du génie accordée par le gouvernement à l'époque de la première restauration et dont le siége avait été disposé au ci-devant séminaire épiscopal, aux frais de la cité. Il avait été installé en qualité de membre du conseil municipal de cette commune, le 24 novembre 1804; et à l'occasion de son entrée dans nos murs, le 24 août 1814; en sa qualité d'inspecteur du premier arrondissement, ce citoyen bienveillant, ce capitaine d'un mérite supérieur, compta avec une vive satisfaction cette dignité populaire au nombre de ses titres d'honneur.

Le général Taviel est décédé à Paris en décembre 1831.

Son buste vient d'être exécuté par le sculpteur Elschoët et donné à sa ville natale.

Il avait été blessé au siége de Bois-le-Duc, en septembre 1794 ; il visitait comme colonel d'artillerie les travaux avancés de la place ; renversé de cheval, il fut ramené sur une litière par les soins du docteur Desmarquoy, envoyé en toute hâte par Pichegru.

Le général Taviel avait revu Bonaparte en Italie, et s'était conduit vaillamment dans cette mémorable campagne ; le vainqueur de Marengo lui confia alors un emploi supérieur, et ayant retrouvé son camarade d'enfance, à Boulogne, lors de la grande prospérité de l'empire, il lui annonça lui-même qu'il le faisait général de division.

Cependant le général Taviel n'avait point applaudi à la dignité impériale; quelque temps après, dans un banquet splendide qui avait été offert à Calais à son ancien et puissant condisciple par un nombreux et brillant état-major, le doyen des généraux ayant porté au dessert un toast solennel au successeur de Charlemagne, tous les convives se levèrent immédiatement à l'exception de notre compatriote. Napoléon s'en aperçut, et lui dit : « Eh bien, général, « vous ne buvez pas ! » Taviel répondit froidement : « Je « n'ai pas soif ; » protestant par cette taciturne manière d'agir contre le nouveau titre qui était décerné à l'homme de la victoire. Celui-ci qui le considérait toujours néanmoins comme un de ses meilleurs amis, ne lui garda aucune rancune de sa franchise ; mais quelques années après, le rencontrant à la suite de longues et fatigantes manœuvres, et persuadé qu'il avait besoin de se rafraîchir, il se contenta de lui dire en souriant et en le frappant légèrement sur l'épaule : « Eh bien, général, avez-vous « soif aujourd'hui ? »

Le général Taviel était animé des plus nobles sentiments de philantropie ; la commune d'Upen, où il avait son château, en face des débris de Thérouanne, est pleine encore du souvenir reconnaissant de ses bienfaits. C'est sur une concession de sa propriété que l'église a été construite,

et plusieurs familles pauvres ont été retirées de la misère par ses soins. La seule condition qu'il eût imposée était une prière pour ses parents décédés.



PARENT-RÉAL.

Nicolas-Joseph-Marie Parent-Réal, né à Ardres, le 30 avril 1768, est mort à Paris, le 28 avril 1834.

Après avoir fait de bonnes études au collége de Saint-Omer, et terminé brillamment son éducation dans la savante maison de Sainte-Barbe, à Paris, il exerça avec succès, dans notre cité, la profession d'avocat au commencement de la révolution; partisan des principes modérés, il fut nommé par dispense d'âge, secrétaire en chef de l'administration du district de Calais, puis l'un des membres du directoire de cette ville; ensuite, il devint juge-de-paix du canton d'Ardres, et ayant échappé au régime de la terreur, il fut appelé, le 23 novembre 1795, comme commissaire du directoire-executif près l'administration municipale de Saint-Omer. Il parait qu'on avait tenté d'organiser dans cette commune, des compagnies d'égorgeurs pour y répéter les désordres d'Aix et de Marseille. Il sut réprimer avec énergie les mouvements séditieux et prévenir les crimes. Il donna sa démission de ces fonctions le 17 septembre 1797, pour cause de parenté, et passa en la même qualité près l'administration centrale du département du Pas-de-Calais qu'il présida ensuite. Ce fut sous sa présidence que l'adjudication de la célèbre église de Saint-Bertin fut prononcée comme domaine national, à Arras, le 18 mars 1799. Elu l'année précédente, député au Conseil des Cinq-Cents; il fut appelé en décembre 1799 à faire partie du tribunat.



et plusieurs familles pauvres ont été retirées de la misère par ses soins. La seule condition qu'il eût imposée était une prière pour ses parents décédés.



pour cause de parenté, et passa en la même qualité près l'administration centrale du département du Pas-de-Calais qu'il présida ensuite. Ce fut sous sa présidence que l'adjudication de la célèbre église de Saint-Bertin fut prononcée comme domaine national, à Arras, le 18 mars 1799. Elu l'année précédente, député au Conseil des Cinq-Cents, il fut appelé en décembre 1799 à faire partie du tribunat.




PARENT REAL

A l'occasion de cette nomination, la commune de Saint-Omer lui écrivit, le 3 janvier 1800, qu'elle se félicitait de compter au nombre de ses enfants adoptifs un citoyen qui l'honorait par sa dignité et sa sagesse. De retour à Saint-Omer, en juin 1802, avec une mission spéciale, il y rétablit l'ordre par sa fermeté.

Il s'était fait remarquer aux Cinq-Cents par la philantropie de ses opinions et la modération de ses votes; il sollicita des récompenses publiques pour les braves qui avaient maintenu la gloire de la France, et appuya vivement le projet de loi tendant à déclarer que tous les membres de la célèbre expédition d'Egypte avaient bien mérité de la patrie. Il parla en outre avec éloquence sur divers sujets de législation et appela l'attention du gouvernement sur les améliorations dont étaient susceptibles les tribunaux de commerce.

Lors des prétentions de Saint-Omer à la désignation de chef-lieu de ce département, il fit tout ce qu'il put auprès du gouvernement pour favoriser cette ville; et si tous ses projets ne furent point couronnés de succès, il contribua du moins à lui faire conserver plusieurs établissements importants. Ayant alors appris qu'Ardres venait d'être compris dans l'arrondissement de Saint-Omer, il s'empressa de mander aux administrateurs du chef-lieu de l'arrondissement qu'il se réjouissait d'être dorénavant, sous tous les rapports, citoyen de leur ville.

Parent-Réal fut éliminé du tribunat, à la sortie du premier cinquième, à cause de son indépendance et de son opposition à la création des tribunaux exceptionnels. Il s'y était opposé également « à ce que des cautionnements fussent exigés des officiers de judicature, ce projet de loi rétablissant, selon lui, la vénalité des charges, et substituant l'or au mérite. » Il s'offrit à être le défenseur de Moreau devant la cour de cassation.

Il fut ensuite inscrit sur le tableau des avocats au con-

seil d'état et à la cour de cassation. En 1823 et en 1824, il professa la littérature à l'Athénée royal de Paris. Après, il résida de nouveau pendant quelques années dans la ville de Saint-Omer où il eut l'occasion d'employer utilement ses connaissances en jurisprudence, et où il put se livrer paisiblement à son goût décidé pour les études littéraires. Il manifesta des vues généreuses envers sa ville natale et approuva la demande d'un arrondissement communal pour Calais. Il publia, dans la biographie des contemporains, un grand nombre d'articles sur les hommes recommandables de notre pays. Il était l'auteur d'une *petite revue des institutions oratoires de M. Delamalle ;* c'était un des collaborateurs de la *Revue encyclopédique ;* son nom est mentionné avec considération dans la revue des écrivains qui ont servi la science judiciaire, ouvrage estimable de Lacretelle aîné ; il composa encore un *Traité du régime municipal et de l'administration de département*, où il déposa les fruits de ses études et de son expérience ; il enrichit en outre l'*Indicateur de Calais* de plusieurs morceaux de littérature, et fit paraître, en 1831, des *questions politiques* où il se montra ami éclairé de la monarchie constitutionnelle. Il figurait en dernier lieu au nombre des avocats de la cour royale de Paris. Plusieurs de ses mémoires, rédigés avec goût et talent, décèlent un noble caractère et de solides connaissances.

BUGAT.

Les Morins ont toujours été réputés pour leur valeur innée, et l'histoire a transmis équitablement à la postérité leurs faits d'armes remarquables ; les Audomarois conservèrent constamment cette vertu héréditaire, et les fastes de

notre cité pourraient en produire avec orgueil des preuves brillantes. Mais hélas, que de braves sont morts courageusement pour leur pays, sans avoir même obtenu une mention honorable ou un simple regret de leur cité natale ! La renommée si légère aura pu à la vérité bénir un instant leur trépas glorieux, tout en laissant leurs noms dans un injuste oubli ; la patrie en gémissant de leur chûte, aura pu ne pas trop plaindre leur destinée, puisqu'ils avaient succombé avec résignation pour sa défense. Cependant le temple de mémoire ne doit point être fermé à jamais pour ces héros ; c'est au contraire un devoir sacré pour l'écrivain de les faire revivre par le souvenir de leur utile carrière, et de retracer aux yeux de leurs concitoyens reconnaissants, des faits honorables qui peuvent quelquefois devenir de salutaires exemples.

Les enfants du Pas-de-Calais se sont distingués sans contredit dans une foule de combats avant et depuis la révolution ; mais pour beaucoup de ces dignes artésiens, le silence le plus complet a été de même le prix des plus belles actions, et nous éprouverions sans doute une peine infinie à retrouver la trace des exploits des Audomarois, soit dans les histoires générales, publiées jadis par de savants ecclésiastiques ; soit dans les *Tablettes militaires* récemment mises au jour par le plus louable patriotisme. Nous avons donc dû nous borner aussi sous ce rapport aux principaux représentants des deux plus grandes époques de notre histoire ; déjà nous avons rapporté les gestes des vieux héros de la *Maison de Saint-Omer*, et la narration des campagnes du capitaine Bugat qui attacha son nom à la plupart des grandes journées militaires de ce siècle, sera, nous l'espérons, l'hommage le plus agréable et le plus flatteur que nous puissions rendre aux ombres consolées d'une foule d'autres estimables guerriers, par nous encore involontairement méconnus.

François-Joseph Bugat est né à Saint-Omer le 6 décembre

1777. Il donna de bonne heure d'un cœur noble les marques les plus certaines.

Vers la fin du siècle dernier, peu de temps après le départ des vainqueurs de l'Italie pour la conquête d'une terre célèbre par son antique civilisation, à une époque où encore « nos camps étaient un temple pour la gloire, « un asile contre la persécution, » le jeune Bugat, né pour cette gloire si chère à nos soldats, sentit bouillonner dans son ame ardente, les premiers transports d'une impulsion belliqueuse. C'en est fait, son destin est marqué, et il court grossir les bataillons de cette généreuse armée française où s'était refugié l'honneur de la patrie.

Entré au service le 16 octobre 1798, Bugat fit ses premières armes dans la Hollande. Ce fut sans étonnement qu'il entendit d'abord le feu à la rencontre d'Alkemar, le 2 octobre 1799. Ce jeu terrible auquel il n'était pas accoutumé, le trouva impassible ; ce n'était au reste qu'un timide prélude aux prodigieuses scènes sur lesquelles il devait être transporté ; il y fut atteint d'un coup de lance et pris par les cosaques. Ces sauvages ennemis, il les retrouva plus tard, quand sous la conduite d'un nouveau Charles XII, il s'enfonça dans leur aride contrée, et lorsque vers la fin de sa vie guerrière, se retirant en rugissant devant vingt peuples divers qui nous suivaient comme à la trace de nos victoires, il défendit pied à pied le sol sacré de la France.

On le voit encore au milieu de ces barbares du Nord, sur un tableau que consacra sa piété filiale : quelle martiale contenance! quel coup-d'œil audacieux! son coursier, impatient du combat, le lance au sein du carnage; « c'est « là, mes amis, semble s'écrier son maître intrépide, sui- « vez-moi! » car l'endroit le plus périlleux était toujours pour lui celui de l'honneur. Il est revêtu de l'uniforme chéri de son chef, et il porte les insignes du grade et les décorations que sa formidable épée lui a si loyalement

acquis! Historiens de la France, ouvrez vos annales! c'est un brave qui a droit à vos palmes patriotiques, c'est un de ces Français qui, semblable aux anciens chevaliers avec lesquels il eût aussi formé la plus noble alliance, mérite d'être dignement célébré : tous les mots remarquables sur les fameux guerriers, on peut les lui appliquer. Qu'il était beau dans sa jeunesse cet habile cavalier! Qui pouvait mieux réaliser ce que nous a raconté le prince des poètes sur la grace, la force et le maintien séduisant des héros d'Ilion?

Cependant la France, délivrée de l'anarchie par la fermeté d'un conquérant, commençait à respirer plus librement; mais le repos n'était pas fait pour notre armée; à de nouveaux ennemis succédaient de nouveaux lauriers; Bugat franchit ce mont merveilleux qui jadis étonna Annibal, et ne tarda pas à contribuer à cette importante victoire, si favorable aux destinées de son pays, et où il vit tomber peut-être cet intéressant général qui regrettait de mourir, seulement parce qu'il n'avait pas encore assez fait pour la postérité.

Oui, elles retentiront dans la postérité ces grandes batailles de Marengo et d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de Wagram, de la Moskowa! Bugat se distingua à toutes ces illustres journées, puisqu'elles lui procurèrent successivement son avancement; il n'y fut jamais abandonné par son bras, et son courage irrité par les plus imminents dangers vint toujours à son secours. A Austerlitz, il reçut plusieurs blessures, et à la Moskowa, il fut du nombre des braves des braves.

Il fit ensuite partie de ces bandes indomptées qui, toujours attachées à leurs drapeaux, « retrouvèrent assez de « force, après une pénible retraite, pour gagner la ba- « taille de Lutzen ; » il se trouva après à celles de Dresde et de Leipsick ; mais nous avions essuyé les plus vastes revers ; une défection presque générale de la part de nos alliés, menaçait même de nous interdire le retour dans

nos foyers. Alors se livra la sanglante affaire de Hanau, où la fortune de nos armes brilla encore d'un dernier rayon chez l'étranger. Ce triomphe fut témoin du plus notable exploit du capitaine Bugat.

Il s'agissait de traverser un carré d'infanterie bavaroise, fort de 200 hommes; Bugat n'avait que 25 chasseurs; l'ordre lui en est donné par le général Laferrière. Notre hardi compatriote, dont le dévouement lui était connu, n'hésite pas à l'accomplir: c'est voler à un trépas certain, n'importe; il jette cependant un regard sur les rives du Rhin, sur ce fleuve si désiré..... L'honneur parle, il suffit; et d'ailleurs, quel déplaisir alors de quitter la vie? Après être entré dans toutes les capitales de l'Europe, après avoir parcouru les plaines brûlantes de l'Espagne et les champs glacés de la Russie, il retourne presqu'en fugitif dans la France; il a vu disparaître la plupart des premiers compagnons de ses nombreuses campagnes, et que lui sert de leur survivre? Il part avec rapidité et se précipite dans l'importun bataillon; ceux qui le suivent tombent à ses côtés, mais le génie des combats le protège: il se fait jour à travers la masse ennemie, remplit sa mission, et reparaît avec neuf hommes de son héroïque détachement.

Revoyant enfin le beau ciel de la France, Bugat ne se démentit pas dans les plaines de Champaubert et de Montmirail...... Il fut toujours fidèle à l'armée et la suivit avec satisfaction, même après le rêve de Waterloo, lorsque pour la seconde fois elle se jeta « glorieuse et toute sanglante « dans les bras paternels du descendant de Henri IV. »

Bugat entra d'abord dans le 10.ᵉ dragon où il devint maréchal-des-logis; ensuite il fit toujours partie des chasseurs à cheval de l'ex-garde, formés de l'élégant corps des Guides, objet d'une haute prédilection. Fourrier en 1806, maréchal-des-logis en 1807, il fut nommé officier le 1.ᵉʳ juin 1809; chevalier de la légion-d'honneur, le 4 mars 1806, de la Réunion, à la fin de 1813, il obtint le

4 novembre 1829, la croix de Saint-Louis, faveur spécialement due à son mérite.

Ainsi que la plupart des militaires qui ont long-temps servi dans la cavalerie, le capitaine Bugat était affecté de violentes douleurs dans le bas-ventre qui dégénèrent ordinairement en une incurable inflammation d'entrailles. C'est un nouvel accès de cette cruelle maladie qui l'a emporté en quelques jours, le 1.er mai 1830. Quel spectacle déchirant que celui du guerrier succombant sous le poids de douleurs inexprimables sur un lit sans renom! sa pensée dut se reporter aux jours tumultueux de ses éclatants succès, alors que sa démarche était libre et superbe, et que son front semblait dédaigner les menaces du destin. Il regretta peut-être que le sort des combats l'eût respecté si long-temps! Mais consolé par les douces paroles du ministre d'un Dieu de paix, il mourut comme les preux du temps des Duguesclin et des Bayard, comme un digne officier des Nansouty, des Saint-Cyr et du prince Eugène.

Notre voix fut aussi la première à rendre hommage au mérite du capitaine Bugat. (*Propagateur du* 5 *mai* 1830). Que nous importait la folie d'un despotisme éphémère?

Nous avons proclamé alors sans hésitation que ce célèbre Audomarois était doué de toutes les vertus chevaleresques, qu'il était bon, franc et généreux, que sa carrière avait été distinguée et qu'il avait les plus justes droits à l'amour, à l'estime et aux regrets de sa ville natale. Un monument funéraire a été élevé à sa mémoire dans le cimetière de la commune d'Arques; ses titres à l'estime de la postérité ont été retracés avec éloquence à la cérémonie solennelle d'inauguration, le 20 février 1831. Depuis cette époque, ce lieu est vénéré des braves de l'armée et de la milice citoyenne. Les grands noms mémoratifs de ses exploits sont gravés sur la belle colonne de marbre qui semble s'élancer de sa tombe, avec les témoignages de notre admiration, couronnée de lauriers, et couverte de trophées!

NÉCROLOGIE.

« L'histoire locale nous ramène toujours aux choses vi» tales de la famille. » C'est une de ces vérités douces à répéter; et la nécrologie, forme récente et abrégée de la biographie, est un complément périodique et indispensable des annales intimes de la cité; elle proclame avec un zèle touchant des noms modestes échappés aux recherches des biographes, et tire de l'oubli plus d'un personnage remarquable par des connaissances étendues, par des travaux utiles, par des talents modestes ou des vertus sans faste; elle acquitte en outre la dette de la reconnaissance publique, en consacrant la mémoire des citoyens qui n'ont laissé d'autres souvenirs que leurs bienfaits.

En 1814, le *Nécrologe français* demanda à l'administration communale des renseignements sur les personnes de marque décédées en cette ville depuis 1801. Dès 1810, cette administration avait déjà été sollicitée de fournir la *Biographie morale de Saint-Omer*. En 1817, notre maire fut invité d'envoyer sans le moindre délai une notice historique sur cette cité, laquelle devait se terminer par l'énumération des principaux individus qui l'avaient rendue recommandable par un moyen quelconque, soit par leurs actions, soit par leurs écrits; enfin en 1829, la *Statistique morale de la France* promettait de nous donner la liste estimable des industriels, des magistrats, des négociants, des militaires et des artistes qui s'étaient signalés d'une

manière éminente ; et le *Nord* et le *Pas-de-Calais* allaient être compris dans ce cercle impartial de notabilités, assurément digne de l'encouragement le plus prononcé. Mais une grande partie de la classe opulente, que nous voyons encore avec regret trop indifférente à la manifestation éclatante des progrès des connaissances humaines, sait-elle encourager convenablement et dans son propre intérêt, les efforts tentés noblement des points divers de la France par la bonne presse, pour guérir les plaies sociales de la patrie commune, et lui faire éprouver une salutaire régénération par des publications utiles aux sciences, aux mœurs, à la religion et à l'humanité? Toutes ces entreprises furent donc promptement arrêtées. Cependant les motifs qui les dirigeaient étaient si purs et si favorables à l'ordre social, qu'ils ne pouvaient manquer de trouver une complète adhésion parmi les appréciateurs généreux de la gloire nationale.

Aussi, ces essais patriotiques reparaissent-ils avec succès de toutes parts, et nous avons l'espoir flatteur qu'ils seront désormais moins dédaignés. Fatigués de leurs longues et arides querelles, les français finiront par sentir généralement qu'il n'est point de travaux plus glorieux, de délassements plus agréables, que ceux qui ont pour résultats le renom et la prospérité des lieux chéris où ils ont pris naissance.

Guidé constamment par les mêmes sentiments qui ont dicté notre *introduction*, nous allons terminer sommairement la légende des habitants de Saint-Omer qui, dans ce siècle, ont fait honneur à la *magistrature*, à l'*industrie*, à l'*état militaire*, à l'*administration*, aux *lettres* et aux *sciences*.

Charles-Albert-Marie-Félix Duval est né à Aire, le 28 octobre 1746, fils d'un avocat au conseil d'Artois, qui fut

depuis échevin, lieutenant-mayeur et procureur du roi-syndic de ladite ville.

Il devint une des lumières de la magistrature de cette contrée ; son jugement était droit, son cœur équitable et ses lumières profondes. Voué dès sa jeunesse à l'étude des lois, il en fit le sujet de ses continuelles méditations. Loin des distractions du monde, recueilli et uniquement attentif à remplir convenablement ses importantes fonctions, il obtint la considération la plus flatteuse pendant sa présidence de plus de vingt années du tribunal de Saint-Omer, soit de département, soit d'arrondissement. Il était consulté ordinairement dans toutes les questions difficiles, et ses décisions empreintes du véritable esprit de la jurisprudence étaient généralement respectées.

« L'histoire équitable peut proclamer sans flatterie qu'il « a été éminemment utile à la société, par ses travaux « et la sage application de ses talents. » Incontestablement, la justice le comptera au nombre de ses membres les plus savants.

Ses principes de vertu et de probité ne se démentirent jamais au milieu des persécutions qu'il éprouva à diverses époques de nos troubles révolutionnaires. La religion le consola et le soutint dans ces journées tristes et périlleuses.

Il assista au sacre de Napoléon en qualité de président de canton. A la session du collége électoral de l'arrondissement de Saint-Omer, en novembre 1808, il fut élu deuxième candidat au corps législatif.

Il a fait aussi partie du conseil municipal de cette ville, depuis le 17 avril 1811.

En août 1815, il fut question de le porter comme candidat à la députation, mais il ne voulut pas accepter ce témoignage d'estime et de gratitude.

Il est décédé à Saint-Omer, le 9 février 1818.

François-Antoine BOUBERT, né à Saint-Omer le 13 juin 1748, avocat, procureur-syndic du directoire du district de l'arrondissement, président de section au tribunal civil du département, puis président de la cour de justice criminelle du Pas-de-Calais jusqu'à la formation des cours d'assises, alors président de chambre à la cour royale de Douai, a laissé la réputation d'un excellent jurisconsulte, d'un magistrat intègre et ami des lois.

Nommé membre de notre conseil municipal le 20 janvier 1812, après sa sortie des fonctions judiciaires, décoré de la croix de la légion-d'honneur, appelé à faire partie de la chambre des représentants en 1815, mandat honorable qu'il avait déjà refusé une vingtaine d'années auparavant, ce respectable concitoyen est décédé le 23 mai 1828 et ses cendres reposent non loin du bois de Blendecques, dans un tombeau simple et élégant.

Michel-François VASSEUR, né à Polincove, canton d'Audruicq, le 16 mai 1740, est décédé à Saint-Omer le 20 août 1833.

Il prêta serment comme procureur en la chambre échevinale, le 16 janvier 1771. Au commencement de ce siècle, il continua d'exercer les mêmes fonctions avec le titre d'avoué-licencié. Il avait plus de 80 ans lorsqu'il céda sa charge, et il ne cessa de travailler que dans les derniers mois de sa longue carrière. Il fut nommé en 1816, juge-suppléant et ensuite administrateur des hospices. Ce nonagénaire remarquable a laissé une réputation méritée d'intégrité et d'érudition dans l'ancienne jurisprudence. La piété filiale lui a consacré, vers l'entrée de l'église de Polincove, un mausolée en marbre décoré de plusieurs épitaphes poétiques.

Hennebert mentionna dans son *Histoire d'Artois* le major *Frigeac*, mort le 7 janvier 1731, âgé de 113 ans environ.

« Sa longévité et 96 ans de service sous trois rois, méritent, « dit-il, une place dans ces annales. »

Gaspard Lanthonius, né en Artois, en 1518, renommé au reste pour son talent dans les inscriptions en vers, vécut près de 100 ans, âge qui fut également constaté par les chroniqueurs qui nous ont précédés. *Rara senectus.*

Herman-Louis-Bertin Marin est né à Saint-Omer, le 20 septembre 1754. Il se familiarisa de bonne heure avec les nombreux détails de la science du droit, sous la direction régulière et laborieuse de son digne père Jean-Louis Marin, né le 17 août 1724, décédé en mai 1816, dans sa quatre-vingt-douzième année, le Nestor des procureurs. Il ne tarda pas à exercer la profession d'avocat, et à faire parler de ses talents d'une manière si avantageuse, qu'il fut appelé le 28 août 1790 aux fonctions de commissaire du roi près le tribunal du district d'Hesdin, où il soutint honorablement son excellente réputation. Lors des élections de l'assemblée constituante, il avait contrebalancé l'influence de Robespierre, et le médiocre avocat d'Arras ne l'avait emporté que de peu de voix sur le savant avocat de Saint-Omer. Aussi ce dernier, destitué à la fin de 1792, fût-il forcé de s'émigrer en 1793. Il revint dans sa patrie lorsque la providence eût rendu quelque calme à la France en la purgeant des odieux tyrans qui la désolaient. Il se livra alors de nouveau aux devoirs de son noble état, et pendant plus de vingt ans, il fit admirer et bénir ses lumières et son désintéressement. Son mérite réel, ses vertus publiques et privées, son intégrité extraordinaire, avaient tellement captivé tous les suffrages, qu'en 1818, lorsque la place de président du tribunal de Saint-Omer devint vacante, l'ordre entier des avocats de cette ville sollicita en sa faveur la plus juste des récompenses.

Il était juge-suppléant depuis le 6 avril 1811 au tribunal civil ; il l'avait été auparavant au tribunal criminel.

Sa nomination au poste de procureur du roi, le 11 mars 1818, fut considérée comme un don précieux fait à la société. Il fut installé dans ces fonctions, le 5 mai suivant. Le 8 juillet de la même année il fut envoyé comme conseiller à la cour royale de Douai, où il fut d'une utilité incontestable par sa vaste érudition et ses études permanentes.

C'est dans cette dernière ville qu'il a terminé sa belle carrière, le 30 décembre 1820.

Il avait présidé la première session de la cour d'assises de l'année 1819, et avait déployé dans cette circonstance un grand talent oratoire, de nobles sentiments et des principes d'une généreuse philantropie.

Le 5 novembre 1822, le respectable chef du tribunal de cette ville, après avoir retracé son portrait dans une allocution éloquente, le présentait encore pour exemple aux jeunes membres de notre barreau.

L'avocat Marin était aussi un modèle d'amour filial. Le refus qu'il a fait pendant tant d'années de places honorables pour ne pas quitter son père nonagénaire en est une preuve touchante et irrécusable.

Robert-François Crachet est né à Nielles-lez-Bléquin, le 19 janvier 1764. Avocat en cette ville au commencement de la révolution, il fut nommé depuis administrateur du district. Il perdit cet emploi par suite de l'improbation qu'il manifesta de la déplorable journée du 31 mai. Il fut obligé même de se cacher pour éviter le ressentiment du parti vainqueur. En 1795, il annonça l'ouverture en cette ville d'un cours d'éducation publique dont le plan fut approuvé. Après les événements non moins désastreux du 18 fructidor (4 septembre 1797) il devint accusateur public près le tribunal criminel du Pas-de-Calais, séant à Saint-Omer. Aux élections de 1798, dites

de l'an 6, il fut élu député, désigné pour faire partie du conseil des Cinq-Cents, et puis exclu par la loi du 11 mai de cette année. Il dédaigna alors, dit-on, toutes les places que Merlin de Douai lui fit offrir, persista à se croire toujours représentant du peuple légitimement élu et publia son appel aux principes, écrit dans lequel il attaquait en même temps et la loi susdatée et le directeur Merlin qui en était supposé l'auteur. Cette publication l'obligea à quitter promptement la capitale. Il reparut sur la scène politique à la chute du directeur Merlin, le 18 juin 1799, et fut revêtu des fonctions de commissaire central du département du Pas-de-Calais. Ayant protesté en cette qualité avec énergie contre le coup d'état tenté à Saint-Cloud par un soldat audacieux, il donna sa démission et ne tarda pas à reprendre à Saint-Omer sa profession d'avocat. On le vit briller long-temps devant les tribunaux de cette ville; son élocution était pathétique, soignée et courageuse. Il était humain et désintéressé. Il parvint à arracher au supplice plusieurs de ses malheureux cliens, et tombé lui-même dans la misère, il dut à la générosité hospitalière de l'un d'eux, un abri et quelques soins dans ses derniers jours.

Il mourut dans son lieu natal le 1.er septembre 1815.

Biographie imprimée à Leipzick, en 1806.

Julien-Inglebert Pley est né à Saint-Omer, le 7 novembre 1767. Fabricant de draps renommé, et membre du conseil municipal, il est décédé dans sa ville natale, le 15 octobre 1821.

Dès le 14.me siècle, la ville de Saint-Omer était avantageusement citée dans l'Europe pour ses manufactures de draps. Long-temps même avant cette époque, leurs pro-

duits étaient admis dans les principales foires du royaume, et rivalisaient non sans succès avec les meilleures étoffes de la Flandre. Vers la fin de ce 14.ᵉ siècle où était parvenu à leur apogée, sous *Jean* et Charles VI, leur crédit, ils éprouvèrent une détérioration subite, par suite d'un accident fortuit; mais ils se relevèrent avec supériorité en août 1410, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre dans le tome 9 des ordonnances des rois de France. Le nom de l'abbaye de Saint-Bertin se trouve encore mêlé avec distinction dans l'histoire de cette importante branche de notre industrie. Les guerres continuelles des 15.ᵉ et 16.ᵉ siècles l'entravèrent considérablement; cependant les eaux de notre cité étant convenables pour les apprêts, il se forma en 1686 des établissements de serges et de mouquette; puis vinrent les droguets et les pinchinats. En 1730, on fabriquait 500 pièces de ces diverses étoffes, ce qui occupait environ 200 ouvriers; depuis lors, ce nombre s'éleva au-delà de 1,500 pour les pièces, et de 2,000 pour les ouvriers.

Napoléon, lors de son passage en cette ville, en août 1804, manifesta le désir de voir les draps de Saint-Omer rivaliser avec ceux de Louviers.

Julien Pley était capable de tenter cette noble entreprise; il s'occupa sans cesse des moyens de perfectionner les œuvres de sa riche manufacture. Il fut bientôt connu comme l'un des plus forts négociants de la contrée, et devint le digne émule de Fiolet; les pipes de l'un faisaient le tour du monde, les draps de l'autre ne craignaient aucune concurrence.

En 1813, il établit des moulins à eau dans sa belle habitation de Blendecques. « Ces moulins servent à ouvrir, carder et filer la laine, fouler, lainer, tondre les draps, raper et moudre les bois de teinture. Leur construction, dans un site charmant, est du plus agréable effet. »

Louis Fiolet est né à Saint-Omer, le 17 février 1783. Elevé dans le commerce, il s'appliqua avec tenacité aux affaires, étudia prudemment les transactions commerciales, et parvint insensiblement à monter la fabrique de pipes, l'une des plus belles et la plus considérable peut-être de l'Europe. Dans le siècle dernier, on ne connaissait pour ainsi dire de fabrication de pipes à Saint-Omer que celle du sieur Minet à l'hôpital-général, et encore elle paraissait suffire. Dès 1804, lors du passage de Napoléon, la maison de Fiolet passait déjà pour la principale manufacture de cette ville. Ses ateliers qui furent visités ensuite par des personnages importans, par la duchesse de Berry, et par les ducs d'Orléans et de Némours, continrent habituellement jusqu'à mille ouvriers, en comprenant dans ce nombre les personnes employées hors de l'établissement.

Les pipes de cette fabrique ont rivalisé avantageusement avec ce que la Hollande a produit de plus parfait en ce genre, et une exportation immédiate de 80,000 façonnées chaque jour, en a justifié suffisamment l'excellente qualité.

Au milieu de ses prospérités, Fiolet avait acquis des connaissances solides et des notions administratives fort étendues.

Après avoir siégé plusieurs années comme juge au tribunal de commerce, il fut désigné pour en être le président, le 12 janvier 1830, et les titres de ce magistrat à l'estime publique furent alors résumés ainsi : « Il n'est personne « surtout qui ne se réjouisse de voir appelé à diriger la « justice commerciale celui qui depuis long-temps s'est fait « justement distinguer dans cette carrière par les principes « de l'équité la plus rigoureuse, éclairée par un jugement « sain et une longue expérience des affaires ; celui que ses « concitoyens se plaisent à proclamer le père des malheureux, et qui constant dans l'honorable habitude de « fermer les yeux sur ses propres intérêts, dans la saison « la plus rigoureuse de chaque année, en fait volontiers

« le sacrifice pour conserver du travail et du pain aux « nombreux indigents que son industrie rassemble dans ses « vastes ateliers. »

Depuis cette époque, la conduite de Fiolet ne fit que le rendre plus digne encore de cette flatteuse apologie.

Il se montra avant tout, ami de l'ordre public, dans nos divers orages politiques ; partisan déclaré de la liberté, mais sachant calmer une effervescence irréfléchie, et assurer la tranquillité intérieure. Désigné le 30 septembre 1830 comme membre du conseil municipal, les suffrages de ses concitoyens le confirmèrent en octobre 1831 dans ce poste de confiance où l'appelait naturellement sa haute position sociale ; la même approbation le fit élire, au mois de novembre 1833, membre du conseil de cet arrondissement. Il avait imposé à ses ouvriers comme un devoir indispensable la renonciation à la dangereuse prévention contre la vaccine. Il avait fondé dans sa maison, qu'il gouvernait en bon père de famille, une caisse d'épargnes dont les salutaires effets étaient déjà reconnus.

Protecteur des arts, il contribua puissamment à l'érection de la nouvelle salle de concerts dont il surveilla avec zèle la construction, comme principal associé de la société philarmonique.

Nous le redisons avec vérité, Fiolet, décédé le 11 février 1834, a été bon, généreux, bienfaisant et plein de franchise. Son éloge est un véritable hommage justement rendu à l'industrie.

Dellepierre de Neuve-Eglise observait, en 1761, que les marbriers de Saint-Omer et des autres villes de l'Artois n'avaient pas encore le goût et le dessin convenable dans la formation des ornemens des meubles dont l'usage est le plus fréquent. Depuis quelques années, cette autre branche de l'industrie que nous n'avons pas cru devoir passer sous silence, car tout ce qui sert à marquer le progrès des

arts doit être constaté, a pris un développement étonnant et flatteur pour notre cité. Les Audomarois en sont redevables à François CARPENTIER, ancien payeur de la guerre, membre du conseil municipal, né à Saint-Omer le 13 novembre 1778, décédé le 1.er octobre 1833, des suites d'une chute.

Les produits de son élégante marbrerie ont fixé justement l'attention reconnaissante de la piété filiale et de l'amitié fidèle; visitez les cimetières qui nous environnent, partout vous trouverez des cippes et des sarcophages taillés avec adresse, plantés avec goût, et propres à transmettre intactes à la postérité les épitaphes dédiées aux êtres les plus chéris.

Alexandre-Constant DORESMIEULX, né à Saint-Omer, le 25 juillet 1738, membre des états d'Artois, capitaine au régiment d'Auxerrois, infanterie, doyen des chevaliers de Saint-Louis, est décédé à Saint-Omer, le 29 juillet 1827, dans sa 90.e année.

Il descendait d'une famille noble et fort ancienne de cette province. Il servit avec distinction dans la guerre de sept ans et dans les campagnes d'Amérique.

A la révolution, arraché brusquement aux douceurs de la paix, il méprisa la perte de sa fortune, et alla combattre fidèlement sous le drapeau de son choix. Il rentra en France en 1802, et supporta avec une noble résignation la destruction de son château chéri de Fouquières. Modèle d'honneur et de loyauté dans la partie active de sa carrière, il consacra ses dernières années à soulager les malheureux et à faire bénir sa mémoire par tous ceux qui l'entouraient.

C'était un vieillard infiniment aimable, rempli d'une bonté rare et touchante, et qui savait rapporter aussi de ses voyages lointains les anecdotes les plus curieuses.

Le nom de Doresmieulx est inscrit avec estime dans les fastes littéraires et administratifs de l'Artois.

Philippe-Eustache DELATTRE est né à Saint-Omer, le 25 mars 1742. Il descendait d'une ancienne famille de cette province. Son père était avocat au conseil d'Artois. Henri-Bernard Delattre (page 165) était son frère cadet.

Philippe-Eustache entra fort jeune au service; il fit, comme officier, les guerres de Hanovre, et au commencement de la révolution, il était capitaine au régiment des chasseurs du Hainaut. Placé sous le commandement de M. de Bouillé, son régiment prit alors une part active aux troubles de la capitale de la Lorraine; appelé par son rang d'ancienneté à remplacer son chef d'escadron, notre compatriote parvint, par sa fermeté inébranlable, à rendre vaines les diverses tentatives que les factieux avaient essayées près des soldats pour les faire révolter contre leurs officiers. Chargé après de la surveillance de la forêt de Fontainebleau, il contribua puissamment à la conservation de cette propriété royale.

Lors du départ de Mesdames, tantes de Louis XVI, Delattre se mit à la tête du peloton de chasseurs qui les escorta jusqu'à Moret; là, une dégoûtante populace voulut s'opposer au passage de ces vertueuses princesses et les contraindre de retourner à Paris. Notre Audomarois, fidèle héritier dans cette circonstance délicate des sentiments des preux chevaliers, exécuta avec courage et une rare présence d'esprit une attaque simulée, et débarrassa heureusement les tremblantes fugitives. Mesdames *Adélaïde* et *Victoire*, ces deux saintes que n'aurait pas respectées l'odieux pouvoir révolutionnaire, et dont le tombeau retrouvé au fond de la mer adriatique a reçu depuis les respects d'un illustre voyageur; ces deux filles de roi, loin du sol ingrat de la patrie, songèrent avec reconnaissance à leur libérateur; et, arrivées à Rome, lui adressèrent cette

lettre autographe qui vaut certes les plus beaux titres de noblesse : « Nous venons d'apprendre avec une extrême « satisfaction, monsieur, que vous avez pu sortir de « France, et que vous servez présentement dans l'armée « de M. le prince de Condé, après avoir fait la cam- « pagne de 1792 dans l'armée des princes, nos neveux ; « nous nous empressons de vous faire parvenir les assu- « rances du souvenir que nous conservons du service que « vous nous avez rendu, par le zèle et la prudence avec « lesquels vous avez assuré notre sortie de Moret ; nous « regrettons de n'avoir pu vous exprimer plus tôt notre « sensibilité, et nous désirons que ce témoignage que nous « vous rendons avec plaisir, soit à jamais un gage de notre « estime et de notre intérêt. — Rome, ce 30 août 1794. « — Suivent les signatures : Adélaïde et Victoire. »

L'échauffourée de Moret ayant été défigurée par les journaux, Delattre eut la témérité d'exposer sa tête aux fureurs des anarchistes, en rétablissant franchement la vérité des faits dans une notice qu'il publia sur cet événement. Admis peu de temps après à la réforme, il alla habiter le petit domaine de Nœufvrue, dans la commune de Becques, qui depuis plus de quatre siècles appartenait à sa famille. Au bout de quelques mois il quitta la France, fit la campagne de 1792 dans l'armée du Centre ; constamment employé à l'avant-garde, il rentra dans l'intérieur, traversa la Champagne, puis retourna sur le Rhin. Après le licenciement de ce corps, il servit dans celui du prince de Condé, parmi les chasseurs nobles, avec le grade de capitaine-lieutenant ; il suivit constamment le sort de ses dignes compagnons d'infortune, passa avec eux en Russie, et après leur dispersion, se fixa en 1801 à Altona, où il demeura habituellement jusqu'en 1814 ; revenu avec les Bourbons, il fut nommé colonel et obtint sa retraite. Il accompagna ensuite Louis XVIII à Gand, et peu après se retrouva enfin dans son modeste ermitage

de Nœufvrne. C'est dans cette solitude champêtre, que jouissant d'un doux repos au sein de la nature, entouré de l'estime publique, visité par quelques sincères amis, heureux et fier d'une longue carrière parcourue avec honneur et loyauté au milieu des plus pénibles vicissitudes; cet énergique vieillard, ce brave militaire expira paisiblement le 19 octobre 1819.

Mille-Wast-Edouard Deslyons, baron de Monchaux, né à Arras, maréchal-de-camp, commandant les gardes nationales de l'arrondissement, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la chambre des députés, en 1815, est décédé à Saint-Martin-au-Laërt, le 27 avril 1817, dans sa soixante-cinquième année.

En 1816, il fit hommage au roi de sa pension de 1668 francs qui lui avait été accordée pour services rendus à l'état. Pendant son mandat de législateur, il sollicita à diverses reprises la bienveillance du gouvernement en faveur des établissements publics de cette ville.

Il était brave, loyal et bienfaisant.

Bertin-Henri-Joseph Bayart, né à Saint-Omer, le 18 mai 1770, est décédé à Paris le 27 mai 1831.

Jeune et brave volontaire de 1792, il s'empressa de voler à la défense de nos frontières menacées, et servit avec éclat dans l'armée du génie pendant les premières campagnes de la révolution. Ses talens lui valurent le grade de chef de bataillon dans ce corps, et il devint ensuite sous-chef au dépôt des fortifications. Il rendit des services signalés dans l'île de Walcheren lors de l'invasion anglaise en 1809. Il protégea en diverses circonstances, surtout comme membre de la commission des bâtiments civils, les projets de notre administration communale, et se montra toujours d'une complaisance extrême envers ses compatriotes qui avaient recours à son crédit.

En 1755, le plan en relief de la ville de Saint-Omer, exécuté par l'ingénieur Nézot, avait été envoyé à Louis XV, qui avait visité cette place onze ans auparavant, et placé au Louvre. Bayart restaura avec un soin scrupuleux et un plaisir extrême ce joli relief de son lieu natal.

Joseph-Marie-Bénoit DE LAMOUSSAYE, né à Tilques, le 21 mai 1786, est un des braves de la grande armée, dont les exploits sont les plus dignes de la renommée, dont le nom peut honorer le plus la contrée qui lui a donné le jour.

Entré comme élève à l'école de Fontainebleau, le 20 août 1804, il commença le 23 septembre 1805 sa carrière glorieuse comme sous-lieutenant au 2.me léger ; environ deux ans après, il fut blessé et décoré sur le brillant champ de bataille de Friedland ; le 26 juin 1811, il était capitaine à l'état-major du prince de Neufchâtel ; à la funeste journée de Baylen, après avoir reçu un coup de sabre à la tête, il tua de sa main un colonel espagnol, eut deux chevaux tués sous lui et resta prisonnier. De retour auprès de ses vaillants frères d'armes, il partagea leurs fatigues, leur courage et leurs malheurs dans la déplorable campagne de Russie. Il s'y distingua surtout à Witepsk. Echappé au plus grand des désastres, chef de bataillon au 134.me, il arrêta pendant deux heures, avec sa seule cohorte, le 19 mai 1813, deux colonnes russes à Wieberg, et deux jours après, il reçut la croix d'officier de la légion d'honneur dans les plaines victorieuses de Bautzen. Notre lutte désespérée contre tant d'adversaires ne fit qu'enflammer son audace guerrière ; bientôt, percé de huit coups de lance, et laissé pour mort ; il fut pris de nouveau à Lowemberg le 29 août de la même année. « Jamais officier ne montra sur les champs de bataille « plus d'intrépidité, de bravoure et de sang-froid. Cha- « que rencontre avec l'ennemi était marquée pour lui par

« quelque nouvelle distinction. Il justifia partout la devise « de ses pères : *Honour, honour à Moussaye.* »

Successivement promu aux grades de major dans la garde royale, de lieutenant-colonel, de colonel d'Hohenloe, chevalier de Saint-Louis, il fut nommé colonel du 18.me léger le 21 décembre 1825, et créé comte le 6 octobre 1827.

Ce loyal représentant de l'honneur français, ce modèle des officiers, vit le terme de son existence, le 6 janvier 1829, dans la ville d'Angers où il était alors en garnison. Son régiment, dont il était adoré, le regretta amèrement et contribua tout entier avec reconnaissance à l'érection d'un monument à sa mémoire. Ses cendres ont été transportées dans la terre natale, et ses titres et ses belles actions sont gravés sur les quatre faces du mausolée qui décore l'humble cimetière de la commune de Tilques.

Louis-Charles Lenoir-Devaux, né à Alençon, décédé à Saint-Omer le 17 avril 1810, âgé de 84 ans, général de division du génie, était, en 1792, directeur des fortifications de cette place. Il conçut alors un projet favorable à la navigation de l'Aa qui reçut de hautes approbations. Ses talens et ses services lui avaient acquis le respect et l'affection des habitants de cette ville.

Louis-Henri Ballard d'Invilliers, né à Strasbourg, général de division d'artillerie, décoré du cordon rouge et de plusieurs ordres, officier d'un mérite peu ordinaire, est décédé à Saint-Omer le 19 mars 1798, à l'âge de 93 ans. C'était l'ayeul maternel du général Taviel.

Jean-Pierre Boucret, né à Paris, le 21 mai 1764, était général de division au quartier-général à Saint-Omer, en 1796; il fut employé dans les dernières campagnes d'Italie, se distingua à la défense de Belle-Isle, et vint

ensuite, après avoir été réformé, habiter l'ancienne communauté des Chartreux à Longuenesse. Il fit partie de notre conseil municipal. Porté sur le tableau des retraités en 1817, il quitta ce pays l'année suivante.

Pierre-François Wattringue, né à Saint-Omer le 2 mai 1750, adjoint sous Lesergeant d'Isbergue et Hellemans, remplaça ce dernier comme maire de la ville de Saint-Omer. Il administra pendant neuf ans cette commune avec autant de douceur que de sagesse. Il veilla constamment à ses intérêts avec les soins d'un père tendre, ferme et prévoyant. Persécuté momentanément dans les cent jours, en 1815, à cause de sa généreuse indépendance, la munificence royale le récompensa de ses vertus et du bien immense qu'il avait fait dans ses fonctions par des lettres de noblesse accordées à ses deux fils.

Il mourut à Saint-Omer le 29 novembre 1817, vivement regretté par tous les Audomarois.

Joseph de Facieu, né le 12 juillet 1753, à l'île Jourdain, arrondissement de Montmorillon, département de la Vienne, est décédé à Saint-Omer le 24 août 1833.

Officier dans l'ancien régime, chevalier de Saint-Louis, membre du conseil municipal depuis le 22 août 1804 jusques dans les dernières années de la restauration, il a droit à un souvenir d'estime et à la mémoire des Audomarois par ses excellentes qualités et surtout par ses actes de bienfaisance dans des temps nécessiteux.

Alexis-Joseph Everard, né à Sainte-Mariekerque, canton d'Audruicq, le 16 septembre 1760, est décédé à Saint-Omer, le 14 janvier 1831. Parvenu par un travail assidu et une constante probité au premier rang des né-

gociants de cette cité, il exerça successivement, depuis 1812, les places de membre et président de la chambre consultative, fut juge au tribunal de commerce, et fit partie, le 18 août 1819, du conseil municipal. Il se signala dans ces fonctions paternelles par la droiture de son jugement, la prudence de sa conduite, et son désir habituel de coopérer à toutes les améliorations raisonnables. Père tendre et généreux, ami ardent et dévoué, protecteur évangélique des pauvres et consolateur des infortunés, compatriote chéri et estimé de toutes les opinions, à cause de sa tolérance loyale et de sa fidélité à ses principes, il a laissé un nom honorable auquel s'est attaché un souvenir ineffaçable de considération publique.

Philippe-Alexis-Joseph Cousin-d'Hoyer est né à Saint-Omer, le 23 octobre 1774. Il est décédé à Boulogne le 23 avril 1834. Fixé depuis long-temps dans cette dernière ville, il sut l'édifier constamment par la pratique des plus admirables vertus. M. Hédouin a fait un brillant panégyrique de notre respectable compatriote.

Nicolas-Joseph Maes, né à Saint-Venant, a aussi des droits certains à la considération des Audomarois. Il était connu avantageusement dans le commerce par sa droiture et sa probité ; ancien membre du district de cet arrondissement, de plusieurs commissions de bienfaisance, et du conseil municipal, il rendit plusieurs services à la commune à des époques difficiles, et employa toute sa vie à faire le bien. Il est mort à Paris à la fin de novembre 1832.

---

1 Pierre-Joseph Porion est né en 1743 à Thièvres, village du diocèse d'Amiens.

Avant la révolution, il fut successivement secrétaire de M. de Beaumont, archevêque de Paris, professeur au collége militaire de la Flèche, professeur de philosophie au collége d'Arras, et curé de l'église paroissiale de Saint-Nicolas dans cette dernière ville, pendant dix ans.

La commune de Saint-Omer s'était en vain adressée, le 1.er février 1791, à l'assemblée nationale pour obtenir que la réunion électorale du département pour l'élection d'un évêque se tint dans son église cathédrale. Le 30 mars suivant, Porion fut proclamé évêque du département du Pas-de-Calais; son diocèse était composé presque entièrement des anciens diocèses de Saint-Omer, de Boulogne et d'Arras; son siège épiscopal fut établi dans notre cité. Il fut sacré à Paris le 10 avril, et il fit en cette qualité, le 14 du même mois, son entrée *triomphale* à Saint-Omer. En voici les principaux détails d'après *le grand cartulaire de Saint-Bertin :* « Il arriva sur les neuf heures du soir « au bruit du canon et au son des cloches. Le lendemain, « il alla rendre visite aux principaux de la ville, et les « invita pour le jour suivant à son installation. Le 16, « il fut intronisé par ses grands vicaires, entr'autres par « MM. de Torcy et Daunou; les jours suivants, il s'oc- « cupa avec eux de la nouvelle constitution du clergé, « ainsi que de la prochaine élection des nouveaux curés « constitutionnels. Le 1.er juin, il fit avec son clergé une « procession générale. » Tous les ecclésiastiques qui se refusèrent au serment furent alors interdits. Le même jour, M. *Michaud*, de Calais, fut installé comme curé à Saint-Bertin. La tête de ce vertueux pasteur n'en roula pas moins sur l'échafaud en décembre 1793, parce qu'il avait blâmé l'enlèvement des cloches; tant étaient admirables les principes de raison, de liberté et de tolérance de nos régénérateurs!

Le 12 mai 1793, l'évêque Porion fit comme d'usage la procession de la Fête-Dieu. Le 8 septembre suivant, jour

de la fête de Saint-Omer, il prononça un discours politique dans son église paroissiale. Le 31 janvier 1794, les montagnards de *Morin-la-Montagne* ayant demandé l'abolition du culte catholique qui ne tarda pas à être décrétée, Porion fut obligé de renoncer à ses fonctions sacerdotales. Il se fit alors défenseur officieux près les tribunaux, et fut nommé président de l'administration municipale de cette ville. Il donna sa démission de ce poste honorable le 24 février 1798; il était encore dans nos murs en 1802, car son nom est inscrit sur une liste dressée par l'autorité locale des personnes qui cultivaient alors les lettres à Saint-Omer. Il vécut ensuite dans la plus grande retraite dans la capitale, exclusivement livré à l'étude des sciences et aux Muses. Diverses compositions en vers et en prose sortirent de sa plume facile.

La *Feuille de Saint-Omer* publia plusieurs poésies françaises et latines de cet ancien prélat, d'un caractère humain et généreux, et qui se rappelait d'ailleurs avec satisfaction sa récente résidence. Porion mourut paisiblement le 20 mars 1830 à Paris, dans la 90.me année de son âge.

Le piédestal de la *raison* ayant été trop fragile pour supporter l'imposante déesse, il fallut bien revenir graduellement à l'ancien culte de nos pères. Les disciples du philosophe qui avait vainement essayé d'écraser *l'infâme*, et qui avaient pu survivre au nouvel ordre des choses, n'étaient plus aussi tentés de se faire passer pour des esprits forts. Le 1.er novembre 1797, *Mathieu Asselin*, ancien curé de Frévent, fut élu évêque constitutionnel du Pas-de-Calais. Il fut sacré à Paris et assista au concile du 29 juin 1801. Le concordat ayant été signé, il fut désigné, le 27 juillet 1802, comme desservant provisoire de la paroisse de Saint-Sépulcre en cette ville. Il se montra alors fort amateur du buste de saint Omer qu'il voulait porter aux processions, mais il fut obligé de le laisser à celui qui l'avait conservé. Après la promulgation

du bref de Pie VII, du 15 août 1801, Asselin avait envoyé volontairement, le 30 octobre suivant, sa démission d'évêque au cardinal Caprara, fait qui renfermait un changement complet d'époque; il céda ensuite, le 2 février 1803, sa cure à M. Cavrois, homme d'esprit, sage administrateur, et qui parvint à restaurer convenablement le plus antique de nos édifices religieux.

Asselin, qui avait au reste de fort bonnes qualités, est mort à Bonnières en 1825. « Il se servait toujours d'un « âne pour parcourir son diocèse (d'après le glossaire « des principaux sobriquets historiques du Nord de la « France, par M. Leglay), afin de se distinguer, disait- « il, des évêques de l'ancien régime qui allaient en voi- « ture. Cette manière patriarcale de voyager lui valut le « surnom d'*évêque à baudet.* »

Jean-Charles-Vincent Debette d'Etienville, né à Saint-Omer le 9 novembre 1758, homme de lettres, a publié *le Philantrope*, journal, 1789, in-8.°; *les Effets de la prévention, ou le Marquis de Ben...*; et les romans dont suivent les titres : *le Château, l'Ermitage et la Chaumière*, roman espagnol (1802), 2 vol. in-12; *l'Héroïsme de l'amour et de l'amitié* (1802), 3 vol. in-12; *Paulin, ou les heureux effets de la vertu* (1802), in-12; *Pulchérie, ou l'assassinat supposé* (1803), 2 vol. in-12; *Rosamonde, ou le dévouement filial* (1804), 2 vol. in-12; *Asile de l'enfance* (1807), in-8.° Il est encore l'auteur de plusieurs *mémoires* relatifs à l'affaire du collier. Il est mort à Paris, en 1827.

Biographie imprimée chez Michaud en septembre 1816.

Louis-Jean-Baptiste-Justin Ratel (*l'abbé*), né à Saint-Omer, le 14 décembre 1758, a rendu son nom célèbre dans ce siècle par son dévouement à la branche aînée de la famille des Bourbons.

Il avait fait sa théologie au séminaire des Trente-trois, à Paris, et avait soutenu avec éclat sa thèse de licencié. Sa capacité remarquable l'avait fait choisir jeune encore pour remplir la cure importante de Dunkerque; mais cette paroisse, quoique française, relevait du diocèse d'Ypres, et chaque nomination de curé était l'occasion d'un procès. La contestation suscitée au sujet de la nomination de notre compatriote, n'était pas terminée lorsque les premiers orages de la révolution donnèrent une autre impulsion aux esprits. Ratel fut obligé de prendre les armes à la première réquisition, mais sa vue extrêmement faible le fit exempter du service militaire. Il passa ensuite assez tranquillement les années de la terreur à la Roche-Guyon, petit village de Seine-et-Oise, où sa famille s'était réfugiée. Après la chute des jacobins, il revint dans la capitale, et s'y livra entièrement aux affaires politiques. Il organisa et dirigea la correspondance des royalistes avec les chefs vendéens et la fédération normande. C'est alors que Ratel parvint à faire échapper du Temple le fameux amiral anglais sir Sidney Smith : il acquittait ainsi la dette de la France envers ce généreux ennemi, car ce fut à la puissante intercession de ce brave marin que le général Vallogne et ses compagnons d'infortune sortirent de la barbare captivité des Turcs après la journée de Nicopolis. Ratel, infatigable dans sa lutte acharnée contre les pouvoirs usurpateurs, prépara aussi à cette époque la rédaction de plusieurs manifestes et publia lui-même quelques brochures qui firent une grande sensation, notamment celle qui concernait le coup d'état du 18 brumaire (9 novembre 1799); caché après dans le Boulonnais, il y remplit secrètement les fonctions d'agent du comte d'Artois, puis réussit à travers mille dangers à passer en Angleterre où il fut long-temps connu sous les noms de *l'abbé Dubois*, et de *M. Lemoine*. Ses relations avec lord Castlereagh et les principaux membres du cabinet anglais qui

l'honoraient de leur estime et de leur amitié, le mirent à portée de rendre une infinité de services aux émigrés français et il s'acquitta de ce devoir avec toute l'ardeur d'un cœur naturellement bienfaisant. On l'impliqua, quoique absent, en diverses conspirations, surtout celle de George Cadoudal. On prétendit dans cette circonstance qu'il était le chef de l'agence anglaise d'Abbeville ; on le condamna à mort et sa tête fut mise à prix. Bonaparte qui craignait son énergie et son habileté lui avait voué une haine implacable ; il devint long-temps même à Saint-Omer l'objet des plus vives recherches de la police impériale. Le 24 février 1806, son signalement était encore envoyé à notre administration locale, comme l'un des conspirateurs contre la sûreté de l'état. La vaine animosité qui le poursuivait ne retomba que trop sur les membres de sa famille qui étaient restés en France. Son jeune frère, Grégoire-Omer, avocat au parlement de Paris, époux de M.lle de Ricke, éprouva alors le désagrément d'une ridicule méprise. Sa surveillance à Douai, à cause de ses opinions personnelles, ayant été levée par arrêté supérieur du 10 juillet 1806, il retournait à Paris par Lille, et s'était détourné momentanément par Saint-Omer pour revoir encore une fois son vieux père octogénaire, désir bien peu criminel ! mais son nom, son nom coupable le fit arrêter immédiatement ; on avait cru saisir enfin la proie tant désirée, et il fallut bien des explications pour désabuser ce zèle malencontreux.

L'abbé Ratel rentra en France avec *Monsieur*, au commencement de 1814. Il se trouvait à la tête de la députation audomaroise, lors du passage de ce prince à Livry, dans les premiers jours du mois d'avril. Il revit sa ville natale dans le cours de cette année ; c'était un fort bel homme et qui s'exprimait ordinairement avec pureté et facilité. Au 20 mars 1815, il se retira à Ypres où il tomba malade. Quelque temps après le second re-

tour des Bourbons, il alla habiter sa terre de Mérival en Picardie, et il y mourut le 26 janvier 1816.

Pierre-Modeste GUISSELIN, né en 1766 à la Croix-Saint-Ouen (Oise), est décédé à Saint-Omer le 6 octobre 1831. Il fit des études profondes dans la congrégation des Doctrinaires, et, après avoir fait partie de l'académie de législation à Lille, il coopéra aussi, en 1802, d'une manière efficace au rétablissement de notre collége communal. Professeur éloquent et érudit, il se fit remarquer dans la chaire de rhétorique par son goût éclairé et par son appréciation délicate des auteurs de l'antiquité.

Il fut en outre de quelque utilité à la commune dans plusieurs circonstances. En 1795, il avait fait tous ses efforts auprès du comité d'instruction pour la fixation à Saint-Omer de l'école centrale.

Après une vie entière consacrée à l'enseignement de la jeunesse, il s'adonnait encore avec ardeur, dans une paisible retraite, à l'époque de sa mort prématurée, aux charmes de l'étude dans l'exercice d'une répétition estimée.

François-Xavier-Joseph POILLION est né à St.-Omer, le 28 octobre 1768; il est décédé au Bois-en-Ardres, le 11 août 1832.

Les littérateurs de cette ville lui sont redevables de l'établissement du plus ancien de leurs journaux. Le premier numéro de la *feuille de Saint-Omer* fut publié le 7 février 1807. Son apparition excita l'émulation la plus louable dans le petit nombre d'amateurs qui consacraient alors quelques loisirs au culte des Muses. Plusieurs jeunes poétes y débutèrent avec distinction, et diverses notabilités audomaroises s'empressèrent d'y faire figurer leurs noms. Le rédacteur était plein d'intelligence et se plaisait à insérer tout ce qui pouvait captiver utilement et agréablement l'attention publique. Il encouragea sagement les estimables directeurs

des deux importantes écoles secondaires qui florissaient à cette époque dans nos murs, vanta avec raison les savants travaux du conservateur de la bibliothèque naissante, paya un juste tribut de regrets, dans une nécrologie impartiale et pathétique, aux citoyens les plus recommandables de l'arrondissement, trop tôt oubliés ordinairement après leur mort, et commença à inspirer le goût des études historiques en produisant une série peu connue de notices puisées avec discernement dans nos intéressantes archives. Ses efforts en faveur des lettres et de la presse périodique furent couronnés d'un plein succès. Sa feuille fut infiniment recherchée pendant toute la durée de sa direction personnelle. La suite des destinées de cette entreprise appartient à l'histoire du journalisme dans cette cité.

Ce n'est pas à tort que des critiques consciencieux et éclairés ont déclaré que l'on se rappelait encore avec délices les articles spirituels du fondateur de la *feuille de Saint-Omer*. Ecrivain exercé et d'un goût délicat, versificateur habile, ses courageuses paraboles dans les cent-jours, inspirées au milieu des parfums de la nature renaissante, sont empreintes de cette gaîté franche et charmante qui a toujours caractérisé l'ardent cavalier.

Le 3 février 1815, il avait publié à Paris, chez Lenormant, un ouvrage politique sous ce titre : *Vérité, impartialité, amour du roi*.



La ville de Saint-Omer a fait, dans ce siècle, plusieurs pertes sensibles parmi ses enfants qui ont bien mérité de la docte faculté. Les médecins et chirurgiens dont nous allons parler, dignes successeurs de Jean Malpée et d'Antoine Obert, joignaient certainement à de grandes connaissances en clinique tout ce que l'art de la pharmacie a de plus savant.

Les noms des *Dericke* et des *Pohier* doivent toujours jouir dans cette cité d'une considération reconnaissante. Ce dernier, décédé le 24 juillet 1818, presqu'octogénaire, le nestor de nos disciples d'Hippocrate, était célèbre par son talent d'observation dans l'art difficile de guérir les maladies du corps humain.

Antoine-Bruno Dericke, est né à Saint-Omer le 6 octobre 1729. Il fit des études profondes en médecine, et obtint le grade de licencié à Douai, le 1.er avril 1751. Il acheva avec succès son éducation scientifique à Paris. De retour à Saint-Omer, il fréquenta assidûment les hôpitaux et suivit avec discernement la pratique des médecins de cette ville, qui possédaient aussi alors une excellente réputation. Il était en outre en correspondance avec les plus célèbres médecins de Londres, qui faisaient un cas tout particulier de son expérience, et qui le considérèrent toujours comme un homme savant et un habile praticien. Il fut nommé, en 1773, médecin de notre hôpital militaire. Toute la province applaudit vivement à ce choix; notre compatriote exerça dignement cet emploi dans lequel il sut constamment mériter l'amitié et le respect du soldat. Il fut ensuite reçu membre correspondant de la société royale de médecine. Il fit habituellement partie du corps des échevins de la commune, et il remplit également ces fonctions avec zèle et distinction. Une fièvre maligne que lui fit contracter un excès d'amour pour l'humanité, l'enleva subitement, le 14 juin 1783, à un état auquel il faisait honneur par ses talents et une conduite exemplaire. Il était adoré des pauvres qu'il aidait journellement autant de sa bourse que de ses conseils. Il avait un goût passionné pour les livres, et l'extension qu'il lui donna, jointe à ses actes de bienfaisance, altéra même sa médiocre fortune. Sa bibliothèque choisie surtout en médecine et en littérature était vraiment curieuse; on y contemplait une

collection complète des Elzevirs et des Baskerville; parmi des manuscrits rares et précieux se trouvait un *mémoire sommaire concernant ce qui s'est passé de plus remarquable en Artois, depuis* 262 *jusqu'en* 1600, *in-folio*. Qu'est-il devenu?

Le catalogue de cette bibliothèque a été imprimé et se trouve encore à celle de la ville.

Dericke avait un frère cadet qui embrassa la même carrière, et qui occupait la place de médecin de l'hôpital militaire d'une des premières villes de France, lorsqu'il succomba aux suites funestes d'un duel soutenu courageusement pour l'honneur de l'infortunée reine *Marie-Antoinette*, lâchement attaqué en sa présence.

Jean-Baptiste-Joseph DESCAMPS, chirurgien des hospices de Saint-Omer, né en cette ville, le 2 décembre 1754, est décédé le 2 décembre 1831.

Il marcha noblement sur les traces de ses ayeux dont le ministère remonte en quelque sorte au retour des Audomarois à la domination française (page 84); il obtint toujours la confiance générale dans les pénibles travaux que lui avait dévolus avec justice l'administration locale. Jusqu'à son dernier jour, il exerça avec zèle ses fonctions si précieuses à la société. De toute la classe nombreuse des pauvres il s'est élevé un cri de douleur à la nouvelle de son décès, et le plus bel éloge funèbre, la reconnaissance des infortunés, a été prononcé avec attendrissement sur sa tombe.

Maximilien-François DAMART, pharmacien-major de l'hôpital militaire, né à Saint-Omer, le 21 mai 1778, décédé le 11 juin 1831, était renommé par ses nombreuses campagnes, ses voyages lointains, ses talents en histoire naturelle, et sa passion décidée pour les beaux-arts. A ses derniers instants, il éprouva la noble satisfaction de

recevoir la digne récompense des braves, l'étoile de l'honneur qu'il avait si parfaitement gagnée par les nombreux services qu'il avait rendus à sa patrie et à l'humanité.

Louis-Jean-Baptiste Barboille, est né à Saint-Omer, le 26 octobre 1783. Son père était alors chirurgien-major en cette ville, et mourut plus tard en Amérique.

Il s'adonna jeune encore aux études multipliées de cette profession précieuse. Il en médita les premiers préceptes sous la direction de M. Souville, médecin fort en vogue à Calais.

Il fit des progrès rapides, et entra au service, en qualité de sous-aide-major, dans le 7.me régiment de hussards, le 21 avril 1805. En 1809, il était aide-major dans un régiment de cuirassiers. Il avait encore ce grade pendant l'expédition de Russie. En 1813, il obtint celui de chirurgien-major aux ambulances de la grande armée. Rayé momentanément des contrôles en 1814, il ne tarda pas à être réintégré dans le cadre d'activité, et passa successivement avec son ancien grade dans plusieurs régiments d'artillerie et dans le 2.me de ligne.

Enfin, comme récompense bien méritée d'une carrière de trente années, il fut nommé plus tard chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio.

L'expérience consommée qu'il avait acquise sous le célèbre Larrey, en Espagne, en Allemagne et en Russie, avait fait placer Barboille au nombre de nos plus habiles chirurgiens; l'armée savait apprécier ses talents et ses sentiments d'honneur, et c'était justice, car « toutes les « circonstances de sa vie furent ou glorieuses ou honora- « bles : son grade d'aide-major lui fut donné sur le champ « de bataille ; sa décoration, pour sa conduite dans la « campagne de Russie. »

En 1814, sa manière d'agir fut pleine de désintéressement et de délicatesse, alors que chargé de régler la

comptabilité du corps des chirurgiens, il ne voulut pas être plus favorisé que ses camarades.

Barboille était estimé généralement dans la Corse. « Peu « d'hommes ont mieux rempli leur tâche envers le pau- « vre et l'humanité. » Nul ne fut plus aimé et respecté par ses collègues et ses subordonnés. Sa mémoire doit être conservée religieusement dans sa ville natale. C'est encore un beau nom qui rehausse ses fastes. Sa mort prématurée, le 28 juillet 1834, répandit la consternation à Ajaccio. De tous les points de l'île, les Corses vinrent grossir le cortège douloureux de ses funérailles pompeuses. Le souvenir de cet Audomarois y est demeuré impérissable. « Il fut enterré à quelque distance de cette ville « célèbre, sur un rocher élevé qui fait face à la France. » Ses amis désolés voulurent par là lui donner une dernière preuve de leur dévouement ; ils s'étaient rappelé que pendant ses promenades solitaires, Barboille affectionnait particulièrement ce lieu de repos, où se plaisant mélancoliquement à jouir du spectacle sublime de la mer, il pensait surtout à sa chère patrie, l'objet constant de ses plus vives affections, et peut-être aussi agité par un triste pressentiment, il lui redisait au moins par un regard lointain un doux et éternel adieu.

Jean-Baptiste-Joseph Vandamme, né à Ypres, le 21 avril 1768, mort à Saint-Omer, le 27 janvier 1821, généreux libérateur des mères indigentes, était placé au premier rang des accoucheurs par sa longue expérience et ses succès honorables dans plusieurs cures périlleuses.

Jean-Louis Ramonet, né le 16 février 1770, à Bagnières, département des Hautes-Pyrénées, élève de Parmentier, pharmacien-major de l'hôpital militaire de Saint-Omer en 1797, gendre de M. Legrand de Castelle, pharmacien principal du premier corps d'armée de réserve à Bou-

logne, et ensuite dans le troisième corps pendant nos guerres lointaines, replacé dans ce grade après la restauration à notre hôpital militaire jusqu'en 1825, époque de sa retraite, termina en cette ville, le 30 décembre 1830, une vie honorable entièrement consacrée à sa patrie et aux sciences.

M. Borde, décédé à Saint-Omer, en mai 1833, pharmacien-major dans le même établissement, a des droits également à l'estime et aux regrets des Audomarois.

Pierre-François-Marie DÉDIGNEULLE, né à Bourbourg le 6 mars 1792, est décédé à Saint-Omer, le 3 octobre 1833.

Il était un des chirurgiens de la campagne de Russie; lors du fameux siège de Dantzick, il fit le service en chef d'un hôpital dans cette place importante. Rentré en France, et reçu docteur en médecine, il se fixa en cette ville et s'y acquitta de l'emploi de médecin des pauvres et des prisons avec une exactitude exemplaire. En 1821, il présenta à la société d'agriculture de Boulogne une dissertation médico-topographique sur la ville de Bourbourg et ses environs.

Modeste DESMARQUOY, né à Aire, décédé à Saint-Omer le 21 octobre 1831, âgé de 35 ans, s'était dans sa trop courte carrière, à l'exemple de son généreux père, consacré totalement aux études qui offrent le champ le plus vaste aux méditations du philosophe et aux inspirations salutaires de l'homme de bien. Après s'être distingué aux écoles de Strasbourg et de Paris, il pratiqua pendant quelques années dans cette ville avec un talent qui promettait d'être supérieur. Il était laborieux et plein de goût pour les sciences et les arts; déjà il avait prouvé par divers écrits publiés dans les journaux scientifiques, qu'il possédait des connaissances aussi vastes que profondes, et les espérances les plus brillantes étaient justement fondées sur son avenir.

EXTRAIT

De la Biographie de l'ancien Clergé

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER,

Considérée principalement sous le rapport littéraire.

Nous avons observé qu'une biographie littéraire de l'abbaye de Saint-Bertin serait sans contredit une des subdivisions les plus intéressantes de l'histoire de la ville de Saint-Omer (page 45) ; cette remarque peut s'appliquer également à plusieurs autres de nos institutions sacerdotales où le goût des bonnes études se transmit aussi de siècle en siècle avec une persévérance louable et souvent même avec d'honorables résultats. « Les religieux, au« teurs de beaucoup d'écrits, maintenant oubliés, ont « mérité l'estime de leurs contemporains, et jouiraient « encore de quelque renommée sans les immenses progrès « de la littérature et le développement de tant d'idées « nouvelles. » Divers membres du clergé de Saint-Bertin, de Notre-Dame de Saint-Omer, et des nombreux couvents de cette cité, furent célèbres dans la contrée pendant des siècles. Ils étaient populaires dans leur temps, et nous pensons qu'il n'est pas encore inutile aujourd'hui de retracer leurs titres à la considération de la postérité. « On « ne tardera peut-être plus à reconnaître généralement « tout ce qu'il y a de science, d'instruction et de bonne « foi dans ces vieux et consciencieux recueils d'un travail « qui confond notre ignorance et notre frivolité, » s'est

écrié récemment avec raison l'un des savants éditeurs des *archives du Nord*, à l'occasion d'un excellent conseil des *études historiques*, sur la lecture sérieuse à faire par les historiens des conciles, des vies des saints, des *annales particulières* et des coutumes des provinces. Nous nous proposons donc d'insérer, s'il est possible, dans les mémoires de la société des antiquaires de la Morinie, une biographie sommaire de l'ancien clergé de l'arrondissement, regrettant d'être contraint de n'en produire actuellement qu'un extrait indispensable à notre biographie de la ville de Saint-Omer, accompagné toutefois de quelques documents historiques.

Omer et Bertin, ces immortels apôtres de la Flandre, sortis de la grande école de Luxeuil, avaient terminé leur évangélique carrière, le premier à Wavrans, le 9 septembre 695, le second, au sein de sa communauté, le 5 septembre 698, après avoir apporté tous deux à nos ancêtres encore barbares, la religion, la morale et la liberté, au moment funèbre où ces divines consolatrices venaient d'expirer sur la terre.

Leurs portraits ont été conservés dans un de nos manuscrits du 8.me siècle, n.° 698.

La mission régénératrice d'Omer avait commencé en 637; en 902, le bourg de Sithieu, érigé en cité, fut appelé par une inspiration légitime et reconnaissante, *Audomarum* ou *Audomaropolis :* Saint Omer.

L'abbaye de Saint-Bertin a été fondée en 648.... Le dernier Mérovingien fut confié à la sécurité de ses cloîtres; il y mourut sous le froc en 755, et dans les ruines profanées de la huitième et dernière église de ce monastère, qui recéla jadis le royal prisonnier que l'on avait décoré du nom de saint, le voyageur attendri cherche encore avec émotion à débrouiller sur une pierre détachée des arcades, l'épitaphe presqu'effacée de l'infortuné Childéric III! L'école des langues grecque et latine qu'y institua l'ingé-

pieux Alcuin fut citée comme une des plus savantes de la Belgique. Le fameux manuscrit des *annales de Saint-Bertin* fut trouvé dans cette abbaye. Alfred-le-Grand demanda des moines de Saint-Bertin pour contribuer à la civilisation de ses agrestes sujets. Winoc, prince anglais, fonda sur le *Groenberg* une jolie petite ville, toujours fort affectionnée depuis pour celle à qui elle doit son origine. Alors les premiers savants Audomarois apparurent dans le monde littéraire.

Saint-Bertin.

Grimbald (histoire de Thérouanne, page 54), *Guntber* (le premier bibliothécaire et le plus ancien écrivain de l'abbaye, au 9.me siècle), *Folquin*, *Simon de Gand* (page 45), *Folcard*, *Bovon*, *Gotselin* (11.me siècle), *Lambert*, *Jean I.er*, abbés, *Guillaume*, *Jean*, moines (12.me siècle). Présenté dans le sanctuaire de Saint-Bertin, comme l'avaient été Grimbald et Folquin, dès l'âge de sept ans, l'on en vit bientôt s'élever *le père de la patrie!*

L'aventureux *Pierre-l'Ermite* et l'éloquent *Bernard* avaient fait retentir les voûtes du monastère du cri répété : *Dieu le veut ;* le généreux *Alvise* était mort à la croisade auprès de son souverain ; les écrivains contemporains ne manquaient pas de recueillir ces faits pour l'instruction de la postérité. C'est l'époque de la chronique d'Ipérius, écrivain du 14.me siècle (page 46) ; puis, l'on vit dans les siècles suivants *Guillaume Fillastre* et *Antoine de Berghes*, réputés auteurs de l'histoire de *l'ordre de la Toison d'or*, et cités parmi les abbés les plus distingués de la communauté. C'est l'époque brillante de la consécration solennelle, en octobre 1520, et du séjour d'illustres étrangers ; c'est alors que le caustique *Erasme* composa son *militis christiani Enchiridion*, et que Léon X puisa dans cet imposant édifice quelques-unes de ces sublimes inspirations

qui contribuèrent à lui faire décerner le surnom flatteur de *restaurateur des beaux-arts*.

Nous devons ensuite faire la mention la plus honorable des archivistes *Allard Tassart*, *Jean de Bersacques*, *Guillaume Dewhitte*, *Joscio Cléty* et *Charles Dewhitte*, ainsi que des chroniqueurs *Robert Loste*, *Adrien Leborgne* et des poétes *Wenis*.

Les deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur visitèrent, vers l'époque de son achèvement, la superbe bibliothèque de Saint-Bertin, qui passait alors pour l'une des plus considérables de la France. Cette bibliothèque, la plus ancienne peut-être de la Morinie, reconstruite en 1414, avait été transférée après sa confection, en 1729, au *quartier des princes*. De tant d'ouvrages importants, dont quelques-uns mêmes remontaient aux premiers siècles de la fondation de la ville de Saint-Omer, il ne reste plus, hélas ! aujourd'hui que 559 manuscrits !

Plusieurs moines de Saint-Bertin furent évêques de Thérouanne et de Saint-Omer, abbés de *Saint-Winoc* et de Clairmarais. Quatre-vingt-trois abbés, dont plusieurs sont natifs de cette ville, entr'autres Guilbert, surnommé *l'abbé d'or*, par Alexandre IV, à cause de son éloquence, ont dirigé cette communauté jusqu'en 1791.

Allard Tassart, archiviste renommé, né à Saint-Omer, vers la fin du 15.me siècle, étudia toute sa vie les annales et les diplômes de son abbaye, qu'il recopia pour ainsi dire entièrement depuis 648 jusqu'en 1532. Nous n'avons conservé de ses immenses travaux que deux manuscrits fort utiles, l'un sur les anciennes coutumes de Saint-Bertin, l'autre sur les faits et gestes des évêques et des abbés des principaux établissements du royaume, parmi lesquels sont signalés Thérouanne, Bergues-Saint-Winoc et Clairmarais. (m. m. n.os 549 et 732.)

Charles Dewhitte, né à Saint-Omer, moine en 1746; a exécuté avec une patience admirable, *le grand cartulaire de Saint-Bertin*, 11 vol. in-f.°, n.° 803. L'abbé de Saint-Bertin avait présenté, en 1775, au conseil du roi, une requête à l'effet de faire imprimer à ses frais tous les titres de sa maison; elle fut accueillie favorablement, et ce conseil, par arrêt du 26 mai de la même année, nomma pour en faire la collation et pour veiller à l'édition entière de la collection, Bréquigny et Chérin. Les fonds nécessaires aux frais immenses à supporter par ce monastère pour une impression si volumineuse, étant difficiles à réaliser, les dispositions de cet arrêt traînèrent en longueur, jusqu'à ce que Louis XVI ayant donné, en 1781, des ordres pour la publication des archives de la cour, y compris celles de Saint-Bertin. Elles furent adressées à M. Moreau, historiographe de France, et certainement sans la révolution elles auraient été livrées à l'impression. Pendant la durée des comités littéraires à Paris, Charles Dewhitte fit ses envois successifs de vingt-cinq chartes à la fois, écrites de sa main, dûment collationnées, au bas desquelles étaient des sceaux figurés et des explications spéciales. Il cessa seulement en 1788, à l'époque de la suspension de ce comité. En quelle puissance tombèrent ensuite ces monuments respectables des anciens faits de notre histoire? Le dernier archiviste de Saint-Bertin, usé par ses prodigieux travaux et perclus de l'usage presque général de ses membres, n'en fut pas moins persécuté, traîné de prison en prison, et assujetti à d'odieuses visites domiciliaires par nos prudentes notabilités de la France renouvelée; triste témoin des malheurs de sa communauté, il ne s'en consolait que dans la continuation variée de son *cartulaire*. Il décéda le 3 août 1807, laissant des manuscrits du plus haut intérêt.

Le 16 août 1791, tous les religieux de Saint-Bertin jusqu'au dernier furent obligés d'abandonner leur demeure

chérie... La main hideuse des ruines s'y glissa pour la première fois le 8 mai 1799.

Joscio DALLENNES, né à Aire, le dernier des abbés de Saint-Bertin, fut présenté à Paris au vénérable Pie VII, en 1804. Il mourut à Nemours, le 9 août 1804, répétant dans sa retraite ces touchantes paroles qui caractérisent l'esprit évangélique de cette abbaye de 12 siècles : « Si je souffre par fois aujourd'hui, c'est qu'il ne m'est « plus donné de faire quelques heureux. »

Antoine-Joseph POOT, né à Saint-Omer, le 7 mai 1752, et décédé le 13 février 1831, intime ami de Joscio Dallennes, a embelli l'église de Saint-Denis de plusieurs antiquités précieuses qu'il avait préservées prudemment du désastre de son ancienne communauté. La bibliothèque publique est aussi redevable à ce bon ecclésiastique de 10 manuscrits de celle de Saint-Bertin échappés au vandalisme des novateurs.



Notre-Dame de Saint-Omer.

Une des premières actions de saint Omer sur la terre de Sithieu fut d'y ériger un temple à la gloire de la sainte Vierge. La basilique de *Notre-Dame de Saint-Omer*, rebâtie, dit-on, à neuf à la fin du 8.me siècle, reconstruite ensuite sur un plan plus large et plus magnifique, n'a été terminée qu'après 1441 ; le chiffre gothique de 1499 s'aperçoit en rond vers le milieu de la tour.

Parmi les *prévots* notables de notre collégiale, on doit placer au premier rang *Pierre de Colmieu*, *Quentin Ménard*, *Eustache* et *Robert de Croï*, et *Oudart de Bersaque*.

Lorsque Robert 1.er, comte d'Artois, visita la ville de Saint-Omer, en 1237, il fut surtout frappé du mérite extraordinaire de *Pierre de Colmieu. Robert de Croï* était fils de Charlotte de Chateaubriand.

Le plus savant des *doyens* fut le laborieux *Luc de Bruges*, qui présenta au magistrat de cette cité, le 28 avril 1606, ses *commentaires sur les évangiles*, en le remerciant de sa généreuse hospitalité.

Au nombre des *chanoines* érudits, il faut citer surtout *Adrien Faber*, *Lambert*, *Paneratius Mutzen*, *Sulpice Dupré*, *Jean-François Derudder*, hautponnais, et *Jean-Marie Hiecque*, audomarois. Ces deux derniers étaient dans le siècle précédent des élèves favoris de la Muse sacrée. « *L'office de saint Omer*, dont ils furent les communs auteurs, renferme plusieurs morceaux d'un véritable talent. »

Six ans après la destruction de la malheureuse capitale de la Morinie, l'église de *Notre-Dame de Saint-Omer* fut érigée en évêché. Les *évêques* contribuèrent aussi à maintenir dignement la réputation littéraire de cette ville. Nous pouvons proclamer à l'appui de cette assertion, avec une entière confiance, les noms honorables de *Jean VI*, de *Jacques de Pamèle*, de *Jean de Vernois*, de *Jacques Blaséus*, de *Paul Boudot*, des *Valbelle* et des *Conzié*.

Les deux bénédictins de Saint-Maur introduits, pendant leur voyage littéraire, dans la bibliothèque de notre cathédrale, la trouvèrent assez bonne, et y remarquèrent de fort beaux manuscrits. Cette bibliothèque fut fondée au commencement du 17.me siècle, par Jacques Blaséus.

Notre catalogue ne contient plus aujourd'hui que 40 manuscrits de cette riche collection, auxquels il faut ajouter 20 numéros du séminaire diocésain. Les archives du chapitre ont été cependant conservées, mais elles gi-

tent encore dans un délabrement presque complet dans un coin poudreux de la tour de Notre-Dame. On dit que plusieurs antiquaires de la Morinie y ont courageusement pénétré, et que leur zèle a été récompensé par la découverte de plusieurs documents importants.

Louis-Alphonse DE VALBELLE, institua la maison des filles de charité, sur la paroisse de Saint-Jean, établit l'hospice de la Maladrerie dans la rue d'Arras, agrandit le séminaire de superbes bâtiments, fit terminer somptueusement le palais épiscopal, favorisa spécialement l'éducation gratuite des jeunes filles, (1) et fonda *l'hôpital-général* dont il présida l'ouverture solennelle, le 4 juillet 1704. Cet évêque était docteur en Sorbonne, et possédait une bibliothèque remplie de précieux ouvrages qu'il légua au séminaire diocésain. Pourquoi s'est-il montré si sévère envers l'illustre et généreux Fénélon?

François DE VALBELLE contribua par ses libéralités à introduire dans cette cité, en 1720, les modestes disciples de l'institut des écoles chrétiennes, formé par le vertueux de Lasalle ; ce prélat éclairé ne pouvait rendre un plus grand service aux Audomarois qu'en leur facilitant les moyens de confier leurs fils à l'enseignement moral de ces dignes ouvriers en œuvres célestes. *La gloire de l'Artois* a été dédiée à François de Valbelle (page 23), et Fertel fit paraître sous son patronage *la science pratique de l'imprimerie*, parce qu'il avait toujours heureusement

(1) Un magistrat douaisien, M. *Taillar*, vient, dans un *essai sur les enfants trouvés et les moyens d'en diminuer le nombre*, d'émettre le vœu philantropique de voir surtout améliorer l'éducation des jeunes filles du peuple; cet ouvrage, réellement consciencieux et de haute portée, fait le plus grand honneur aux nobles sentiments et au talent élevé de l'auteur.

cultivé les beaux-arts et qu'il se plaisait à s'en montrer le protecteur.

Joseph-Alphonse DE VALBELLE continua d'une manière éclatante les œuvres de charité de ses parents et prédécesseurs, et combla particulièrement de largesses l'hôpital-général et le séminaire. Il passait aussi pour un amateur éclairé des sciences et des lettres, et aimait à s'enquérir des particularités historiques sur le comté d'Artois. A une certaine époque où les plus doux et les plus glorieux souvenirs n'étaient aucunement sacrés, où l'on n'apprenait à la nouvelle génération qu'à ne respecter que le crime et les absurdités de tous genres, les augustes effigies de ces vénérables soutiens d'une nombreuse famille sans cesse renaissante, furent traînées dans la fange et brûlées ensuite sacrilègement sur la place des auto-da-fé révolutionnaires ; mais le triomphe de l'iniquité est ordinairement passager ; un monument en marbre fut érigé à la mémoire chérie des Valbelle dans la chapelle du refuge salutaire qu'ils avaient assuré à des milliers d'orphelins ; un pinceau expérimenté s'était chargé de faire revivre leurs traits. Les principales autorités de ce département assistèrent solennellement à l'inauguration de cette réparation tardive, le 27 janvier 1810, et les Muses se joignirent aux accents innocents de l'enfance pour célébrer les vertus et les bienfaits de ces trois excellents princes de l'église.

Louis-Hilaire DE CONZIÉ était l'ami de Ducis. Il avait eu la fatalité de contribuer à envoyer Robespierre au collége de Louis-le-Grand.

Echappée miraculeusement aux Normands du 9.me siècle et aux destructeurs du 19.me, *Notre-Dame de Saint-Omer*, moins belle mais plus heureuse que sa sœur, l'abbaye de Saint-Bertin, redevenue paroisse après le concordat de

1801, aujourd'hui encore le principal ornement de cette cité, n'eut dans ce siècle qu'à s'applaudir de l'administration favorable et des mandements conciliateurs de l'évêque du nouveau diocèse; (1) et à la suite des membres renommés de son ancien chapitre, elle peut encore comme on l'a vu (page 202) ajouter avec orgueil, dans son nécrologe, ses deux premiers curés.

Jésuites Wallons et Anglais.

Le séminaire diocésain établi en 1558, et le collége de Saint-Bertin fondé en 1561, n'avaient pas tardé à acquérir une haute réputation d'excellentes études. Le collége des jésuites wallons, institué en 1566, devint bientôt leur digne rival. On vit sortir successivement de cette savante maison *Dausque*, *Antoine de Balinghem*, *Malbrancq*, *Ducygne*, *Taffin*, *Stratius*, *Bonvoisin*, *Desnourices*, *Grosier*.

Pierre TAFFIN naquit à Saint-Omer en 1598; camarade d'enfance avec Jacques Malbrancq, il entra en même temps que ce dernier dans la maison des jésuites wallons de Saint-Omer. Il y fit de fortes études, enseigna après les humanités en différents colléges de la société, la philosophie à Mayence, et la théologie morale à Mons. Il fit imprimer dans l'ancienne ville des Nerviens son *année séculaire*, chez le même typographe qui venait de gratifier les Morins du premier volume de leur histoire. Il passa ensuite quelques années dans le monastère de Tournai;

(1) Hugues-Robert-Jean-Charles de Latour d'Auvergne-Lauraguais, né au château d'Auzeville, département de la Haute-Garonne, le 14 août 1768, sacré évêque d'Arras le 16 mai 1802.

auprès de son fidèle ami, qu'il aida avec enthousiasme et utilité dans ses investigations laborieuses sur les anciennes choses de leur ville natale.

Son ouvrage intitulé *de veterum romanorum anno sæculari, cum ludorum sæcularium novâ chronologiâ*, in-4.°, et publié à Tournai en 1640, est inscrit dans notre catalogue sous le n.° 3855. Le texte signale l'éclat et le grandiose des fêtes romaines; des notes savantes en démontrent clairement les diverses cérémonies, et des recherches nombreuses ne laissent rien ignorer du but et de la moralité des pompes fastueuses des vainqueurs du monde.

Les dernières pages de cet écrit, insérées dans les antiquités romaines, exposent les raisons qui en ont inspiré la composition, et les motifs qui engagèrent les jésuites à consacrer solennellement l'année séculaire de leur établissement. L'idée culminante de Pierre Taffin, toute singulière qu'elle peut paraître, est néanmoins ingénieuse et tout-à-fait conforme aux habitudes de notre pays. Les annales de cette cité mentionnent formellement l'antique coutume d'honorer périodiquement et avec splendeur les fondations des communautés, le souvenir de quelques grands événements attribués à la protection céleste, et les mémorables anniversaires. Ces fêtes chrétiennes étaient sans contredit pleines de charmes et de jours heureux; depuis lors, que de *jours sacrés*, que de *fêtes nationales* se sont succédé!

Pierre Taffin est mentionné avec distinction dans plusieurs biographies; il est mort à Lille, le 8 mai 1650.

Antoine Stratius, audomarois, a composé, au commencement du 17.me siècle, un recueil d'épigrammes. Il passait pour un fameux anagrammatiste.

Pierre Desnourices, audomarois, avait conçu un ouvrage considérable : *Flores rerum admirabilium*, qui de-

vait contenir plus de 30 volumes, en y comprenant une collection d'oraisons.

Les jésuites anglais arrivèrent ensuite, le 16 mai 1594, et leur magnifique établissement servit, sous tous les rapports, d'asile conservateur aux enfants des seigneurs catholiques, et de séminaire général aux prêtres irlandais qui fuyaient l'hérésie sanglante de la féroce fille de Henri VIII. Cette institution a été long-temps très-réputée dans toute la Grande-Bretagne, et plusieurs Anglais célèbres y sont venus faire leurs études. Voltaire voulait malignement désigner cette maison, lorsque dans *l'écossaise*, à propos de la subtilité d'un de ses personnages, il glisse cette observation : « Il semble que tu aies étudié à Saint-Omer. » *Alban Butler* en fut l'un des présidents les plus instruits ; il y décéda le 15 mai 1773. La mémoire de ce pieux écrivain sera toujours en vénération dans notre cité. Les manuscrits autographes du malheureux Jacques II ont été déposés dans ce collége au commencement de la révolution française. Un *aperçu historique sur le séjour des Anglais à Saint-Omer*, ne serait pas encore sans intérêt pour l'histoire générale de cette contrée.

Sous les successeurs des jésuites et sous les doctrinaires, l'instruction publique se soutint avec honneur dans cette commune ; elle s'anéantit ensuite comme toutes les autres institutions pendant les années calamiteuses où de nombreux athées en sabots présentaient à l'envi des plans de régénération sociale. C'est une belle page pour les antiquaires de la Morinie que le tableau des variations et des vicissitudes de l'instruction publique depuis Alcuin jusqu'à notre ère actuelle de progrès.

Dominicains. Chartreux. Frères mineurs. Religieux divers.

Voici les noms des plus savants membres du couvent des dominicains, rétabli à Saint-Omer, en 1479, *intrà-muros.*

Pascal Monpajet, *Julien Grand-Ami*, *Baltasar Thellier*, *Guillaume Seguier*, *Jean Deslois*, *Jean Nonnart*, *Louis-Bertrand Loth*, *Philippe Lambert*, *Louis* et *Ambroise Marissal*, *Jean Lefebvre*, *Pierre Decroix*, *Raimond de Lannoy*, *Nicolas Fatou*, *Jérome Henneguier* et *Thomas Turpin.*

Pascal MONPAJET jouissait dans tout le royaume de la considération la plus flatteuse. Fils d'un simple armurier de Saint-Omer, et promu à diverses dignités ecclésiastiques, il avait fait graver dans ses armoiries, pour conserver la mémoire de sa naissance, trois casques et un chien portant un flambeau, avec cette inscription : *Domini est salus.*

Guillaume SEGUIER, né à Saint-Omer en 1600, dominicain célèbre par sa science et ses travaux, excellait dans ses investigations curieuses dans le domaine des antiquités. Il composa plusieurs traités relatifs à son ordre, diverses œuvres ascétiques, et les deux ouvrages suivants : *Monumenta et antiquitates provinciæ inferioris Germaniæ.* — *Diarium antiquitatum ac rerum notabiliarum tum ordinis, tum patriæ suæ.*

Jérome HENNEGUIER, né à Saint-Omer, en 1633, l'un des plus subtils philosophes de l'ordre des dominicains ; professeur de théologie à Cambrai, bon compositeur de vers latins, a rédigé divers traités de théologie en langue

latine, et plusieurs dissertations ascétiques. Son petit livre, publié à Saint-Omer, en 1674, et intitulé : *Cultus Mariæ vindicatus adversùs monitorem anonymum*, a eu trois ou quatre éditions, tant en français, qu'en latin et en flamand. Ce savant ecclésiastique mourut en cette ville le 13 mars 1712.

Thomas TURPIN, successeur de Ferry de Locres, comme historien de la ville de Saint-Pol, était profès au couvent des dominicains à Saint-Omer, en 1715. Nous possédons encore huit manuscrits de la belle bibliothèque de cette maison, dont 4 sont de Turpin. Le n.° 771 est l'autographe de *l'histoire des comtes de Saint-Pol*, imprimée à Douai, en 1731, in-8.°

Bruno D'AFFRINGUES, né à Saint-Omer vers le milieu du 16.e siècle, docteur en droit, élu en 1600 prieur de l'ordre des chartreux, estimé des papes Grégoire XV et Urbain VIII, considéré par Henri IV, avait la réputation d'un des plus érudits ecclésiastiques de son temps. Il était principalement versé dans les antiquités chrétiennes; il laissa un recueil de sermons éloquents.

Il mourut à la grande chartreuse, en 1632.

Notre catalogue contient 26 manuscrits de la chartreuse de Longuenesse, fondée dans le 14.me siècle, par *Gillebert*, de l'illustre et bienfaisante famille de Sainte-Aldegonde. (1)

(1) C'est ici l'occasion de réparer une lacune historique de la série des *auteurs et savants divers* (page 133).

Antoine d'Affringues ou Affrengues, conseiller principal de la ville, en 1641, et membre de la chambre du conseil d'Artois à Saint-Omer, le 12 février 1658, a composé une chronique relative à cette ville, en 2 volumes. Le premier, attribué mal à propos à Robert d'Affringues, procureur de la commune et depuis conseiller, copié par Maximilien-

Jean-Louis DE SAINT-JOSEPH, né à Saint-Omer vers l'an 1612, carme déchaussé, est auteur de divers écrits sur l'histoire ecclésiastique, et des deux ouvrages suivants: 1.° *L'inconstance de la fortune de l'empire romain dans la succession des empereurs*; 2.° *des trois races royales de France, de Mérovée, de Pépin et de Capet, dans la succession des comtes de Flandre.* Ces productions manuscrites ont été déposées chez les carmes déchaussés de Douai où l'auteur est mort le 6 mai 1690. Existent-elles encore?

Pierre DE LA MÈRE DE DIEU, né à Saint-Omer, vers l'an 1635, mort à Douai le 1.er avril 1705, carme déchaussé, prédicateur éloquent, a composé plusieurs traités sur sainte Thérèse.

Joseph-Xavier Lefrançois, conseiller secrétaire, remontant pour ainsi dire quoique rapidement à l'origine de la cité, commence régulièrement vers le milieu du 16.me siècle, et se termine inclusivement au siège de 1638; ce volume fut transcrit en 1640, par Pierre d'Affringues, moine de Saint-Bertin dès 1617, auteur de quelques écrits mystiques, loué par Simon Ogier, et dont la pierre tumulaire se voit encore dans la chapelle de saint Joseph; à Saint-Denis. Un double ou plutôt un extrait de ce volume fut rédigé le 4 avril 1651, par C. B. d'Affringues. La chronologie de cet abrégé, où il est encore question d'un George d'Affringues, antiquaire, est de 1537 à la fin du siège de 1638.

Le deuxième volume, attribué aussi par erreur à Robert d'Affringues, et copié de même par le sieur Lefrançois, descendant de l'auteur, comprend la période historique écoulée entre le 17 octobre 1640 jusqu'au 28 juin 1658.

Ces manuscrits contiennent des détails fort importants pour notre histoire locale, et sont cités fréquemment. Le nom des Affringues a été très-honoré dans cette commune.

Il se trouve à la bibliothèque de Douai un *livre de la Toison-d'or, recueilli par Josse Carton, natif de Saint-Aumer*, in-4.° — Paquot nous apprend que Charles l'Engraud, né à Saint-Omer, très-versé dans la langue grecque et la philosophie ancienne, florissait à Gênes au commencement du 17.me siècle.

Nous trouvons dans l'ordre de Saint-François les noms estimables de *Pierre* et *François Wallon-Capelle*, *Jean Brugnian*, *André Couvreur*.

Pierre Wallon-Capelle, né à Saint-Omer dans le 16.me siècle, prieur de Saint-Winoc, rédigea en partie les annales de ce monastère, déjà commencées par *Jean* et *Thomas Diacre*. Il écrivit aussi une relation des troubles religieux de la Belgique.

François Wallon-Capelle, depuis évêque de Namur, né à Saint-Omer, mort le 17 février 1592, a publié une dissertation sur la situation topographique de la ville de Rome.

Parmi les moines audomarois de l'abbaye de Clairmarais, nous indiquerons *Hubert Raoul*, lequel fit paraître à Douai, en 1598, *l'oraison funèbre d'Alexandre Farnèse*.

François de Montmorency, fils aîné de Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, et de Jeanne de Saint-Omer, né à Saint-Omer vers l'an 1578, après avoir fait de bonnes études, devint prévost de la collégiale de Cassel, grand doyen de la cathédrale de Liége, et après avoir hérité du vicomté d'Aire, se fit jésuite à l'âge de 40 ans; il fonda dans cette dernière ville le collége des jésuites et à Douai le séminaire de théologie. Il mourut le 5 février 1640, perclus depuis plusieurs années par une goutte sciatique. C'était un littérateur très-habile. Il obtint un succès non contesté dans la poésie latine. Il publia principalement à Douai, en 1629, *poetica sacrorum canticarum expositio*.

Charles Ducanda, né à Saint-Omer vers l'an 1565, prieur du couvent des prémontrés à Dompmartin, près Hesdin, a composé *la vie de saint Thomas de Cantorbéry*, in-4.°,

imprimée à Saint-Omer en 1615 (page 105), en quatre livres, destinée aux catholiques anglais de cette ville. On sait que l'illustre archevêque, fuyant les persécutions de Henri II, trouva un refuge momentané dans l'abbaye de Saint-Bertin. C'est un des épisodes intéressants de notre histoire locale. Il était assez convenable que la vie curieuse de ce prélat fût racontée par un religieux audomarois. Ducanda traduisit en outre de l'italien et du latin *la vie de saint Charles Borromée*, in-12, à la suite de laquelle se trouve celle de *sainte Françoise de Buxis*. Cette traduction fut imprimée par Charles Boscard, à Saint-Omer, en 1614. Ce volume manque à la bibliothèque.

François DE TORCY, doctrinaire de la maison de Vitry, recteur du collége de Saint-Omer à l'époque de la révolution, adopta les idées nouvelles avec modération. Il donna sa démission le 22 septembre 1792, et quitta Saint-Omer l'année suivante. Il composa divers écrits sur l'église gallicane, assista au concile de Paris, et mourut en 1806.

Guillaume-Louis-Joseph PIERS, né à Audruicq en 1722, exerça d'abord pendant cinq ans le sacerdoce en la paroisse de Sainte-Marguerite ; il enseigna ensuite au collége français la rhétorique pendant vingt-huit ans (1763—1791); il avait rédigé un traité de cet art qui obtint long-temps une estime générale dans cette contrée. A l'époque de la révolution, il jouissait de quelques pensions accordées par forme de récompenses et de retraite, en considération de ses longs services. En 1793, il se réfugia à Nordquerque, et de là il se rendit dans la Hollande, où il fut suivi d'une foule d'ecclésiastiques, la plupart ses anciens élèves. Il mourut, dit-on, à Rotterdam, en 1794, regretté de ses malheureux compagnons d'exil qu'il savait consoler par son excellente philosophie. Cependant le directeur-général de la dette publique demanda sur son compte des rensei-

gnements à notre administration communale, le 4 mars 1799.

Philippe-Jean-Baptiste PIERS, né à Rumingbem le 2 avril 1743, fit également honneur à l'état ecclésiastique. Confesseur en langues étrangères de la ville de Paris, il publia, en 1791, *l'histoire du schisme de la nation française*; quelques écrits dogmatiques, en 1792; et, en 1797, *un discours politique et historique sur la mort de Marie-Antoinette, reine de France.* Il décéda dans son lieu natal, le 26 janvier 1808.

L'abbé DELATTRE, décédé le 24 octobre 1833, vicaire de la paroisse de Saint-Denis, était un prédicateur érudit et infatigable; il cultivait les lettres et faisait encore volontiers *le chronogramme de rigueur*, tradition de l'ancien goût de nos pères.



Cet extrait biographique pourra procurer peut-être quelque facilité à l'histoire littéraire de Saint-Omer. Nous avons noté scrupuleusement les genres différents et les époques diverses des compositions audomaroises. A la vérité, la plupart des auteurs de notre légende monastique sont aujourd'hui totalement inconnus; mais ces modestes écrivains ont rendu jadis des services éminents, et leur souvenir mérite assurément de survivre à la destruction de leur ordre ou de leur maison.



Additions et Observations.

Nous avons découvert et accueilli avec empressement quelques documents nouveaux sur divers articles de notre biographie, et loin de nous refuser aux annotations nécessaires, nous avons regardé comme un devoir de les faire connaître.

Suger. — « Suger, issu d'une famille obscure du duché « de Paris... » (nouveau cours d'histoire de France, par M. Mazas, 1834). — « Suger, qu'on fait naitre ordinaire-« ment dans le duché de Paris, naquit à Saint-Omer. » (histoire de France, par M.r E. Lefranc. 1834). — « Sans « être positivement convaincus de la légitimité de cette « prétention, nous pensons néanmoins aussi, que *toutes* « *les probalités se réunissent en faveur de cette cité;* et dès « lors l'auteur de la *biographie de Saint-Omer* ne pouvait « se dispenser de placer le beau nom de Suger en tête de « son recueil. Le bénédictin dom Liron, MM. Guizot, « Malte-Brun et Michelet, en se prononçant pour cette « opinion, l'ont absous d'avance. » (Revue du Nord, octobre 1834.) — Le buste de Chateaubriand a été déposé à la bibliothèque publique, le 20 septembre 1834; il attend encore celui de Suger. — D'après une décision du 30 août 1834, de l'académie de Dijon, une inscription sera placée à ses frais sur la façade des maisons où sont nés les grands hommes que Dijon a produits. On a commencé par celle de Bossuet. — Bésançon vient de chercher à prouver que Kléber y a pris naissance. — « Pour-« quoi leur refuserait-on les honneurs du buste, du mo-« deste médaillon, et à nous le plaisir de nous procurer

« à peu de frais la représentation de tous nos concitoyens « illustres? » (Archives du Nord, avril 1834.) Ce sera sans doute l'œuvre du *physionotype.*

Ipérius. — M. Warnkonig, professeur allemand très-érudit, fixé à Gand, pense que le manuscrit original de cet écrivain se trouve dans la Belgique. Ce laborieux étranger a déjà recueilli diverses chartes concernant l'abbaye de Saint-Bertin ; puisse-t-il découvrir cette chronique précieuse!

Valentin de Pardieu. — Il donna asile, en 1578, dans sa demeure, à Gravelines, à quelques dominicains de Saint-Omer qui fuyaient la persécution religieuse de l'époque. — Il fonda le séminaire de la Motte, à Douai. — Sa famille portait d'azur au chevron et à trois mollettes ou étoiles d'or, avec cette devise : *Vaincre ou mourir de par Dieu.*

Simon Ogier. — Paquot allègue que l'ouvrage suivant *Melon libri III* de ce poéte audomarois a été imprimé en 1589, par *Charles Boscard, imprimeur de Saint-Omer*... Ce dernier ne vint s'établir en cette ville qu'en 1610, et presque toutes les œuvres de notre compatriote avaient été imprimées à Arras et à Douai, de 1588 à 1608 (page 62).

Dausque. — Il entra aux jésuites wallons à l'âge de 48 ans, en 1585. Il y régenta avec succès les humanités, la rhétorique et la langue grecque. Il était seigneur de Floyecque et de Lusquel, d'après son épitaphe composée par lui-même. Il a laissé de *nombreux* manuscrits. Existent-ils encore?

Antoine de Balinghem. — Paquot le fait naître en 1571. C'est en 1608, dit-il, qu'il s'engagea par les quatre vœux. Le nombre de ses écrits s'élève à 40 d'après ce biographe. Nous avons dû nous borner à en mentionner les principaux, avec une scrupuleuse exactitude, dans les titres puisés aux meilleures sources.

Malbrancq. — Cet historien fit aussi un grand usage

des curieuses *annales du monastère des dunes, d'Adrien Mueleman*, mort en 1649. — Paquot croit également que le manuscrit original de Malbrancq a été brûlé en 1740; dans l'incendie de la bibliothèque des jésuites de Lille. — Nous avons l'espoir fondé qu'un savant et courageux antiquaire de l'Artois se décidera un jour à entreprendre la traduction de son ouvrage volumineux et prolixe, mais fondamental.

Arnould DE VUEZ. — Les tableaux de ce peintre qui se trouvaient à l'hôpital de Lille n'ont pas été atteints par l'incendie de 1834.

FERTEL. — *Imprimerie.* — *Jean d'Ongoys*, né à Busnes, se disant *morinéen*, était imprimeur-libraire à Paris, en 1576. — François Bellet quitta Saint-Omer en décembre 1609; en 1610, il imprima à Ypres l'ouvrage flamand *der Thuynen*, d'Adrien Scrieckius.

Nous persistons à croire que parmi les Audomarois :

1.° Godefroy LECOISPELIER est le premier qui ait rédigé un traité en langue française, en 1342 (page 53);

2.° Simon OGIER est le premier qui ait livré *ses œuvres* à l'impression, en 1588 (page 66); car, Jean Malpée, qui a fait paraître à Paris, en 1563, des tables synoptiques des *prognostics* d'Hippocrate, n'était qu'un simple éditeur, et nous ne l'avons cité à la page 83 que pour lui assigner son rang d'antériorité comme médecin;

3.° Qu'Antoine DE BALINGHEM et Antoine DUCANDA sont les premiers qui aient fait imprimer une *composition française*, en 1615, après avoir toutefois publié l'un et l'autre, quelques années auparavant, une ou plusieurs *traductions* dans la même langue (pages 81, 82, 105 et 268);

4.° Qu'Antoine DUCANDA est le premier qui ait soumis aux presses de *sa ville natale* des ouvrages écrits en français (pages 105 et 268).

HENNEBERT. — Les réflexions qui se trouvent en tête de cette notice nous ont paru, ainsi que celles qui sont contenues dans l'article *Fertel*, être en quelque sorte indispensables à l'histoire littéraire de ce pays.

MONSIGNY. — Le paragraphe de la page 150 relatif à la partie musicale de l'encyclopédie méthodique a été copié textuellement dans les *curiosités historiques de la musique*, par Fétis, page 163 ; il paraît que c'est le nom de *Momigny* qui devait s'y trouver.

D'AÇARCQ. — Il était âgé de 92 ans à son décès.

Henri-Bernard DELATTRE. — Il améliora considérablement la belle forêt de Nieppe. — Pendant la terreur, il préserva sa ville natale des suites désastreuses d'un pillage de grains, en pourvoyant avec prudence et célérité à la consommation des habitants jusqu'à la prochaine moisson. — Pendant ses deux législatures, sans être orateur, il rendit de grands services dans les comités, et ses votes appartinrent toujours aux mesures utiles et conservatrices.

PERSONNE. — MM. Daunou (antiquaire de la Morinie) et Enlart, de Montreuil, députés du Pas-de-Calais, ont également voté contre la mort de l'infortuné Louis XVI. « C'est là un titre de famille en effet bien honorable... »

DE BÉTHUNE. — Il fut créé prince héréditaire, le 6 septembre 1781, par Joseph II, dont il était le chambellan, en considération de ses hautes alliances et de son origine illustre. Ce titre lui fut confirmé par le roi de France par lettres-patentes des 15 septembre et 8 octobre 1781. — En février 1797, un arrêté du département du Pas-de-Calais le raya de la liste des émigrés où il n'aurait jamais dû être porté, et il fut rétabli dans la propriété de tous ses biens non vendus. Le coup d'état révolutionnaire du 18 fructidor l'éloigna de nouveau de sa patrie ; il se rendit alors en Prusse. Le 4 février 1798,

Louis XVIII lui expédia le brevet de maréchal-de-camp, avec rang du 1.er janvier 1793 ; enfin, il retourna en France en décembre 1800. — Par lettres-patentes du 24 mai 1818, il fut autorisé à fonder un majorat pour le titre de duc, à cause de l'extinction des branches de Béthune-Sully et de Béthune-Charost. — Cet Audomarois distingué est décédé à Saint-Germain-en-Laye, le 17 août 1823.

Aubin. — La note qui le concerne, page 20, était nécessaire à la dissertation sur Suger. — Le chiffre de la bibliothèque au 1.er février 1835 est 12,630 volumes, formant 5204 ouvrages imprimés, et 842 ouvrages manuscrits.

Saint-Amour. — Napoléon revenant un jour du camp de Boulogne et passant par Arras, s'informa auprès du préfet quels étaient les président et secrétaire du conseil qui se trouvait alors assemblé. Le préfet les ayant désignés par leurs noms, l'empereur répondit : « Mon intention était de leur donner la croix, mais si je l'offre à « Saint-Amour, il me la refusera. » Telle était l'idée qu'il se faisait de sa modestie. Plus tard, ce digne administrateur ne put refuser la distinction honorable qu'il avait si bien méritée. — Quant à la scène de la croisée, par laquelle les *Cinq-Cents* se retirèrent devant les grenadiers du vainqueur de l'Italie et de l'Egypte, il eut cela de commun avec les premières notabilités de cette législature, et cet aimable homme racontait souvent lui-même cette anecdote avec la gaîté la plus spirituelle. — Saint-Amour a laissé un manuscrit en latin contenant un traité complet de logique, et formant un recueil de questions métaphysiques et de théologie.

Vallongue. — Le brave colonel Castillon, né à Ardres, aide-de-camp du célèbre Dorsenne, remplissait ces fonctions au siége de Gaëte auprès du général Vallongue, et reçut les derniers soupirs de ce noble guerrier.

Deron et Poillion. — Ces deux estimables ecclésiastiques, intimes amis au collége de cette ville, s'y disputèrent honorablement, de 1782 à 1785, les palmes scholaires. M. Deron y obtint consécutivement depuis sa troisième le premier prix d'excellence.

Parent-Réal. — Lorsqu'il était commissaire du gouvernement près l'administration municipale, il s'était opposé avec persévérance et énergie à la vente dès lors projetée des bâtiments du collége et de l'abbaye de Saint-Bertin, soumissionnés et mis en adjudication contrairement aux intérêts de la ville. Deldicque (1), son parent, à cette époque président de notre administration locale, seconda ses généreux efforts avec zèle et fermeté, mais ils ne réussirent que d'une manière incomplète. La tour seule de Saint-Bertin fut conservée. — Parent-Réal a publié six ouvrages, de 1815 à 1832, chacun en un volume in-8.° — En 1815 : *Lettre à Benjamin-Constant* sur l'obligation d'improviser dans les assemblées législatives. — En 1820 : *les hommes du centre*. — En 1832 : *Introduction au traité du droit municipal de Henrion de Pansey*. Nous avons parlé des autres, page 216. Il a prononcé dix discours, tant au conseil des Cinq-Cents qu'au Tribunat. Il a inséré vingt-cinq articles dans la *Biographie des contemporains*, huit notices dans le *Dictionnaire de la conversation*, douze morceaux de littérature dans la *Revue encyclopédique*, et une foule d'articles politiques ou scientifiques dans les divers journaux du Pas-de-Calais.

(1) Jean-Baptiste Deldicque, né à Saint-Omer en 1780, décédé le 23 mars 1834 ; juge d'instruction au tribunal de cette ville, en 1811, homme d'esprit, magistrat humain et éclairé. *Le biographe* a observé avec vérité qu'il avait une propension qui n'est pas commune de nos jours, celle de se montrer favorable aux prévenus et de les aider même en quelque sorte à se défendre.

NÉCROLOGIE.

MAES. — Il est né à Saint-Venant le 3 décembre 1758. Son instruction était solide ; il était bon littérateur et possédait une des plus riches bibliothèques de Saint-Omer. Son décès eut lieu le 25 novembre 1832.

RATEL. — Ce fut quelque temps après la journée du 18 fructidor que l'important prisonnier anglais fut remis à ses amis, service immense dont l'amiral se montra reconnaissant envers les Français. — Ce fut, dit-on, par l'entremise de l'abbé Ratel que Pichegru et Moreau se réconcilièrent.

Jacques-Louis VILLENEUVE est né à Dunkerque le 26 février 1776. Digne imitateur de son compatriote Jean Bart, l'Océan devint aussi le théâtre de sa gloire. Embarqué comme mousse en 1788, il fut nommé lieutenant de vaisseau le 7 mai 1812, et capitaine de frégate honoraire le 22 mai 1825. Il soutint avec avantage plusieurs combats acharnés contre les Anglais, et fut fait trois fois prisonnier par ces redoutables adversaires. Lors de l'expédition anglaise dans l'Escaut, en 1809, il coupa les bouées placées par les assaillants à l'embouchure de ce fleuve, et alla avec une rare intrépidité les enlever sous le feu des batteries ennemies. Villeneuve se rendit surtout célèbre par ses voyages lointains. Il fit à diverses fois le tour du monde. Marié avec une Audomaroise, il est décédé à Salperwick le 20 décembre 1834, décoré des croix de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui l'avaient connu.

AUTEURS VIVANTS.

Cette liste pourra servir à l'intéressant travail annoncé dans le *Mémorial artésien*, n.° 263, concernant les publications faites dans ce siècle par les écrivains de Saint-Omer ; nous la donnons aussi comme un complément curieux de l'histoire littéraire de cette ville.

François-Fidèle-Xavier Desmarquoy, né à Aire le 23 avril 1757, docteur en médecine. — Mémoires scientifiques et pièces de poésies, publiés dans plusieurs recueils périodiques et journaux.

Louis-Auguste Deschamps, né à Saint-Omer le 22 avril 1765, docteur en médecine. — Précis sur l'île de Java (1796), inséré dans le tome 3 des mémoires de l'académie d'Arras, 1820.

Jacques-Joseph-Emmanuel Caron-Senlecq, né à Saint-Omer le 23 janvier 1767. — Morceaux divers de littérature et de poésie dans la *feuille de Saint-Omer*.

Louis Dessaux-Le Brethon, né à Wicquenghem le 9 mai 1769. — Dissertations sur l'agriculture et l'économie domestique. — Observations sur le projet de code rural. — Mes angoisses de 30 heures. — Opuscules politiques. — Mémoires sur les écoles primaires et les armoiries de Saint-Omer. — Remarques inédites sur la grammaire française. — Méthode inédite de lecture.

Emmanuel-Herman-Joseph Wallet, né à Saint-Omer le 21 juin 1771, directeur de l'académie de dessin, à

Douai. — Atlas historique et topographique de la ville de Saint-Omer.

Pierre-Alexandre-Joseph ALLENT, né à Saint-Omer le 9 août 1772, conseiller-d'état, pair de France. — De l'influence morale et politique de la peinture, 1797. — Mémoire sur la réunion de l'artillerie et du génie, 1800. — Essai sur les reconnaissances militaires, 1804 ; 2.me édition en 1827, in-4.° — Histoire du corps du génie, in-12, 1805. — Notice sur le père Lefranc, 1819. — Mémoires divers. — Histoire de France, considérée principalement sous le rapport militaire, en manuscrits.

Eustache-Louis-Joseph TOULOTTE, né à Saint-Omer le 13 juin 1773. — Histoire philosophique des empereurs romains, 3 vol. in-8.° — Histoire de la barbarie et des lois au moyen-âge, 3 vol. in-8.°, 1830. — Histoire de l'Arabie. — Notes sur la grammaire française de M. Roy. — Romans. — Opuscules.

Denis-Joseph DUPONCHEL, né à Saint-Omer le 7 octobre 1773, maître en pharmacie. — Essai sur la nature du feu, 1791. — Notice inédite sur la culture et l'utilisation des Bruyères. — Soirées artésiennes, 2 in-18, 1831.

Jean-François-Marie SIRIEZ DE BERGUES, né à Saint-Omer le 6 décembre 1774. — Le Christianisme, ou preuves et caractères de la religion chrétienne ; traduction de l'anglais de Poynter, 1831, in-8.°

Catherine-Thérèse RIÉDER, née à Saint-Omer le 27 mars 1781, épouse de Charles-Antoine Woillez. — L'Enfant du boulevard, ou mémoires de la comtesse de Tourville, 2 in-12, 1819. — Articles signés W. dans le répertoire de la littérature ancienne et moderne. — Eloge de l'abbé Carron.

Pierre-François-Louis LÉTENDART, né à Dunkerque le 4 décembre 1790. — Editeur du *Mémorial artésien* : rédacteur

des articles tribunaux, administration, commerce, navigation, et tableaux de mœurs intitulés *le Flaneur*, *lettres de Mathurin*, etc.

Jean-Marie BAILLY, né à Saint-Omer le 29 juillet 1791, curé de Saint-Vast, à Arras. — Office de saint Omer, précédé de sa vie, 1822, in-12. — Oraison funèbre de M. Coyecque, 1824.

François-Norbert-Joseph QUENSON, né à Saint-Omer le 2 novembre 1793, conseiller à la cour royale de Douai. — Dissertations historiques sur quelques monuments et faits relatifs à l'Artois. — Pierres d'Acques. — Notre-Dame de Saint-Omer.

Jean-Baptiste COCQUEMPOT, né à Pihem le 3 février 1794, instituteur. — Diverses publications grammaticales. — Cours théorique et pratique sur les synonymes français les plus usités, 1834, 2 in-12. — Exercices gradués de calcul, in-18, 1835.

Bruxelles-Messidor DECQUE, né à Saint-Omer le 20 juillet 1794. — La musette cordiale, recueil de poésies, in-8.°, 1832.

Charles-François-Joseph VANHENDE, né à Saint-Omer le 11 mars 1795, professeur de langues et de mathématiques. — Co-auteur du cours précité sur les synonymes français et des exercices gradués de calcul. — Articles littéraires dans plusieurs journaux.

Jean-Baptiste CAVENTOU, né à Saint-Omer le 30 juin 1796, membre titulaire de l'académie royale de médecine, professeur de chimie à l'école de pharmacie, etc. — Nouvelle nomenclature chimique, in-8.°, 1816. — Traité élémentaire de pharmacie théorique d'après l'état actuel de la chimie, in-8.°, 1819. — Recherches chimiques sur les quinquinas et découverte de la *quinine*. —

Manuel des pharmaciens et des droguistes, traduit de l'allemand, 1821, 2 in-8.° — Quinze mémoires et onze notices ou observations sur différents sujets de chimie organique; plusieurs recherches chimiques publiées dans les journaux et recueils périodiques.

Jean-Lambert DERHEIMS, né à Calais le 20 février 1798, maître en pharmacie. — Nombreux mémoires et quelques opuscules sur différents sujets de médecine, de chimie et d'histoire naturelle. — Traité de l'art de moirer, 1819. — Histoire naturelle et médicale des sangsues, in-8.°, 1825. — Divers articles de littérature et morceaux de poésie dans les journaux de ce département.

Alexandre-Emile LEFRANC, né à Saint-Omer le 27 août 1798, professeur agrégé de l'université. — Quinze ouvrages d'un cours complet d'enseignement élémentaire. — La duchesse de Berri, en 17 tableaux, 1832, in-8.° — Vie de Henri de France, 1832, in-18. — Pièces de poésie et morceaux de littérature dans plusieurs recueils et journaux.

Maurice BLANCHARD, né à Saint-Omer le 17 septembre 1798. — Les Castillannes, 1824. — Mes souvenirs, 1832.

Jean-Pierre-Antoine BAZY, né à Saint-Omer le 5 juin 1804, professeur de philosophie, à Agen. — De la fabrication des sucres en France et aux colonies, 1829, in-8.° — Opuscules et articles littéraires. — Thèse de docteur ès-lettres, 1833.

MM. les ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — Tome 1.er des mémoires de la société, in-8.°, 1835.

FIN.

TABLE.

ERRATA.

Page vi. ligne 9. — Mettez un point et virgule après *leur ville natale*, au lieu d'un point.
— 8. — 23. — *Ne reposaient*, au lieu de : reposaient.
— 56. — 24. — *Né à Audruicq*, en 1744, au lieu de : né à Saint-Omer.
— 81. — 11. — *Rémunérateur*, au lieu de : rénumérateur.
— 104. — 2. — Avant *le* 17.me *siècle*, au lieu de : le 16.me siècle.
— 155. — 15. — *Mais les gens*, au lieu de : mais gens.
— 200. — 25. — *Les sincères amis*, au lieu de : les partisans amis.



